

**Procès-verbal de la séance du Conseil Départemental
Le 31 mars 2023**

PARTIE 1

Verbatim de l'Assemblée départementale du 31 mars 2023

PARTIE 2

Recueil des délibérations

PARTIE 1

**Procès-verbal de la séance du Conseil Départemental
Le 31 mars 2023**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika

ARCIERO Anthony

BACHARD Julien

BERTOLINI Pascal

BOEDEC Yannick

BOUGEARD Nicolas

CAVECCHI Marie-Christine

DECLERCK Mickaël

DUBRAY Paul

ECARD Sabrina

EON Pierre-Edouard

ETORE-MANIKA Edwina

FROMENTEIL Anne - Départ à 12 h 25, pouvoir à Mr DUBRAY Paul

HADDAD Patrick

HAQUIN Xavier

ISRAEL Deborah

JOSE Patricia

LAMBERT-MOTTE Gérard

MELO Manuela

MENHAOUARA Nessrine – Départ à 12 h 02, pouvoir à Mr BOUGEARD Nicolas

MEURANT Sébastien - Arrivée à 10 h 02, pouvoir à Mme VILLECOURT Céline

MOINE Sarah - Départ à 12h49, pouvoir à Mr ZINAOUI Ramzi

PELISSIER Véronique

PHILIPPON Aziza

PLELAN Noellie

PUEYO Alexandre

RAFAITIN-MARIN Agnès

ROBIN Patrice

ROULEAU Philippe

RUSIN Isabelle - Départ à 12 h 51, pouvoir à Mr ARCIERO Anthony

SABOURET Cédric

SCOLAN Muriel

STREHAIANO Luc - Départ à 10 h 00 puis retour à 12 h 41, pouvoir à Mme PHILIPPON Aziza

SUEUR Philippe - Départ à 12 h 16, pouvoir à Mme SCOLAN Muriel

TINLAND Virginie

TOUBOUL Morgan

TOUNGSI-SIMO Cécilia - Pouvoir à Mr SABOURET Cédric

VATEL Thomas

VILLECOURT Céline

ZINAOUI Ramzi, Départ à 13 h 12

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BOISSEAU Laetitia - Pouvoir à LAMBERT-MOTTE Gérard

METREF Nadia - Pouvoir à BERTOLINI Pascal

Le *quorum* est atteint

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

II. INFORMATIONS

	7
2-17 Rapport d'activité 2022 du Médiateur départemental	7
2-14 Budget primitif 2023 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)	7
3-07 Modification des aires de recrutement des collèges Voltaire, Chantierine, Anatole France, Jean Lurçat et Evariste Galois situés à Sarcelles et des collèges Ariane, Paul Vaillant-Couturier et Sadi Carnot situés à Argenteuil et correction d'anomalies de sectorisation	11
3-08 Financement des projets des collèges dans le cadre de l'appel à projets proposé au titre de l'année scolaire 2022-2023 : "Mon petit déjeuner au collège"	11
3-09 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de fonctionnement et appel à projets 2023	11
3-10 Clôture du dispositif "Entrée dans la Vie Active", Création du nouveau dispositif d'aide aux jeunes "Val d'Oise Tremplin" et Désignation de Conseillers départementaux auprès des Comités Val d'Oise Tremplin	11
4-06 Présentation du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027	11
5-05 Programmation 2023 des opérations d'études et recherches, et des travaux d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux	11
5-06 Programme d'actions 2023 dans les parcs et jardins départementaux	11
5-07 Programme d'intervention 2023 relatif à la rénovation du patrimoine et à l'amélioration du réseau routier départemental	11
5-08 Convention partenariale d'objectifs et d'études pour la préfiguration des projets de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy et du tramway Express 11	11
5-09 Nouvelle convention de financement du dispositif Pour Aider à la Mobilité (PAM) dans le cadre la régionalisation du service	11
5-10 Commune de Vémars - Reclassement du domaine public départemental d'une section de la RD 17 vers le domaine public de la commune de Vémars	11
1-06 Positionnement stratégique du Conseil départemental en matière de politique touristique et des loisirs pour 2023-2028	
1-07 Soutien à CY Cergy Paris Université pour l'équipement du 4ème département de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Cergy pour le site de Sarcelles	11
1-08 Dissolution de l'association Starlabs - Affectation et usage du Boni de liquidation	11
1-09 Subventions d'investissement 2023 en faveur de la Fondation Royaumont	11
2-15 Fiscalité Départementale 2023	11
2-16 Bilan des contrats, baux et conventions signés durant l'année 2022 en application de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental	11

2-18 Lancement de l'opération de construction d'un collège 650 à Saint-Ouen l'Aumône 11

III. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

IV. MOTION 11

Début de la séance à 9 h 50

Madame CAVECCHI

J'ouvre la séance officiellement. Madame SCOLAN va faire l'appel.

(Madame SCOLAN procède à l'appel)

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Très joli quorum pour ce matin.

Avant de vous donner l'ordre du jour, je voulais, chers collègues, vous dire qu'aujourd'hui est un jour un peu douloureux puisqu'ont lieu cet après-midi les obsèques de la jeune femme qui a été tuée par son conjoint il y a une quinzaine de jours dans le Val d'Oise. Elle était policière municipale à Viarmes, elle avait deux enfants de 7 et 10 ans. Elle avait 34 ans. Elle exerçait une profession difficile et elle était joueuse à l'Entente sportive de basket-ball Chambly Persan, elle entraînait aussi de jeunes sportifs. Elle était vraiment tournée vers le service public et je voulais, jour de ses obsèques, vous faire part de ma profonde émotion - je pense que vous allez partager cette émotion-, je trouve que cette minute de silence que je vais vous demander de faire est un moment exceptionnel pour s'associer à la peine de sa famille, de ses collègues, de ses amis. Et en même temps, j'ai une pensée pour toutes les femmes, qui, cette année ou les années précédentes, ont été assassinées de cette manière-là au sein de leur famille.

(Il est observé une minute de silence)

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je vous remercie beaucoup. Je ne vous ai pas donné son nom, elle s'appelait Mathilda MILLEVILLE.

J'entre dans la séance de ce matin et vous avez l'ordre de passage des dossiers avec tout d'abord le rapport de la médiation du Médiateur départemental, auquel nous allons donner acte et ensuite, le rapport qui concerne le Budget Primitif, qui est un acte fort pour le Département. Je vous rappelle que l'on aura aussi à voter, en même temps, avec des délibérations différentes, les Budgets Principaux et Annexes du château d'Auvers, du laboratoire départemental et de la Maison de l'Enfance.

Ensuite, nous reprendrons le cours normal : 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 1^{ère} Commissions et pour terminer, les autres rapports de la 2^{ème} Commission.

Les Commissions se sont bien déroulées cette semaine, en présentiel et en visioconférence. Il y a 3 diaporamas : l'un concerne le rapport 1-06 "La politique touristique et les loisirs pour les années à venir", le rapport 1-08 qui est "La dissolution de l'association Starlabs" et "L'affectation et l'usage du boni de liquidation". Naturellement, nous allons commencer par le diaporama qui concerne le Budget Primitif pour que tout soit clair.

Il y a eu des Commissions connexes, je n'entre pas dans les détails. Avez-vous lu - je pense que oui - avec grande attention le procès-verbal de la séance précédente du 17 février ?

Avez-vous des remarques, des observations ? En général, il n'y a pas de souci mais cela peut arriver.

Il y aura une motion à la fin de la séance, sur laquelle nous nous poserons.

Le rapport du Médiateur départemental, que je remercie encore de son travail, cher Gérard. On sait que l'on peut progresser et avancer, tu nous as donné des pistes importantes et intéressantes et donc nous allons travailler sur ce sujet, Monsieur le Directeur Général, pour que l'année prochaine, cela soit encore mieux. Merci beaucoup à toi.

Donnez-vous acte de cette présentation à l'Assemblée ?

Pas de problème, merci.

II. INFORMATIONS

2-14 Budget primitif 2023 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)

Madame CAVECCHI

Je vais donc passer à l'examen du Budget Primitif 2023. C'est un Budget prévisionnel dans un contexte national de désordre alors que le processus démocratique est contesté, que la rue est souillée par des exactions intolérables et que notre économie est malmenée. Les français dénoncent une absence de dialogue, ceci de la part d'un Gouvernement atone, que nous-mêmes, élus de Collectivités, ne cessons de déplorer depuis plusieurs années.

Pour comprendre, écouter, entendre, dialoguer, encore faut-il en saisir tout le sens et la portée. Nous avons à la tête de la France un Président de la République et une Première Ministre qui n'ont jamais embrassé de mandat de proximité, jamais exercé de mandat local. Alors comment peuvent-ils comprendre la grogne, la décortiquer et en mesurer ses incidences ?

Nous, ici, tous autant que nous sommes, savons ce que vivent les français face à la montée constante de l'inflation, face à la crise énergétique, mais également face à la dégradation annoncée de l'économie nationale en 2023. Nous avons su accompagner, soutenir les valdoisiens quand la Covid-19 paralysait l'économie, asphyxiait notre système de santé, pour protéger les plus fragiles.

Nous mettons aujourd'hui tout en œuvre pour limiter les effets de cette crise économique sur nos populations après la perte croissante de notre autonomie fiscale, fruit d'une centralisation impulsée par l'État et dénoncée invariablement par le Président du Sénat et récemment encore par le Président de l'Association des Départements de France.

Le rapport d'Orientations Budgétaires que nous vous présentions en février dernier, conforté par ce Budget prévisionnel aujourd'hui, atteste de notre détermination à continuer à répondre aux urgences et à bâtir aujourd'hui les fondations d'un Val d'Oise plus grand. Les crédits réservés à notre compétence centrale, la solidarité, sont en hausse de plus de 7 %. Notre tout nouveau projet pluriannuel départemental d'insertion vers l'emploi est renforcé pour continuer à accompagner le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, le bus PMI parcourt le Val d'Oise et cela depuis plusieurs semaines, notamment dans le cadre de notre lutte contre la mortalité infantile.

Le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance sera renouvelé. Le déploiement du Schéma à destination des personnes en situation de handicap se poursuit, renforcé par sa dimension inclusive dans le domaine du sport à travers la charte "Sport et handicap".

Les dépenses consacrées aux personnes âgées en 2023 sont portées à 120 M€, c'est-à-dire plus 15 % par rapport à 2022.

Le Conseil Départemental s'est toujours inscrit avec force et constance aux côtés des Collectivités locales. Le contexte inflationniste, inédit depuis 3 décennies, va fortement impacter leurs équilibres financiers. Entre la hausse de leur masse salariale et l'explosion durable des coûts de l'énergie, la situation de certaines communes risque de s'avérer extrêmement tendue. Il est donc plus que jamais indispensable que nous les accompagnions massivement, notamment dans leurs projets d'investissement.

La refonte de l'aide aux communes en Val d'Oise territoires abondée de 30 M€ en 2022, dont l'enveloppe est renouvelée cette année, a démontré toute son utilité et ses bénéfices nombreux l'an passé. Et comme nous voulons des dispositifs en mouvement, capables de s'adapter aux besoins et au contexte, nous les ferons à nouveau évoluer cette année afin qu'ils répondent toujours mieux aux attentes des territoires et de leurs habitants, aux enjeux de demain, qu'ils participent ainsi au rayonnement du Val d'Oise.

Un mot maintenant sur notre soutien au SDIS, dont nous sommes le premier financeur à côté des communes. Le budget consacré aux pompiers s'élève en 2023 à 79,7 M€ dont 9 M€ dédiés à l'investissement, à l'équipement, et dans ces 9 M€, il y a les 5 M€ que nous avons votés et qui sont la fin de la tranche de 45 M€ que nous avons votés en 2018 et on ajoute donc 4 M€ plus une prévision supplémentaire pour les années à venir. En 10 ans, le Département a su dégager plus de 110 M€ supplémentaires pour investir sur son territoire. Cette année, nous prévoyons 246,7 M€ de dépenses d'équipement contre 233,8 M€ en 2022.

Nous ne pourrions pas expliquer être le plus jeune département de France métropolitaine et ne pas investir massivement en faveur de notre jeunesse et de sa réussite. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons une enveloppe au plan Marshall de construction et de rénovation des collèges quasi-identique à 2022, que nous donnons un second souffle au dispositif historique "Entrée dans la vie active" pour qu'il s'articule mieux avec les dispositifs existants et qu'il soit plus accessible, et que nous poursuivons le déploiement du plan "Vélo", en particulier dans les collèges.

En 2021, nous avons inscrit dans notre projet de mandat et son PPI qui en découle notre ambition pour faire grandir le Val d'Oise. Nous savons que pour y parvenir, nous devons préserver nos espaces naturels, c'est la philosophie mais aussi, aujourd'hui, la contrainte du tout nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France-E qui va être décidé dans les mois ou semaines à venir. Dans le même temps, nous devons préparer les infrastructures indispensables à l'attractivité de notre département dans un contexte de concurrence territoriale accrue.

C'est pourquoi nous inscrivons 55,3 M€ d'investissement au transport et à la mobilité des valdoisiens et qu'en outre, nous discutons âprement avec l'État et la Région pour que le Val d'Oise ne soit pas moins bien servi dans le prochain cadre du CPER Mobilité qui va logiquement être signé avant la fin de l'année, on l'espère en tout cas.

Un territoire compétitif et attractif s'évalue aussi à la qualité de ses équipements. À l'approche des Jeux olympiques et paralympiques, de nombreuses Collectivités les ont réhabilités et notamment grâce aux aides du Val d'Oise et de Val d'Oise Territoires. De notre côté, nous poursuivons la restructuration et l'extension du CDFAS pour environ 20 M€ en 2023. La première tranche sera livrée en avril. J'ai visité l'extension il y a 10 jours, je vous inviterai à venir la visiter lorsque les travaux seront finis, cela va vous plaire. Il est évident que ces travaux, outre le fait qu'ils bénéficieront à l'équipe olympique américaine, constitueront un outil exceptionnel dans le cadre de l'exploitation après les Jeux.

Voilà donc chers collègues, à grands traits, un menu 2023 ambitieux, qui ne s'écrit pas au conditionnel comme j'ai cru comprendre que certains le pensaient il y a quelque temps lors de la présentation de notre débat d'Orientation Budgétaire et ce malgré le recul annoncé et probable des recettes liées aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Notre taux d'épargne brute prévisionnel demeure supérieur à 10 %, notre capacité de désendettement est satisfaisante, tandis que notre encours de dette reste maîtrisé.

Nous poursuivons notre politique de désendettement (moins 21,7 % entre 2016 et 2022) avec pour objectif de baisser la dette jusqu'à 768 M€ d'ici la fin de l'année 2023. C'est encore beaucoup, je vous rappelle que nous sommes partis d'1 milliard d'euros pour 1 milliard d'euros de Budget de fonctionnement il y a quelques années. Pour mémoire, la dette a baissé de 190 M€ depuis 2011.

J'aimerais remercier tous nos partenaires publics, mais aussi toutes les associations qui font vivre le Val d'Oise, l'ensemble de mes collègues qui sont travailleurs et que je remercie de leur confiance, qui avancent dans les dossiers, et nos services pour leur grande implication et leur vigilance dans l'élaboration de ce Budget et des actions mises en forme à la suite.

Ce Budget est une vision et donne un cap. C'est notre projet pour le territoire. Nous le faisons pour le bien du Val d'Oise, pour le présent et pour l'avenir de celles et ceux qui y vivent. Je pense que tous ensemble, je vais même dire l'opposition avec nous, pouvons être fiers de ce Budget car nous savons d'où nous venons, nous avons conscience que l'instabilité économique et financière dans laquelle nous évoluons est assez tangible. Nous indiquons à travers ce BP, Budget prévisionnel sincère, ce que nous voulons et tout ce qu'il convient d'engager et d'amorcer pour faire grandir le Val d'Oise et travailler à son avenir réaffirmé.

Monsieur le Vice-Président BOEDEC, tu as la parole.

Monsieur BOEDEC

Merci. Cette présentation est le reflet du rapport d'OB présenté le mois dernier. Je pense qu'il n'y aura pas d'énorme surprise dans ce que je vais vous présenter.

Je vous propose 3 parties :

- Revenir rapidement sur le contexte économique dans lequel le Budget a été élaboré,
- Une Présentation d'une manière macroscopique le Budget,
- Faire un focus par secteur en complément de ce que vient de dire Madame la Présidente.

Le Budget de notre Collectivité s'inscrit cette année dans un contexte économique que l'on connaît : un niveau d'inflation historiquement élevé et une économie atone. Nous avons une inflation qui se stabilise et qui dépasse même légèrement les 6 %, mais dans cette inflation, il faut reconnaître que l'inflation dite "alimentaire" a dépassé les 13 % en mars.

En ce qui concerne les finances du Département, l'épargne qui a été constituée en 2021 à la faveur de la reprise économique a permis au Département de résister aux premiers effets de l'inflation en 2022 et de préserver les soldes intermédiaires de gestion avec un résultat d'exercice qui s'établira autour de 179 M€ contre 195 M€ en 2021.

Cette année s'inscrit dans un contexte d'incertitude et sous le signe d'une inflation forte dont les effets pèseront en année pleine sur le budget de cette année.

Sur le Budget 2023, la capacité d'autofinancement prévisionnelle s'établira à 222 M€, inférieure à celle prévue au BP 2022 puisque l'on avait démarré le BP à 244 M€. Évidemment, il y a les effets de l'inflation sur les dépenses et nous envisageons un repli des droits de mutation (DMTO) de 10 % par rapport au Budget Primitif, ces 10 % se concrétisant aujourd'hui au premier trimestre de cette année. Après, cela évolue trimestre par trimestre.

Il est proposé au BP 2023 un emprunt d'équilibre de 40 M€ contre 60 M€ au BP 2022 permettant, après l'année blanche puisque cette inscription de 60 M€ n'avait pas été déclenchée, compte tenu du remboursement de capital d'emprunt prévu en 2023 à hauteur de 75 M€, le stock de dettes devrait être égal à 769 M€ à la clôture de l'exercice 2023 si nous mobilisons tout l'emprunt.

Le Budget Primitif intègre par anticipation le résultat de l'exercice 2022 estimé à 179 M€ contre les 195 M€ de 2021. Cette intégration par anticipation permet de soutenir l'effort d'investissement. A cet égard, il vous est proposé de consacrer 246,7 M€ aux dépenses d'équipement (travaux de voirie, bâtiments, enseignement supérieur) soit un soutien renforcé pour 2023 en hausse de 6 % par rapport au BP 2022.

Le Budget 2023 s'établit donc à 1,732 milliards d'euros, en hausse de 10 % par rapport au BP 2022. Pour mémoire, celui-ci était à 1,574 milliards d'euros.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 1,235 milliard d'euros, soit une hausse de 6,5 % par rapport au BP 2022 (75 M€). Les recettes réelles, quant à elles, atteignent 1,457 milliards d'euros contre 1,404 milliards d'euros. Cette hausse de 3,8 %, moins forte que les dépenses, s'explique essentiellement par une augmentation des recettes issues de la TVA.

La section "investissement" enregistre une dépense réelle évaluée à hauteur de 496,8 M€ contre 414 M€, une hausse de 20 % qui s'explique notamment par la reprise anticipée du résultat 2022 dont la couverture du déficit d'investissement est à hauteur de 152 M€, supérieure à 2021 de 70 M€, mais également par l'effort particulier sur les dépenses d'équipement qui progressent de 14 M€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 274 M€ contre 169,8 M€, soit une hausse de 60 % en raison d'une plus forte affectation du résultat de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement plus important puisque nous n'avons pas emprunté, c'est mécanique.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc à 1,235 milliards d'euros, en hausse de 75 M€ soit plus 6,5 %. Les principales dépenses de fonctionnement concernent, à 58 % les dépenses de solidarité et d'Action sociale pour 715 M€, qui représentent les deux tiers de la hausse de cette année. Cela s'explique par l'importante augmentation des dépenses affectées aux établissements sociaux dont les coûts sont revalorisés par les mesures SEGUR et assimilés, d'une part, et par l'augmentation des places d'accueil, d'autre part. Les ressources humaines (masse salariale) augmentent de 7 %, soit quasiment 12 M€ de plus. Le SDIS représente 1,5 M€ de plus. Le secteur "développement" avec les collèges représente une augmentation de 15 %. L'aménagement du territoire représente 3,5 % de hausse. Les subventions d'équilibre aux 3 Budgets annexes passent de 12 à 13 M€.

Sur les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 1,457 milliards d'euros, en hausse de 3,8 % par rapport au BP 2022, elles sont constituées désormais - puisque nous n'avons plus d'impôts locaux en direct - de la TVA qui compense la taxe foncière, des produits de DMTO et de la TVA qui compense la CVAE. Vous remarquerez que DMTO, TVA et compensation de TVA représentent 50 % de nos recettes.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 344 M€ hors reprise du déficit d'investissement, dont 254 M€ de dépenses d'équipement qui progressent de 8 %. Les principales dépenses d'investissement :

- Le secteur "développement" pour 79,8 M€ principalement affectés aux collèges pour 64 M€,
- L'aménagement du territoire pour 59 M€ dont 55 M€ dédiés aux infrastructures de voiries, transports et plan "Vélo",
- L'Administration générale pour 64 M€ dont 40 M€ consacrés à la gestion patrimoniale dont construction et acquisition de nouveaux locaux.

L'aide aux communes pour 30 M€ - j'y reviendrai -, le soutien aux pompiers pour 9 M€ et le remboursement du capital de la dette pour 75 M€.

Les recettes d'investissement, quasiment 50/50 entre le recours à l'emprunt et les dotations et subventions qui comprennent le Fonds de compensation de TVA pour 16 M€ et la dotation départementale d'équipement des collèges pour 7 M€, ainsi que les subventions d'équipement dont le FS2I pour 36 M€ contre 30 M€ l'année dernière.

Je vous rappelle que l'on a voté l'année dernière un PPI d'1,6 milliards d'euros répartis en 4 secteurs :

- Mobilité/infrastructures,

- Bâtiments dont les collèges,
- Subventions,
- Autres investissements directs.

Pour information, au 2^{ème} trimestre de cette année, on fera une clause de revoyure pour réadapter le PPI voté l'année dernière pour tenir compte de l'évolution des projets mais également de l'inflation.

Un focus sur le secteur Solidarité. L'année 2023 sera notamment marquée par la mise en œuvre des dispositions de la loi du 7 février 2022 de protection des enfants. Ces nouvelles dispositions engendrent un surcoût financier de 3,6 M€ pour le Département. Le plan départemental de lutte contre la mortalité infantile adopté en décembre 2021 sera mis en œuvre pour la 2^{ème} année afin de renforcer l'intervention de la Protection Maternelle et Infantile. Dans ce cadre, le bus PMI a été mis en route en mars et permettra de densifier l'offre de prévention périnatale au plus près du domicile des familles.

Un Budget de 44 M€ en fonctionnement sera consacré à l'enfance, d'une part, à la santé publique et l'accompagnement des familles, d'autre part.

Le Département consacrera en 2023 près de 360 M€ de Budget de fonctionnement aux 384 établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Concernant l'accompagnement des seniors, le Schéma gérontologique départemental continuera en 2023 à décliner les priorités sur lesquelles portent nos actions en faveur des personnes âgées. Ces engagements se concrétiseront en 2023 avec le déploiement de la première phase du programme septennal de déploiement de l'habitat inclusif.

Sur le Budget d'investissement des mobilités, il est doté de 55,3 M€ en 2023 avec un effort important porté sur l'entretien des 1 108 kilomètres de routes départementales pour 9,3 M€ de couche de roulement, mais aussi la volonté d'accélérer le programme de réalisation des pistes cyclables pour 6 M€.

Le Budget d'investissement pour le développement durable est en hausse de 52 % pour un montant de 3 M€. Il y a lieu de souligner à cet égard la volonté de poursuivre des actions en faveur de la biodiversité et les travaux d'aménagement des ENS.

L'année 2023 sera aussi marquée par la montée en puissance du plan de prévention du bruit dans l'environnement avec un Budget d'un peu plus d'1 M€.

Sur l'habitat et l'aménagement du territoire, cela concerne surtout l'investissement dans le cadre du soutien à Val d'Oise Habitat, le Département accompagne l'effort d'investissement de VOH à concurrence de 7 M€ sur 6 ans, dont 1 M€ pour 2023. L'année 2023 sera aussi marquée par la première souscription des titres participatifs à hauteur de 10 M€.

L'aide aux communes - vous le savez, vous l'avez votée -, le Département a décidé de simplifier le dispositif et d'augmenter sa participation aux projets des Collectivités locales en 2022. Nous allons donc atteindre notre rythme de croisière en 2023 avec un Budget de 30 M€ en investissement.

Sur le secteur du développement, le Budget 2023 enregistre une forte hausse de ses dépenses de fonctionnement de quasiment 15 %, dont les deux tiers sont justifiés par l'impact de la crise énergétique sur les collèges.

En complément, le Département a voté un plan de plus de 435 M€ portant sur la livraison des 10 collèges neufs à échéance 2028 et la restructuration de 5 établissements.

En matière de sécurité, 2023 sera l'année de la mise en service du Centre départemental de supervision au 1^{er} juillet. Le Département aura consacré 4 M€ d'investissement en 2022 et prévoit d'affecter 500 000 € à son fonctionnement en phase de démarrage.

La contribution au SDIS dépasse désormais les 70 M€ en fonctionnement uniquement. Il faut savoir que la contribution du Conseil Départemental représente 70 % des recettes réelles de fonctionnement du SDIS et il est à noter un soutien en faveur de l'investissement à hauteur de 9 M€ après le soutien de 5 M€ enregistré en 2022.

Le pôle "Ressources" de l'Administration du Conseil Départemental rassemble les Directions support, les ressources humaines, les finances, l'informatique, les affaires juridiques, la logistique, la commande publique, la construction/rénovation, l'entretien et la gestion des bâtiments et elles sont donc, par nature, très transversales.

En matière de ressources humaines, l'année 2022 a été marquée par de nombreuses mesures financières en faveur des agents. Certaines sont l'application de décisions nationales comme l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice, la poursuite de la revalorisation des carrières dans le cadre du SEGUR de la santé ou la revalorisation du SMIC. D'autres sont directement liées à la volonté de nos élus de permettre une meilleure équité grâce à des mesures ciblées sur certains métiers défavorisés. Il faut savoir qu'il y a une réflexion sur l'année 2023, mais nous n'avons pas de timing, on ne serait pas sur une augmentation du point mais sur une réforme complète des grilles de la fonction publique. C'est en cours d'étude, reste à savoir quand cela sortira et comment on le budgètera si cela sort en cours d'année.

L'application de ces différentes mesures sur une année pleine, à laquelle s'ajoute la mise en œuvre du nouveau RIFSEEP au 1^{er} janvier 2023 donne un impact de 12 M€ sur le Département.

Cette présentation de Budget donne lieu à 5 délibérations distinctes :

- Celle du Budget Principal,
- Celles relatives aux 3 Budgets annexes (château d'Auvers, MDE et laboratoire départemental),
- Celle pour la création de nouvelles Autorisation de Programme et Autorisation d'Engagement.

Vous avez donc le Budget annexe du château d'Auvers. En termes de résultat de section de fonctionnement 2022, on est sur un excédent de 586 000 €, ainsi qu'un excédent en section d'investissement de 16 000 €. Sur le Budget annexe du laboratoire départemental, pas de reprise de résultat en 2021, c'est à 0. Le résultat de fonctionnement est à 7 500 €, mais le résultat de section d'investissement étant déficitaire de 7 500 €, nous sommes donc à 0. Sur la MDE, le résultat de section de fonctionnement est à 0 et le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 2 M€.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur BOEDEC. Monsieur BOUGEARD je vous en prie.

M. BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Dans vos propos, j'ai entendu le petit signal que vous nous lanciez donc je vais tâcher d'y répondre dans mon déroulé.

Madame la Présidente, mes chers collègues, nous voici à l'acte II de nos séances budgétaires : l'acte I, le ROB, auquel Cédric SABOURET avait répondu, l'acte II aujourd'hui avant l'acte III, le Compte Administratif. Mais nous ne sommes pas dans une pièce à suspens donc je vais immédiatement vous dire que nous ne voterons pas votre Budget.

(Réactions dans la salle)

Je sais, je comprends votre grande déception. *(Rires)*. Par contre, Madame la Présidente, si je file la métaphore théâtrale, c'est bien parce que nous assistons à une répétition. Et bravo pour votre constance, chacun d'entre nous sera dans son rôle. Nous ne serons pas dans un rôle de composition mais de conviction, celui d'une opposition attentive, constructive et positive.

Attentive parce que nous avons longuement travaillé sur votre Budget. Nous l'avons étudié de près et surtout, nous avons effectué des comparaisons. Nous avons établi un certain nombre de tableaux et graphiques - que nous pourrions tenir à votre disposition - en ne nous comparant évidemment pas à nos voisins altoséquanais qui sont "hors course", mais à des territoires, des Départements sur la même strate de population, la même structure sociale et surtout, la même diversité géographique. Nous avons un panel de 10 Départements et je vous ferai état de nos comparaisons.

Enfin, une opposition constructive parce que nous respectons votre construction d'un Budget politique, marqué par des choix qui ne sont pas les nôtres, mais qui illustrent bien la différence entre la Droite et la Gauche. Cette opposition est salutaire, nous le pensons, à l'heure où sur certains textes nationaux, les lignes sont parfois floues.

Enfin, positive parce que ce travail et cette opposition vont nous conduire à vous faire des propositions. Je vous l'ai dit, nous n'allons pas voter votre Budget, nous allons cependant vous faire des suggestions, vous présenter des pistes d'amélioration à un coût maîtrisé, soutenable pour les finances départementales.

Vous assumez pleinement de poursuivre l'incarnation d'une majorité départementale "droite dans ses bottes" pour reprendre l'expression d'un ancien Premier Ministre à propos, déjà à l'époque, d'une réforme des retraites. Votre majorité fait du désendettement une clef de voûte de sa politique départementale. Nous l'avons déjà dit mais je le répète, cette obsession du désendettement n'est pas un signe de bonne gestion, pour trois raisons :

- La première est que notre dette est soutenable. Avec un encours de dette de 623 € par habitant, nous sommes derrière d'autres Départements comparables comme l'Essonne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, la Seine-Maritime, mais également la Gironde,

- La seconde est que nos charges financières pèsent peu sur notre Budget. 16 € par habitant, là aussi, nous sommes loin de la moyenne des autres Départements de plus d'1 million d'habitants. À titre d'exemple, un recours à l'emprunt un tout petit peu plus élevé pour atteindre la moyenne de ces autres Départements nous coûterait en charges financières annuelles 2 M€ et porterait celle-ci à 18 € par habitant. D'autant plus que l'année blanche en termes d'emprunt que vous avez décidée fera baisser mécaniquement les charges prévues au BP 2022,

- La troisième est que cette absence d'investissement se paie tôt ou tard. En effet, vous choisissez de ne pas faire de dette financière, pourquoi pas, mais en faisant cela, vous augmentez la dette sociale, patrimoniale et environnementale. Les chiffres sont assez éloquents : avec 57 € par habitant, nous investissons quatre fois moins que la Seine-Saint-Denis, trois fois moins que les Bouches-du-Rhône, deux fois moins que vos compagnons de l'Essonne, majorité LR... J'ai oublié de le préciser dans mon propos liminaire, les Départements que nous prenons, il y a du LR, de la Gauche, toutes les tendances politiques. Nous sommes dans la queue de peloton de soutien à l'investissement, derrière l'Hérault ou l'Ille-et-Vilaine et juste devant le Pas-de-Calais.

Nous revenons avec ce BP 2023 et dans la présentation de tout à l'heure, il y avait une petite "entourloupe" en disant que nous faisons mieux que l'année dernière puisque nous revenons à la hauteur de ce que nous inscrivions il y a 10 ans, mais avec une inflation record. Techniquement, nous baissons bien nos investissements. Or, ne pas investir dans les services publics est créer des difficultés que la solidarité nationale paiera plus tard. Ne pas investir dans la rénovation énergétique des bâtiments c'est augmenter notre facture énergétique de demain. Ne pas suffisamment engager la transition énergétique et la protection de l'environnement c'est devoir réparer dans le futur les dégâts des dérèglements climatiques.

Il y a cependant un deuxième effet Kiss Cool à votre politique, Madame la Présidente, c'est le paradoxe de votre Budget. En effet, d'un côté, vous minorez volontairement - c'est une question et non une affirmation - vos recettes et de l'autre, vous augmentez artificiellement - mais là aussi, c'est une question - vos dépenses. Deux éléments à l'appui de ces questions : le premier, ce sont les DMTO. Tous les ans, nous vous le rappelons, vous inscrivez une baisse de 10 % du produit des DMTO pour 2023, soit une perte prévisionnelle de 16 M€. Je dirais même plus, vous avez annoncé hier qu'au CA, vous annoncerez un réalisé pour les DMTO de 267 M€ contre 249 M€ au BP 2022.

Si l'on compare au réalisé 2022, vous nous annoncez une baisse de 20 % des recettes de DMTO, le record de France. Vous faites délibérément le choix - mais je pense que c'est réfléchi - d'être le Département qui baisse ses recettes de DMTO de 20 %. C'est énorme ! Des exemples : tous les autres Départements comparables tablent sur des augmentations, vos camarades de Droite, voire des stagnations : l'Essonne, plus de 5 % d'augmentation, ainsi que les Bouches-du-Rhône et il y en a d'autres comme le Pas-de-Calais qui envisage une légère diminution ou des stagnations : Seine-Maritime, Hérault, Gironde. Vous faites délibérément le choix d'être les recordmans de France, dont acte. On vous le répète tous les ans et tous les ans, nous avons raison.

La seconde est celle de l'augmentation artificielle des dépenses d'investissement. Si vous prévoyez moins 10 ou 20 % sur les DMTO, vous tablez sur plus 30 % pour les subventions d'équipement.

Une confiance assez forte puisque vous n'avez pas réussi, au regard du précédent Compte Administratif, à atteindre votre prévisionnel. Vous pensez donc faire mieux cette fois, nous le souhaitons, mais nous pensons que vous n'atteindrez pas ce chiffre et que vous souhaitez faire bonne figure.

Je devance l'une de vos remarques, cher Monsieur le Vice-Président, vous allez nous rétorquer que nous ne pouvons pas vous dire que vous ne faites à la fois pas assez d'investissements et à la fois que vous gonflez vos chiffres. Et bien oui, les deux arguments sont possibles et pour plusieurs raisons. Premièrement, vous traînez votre sous-investissement comme un boulet depuis plusieurs années. Or, comme dans une voiture, pour passer la seconde, il faut d'abord passer la première sinon, le mécanisme se grippe. Ces années sans investir n'ont pas permis d'amorcer la pompe et nos partenaires ne sont pas forcément habitués à ce que notre Collectivité sorte le carnet de chèques.

Deuxièmement parce que pour investir, il faut suivre des opérations. Et là, on touche un point clef du Budget : le nombre d'agents de notre Département est faible, à la fois parce que des choix ont été faits de sous-dotation de certains secteurs, il n'y a qu'à comparer le nombre d'emplois dans les filières médico-sociales ou administratives avec nos voisins pour constater ce manque. Exemple : filière administrative, nous sommes à 1 065 ETP avec une moyenne départementale à 1 408. Sur la filière médico-sociale, nous sommes à 96 ETP pour une moyenne des Départements à 344. Au final, nous avons un delta négatif avec nos Départements amis, de 1 000 agents. En réunion de groupe, on a repris plusieurs fois ces tableaux, on a revérifié les chiffres, nous ne le croyions pas ! Or, c'est la réalité.

Je vais faire une petite incise par rapport à la présentation de notre Vice-Président, Yannick BOEDEC, en particulier sur la revalorisation du point d'indice. Je trouve fâcheux que l'on présente cela comme une charge et un point de vigilance parce que normalement, nous devons tous nous féliciter qu'enfin il y ait une revalorisation de notre point d'indice. Nos fonctionnaires territoriaux et dans d'autres Collectivités territoriales subissent le gel du point d'indice depuis 10 ans, ce qui est scandaleux et on devrait tous s'en offusquer. Ce qui n'est pas acceptable est le financement de cette augmentation du point d'indice mais attention, ce n'est pas ce que vous avez dit dans votre présentation. Dans votre présentation, vous regrettez l'augmentation du point d'indice. C'est ce que vous avez dit, on pourra le vérifier dans vos écrits.

Nous, nous disons oui, l'augmentation et la revalorisation du point d'indice est une très bonne chose, nous devons l'applaudir des deux mains et souhaiter que cette augmentation se poursuive. La question est bien le financement.

Ce sous-effectif ne nous permettra pas d'atteindre nos objectifs et d'enclencher une dynamique positive, mais ceci est la résultante de vos choix donc c'est réversible. À l'inverse de vos choix, nous croyons à un Budget ambitieux qui reviendrait à prendre à bras le corps l'ensemble des sujets qui nous concernent et à poursuivre un effort massif d'investissement en reportant par exemple l'année blanche d'endettement sur ce BP 2023, ce qui porterait les recettes à 100 M€.

Et même en faisant cela, nous serions à une levée d'emprunt deux fois moins inférieure à celle du Département de l'Essonne. Le tout pour un coût en termes de charges financières supportable.

Nous sommes donc face à un choix qui est celui de croire ou non en l'utilité de la dépense publique et le clivage est bien là. Est-ce que nous croyons à la dépense publique ? Oui ou non ? Et donc est-ce que nous croyons au service public ? Oui ou non ? De notre côté, nous assumons ce choix, une fois encore, lorsqu'il est effectué de manière raisonnable et opportune. C'est pourquoi nous vous proposons, à titre d'exemple et avec le financement, quelques mesures pour soutenir les valdoisiennes et valdoisiens.

Première mesure : l'équipement de tous les collégiens avec une tablette pour l'amélioration des apprentissages. Coût : 6 M€ durant le mandat. Déjà mis en place dans un Département à majorité LR/LREM, la Seine-Maritime. Deuxième exemple : l'équipement des bâtiments départementaux en panneaux photovoltaïques. Coût : 4,6 M€. Mis en place dans un Département à majorité LR, le Val-de-Marne. Troisième mesure : la mise en place d'une aide pour tous les collégiens de 6^{ème}. Cette aide d'un montant de 200 € est distribuée sous forme de bons pour acheter des fournitures scolaires et uniquement des fournitures scolaires. Coût : 3,2 M€. Mis en place par une majorité de Gauche en Seine-Saint-Denis. Quatrième mesure : le relèvement du plafond du FSL pour venir en soutien aux familles modestes, comme d'ailleurs Cédric SABOURET l'avait suggéré dans sa précédente intervention donc quand on nous dit : "nous travaillons ensemble, nous nous écoutons les uns, les autres", je suis surpris que cette mesure n'ait même pas été étudiée par vos services. Nous vous l'avions suggérée, essayez de nous écouter ! Coût : 1 M€. Mis en place dans le Val-de-Marne. Total de ces quatre mesures simples, financées, claires : moins des 16 M€ de baisse des DMTO que vous prévoyez. C'est très clair, donc l'argent est là.

Elles devront être complétées par une politique de ressources humaines qui s'appuie également sur des campagnes de recrutement qui permettront d'augmenter le taux d'encadrement dans nos services, ceci contribuant à l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents. Cette opération de rattrapage pourrait être réalisée dès à présent. De la même manière que vous avez saisi le besoin de faire un plan Marshall dans les collèges - c'est dire si la situation était critique -, il vous faut désormais déclencher un plan "CROIZAT" pour améliorer la situation et atteindre des ratios comparables à ceux de nos voisins.

Madame la Présidente, mes chers collègues, comme je vous l'indiquais en préambule, notre vote contre ne vous surprendra pas. Il s'agit de l'affirmation de notre part d'une opposition et d'une proposition. Une opposition à votre Budget et une proposition, celle de dégager un Budget alternatif, ambitieux, à l'écoute des besoins des valdoisiennes et valdoisiens car c'est ainsi, Madame la Présidente - et je vais répondre à ce que vous nous avez dit -, que nous pensons que vous pourrez honorer la promesse que vous avez faite au début de votre mandat, celle de faire grandir le Val d'Oise et ainsi, d'être fiers, tous ensemble, de notre Budget.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BOUGEARD.

Un petit mot. Je me dis qu'à cette allure-là, on va tout dépenser et dans trois ans, on se retrouvera à nouveau avec 60 % de dettes en plus.

Monsieur BOUGEARD

16 M€, les DMTO, on fait le pari ce soir.

Madame CAVECCHI

Évidemment, cela se saurait si nous avons la même façon d'aborder les choses entre la Gauche et la Droite. Effectivement, j'entends bien mais comme je me compare à mes collègues, je vais juste dire un mot sur deux ou trois sujets. Les DMTO, je vois vraiment mal comment... Ou alors, ils ont voté leur Budget en décembre, à l'aveugle. Aujourd'hui l'on sait très bien qu'il y a des baisses qui sont déjà enregistrées dans les communes, dans les intercommunalités, dans les Départements. Pour le moment, nous, c'est fragile, mais on ne sait absolument pas ce qui va arriver donc qu'ils augmentent, je suis sceptique.

La deuxième chose est que par rapport à des dépenses effectivement que vous suggérez, je ne peux pas m'associer au fait que si l'on augmente l'indice, bien sûr c'est un confort supplémentaire pour nos agents, évidemment, mais derrière l'on a la dépense. Ce que l'on n'a pas digéré est que cela nous soit imposé sans aucune discussion, sans échange, mais c'est bien pour nos agents, j'en suis ravie et je pense que notre Vice-Président en est tout aussi ravi.

En ce qui concerne les agents, un exemple de dépenses, mais on sait aussi que le 93 a des aides qui ne sont pas comparables à celles que nous recevons de l'État, 1 000 agents en PMI contre 350 pour le 95. Il est sûr que le Département de Seine-Saint-Denis a beaucoup plus de crèches qui poussent que le Val d'Oise, qui sont non pas organisées et payées par les communes ou les intercommunalités ou des sociétés privées mais en régie directe. Mais à chaque fois que nous construisons un collège, nous augmentons le nombre d'agents dans nos collèges. Je vous rappelle d'où l'on vient : en 2011, on ne pouvait pas emprunter d'argent tellement la situation du Département, je ne peux pas dire autrement, était absolument insupportable et extrêmement fragile. Je ne souhaite pas et nous ne souhaitons pas nous retrouver dans des situations semblables.

Il y a quelques inconnues aujourd'hui, on le sait, donc nous sommes prudents mais cela ne veut pas dire que nous n'avancions pas à grands pas et évidemment, nous n'avons pas la même philosophie en général.

Cette année, nous n'avons pas prévu d'année blanche. C'était l'année dernière, 2022. 2023, on a prévu environ 60 M€ d'emprunts que l'on fera au fur et à mesure si l'on en a besoin.

Beaucoup de Départements avaient acheté des tablettes individuelles et sont revenus en arrière parce qu'il y a un fonctionnement qu'il faut... C'est compliqué. On a fait un choix différent, cela fonctionne plutôt bien. Virginie (*Mme TINLAND*) voudra peut-être dire un mot.

Je donne la parole à Monsieur BOEDEC.

Monsieur BOEDEC

Vous avez salué notre constance, je vais saluer la vôtre. Si nous avons un dogme du désendettement - et je considère que ce n'est pas un dogme -, vous avez, a priori, le dogme de l'endettement. Chacun le sien. Ce que vous appelez "constant", je l'appelle "cohérent". L'avantage des chiffres est qu'on leur fait dire ce que l'on veut. Personnellement, le volume de dettes par habitant n'est pas le critère que je regarde le plus, ce qui m'intéresse est surtout notre capacité de désendettement. Vous avez cité les six ou sept Départements... Sur la même strate, 15 sont moins endettés que nous. Vous avez cité ceux qui sont plus endettés que nous, je peux vous citer les 15 autres qui nous placent dans les Départements les plus endettés par habitant, même si ce n'est pas le critère le plus important pour moi mais bien la capacité de désendettement.

On peut même remonter plus loin, en 2015, nous avions une capacité de désendettement qui faisait que les banques hésitaient à prêter de l'argent au Département. La vision de se désendetter est pour réinvestir derrière. Parlons du Budget d'investissement, on est quand même passé de 100 M€ en réalisé en 2017 à 200 M€ en 2022. C'est factuel, c'est quasiment du Compte Administratif. On sera à environ 200 M€ en investissement réel, ce qui est la meilleure année depuis 10 ans. On pourrait faire 250, 300 ou même 400 M€, c'est vrai mais en attendant, on est passé de 100 à 200.

Les fameux DMTO, débat historique, classique chaque année. Vous mélangez, à dessein, Budget Primitif, Compte Administratif, le micmac classique. Sauf que quand on prépare un Budget Primitif, on le prépare à l'automne et on se base sur un Budget Primitif. Donc oui, on a anticipé 10 % de baisse des DMTO. On n'a pas encore les chiffres du premier trimestre du Département mais je les ai sur plusieurs villes et je vous confirme que l'on est au-dessus de la baisse de 10 %, on est plutôt autour de 11 %. Après, comme tout marché de l'immobilier, est-ce que le marché de l'immobilier va redémarrer ? Est-ce qu'il va rester grippé pour un moment ? Personne n'a de boule de cristal, de nombreux économistes parlent et en général, chaque économiste se trompe, je n'ai jamais vu un économiste dire ce qui allait se passer dans l'avenir.

Aujourd'hui, on est, au premier trimestre, à moins 11 % localement. Anticiper une baisse sur le Budget Primitif de 10 % n'a rien d'exceptionnel. Il est vrai que par rapport au réalisé, cela fait plus mais on verra ce qui arrive en 2023 et si vous avez raison, vous le direz à nouveau, si l'on a raison, je le dirai aussi.

Enfin, il faut faire attention : je n'ai jamais prononcé le mot "regret" sur le point d'indice. Je ne l'ai même pas écrit. Par contre, oui, c'est une charge financière. À partir du moment où il y a une décision, c'est normal. Je dirais même que quand on a une inflation à 7 %, le 3,5 % ne compense pas l'inflation pour les agents mais quoi qu'il arrive, quand 3,5 % vous arrivent, que vous êtes employeur, que ce soit au niveau du Département, d'une Agglomération ou d'une Ville, que cette décision arrive fin avril pour le 1^{er} juillet et que vous avez déjà voté votre Budget et que l'on vous dit : "c'est comme cela et pas autrement", tout en subissant la hausse de l'inflation qui a commencé à s'accélérer et avec des aides gouvernementales où le calcul est fait pour que personne ne touche rien, il est normal que l'on soit tous montés au créneau en disant : "stop, on ne peut pas".

Je vous rappelle aussi que des décisions ont été prises par le Département lui-même où l'on a mis une prime unique à chaque agent, on aurait très bien pu ne pas le faire, on l'a fait sur le Budget du Département en complément de ces 3,5 % d'augmentation.

Pour tout ce qui est des propositions, Madame la Présidente en a parlé.

Madame CAVECCHI

Ce que tu viens de dire, Madame SCOLAN me dit que c'est de la maltraitance de l'État. Nous augmenter sans discussion, alors que l'on a voté nos Budgets, cela ne se fait pas. On s'organise avant pour que ce soit beaucoup plus facile et plus coulant dans l'organisation financière de nos Budgets.

Monsieur le Sénateur MEURANT a la parole.

Monsieur MEURANT

En matière financière et budgétaire, la mère des vertus est la prudence. "La prévision est difficile, surtout quand elle concerne l'avenir", comme disait Pierre DAC. On est le 31 mars 2023 et vous avez pris des risques - on est autour de cette grande table, il y a du public - à vous engager sur ces fameux DMTO parce que véritablement, ce qui est arrivé dans les communes, ce sont des signatures qui ont eu lieu l'année dernière et là, on ne voit pas un ralentissement mais un effondrement des ventes. Il n'y a pas de politique de construction et d'aménagement du territoire au niveau national et hier, il devait y avoir une visite ministérielle concernant l'ANRU, ils ne sont même pas venus.

Je suis cela de près parce que l'adage "quand le bâtiment va, tout va" est un bon adage, vérifiable à travers l'Histoire longue, et il se trouve qu'hier, je questionnais le numéro 1 qui me disait : "sur l'Ile-de-France, la semaine dernière, il y avait plus d'annulations que de réservations de logements". Il est maintenant assez facile de pousser une bulle de vente ou d'être appelé par des commerciaux, j'imagine que vous recevez aussi beaucoup d'appels ou d'e-mails pour visiter tel ou tel appartement, avoir une rentabilité, avoir de l'investissement...

Vous avez dit qu'au 31 mars 2023, il y aurait moins de 10 % de baisse de DMTO. Je pense que ce sera bien pire que cela et on est sur un cycle - en général, les cycles durent deux à trois années - qui est assez dramatique parce que les français ont besoin de se loger et sur les villes, il y a un certain nombre de maires ici qui peuvent avoir les résultats, sur le Département, on les aura prochainement et ce sera, à mon avis, bien plus que 10 % de baisse.

Je rappelle ce que je disais au commencement qui est, qu'en matière budgétaire et financière, la prudence est la mère des vertus et le Département en tant que Collectivité responsable devrait s'honorer de ne pas faire d'acrobaties financières qui mènent le pays et qui ont mené des Collectivités à la ruine. Je pense notamment à ceux qui avaient pris des emprunts structurés à une certaine époque.

Nous sommes le 31 mars 2023, on se verra en fin d'année pour voir qui avait raison mais la prudence est véritablement ce dont il faut faire preuve quand on mène une Collectivité.

Madame CAVECCHI

Merci. Monsieur SUEUR a la parole.

Monsieur SUEUR

Sur ce point du marché, les trois premiers mois, sur ma propre commune j'enregistre moins 30 % sur le marché de l'ancien.

Mme CAVECCHI

Et on voit aussi que les taux d'intérêt, les taux des emprunts sont montés.

Vous voulez dire un mot Monsieur SABOURET ? Je vous en prie.

Monsieur SABOURET

Une remarque qui fait le lien avec la question des coûts énergétiques, on se rend compte parfois que l'on a une sur-réaction sur trois ou quatre mois, mais qu'une année dure 12 mois donc il y a aussi cet aspect-là des choses qui est que parfois, on fait des projections en année pleine alors que la situation dramatique ne va pas concerner la totalité de l'année. C'était une remarque technique au passage.

Mme CAVECCHI

Cela peut arriver. En tout cas, je ne souhaite uniquement que les choses aillent dans le bon sens, que les DMTO se maintiennent, qu'ils augmentent serait encore mieux, que les taux d'intérêt diminuent, que l'inflation diminue et que le monde soit beau et bleu.

Maintenant que nous avons échangé sur des choses très sérieuses mais de façon tout à fait... Oui, Philippe.

Monsieur ROULEAU

J'ai trouvé que vous avez fait une caricature comme l'on n'en voit plus, c'est *Retour vers le passé*. Vous dites : "Les Républicains, vous êtes les méchants et nous, les Socialistes, on est les gentils". Vous saluez la bonne gestion d'une majorité de Droite puisque comme cela a été dit à plusieurs reprises, on fait une gestion prudente et d'ailleurs, merci à mon collègue Yannick BOEDÉC pour cette présentation synthétique et il connaît bien le sujet. Merci au Conseil Départemental, merci aux services pour cette bonne gestion.

On a compris également que si vous étiez en responsabilité, cela ne serait pas mieux que vos prédécesseurs au niveau du Conseil Départemental puisque votre objectif est de dépenser sans compter, on l'a bien compris.

Après, puisqu'apparemment on ne fait pas de social quand on est à Droite, par contre, vous avez pris beaucoup d'exemples dans d'autres Conseils Départementaux et les trois quarts étaient Républicains. Mais je pense qu'eux-mêmes pourraient prendre des exemples, de bons exemples dans cette Assemblée donc vous êtes vraiment dans la caricature. Quand vous dites : "droits dans vos bottes", vous repartez assez loin. Élisabeth BORNE est droite dans ses bottes et je vous rappelle qu'elle vient du parti Socialiste donc ne nous donnez pas de leçon de vertu... Et j'ai trouvé que votre présentation manquait un peu d'humilité également. Vous vous voulez constructif, je vous ai trouvé plutôt donneur de leçons qu'autre chose.

Madame CAVECCHI

Monsieur BOUGEARD et je passerai au vote.

Monsieur BOUGEARD

Je ne peux pas laisser passer. Il en sourit, c'est normal, quand je parlais tout à l'heure du jeu théâtral, chacun dans son rôle, je veux bien l'entendre. Et j'entendais la demande de passage au vote de Madame la Présidente suite à cet échange, je remarque d'ailleurs que vous n'avez pas répondu sur tous les points. On a très vite parlé des DMTO mais on n'a pas répondu sur tous les points. Là, on est vraiment dans un rôle où Philippe ROULEAU monte au créneau.

Je vais répondre parce que je pense qu'il y a une mauvaise écoute. Quand on nous dit : "vous faites une présentation caricaturale en présentant les LR comme les méchants et vous, les gentils", ce n'est pas du tout ce que l'on a fait, bien au contraire, on a même dit que même des LR pouvaient faire de bonnes choses. On va replacer dans le contexte.

Ensuite, quand vous dites : "vous voulez *Retour vers le passé* en augmentant la dette", je n'ai pas parlé de dette, j'ai dit que l'on pouvait financer des mesures simples à coût maîtrisé. On vous a parlé du financement donc là non plus, il ne faut pas tomber dans la caricature parce que là, la réponse était caricaturale. Replaçons les choses, je pense que le débat a été de bonne tenue, nous avons eu quelques échanges, pas toutes les réponses mais je pense qu'il était important que je fasse cette reprise.

Merci Monsieur ROULEAU.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur BOUGEARD. Monsieur BOEDEC et Madame SCOLAN.

Monsieur BOEDEC

Préciser que la mauvaise écoute était visiblement réciproque parce qu'à aucun moment on n'a employé le mot "regret".

Madame SCOLAN

Mon petit mot par rapport aux ressources humaines. Vous avez dit que l'on avait moins de ressources humaines que dans certains Départements mais j'ai l'habitude de dire dans ma Collectivité où l'on retrouve un peu le même phénomène que lorsque l'on a des problèmes financiers, c'est très long à rattraper, ce sont collectivement toutes les parties prenantes de la Collectivité qui doivent faire un effort. Je veux saluer ici les agents de la Collectivité qui ont fait cet effort, qui l'ont fait volontiers et qui l'ont compris.

Vous pourriez saluer que l'on a fait, depuis le nouveau mandat, de nouveaux recrutements et que la situation de nos agents s'est plutôt améliorée. Mais cela va de pair, il est sûr que si l'on n'a pas les finances, on ne peut pas augmenter non plus le quota d'agents et mieux les payer. C'est une vision prudente des situations. On avance tous ensemble.

Madame CAVECCHI

J'ajoute, sur les ressources humaines, que chacune et chacun de vous qui êtes maires avez aussi ce problème de trouver les personnes. C'est compliqué aujourd'hui dans tous les métiers en tension, on a des métiers difficiles et même si l'on ouvre des postes, il n'est pas toujours facile de les pourvoir. Mais on avance dans le bon sens.

Si tout le monde s'est exprimé et je vous en remercie, je vais vous demander de voter. Nous votons d'abord le Budget Principal.

Pour le Budget Primitif, qui est contre ?

L'opposition contre, la majorité favorable. Je vous en remercie.

Je passe aux Budgets annexes. Nous avons le Budget du château d'Auvers, avec un excédent de fonctionnement et d'investissement, qui est contre ?

Même vote.

Le Budget de la MDE sans la participation de la Vice-Présidente, Madame PELISSIER.

Même vote.

Le Budget du laboratoire départemental.

Même vote. Je vous remercie.

Je dois aussi vous demander d'adopter les nouvelles AP qui sont recensées dans les annexes qui ont été données avec le Budget prévisionnel et qui vous ont été présentées aussi lors des Orientations Budgétaires.

Je suppose que c'est le même vote : l'opposition est contre et la majorité est favorable ?

Monsieur BOUGEARD

Cela découle du Budget pour lequel nous sommes contre que nous sommes... Ce n'est pas ciblé sur tel ou tel aspect.

Madame CAVECCHI

J'ai bien compris que c'était la suite logique. Je l'ai entendu comme cela.

Merci. C'est un beau Budget à tenir.

3-07 Modification des aires de recrutement des collèges Voltaire, Chantereine, Anatole France, Jean Lurçat et Evariste Galois situés à Sarcelles et des collèges Ariane, Paul Vaillant-Couturier et Sadi Carnot situés à Argenteuil et correction d'anomalies de sectorisation

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente.

Il s'agit d'approuver des modifications de sectorisation (recrutements) pour les villes de Sarcelles, Argenteuil et quelques modifications qui sont uniquement des anomalies de sectorisation dans différentes villes.

Je vais commencer par Sarcelles parce que c'est une sectorisation importante de tous les collèges de Sarcelles. À Sarcelles, on accueille 3 312 collégiens. On a une capacité théorique de 3 600 places. Il s'agissait seulement de rééquilibrer entre les différents collèges. Comme d'habitude concernant les sectorisations, nous avons travaillé avec l'éducation nationale, avec notre collègue Patrick HADDAD qui est à la fois Maire et Conseiller Départemental, avec ses services de l'éducation. De nombreuses réunions se sont tenues entre 2022 et 2023 et nous avons convenu d'une sectorisation qui convenait à tout le monde. Cette sectorisation a été validée par l'éducation nationale mais surtout par le CDEN, qui a validé l'ensemble de ces sectorisations et c'est assez rare pour le souligner.

La deuxième sectorisation est plus technique, elle concerne la ville d'Argenteuil. En attendant la livraison du collège d'Argenteuil qui est en cours - pour des problèmes de foncier, ce collège a pris un peu de retard -, on avait déjà fait une sectorisation à Argenteuil il y a trois ans, on a rééquilibré à nouveau les collèges Ariane et Paul VAILLANT-COUTURIER de façon à équilibrer la capacité dans ces collèges.

Le dernier point concerne des modifications d'anomalies sur les villes de Goussainville, Pontoise, Herblay, Saint-Ouen-l'Aumône, Corneilles-en-Parisis et Soisy-sous-Montmorency, mais ce sont des erreurs de rues, la plupart du temps, qui n'étaient pas logiques.

Toutes ces modifications ont été approuvées par le CDEN, donc je vous demande aujourd'hui de les approuver à votre tour.

Merci.

Madame CAVECCHI

Pas d'intervention ? Nous votons.

Tout le monde est favorable ? Merci.

Je remercie les services parce que Mr Patrick HADDAD peut en témoigner, c'est vraiment délicat, c'est parfois trottoir par trottoir. C'est compliqué. Ils sont très attentifs donc il est important de leur tirer un coup de chapeau, comme aux autres.

3-08 Financement des projets des collèges dans le cadre de l'appel à projets proposé au titre de l'année scolaire 2022-2023 : "Mon petit-déjeuner au collège"

Madame MOINE

Merci, Madame la Présidente.

Lors de la délibération 3-15 que nous avons voté le 8 juillet dernier, nous avons attribué une subvention à cinq collèges suite à l'appel à projets "Mon petit-déjeuner au collège". Ces collèges sont situés en REP et en REP+ à Argenteuil, Villiers-le-Bel, Goussainville, Sarcelles et Garges. Aujourd'hui, le Département du Val d'Oise souhaite poursuivre dans cette dynamique suite au fort engouement de ce premier projet et porter à 10 le nombre de collèges bénéficiaires de ce dispositif.

Lors de notre visite avec Virginie TINLAND et Ramzi ZINAOUI au collège Henri WALLON à Garges, nous avons pu constater la dynamique autour de ce projet et à cette occasion, la Principale a pris le temps de nous expliquer l'intérêt et les bienfaits sur les collégiens, notamment sur la concentration, sur la diminution des "petits bobos" tels que les maux de tête et donc des allées et venues à l'infirmerie à 10 h 00.

Concernant ce rapport, le jury de l'appel à projets s'est réuni à l'automne 2022 et a retenu 10 collèges pour un montant de 37 645 €. Il s'agit du collège Claude MONET à Argenteuil pour une subvention de 3 025 €, le collège Maximilien ROBESPIERRE à Goussainville pour une subvention de 4 000 € (le collège subventionne à hauteur de 1 000 €), le collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel pour une subvention de 1 400 €, le collège Chantereine à Sarcelles pour une subvention de 5 000 €, le collège Henri WALLON à Garges pour une subvention de 4 500 €, le collège Pablo PICASSO à Garges pour une subvention de 3 800 €, le collège Paul ELUARD à Garges pour une subvention de 4 300 €, le collège Martin LUTHER KING à Villiers-le-Bel pour une subvention de 4 000 €, le collège François TRUFFAUT à Gonesse pour une subvention de 4 220 €, le collège Gérard PHILIPPE à Cergy pour une subvention de 3 400 €, soit un total de 37 645 €.

Il vous est donc proposé d'approuver le versement de ces 10 subventions.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas d'intervention ? Nous votons.

Tout le monde est favorable au petit-déjeuner de nos collégiens, merci beaucoup pour eux.

3-09 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de fonctionnement et appel à projets 2023

Madame MOINE

Merci, Madame la Présidente.

Dans la continuité des actions pour notre jeunesse, le présent rapport a pour but de reconduire les modalités de financement des associations et des fédérations d'éducation populaire d'envergure départementale. Il s'agit de la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC), les Scouts et Guides De France (SGDF), l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil du Val d'Oise (IFA 95), la Ligue de l'Enseignement 95 et les FRANCAS 95.

Ces structures regroupent 265 associations et Collectivités valdoisiennes. Ce sont près de 10 000 jeunes en moyenne chaque année qui sont concernés par les actions conduites directement par les fédérations et c'est sans compter les actions qui sont menées localement par les associations adhérentes.

Concernant le principe de financement, l'enveloppe budgétaire départementale est scindée en deux parties : une participation au fonctionnement des structures permettant notamment la mise en œuvre de l'animation des réseaux et une participation aux projets présentés dans le cadre de thématiques. Ainsi, il est donc proposé pour l'appel à projets 2023 de conserver les trois axes suivants :

- La promotion de l'égalité femmes/hommes,
- La promotion des valeurs de la République et de l'engagement citoyen,
- L'éducation aux médias et à l'information.

Et la reconduction des modalités de financement dans une enveloppe budgétaire pour 2023 à hauteur de 211 750 € dont 99 750 € pour la mise en œuvre des appels à projets, un financement en fonctionnement pour chaque structure à hauteur, pour la FDMJC, de 24 640 €, pour les FRANCAS 95 15 680 €, pour l'IFA 95 28 000 €, pour la Ligue de l'Enseignement 26 640 € et pour la SGDF 19 040 €.

Je rappelle que l'organisme financé doit signer la Charte de la valeur de la République et de la laïcité du Conseil départemental pour percevoir une aide financière du Département, la Charte constituant une pièce justificative nécessaire au paiement de toute aide départementale.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Avez-vous des remarques ? Nous votons.

Tout le monde est favorable. Merci.

3-10 Clôture du dispositif "Entrée dans la Vie Active", Création du nouveau dispositif d'aide aux jeunes "Val d'Oise Tremplin" et Désignation de Conseillers départementaux auprès des Comités Val d'Oise Tremplin

Madame ETORE-MANIKA

Merci, Madame la Présidente. Nous avons eu et nous aurons plusieurs moments marquants sur la politique départementale en faveur des jeunes parce que l'on est très fier de rappeler que le Val d'Oise est le département le plus jeune du territoire hexagonal et nous aurons d'autres moments marquants, en particulier avec mes collègues Virginie TINLAND et Sarah MOINE en politique jeunesse.

On clôture le dispositif EVA qui a le mérite d'exister depuis 12 ans. Il a été créé en 2011 par notre prédécesseur, Philippe METEZEAU, que je salue car il doit nous regarder. En quelques mots et quelques chiffres : plus de 6 000 dossiers ont été reçus, 4 500 jeunes valdoisiens ont été aidés pendant 12 ans, ce qui représente 6,104 M€ d'aides attribuées.

L'objectif principal était de lever le dernier frein de l'accès à l'emploi sur quatre volets : mobilité, logement, formation et initiative. Ce dispositif commençait à s'essouffler, notamment "à cause" des dispositifs étatique et régional qui complétaient, comblaient ou répondaient aux besoins auxquels EVA répondait précédemment. Il était restrictif car il permettait seulement de lever le dernier frein de l'accès à l'emploi et il y a eu la crise sanitaire qui a rendu un peu plus complexe le parcours des jeunes et qui ne répondait pas à la mobilité internationale qui était une vraie demande de la part des jeunes étudiants.

Seuls les jeunes qui pouvaient être suivis par les Missions Locales et Pôle Emploi pouvaient candidater à cette aide EVA et aujourd'hui, nous avons pu dessiner avec mes collègues le nouveau design et les contours de ce nouveau dispositif qui prendra le nom de "Val d'Oise Tremplin" en symbole de l'essor vers l'autonomie des jeunes du Val d'Oise.

Les grands changements de ce dispositif sont qu'il sera accessible et ouvert aux jeunes de 18 à 30 ans. Nous avons élargi la tranche d'âge, avant, c'était 16-25 ans. Pourquoi 30 ? Pour homogénéiser par rapport aux aides qu'offre le Département. La Bourse de l'entrepreneuriat engagé est ouverte pour les jeunes jusqu'à 30 ans. Sur une plateforme dématérialisée, tous les jeunes peuvent candidater, ils ne seront plus obligés d'être suivis par la Mission Locale ou par Pôle Emploi. Cela permettra de les responsabiliser, de les autonomiser en demandant par eux-mêmes, en candidatant directement sur la plateforme numérique.

En termes de volets, EVA était une enveloppe maximale de 1 500 €. Aujourd'hui, pour l'entrepreneuriat, l'achat de véhicule, le permis de conduire, nous avons une enveloppe de 1 000 € et pour tout ce qui est formation et mobilité internationale, la grande nouveauté qui n'existait pas et qui était une forte demande de la part des étudiants, cela s'élèvera à 2 000 €.

Nous devons aussi acter les représentants des cinq Comités car nous nous réunissions avec les Présidents des Comités EVA une fois par mois pour instruire avec les partenaires Mission Locale et Pôle Emploi et les services du Département - et j'en profite pour les remercier parce qu'ils sont très rigoureux sur la préparation des Comités et dossiers -, les cinq bassins resteront les mêmes : Vexin Agglomération de Cergy-Pontoise, Vallée de Montmorency, Plaine de France, Pays de France et Rives de Seine.

Ce rapport présente aussi la désignation de ces Comités. Nous nous réunirons une fois par mois et la nouveauté est que l'on pourra organiser des *after work* avec les jeunes, non seulement pour qu'ils puissent identifier le Département comme partenaire institutionnel pour leur insertion et leur autonomie dans la vie active et dans la formation, mais aussi pour passer un moment convivial parce qu'une aide n'est pas que financière, elle est aussi en termes de réseau et ils pourront rencontrer des chefs d'entreprise pour trouver un stage ou un emploi.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

On a regardé attentivement cette modification proposée. EVA était le seul dispositif de masse que l'on avait d'aide financière aux jeunes. Il y a le prêt Égalité des chances... mais ce ne sont pas des dispositifs de masse, ce sont des dispositifs très limités en nombre de bénéficiaires. Quand on dit "en masse", il faut quand même relativiser parce que les chiffres ont été présentés sur EVA, qui connaît maintenant un essoufflement, il était peut-être un peu plus dynamique au départ qu'aujourd'hui mais quand on fait le bilan sur 11 ans, on nous dit 4 500 jeunes, 6 M€ dépensés, cela fait donc un peu plus de 400 par an, sur les 16-25 ans, ce sont environ 150 000 personnes dans le Val d'Oise, voire davantage. En gros, notre dispositif de masse EVA a aidé un jeune valdoisien sur 375 chaque année, multiplié par 10 ans, cela fait 10 sur 375. Globalement, ça fait pas lourd.

Il était nécessaire de faire évoluer le dispositif. Vous proposez de le faire évoluer, sachant que quand on fait un dispositif d'aide financière à des catégories de population, en l'occurrence les jeunes, on a finalement deux manières de concevoir un nouveau dispositif : soit on fait un dispositif simple, large, lisible avec des critères extrêmement limités, soit on fait un dispositif avec des mécanismes de sélection et d'appréciation de la manière dont les critères seront remplis ou non par les candidats.

Le premier modèle est celui par exemple d'une aide générale au permis de conduire. On remplit un certain nombre de critères (ressources...) et on a l'aide. C'est très bien connu par les publics que l'on vise parce que l'on fait une communication sur le dispositif, qui est souvent très rapidement approprié par les personnes qui sont la cible dudit dispositif et cela fonctionne bien. Cela pose un problème qui est que budgétairement, c'est lourd parce que ces dispositifs simples et lisibles sont à droits ouverts et non à enveloppe fermée, donc on ne peut pas les piloter.

Après, on a une deuxième manière de faire qui est la sélection, c'était EVA mais c'est le dispositif tremplin que vous nous proposez, qui fonctionne de la même manière. Ce sont des dispositifs à enveloppe fermée, bien que si l'on se rend compte que l'on a deux fois plus de dossiers que ce que l'on avait imaginé, on pourra revenir pour regarder à revoir l'enveloppe mais malgré tout, cela reste un dispositif qui est dans la même philosophie en termes d'accès qu'EVA.

Le choix de l'élargir, maintenant on est jeune de 18 à 30 ans... L'objectif n'est pas seulement l'accompagnement dans l'emploi mais dans les projets et je pense que c'est plutôt une bonne chose de se dire que les jeunes ont des projets liés à l'emploi, mais pas que, et on doit pouvoir les aider lorsqu'ils ont des projets consistants qui sont des projets de vie, même s'il faut bien travailler pour vivre en règle générale, sauf à vivre de ses rentes mais c'est une proportion très limitée.

Vous augmentez l'enveloppe mais de manière relativement limitée, cela rejoint ce que je disais tout à l'heure. En réalité, on fait un EVA 2, avec quelques curiosités. La première est la contrepartie d'une participation du jeune. On n'a pas bien compris l'idée du ticket modérateur lorsque l'on utilise un service pour éviter de faire payer à une Collectivité un service gratuit que l'on n'utiliserait pas. Mais là, on n'est pas dans ce cas-là, on est dans le cas où quelqu'un va demander une aide donc on a du mal à voir comment se concrétiserait la participation du jeune.

Autre curiosité, on pensait qu'il y avait une modulation de l'aide en fonction des ressources parce qu'il est évident que lorsque l'on a un projet et que l'on est capable de le financer, l'aide du Département ne va pas être un levier pour réaliser son projet, cela va être une substitution de financement et avec l'argent que l'on aura économisé, on pourra faire autre chose. Vous apporterez peut-être des précisions parce que j'ai peut-être fait une confusion là-dessus mais en tout cas, il est clair qu'une modulation doit être faite selon la situation économique dans laquelle sont les jeunes.

Sur la question de l'entrepreneuriat, il est assez amusant de voir que dans la logique des aides à l'entrepreneuriat, on n'a pas du tout intégré des projets qui seraient hors du champ de l'économie purement monétaire. Par exemple quelqu'un qui porterait un projet d'intérêt général ne pourrait pas être considéré comme pouvant être aidé parce qu'il y a des projets non monétaires, cela existe. Je pense que si l'on monte une société dans le domaine de l'ESS, cela entre dans le dispositif. Par contre, si l'on monte des projets qui n'ont pas vocation à avoir de recettes commerciales, cela n'entre pas dans votre dispositif.

Enfin, sur le plan des mobilités, votre dispositif pourrait être incitatif. Vous limitez à 1 000 € pour l'achat d'un véhicule et vous ne modulez pas en fonction des caractéristiques du véhicule. Je signale d'ailleurs que les jeunes qui voudraient décarboner des mobilités et non acheter une vieille voiture qui tombera en panne bientôt, mais un vélo électrique qui leur permettra éventuellement de faire les 10 ou 15 kilomètres dont ils ont besoin, le coût du vélo électrique sera supérieur - même après elle parce que les vélos électriques coûtent assez cher -, en tout cas, ils auront du mal à financer la totalité du coût.

Nous n'avons pas de représentant de la minorité dans les Comités départementaux liés au tremplin, on ne demande pas forcément à l'être mais en revanche, on demande à être informé de la manière dont les choses se passent afin que l'on sache si le dispositif avance parce que l'on va forcément être sollicité par les habitants de nos territoires.

Avec toutes les remarques que je viens de faire, on a beaucoup de doutes sur le passage de la V1 à la V2, on ne pense pas que ce soit tout à fait la bonne technique et donc nous nous abstiendrons sur cette proposition.

Madame CAVECCHI

Il est dommage que vous ne votiez pas pour. L'enveloppe fermée, puisque c'est une nouvelle approche, je propose que l'on regarde et s'il y a des demandes auxquelles on ne pourrait pas donner satisfaction dans l'enveloppe, on verra au Budget Supplémentaire comment on peut gérer les choses. Cela me paraît raisonnable, voyons un peu comment cela fonctionne.

La façon dont le jeune va participer, je pense que c'est sa motivation.

Je redonne la parole à Madame ETORE-MANIKA.

Madame ETORE-MANIKA

Merci, Madame la Présidente. Pour revenir sur les remarques de Monsieur SABOURET, je tiens à rappeler, comme chaque année, que l'insertion professionnelle des jeunes n'est pas une compétence du Département. Malgré tout, EVA a eu le mérite d'exister pour les faire entrer dans la vie active en levant le dernier frein de l'accès à l'emploi et du coup, on a dû remettre une petite nouveauté. Ce n'est pas un EVA 2.0 parce qu'il s'adresse à un public beaucoup plus large, il est moins restrictif de par le fait qu'il ne soit plus accompagné par les Missions Locales et Pôle Emploi parce que vous avez cité le chiffre de 200 000 €, on est à 250 000 € entre 15 et 29 ans, du coup, cela restreignait beaucoup l'accès des jeunes à cette aide. Le fait de l'ouvrir à un grand public permettra à plus de jeunes de bénéficier de ce nouveau dispositif Val d'Oise Tremplin.

La contrepartie d'une participation, c'était une question que l'on se posait, on parlait d'autonomisation et de responsabilisation, le jeune doit être responsable de son projet, de son avenir. Il y avait deux solutions : Nicolas BOUGEARD a cité tout à l'heure le Département de l'Essonne en exemple, on aurait pu le citer parce qu'il a un pass qui s'appelle "Tremplin citoyen" et en échange de l'argent, il demande des travaux d'intérêt général ou d'engagement citoyen sur la ville. On a choisi la contrepartie financière modeste et ce sera évalué au cas par cas, cela peut être 15, 20 €, cela dépend de la situation financière parce qu'il faut savoir que même si les parents sont présents et qu'ils sont hébergés, certains jeunes ne sont pas aidés par leurs parents, cela leur permet de montrer une certaine motivation et implication dans leur projet professionnel.

En ce qui concerne l'âge de 30 ans, la Covid-19 a permis un certain nombre de reconversions et EVA, à l'époque, ne permettait pas d'aider et de donner un coup de pouce parce que ce n'est pas une finance totale, mais un coup de pouce. On ne finance pas l'intégralité du projet parce que souvent, l'intégralité du projet est beaucoup plus élevée que l'enveloppe budgétaire et c'est valable pour tous les dispositifs, que ce soit régional ou étatique.

Pour le permis, 1 000 € parce que l'idée n'est pas de donner un chèque aux jeunes, mais lui donner un coup de pouce et le rendre autonome sur son projet. Pourquoi 1 000 € ? Parce que la Région s'est inscrite dans la solution d'aide au permis (1 300 €). L'idée est qu'ils puissent d'abord s'orienter vers le dispositif régional et s'ils ne sont pas éligibles à ce dispositif, qu'ils puissent revenir vers le Département. Mais le Département, c'est beaucoup plus large qu'une aide au permis parce que vers la fin, l'essoufflement était aussi dû au fait que quasiment 80 % des dossiers instruits étaient des aides au permis.

On ne voulait pas réduire, restreindre l'aide EVA à l'aide au permis uniquement. Val d'Oise Tremplin n'est pas que cela.

Monsieur SABOURET

Sur la question de la participation des jeunes, on a du mal à comprendre comment fonctionne le mécanisme consistant à dire : "on veut une petite participation" alors que la personne vient solliciter une subvention. La seule manière d'apprécier la chose, si un projet est présenté, il y a une partie d'autofinancement du projet qui va être réservée... Soit dit en passant, si les montants sont limités, la partie d'autofinancement sera mécanique de toute façon. J'ai du mal à comprendre comment cela se concrétise parce que c'est un peu curieux de dire "on va vous demander une participation" au moment où on va vous demander une subvention.

Madame ETORE-MANIKA

Elle ne sera pas systématique, ce n'est pas un critère obligatoire. La demande de participation n'est pas le critère. Vous n'avez peut-être retenu que cela mais Val d'Oise Tremplin, c'est beaucoup plus large que la participation du jeune. S'il n'est pas en mesure de participer, cela ne sera ni éliminatoire, ni rédhibitoire sur le financement et le coup de pouce que le Département va lui attribuer à travers Val d'Oise Tremplin. C'est une participation symbolique. C'est déjà le cas parce que quand ils viennent solliciter une aide au permis ou un achat de véhicule, ils ont déjà financé le Code, c'est déjà une participation.

Madame CAVECCHI

Je crois que nous avons explosé le budget de temps aujourd'hui. Je vous remercie.

Nous votons. L'opposition s'abstient si j'ai bien compris, ce n'est pas bien cela !

Nous votons pour.

4-06 Présentation du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027

Madame CAVECCHI

Vous avez remarqué que nous avons rajouté un I donc il y a le mot Insertion, c'est-à-dire qu'on va vers le travail. J'ai oublié tout à l'heure il y a un diaporama. J'ai oublié de vous le préciser tout à l'heure. Monsieur LAMBERT-MOTTE me l'a bien fait rappeler. Je laisse la parole à Monsieur LAMBERT-MOTTE et Monsieur DECLERCK.

(Diffusion d'un diaporama)

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. La première question que l'on peut se poser est pourquoi un Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi ? C'est pour favoriser l'insertion sociale, mais également l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. Notre Département veille à l'équilibre entre les droits et les devoirs des allocataires du RSA et notamment avec l'obligation de signer un contrat d'engagement réciproque. Les CCAS conventionnés, les associations prennent une part active dans l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires du RSA. Une étude récente réalisée pour le compte du Département montre que 59 % des bénéficiaires du RSA entrés dans le dispositif au 1^{er} trimestre 2017 étaient sortis au 31 janvier 2020.

Quelques dates pour l'élaboration de ce PDIE :

- Le 3 juin, il y a eu le lancement officiel de cette démarche,
- Le 8 juillet, l'organisation d'une journée partenariale collaborative avec l'ensemble des partenaires avec un travail sur les profils et besoins des bénéficiaires et la coordination des acteurs,
- Entre juin et novembre 2022, avec l'aide du Cabinet AMNYOS, une série d'entretiens individuels et collectifs avec les élus, la Direction Générale, les agents, les partenaires (notamment Pôle Emploi, la CAF, les associations, les groupements employeurs) pour définir les besoins, identifier les bonnes pratiques et les leviers d'action.

L'évolution du nombre d'allocataires du RSA entre décembre 2019 et janvier 2023 : en décembre 2019, nous étions à 34 128 allocataires et en novembre 2020, il y a un pic à 38 616, qui correspond à la crise sanitaire. Ensuite, il y a eu une baisse relativement significative avec des allocataires qui sortaient rapidement du dispositif. En janvier 2023, nous sommes à 35 409 donc on voit qu'il y a eu une baisse mais on est plutôt actuellement dans une stabilisation.

En ce qui concerne le financement, en décembre 2020, nous avons voté une somme complémentaire d'1 M€ pour le PDI, plus 4 M€ sur le PDI aux BP 2022 et 2023, et nous avons aussi réalisé l'embauche de trois contrôleurs, ce qui fait un PDIE pour 2023 à hauteur de 15,5 M€ dont 2,5 M€ de charges de personnels sociaux intervenant dans le domaine de l'insertion, ce qui nous met dans la moyenne nationale et régionale et qui montre également une hausse de 5 M€ par rapport à 2022.

Ces économies ont été réinjectées dans les actions. Cela se traduit par un écart entre les exercices et le CA 2021 qui était à 238 M€ et le CA 2022 à 232 M€, ce qui fait moins 6 M€ et même moins 8 M€ en tenant compte de la recette de compensation de 2,7 M€.

Ce tableau correspond au rapport entre les dépenses et les recettes et taux de compensation par l'État. En bleu, vous avez les compensations de la part de l'État depuis 2011 (on est sur une période de 10 ans). Vous voyez que c'est extrêmement stable. Cette part provient pour partie de la TICPE (Taxe Intérieure de Compensation sur les Produits Énergétiques) et du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion. Pour 2021, la compensation de l'État ne correspond plus qu'à 39 % des dépenses de RSA.

Je cède la parole à mon collègue.

Monsieur DECLERCK

Madame la Présidente, mes chers collègues, merci Gérard pour cette présentation du travail engagé par notre Département avec ses différents partenaires pour élaborer ce nouveau Programme Départemental d'Insertion qui vient accueillir une nouvelle initiale à son acronyme, le "E" qui marque la volonté d'accompagner nos bénéficiaires vers l'emploi. C'est à ce titre que je vais prendre le relais de cette présentation et vous illustrer la traduction opérationnelle de ce PDIE sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Chaque bénéficiaire a un parcours d'insertion qui lui est propre mais tous ces parcours ont la même porte d'entrée, c'est l'inscription et la demande de RSA. Ce PDIE va nous permettre de généraliser la plateforme d'accueil que nous avons votée l'an dernier. Sa mise en œuvre a en effet permis de réduire l'attente entre la demande de RSA et le premier rendez-vous de quatre à un mois. Cette réduction du délai nous permet de maintenir la démarche du bénéficiaire de RSA et la dynamique engagée, et de ne pas le laisser dans l'attente. Concrètement, dans les faits, cela se traduit par un taux de présence en augmentation pour le premier rendez-vous sur les parcours d'insertion avec derrière, automatiquement, une augmentation de la contractualisation puisque vous savez que pour toucher le RSA, il faut signer un contrat d'engagement réciproque.

De plus, cette plateforme a permis d'avoir un rôle préventif du juste droit et d'éviter ainsi que certains bénéficiaires, par des erreurs de parcours, doivent rembourser les droits initialement perçus ou les réorienter sur la bonne aide pour les bonnes personnes.

Parmi ces parcours d'insertion et parmi les bénéficiaires du RSA, nous pouvons relever qu'un grand nombre d'entre eux peuvent retourner assez rapidement à l'emploi, dès leur inscription ou des profils qui deviendront proches de l'emploi, lorsque tout l'accompagnement social aura été effectué. Le PDIE 2023/2027 vous propose donc de renforcer des actions qui ont déjà été mises en place ou expérimentées sur le prochain programme, notamment les actions qui ont été entreprises avec les partenaires LHH et BimBamJob, ainsi que le dispositif avec le MEVO et le partenariat contractualisé avec l'Assemblée des Départements de France et Pôle Emploi (dispositif d'accompagnement global).

Après ces quelques illustrations, il me revient de conclure cette présentation du PDIE 2023/2027 en vous rappelant les grandes orientations que nous vous proposons de suivre. Il s'agit de :

- favoriser l'autonomisation sociale et professionnelles des personnes en plaçant la remise à l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours d'insertion et des principes d'accompagnement individuels et collectifs,
- mobiliser les partenaires, je pense que l'élaboration en est le plus grand exemple puisque nous les avons tous mobilisés, reçus à plusieurs reprises, ils ont phosphoré collectivement pour nous proposer ces orientations,
- prévenir les entrées et inscriptions dans le dispositif RSA par l'ouverture de notre PDIE aux jeunes et demandeurs d'emploi qui arrivent en fin d'indemnisation,
- prendre en compte les besoins et attentes des entreprises locales en matière d'emploi et de compétences dans l'élaboration des parcours et des actions qui se traduit avec nos différents partenariats et les mesures que nous mettons en place,

- assurer la maîtrise du dispositif RSA, notamment avec la responsabilisation des acteurs conventionnés dans le cadre de ce PDIE avec une part de financement variable selon les résultats attendus et le renforcement du pôle Contrôle du service insertion.

Je vous remercie.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Je voulais remercier les services pour ce très beau document, très détaillé, où vous avez le plan départemental dans sa globalité avec à la fin les huit fiches actions qui sont décrites dans le détail. Dans ce document, vous avez toutes les données sur ce PDIE.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Je vous remercie de la présentation. Le document qui a été projeté était fort bien fait, ainsi que le document remis sur table. Félicitations à ceux qui l'ont rédigé parce que c'est beaucoup de travail et on le néglige souvent, les rédacteurs prennent beaucoup de temps pour vérifier les données, etc.

Le PDIE 2023/2027 qui nous est présenté est assez classique. La stratégie développée autour du renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour être en adéquation avec les besoins en emploi du territoire est un axe classique de PDIE que l'on retrouve un peu partout.

Quelques éléments à noter, quelques bémols dans les grands équilibres qui sont fixés par ce PDIE. Premièrement, on fait l'adéquation à l'emploi de manière prioritaire, il n'est peut-être pas possible de le faire autrement mais il faut quand même en avoir conscience parce que souvent, c'est un frein à l'emploi. Cela se fait de manière prioritaire sur des emplois à faible qualification, des emplois souvent à forte pénibilité, avec des rémunérations faibles, des horaires décalés et des lieux de travail peu accessibles aux transports en commun. C'est un élément qu'il faut prendre en compte lorsque l'on parle de remettre les bénéficiaires du RSA "dans l'emploi".

Quand on propose un emploi avec des horaires qui permettent d'aller chercher les enfants à l'école, de ne pas avoir trop de temps de trajet, tout va bien. Lorsqu'à l'inverse, le retour à l'emploi, y compris sur des bassins d'emploi qui ne sont pas très larges... Je suis sur l'Est du Val d'Oise, on propose souvent aux personnes d'aller travailler sur la plateforme de Roissy qui n'est pas très loin et pour laquelle des possibilités de transport existent. Cela ne fonctionne pas comme un métro en plein Paris mais ce n'est pas inexistant. Néanmoins, il faut prendre en compte les temps de trajet, qui peuvent être longs, les horaires qui sont décalés et il faut aussi attendre Filéo à 2 h 00 ou 4 h 00 sous la pluie et dans le froid pendant les quatre mois d'hiver.

Les emplois vers lesquels on va pousser les demandeurs de RSA, il faut avoir conscience qu'ils sont particulièrement contraignants et naturellement, faiblement rémunérés.

Deuxièmement, je pense que la typologie des emplois sur laquelle est centrée la stratégie du PDIE est une stratégie "privé lucratif". Or, on sait que l'employabilité des bénéficiaires du RSA, notamment par exemple les plus âgés est beaucoup plus faible dans le privé lucratif. Il y a tout un pan de tierces activités dans l'Economie Sociale et Solidaire, qui, généralement, garantit davantage de succès dans le recrutement de personnes les plus éloignées de l'emploi. À cet égard, je pense que l'extension de l'expérimentation et le retour d'expérience positif de "Territoire zéro chômeur de longue durée" qui a été montée sur le secteur Moisselles-Bouffémont est à étendre. Cela permet aussi de réduire la pression que l'on a sur les bénéficiaires du RSA parce que les personnes sortent du RSA pour aller dans l'emploi.

Troisièmement, il y a un certain nombre d'actions sur certains publics qui ne sont pas évoquées. On a fait un petit travail de comparaison dans le temps limité qui nous était imparti parce qu'il est difficile pour nous d'analyser un PDI en quelques jours, on a eu le dossier il y a peu de temps, mais on a essayé malgré tout de faire ce travail. Le PDI de Haute-Garonne par exemple vise d'aller aussi vers des populations les plus en difficulté, par exemple les populations qui maîtrisent mal le français. Cette initiative existe aussi dans le PDI commun Yvelines-Hauts-de-Seine que l'on a pu consulter.

Je pense que ces sujets mériteraient que l'on enrichisse, on a peut-être des amendements possibles en cours de route au PDIE qui pourront être envisagés. Et je terminerai par un point, évidemment, il y a un renforcement des moyens qui est proposé (2 M€ de plus sur 2023) puisqu'il est indiqué dans le document que l'on passe de 10,8 M€ en 2019 à 15 M€ en 2023. En quatre ans, cela fait une augmentation significative. Cela dit, il faut quand même avoir conscience que ces 15 M€ sont à mettre en relation des 235 M€ de prestations versées aux allocataires. Lorsque le RMI avait été mis en place, l'idée générale était de dire que 90 % de la dépense devait être l'aide sociale et 10 % l'accompagnement dans l'emploi avec l'idée sous-jacente qu'en réalité on avait la possibilité d'aller vers le plein emploi et donc que la situation des bénéficiaires des minimas sociaux était une situation forcément transitoire.

Personne ne respecte cette règle de 10/90 parce que vous voyez ce que cela donnerait en termes de consommation budgétaire mais cela dit, cela doit être quelque chose que l'on a en tête sur l'accompagnement. D'autant plus qu'aujourd'hui, on est en situation de quasi plein emploi. La raison pour laquelle on a des difficultés de recrutement est qu'en réalité, le marché de l'emploi est tendu, particulièrement en Ile-de-France.

Je pense que la question de l'accompagnement est fondamentale. Je crains que la logique d'accompagnement de manière privilégiée vers le secteur privé lucratif soit extrêmement difficile compte tenu aussi des difficultés annexes que l'on peut avoir lorsque l'on est au RSA, il y a les difficultés psychologiques que peuvent avoir les bénéficiaires du RSA. Il y a une proportion importante de personnes qui ont des difficultés psychologiques et lorsque dans sa tête l'on n'est pas prêt à revenir à l'emploi, on peut mettre en place des dispositifs, la première chose à faire est d'arriver à surmonter les difficultés psychologiques...

Madame CAVECCHI

C'est bien pour cela que cela s'appelle "l'accompagnement global". On travaille dans ce sens.

Monsieur SABOURET

Je ne vais pas être plus long mais vous dire que l'on trouve malgré tout qu'il y a un certain nombre de faiblesses qui expliquent que même si nous avons toujours une approche bienveillante de ce qui nous est proposé, nous serons sur une position d'abstention.

Madame CAVECCHI

C'est dommage.

Un mot pour vous dire que cette plateforme est innovante, contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas le cas partout. Les services sont appelés très régulièrement par leurs collègues d'autres Départements de province pour qu'ils expliquent comment cela fonctionne et dans le détail. Ce n'est pas du tout quelque chose de classique et je sais qu'à l'ADF, cela a été évoqué de cette manière-là aussi. Il ne faut pas penser que c'est quelque chose qui n'est pas original.

Juste un mot qui me paraît logique mais je pense que l'on sera tous d'accord, s'il était facile de faire de l'insertion, il est sûr que l'on aurait tous trouvé des solutions. Même mon collègue TROUSSEL - que l'on adore -, qui est le Président de la Seine-Saint-Denis, bouge aussi et finalement n'a pas les solutions. Je trouve qu'il est bien que l'on puisse avancer de cette façon innovante, on va regarder ce que cela donne. Sur l'insertion, on a mis 2 M€ de plus et on va travailler sur le sujet pour avancer. Je trouve que l'accompagnement global est quand même quelque chose d'intéressant parce qu'un bénéficiaire de RSA qui l'est depuis très longtemps, on va avoir de grandes difficultés pour le sortir de cet enracinement dans sa tête, psychologique, ou non d'ailleurs parce qu'il peut avoir d'autres problèmes. Tout cela se travaille avec les équipes et tout le monde.

Monsieur DECLERCK

Sur le "Territoire zéro chômeur longue durée", il y a le territoire de Bouffémont-Attainville-Moisselles où cela fonctionne plutôt bien. On a toujours nos deux autres expérimentations qui sont en cours de dépôt et d'instruction par les services de l'expérimentation "Territoire zéro chômeur". C'est une belle solution, je suis d'accord avec vous Monsieur SABOURET, pour les personnes âgées mais pas que. J'ai eu l'occasion de rencontrer des aidants familiaux qui pouvaient aussi avoir cette porte d'insertion professionnelle.

Après, cela reste des expérimentations et des volontés des territoires. En tout cas, le Département reste à l'écoute de tous les territoires qui souhaiteraient développer ces expérimentations.

Madame SCOLAN

Il existe également un dispositif, les régies de quartier, que nous partageons avec la ville de Bezons, qui a été notre parrain. Ce sont des dispositifs qui fonctionnent très bien, cela fait 20 ans que cela existe à Deuil-la-Barre et on fait beaucoup d'insertion par ce biais-là. Il y a aussi des dispositifs que les maires peuvent actionner et qui peuvent trouver leur place ensuite dans quelque chose de départemental.

Madame CAVECCHI

Merci à toutes et tous.

Abstention du groupe d'opposition et vote à l'unanimité de la majorité.

5-05 Programmation 2023 des opérations d'études et recherches, et des travaux d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux

Madame VILLECOURT

Merci, Madame la Présidente.

Nous allons parler du programme d'actions qui concerne l'année 2023, nos ENS et nos forêts départementales. Vous le savez, la politique en faveur des ENS est une compétence départementale qui vise notamment à protéger les sites non bâtis présentant un intérêt écologique, géologique ou paysager et menacés par le développement urbain ou l'absence de gestion. Ces espaces - et vous en conviendrez - participent à l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie des valdoisiens. Ils ont vocation à être ouverts au public et participer à l'éducation à l'environnement.

Pour rappel, dans le Val d'Oise, les ENS constituent un réseau de 51 sites allant de la simple zone de veille foncière aux sites acquis aménagés et ouverts au public, et il s'agit notamment de boisements, de marais, de coteaux calcicoles ou encore d'anciennes carrières. Les 26 ENS et les quatre forêts départementales couvrent une superficie de projets de 2 574 hectares, dont 580 hectares acquis et 275 hectares conventionnés avec des propriétaires publics ou privés.

En 2023, la programmation sur les ENS et les forêts départementales s'élève à un montant total d'1 291 591 €. Pour les ENS, 419 670 € en investissement et 509 695 € en fonctionnement, auxquels s'ajoutent 73 300 € en fonctionnement pour le dispositif "Sorties nature en Val d'Oise". 120 sont d'ores et déjà programmées en 2023. Pour les forêts départementales, il s'agit de 158 000 € en investissement et 130 926 € en fonctionnement. Pour rappel - et c'est une précision qu'il ne faut pas oublier -, l'intégralité de ces dépenses est financée par les produits de la Taxe d'Aménagement.

En parallèle des actions de gestion courante (fauche tardive, pâturage, élagage notamment), les principales opérations prévues ont pour objectif l'amélioration écologique et l'accueil du public. Par ailleurs, 2023 verra la plantation de 3 000 plants forestiers sur 2 hectares en forêt de l'Hautil, suite aux dernières coupes sanitaires de 2022.

Il s'agit également de mener des études et notamment en vue de réaménager l'étang des Aunes à Montgeroult ou encore la poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la création du sanctuaire de la biodiversité sur l'île d'Herblay.

Vous trouverez le détail de l'ensemble des opérations dans le rapport qui vous a été transmis et je souhaite rappeler par ailleurs que cette gestion des ENS et des forêts est assurée avec le concours des partenaires techniques et scientifiques. Il vous est proposé également de valider les huit programmes d'actions avec le Parc Naturel Régional du Vexin, le Centre Régional de la Propriété Forestière concernant les forêts privées, le Conservatoire Botanique National du bassin parisien, l'Institut UniLaSalle de Beauvais pour la géologie, l'Office pour les Insectes et leur Environnement, la Fédération des chasseurs d'Ile-de-France pour la grande faune, l'Association des Lépidoptéristes de France pour les papillons et la Ferme pédagogique d'Écancourt. Ces partenariats représentent une dépense de 122 000 € en fonctionnement.

Enfin, il est proposé de participer au financement de l'Atlas des massifs forestiers à risque d'incendie réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière à hauteur de 5 500 € en fonctionnement inclus également dans l'enveloppe financière globale.

Tout cela va dans le sens de la préservation de nos espaces de nature, de notre adaptation au changement climatique et du développement de l'attractivité de notre territoire.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas d'intervention ? Nous votons.

Tout le monde est favorable ? Merci.

5-06 Programme d'actions 2023 dans les parcs et jardins départementaux

Madame VILLECOURT

Le Département est propriétaire de 29 espaces verts qui sont répartis sur notre territoire pour une surface d'environ 50 hectares. Il s'agit notamment des parcs emblématiques tels que l'Abbaye de Maubuisson, le parc de Grouchy, le parc du château d'Auvers-sur-Oise, les jardins historiques du Musée de l'Outil et de la Maison du docteur Gachet, les espaces verts d'accompagnement de bâtiments comme le campus, la Palette ou les PMI et les parcs urbains comme le parc Schlumberger ou le parc de Grouchy.

Pour l'ensemble des travaux d'aménagement et d'entretien courant de ces parcs et espaces verts, il est proposé de valider le programme d'actions 2023 à hauteur de 126 800 € en investissement et de 186 800 € en fonctionnement.

Concernant l'aménagement du parc de l'Abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-l'Aumône, depuis 2017 - je le rappelle -, le Département a la volonté d'accroître l'essor et le rayonnement de l'Abbaye. Ainsi, les services départementaux vont travailler en 2023 sur un projet global qui concernera notamment l'aménagement et la valorisation du parc, la mise en sécurité des installations ou encore la restauration des clôtures et murs d'enceinte du site. Vous avez l'ensemble des détails de ces opérations dans les rapports qui vous ont été transmis.

J'ajouterai que 200 000 € en investissement et 300 000 € en fonctionnement sont inscrits au Budget 2023.

Le parc de Grouchy à Osny s'étend sur 41 hectares et est la propriété du Département et de la Ville d'Osny. Sa gestion est donc partagée entre le Département, la commune et la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise. Dans le cadre du régime forestier, l'ONF va donc procéder, au printemps 2023, à un marquage des arbres malades et dangereux aux abords de l'ensemble des cheminements de ce parc.

Le jardin de la Maison du docteur GACHET à Auvers-sur-Oise est géré par la régie des espaces verts du Conseil Départemental. En 2023, une campagne de replantation sera réalisée afin de remplacer les végétaux ayant disparu avec le temps. En lien avec la nouvelle scénographie du site, ces plantations permettront de retrouver l'état originel du jardin.

Le jardin du Musée de l'Outil à Wy-dit-Joli-Village est labellisé "Jardin remarquable" par le Ministère de la Culture et "Ecojardin" pour sa gestion écologique depuis 2019. Un dossier d'orientation a donc été réalisé fin 2022 afin de redéfinir les espaces et les plantations à venir, le but étant de retrouver l'esprit originel du site mais également de préparer le renouvellement du label "Jardin remarquable" en 2024.

Le jardin du musée archéologique de Guiry-en-Vexin présente des espaces extérieurs à valoriser par le végétal notamment, et par des aménagements spécifiques afin d'améliorer l'ambiance et l'accueil des usagers.

Le parc du château d'Auvers-sur-Oise, dont le Département a la maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement, l'entretien et la gestion, a connu un inventaire en 2022 des chauve-souris dans les cavités et de plus, un relevé sanitaire a été effectué sur des arbres isolés ou d'alignement ainsi que sur le boisement afin de mettre en place une gestion durable. Depuis 2023, l'étude pour l'élaboration d'un nouveau plan de gestion sera lancée et sera réalisée en corrélation avec la future scénographie du château. Je rappelle que les crédits de ces dépenses sont inscrits au Budget Annexe d'Auvers.

Les espaces verts d'accompagnement du parc immobilier départemental font l'objet de travaux d'entretien classiques et on a vu également le regarnissage de parterres et la création de massifs qui vont être poursuivis sur le campus notamment et quelques autres sites.

Concernant les autres espaces verts départementaux qui sont dispersés sur l'ensemble de nos territoires, ils sont entretenus par des ateliers de chantiers d'insertion qui interviennent principalement sur des travaux d'entretien réguliers.

Outre ces actions, le Département propose de participer aux frais de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération Val Parisis sur le parc Schlumberger inclus dans l'ENS des Buttes du Parisis à hauteur de 50 000 € pour 2023 en vertu de la convention partenariale qui avait été signée en 2017 et renouvelée en 2021.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup de cet examen bien complet.

Pas de remarque ? Nous votons.

Tout le monde est favorable, merci beaucoup.

1-08 Dissolution de l'association Starlabs - Affectation et usage du Boni de liquidation

(Diffusion d'un diaporama)

Monsieur SUEUR

Prendre la parole sur une dissolution est à la fois un moment un peu triste, c'est la fin d'une histoire, mais il faut dire aussi que cette histoire est agréable à présenter.

Vous connaissez le vieil adage du Droit romain : "dura lex sed lex", mais c'est la loi NOTRe 2015 qui assassine la compétence des Départements et communes en matière économique. Néanmoins, cette fin de vie sera douce parce que je tiens tout de suite à souligner que l'application de la loi s'est faite au fur et à mesure, avec une insistance du Département et des services tout à fait exemplaire et un contrôle de légalité intelligent.

L'histoire de Val d'Oise Technopole, de Starlabs dans son nom définitif, commence en 1985. L'ACCET est créée pour assurer la promotion des centres de création d'entreprises tertiaires. Sur la photo, on voit le Président SALVI, à côté de lui Bernard FEVRIER qui était à l'époque en responsabilité de l'économie, Conseiller général et maire de Gonesse, et devant le micro, c'est le jeune et fringant Yanick PATERNOTTE. L'ACCET est vraiment associée au Département, le CEEVO en est co-créateur il faut le préciser et d'ailleurs, cela n'est pas sans effet sur la répartition du bonus.

En 1987, une évolution, la première pépinière se crée à Sannois. En parallèle, il y a eu Cergy, il y a Roissy et Neuville avec Neuvitec en 1998. C'est un bâtiment extrêmement adapté à ces services. Il faut rappeler qu'un incubateur est en quelque sorte une couveuse pour des projets d'entreprise qui vont déboucher généralement, au bout de deux ans, avec un loyer extrêmement faible (un loyer très faible environ 250 €/300 €) et surtout un accompagnement professionnel, de conseil, de financement. Ensuite, on entre en pépinière et l'entreprise est constituée mais elle a encore besoin d'être accompagnée, fortifiée et accélérée éventuellement. Neuvitec 95 est donc créée et rapidement, son directeur va arriver, Christophe POUPART - qui est dans la salle -, Jean-Claude CELESTIN, actuel directeur général de La Turbine et également Magali TERRASSON à qui l'on doit beaucoup.

37 ans au service du Val d'Oise puisque c'est le développement de ces outils, le programme PEPITE. Dans les missions de 1985, il y en avait quatre :

- gestion et animation des pépinières du Val d'Oise,
- accompagnement de créateurs d'entreprises porteurs de projets,
- participation à la vie économique du territoire,

- promotion de l'esprit d'entreprise au sein des établissements universitaires.

Le programme PEPITE en est parfaitement l'illustration.

Le lancement, ensuite, de la pépinière Plaine Vallée, l'Agglomération ayant repris en régie l'administration et l'exploitation de la pépinière, les incubateurs.

Le Congrès EBN (European Business Network), grand moment, a réuni 650 participants (45 nationalités et 60 startups). C'est là l'illustration de la référence de notre outil. Nous étions à côté des autres grandes technopoles qui se sont développées sur le territoire français.

2019, on change de nom, il y a un effet communication pour dynamiser l'action : c'est Starlabs. Il faut dire que la Société Consulaire Immobilière d'Entreprises et de Gestion d'Entrepôts (SCIEGE) de la Chambre de Commerce de Paris s'appelle Wacano. C'est plutôt sympathique, cela booste, c'est intéressant.

Un grand moment qui est l'ouverture de La Turbine. Nous sommes là dans un temps de transition à la fois en termes d'exploitation, mais également en termes juridique puisque La Turbine est un très grand projet. Le nom du projet était Eco-cité de l'innovation, né dans les années 2015 à l'initiative du Département mais à l'époque de la loi NOTRe, qui ne nous interdisait pas de poursuivre ce très beau projet. Il a donc pu être poursuivi avec l'association de l'Agglomération de Cergy Pontoise qui a accompagné d'autres projets à travers Neuvitec, qui a d'ailleurs été retransférée à l'État et l'Université.

Le lieu principal, puisque La Turbine aujourd'hui, c'est Le Port avec en annexe Maubuisson et Chennevières, mais c'est un très beau terrain qui avait été affecté par le Département à l'école d'agriculture de Beauvais, qui depuis avait quitté, déserté, et il s'agissait de reprendre ce lieu. Le Département en était propriétaire mais au regard de la loi NOTRe, il ne peut pas en être l'exploitant. Il faut donc un maître d'ouvrage de cette exploitation, c'est donc l'Agglomération de Cergy Pontoise qui est venue en partenariat avec au départ un financement de 5 M€ (1,5 M€ par les fonds européens, 1,250 M€ deux fois par l'Agglomération et le Département, et quasiment 1 M€ par la Région), mais on est allé plus loin puisque cela a coûté en réalité 7 M€ et le Département a remis ces dernières années tous les moyens nécessaires pour que ces 6 500 m² soient ouverts aux 95 entreprises résidentes (517 emplois directs).

Les trophées qui ont été donnés à La Turbine l'année dernière, encore bravo. Et La Turbine réunit incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises. Il reste l'hôtel d'entreprises de Franconville qui est repris par l'Agglomération de Val Parisis ainsi que Sannois avec des destins qui restent ceux de cette Agglomération, dont le Président attentif est à côté de moi.

Il est important de voir que l'on a un taux de réussite de 90 % sur une existence de quatre ans, ce qui est un taux important et un taux d'occupation de pépinières de 90 %, ce qui est tout à fait remarquable. Voilà donc pour l'essentiel.

Il faut maintenant aboutir...

Madame CAVECCHI

On fait les comptes maintenant.

Monsieur SUEUR

Exactement. Alors qu'est-ce qu'il s'est passé pour cette association qui a un moment donné envisagé, comme d'autres opérations en Ile-de-France je pense à ce qui s'est passé à Roissy concernant le GIP. Il y a eu une tentative de rapprochement avec la Chambre de Commerce dont j'ai parlé tout à l'heure, au sens d'une absorption, mais entre une association et une Société Anonyme, ce n'est pas tout à fait confortable donc il a abouti une convention qui permettait de transférer non pas la structure juridique mais les personnels et activités. Nous envoyons à Christophe POUPART toute notre gratitude et nos félicitations pour le travail accompli depuis plus de 22 ans. Activités transférées au 21 août 2021.

Néanmoins, il fallait en finir avec la structure. L'Assemblée Générale extraordinaire de la dissolution s'est tenue en novembre 2022. Le 16 décembre, on avait une clôture des opérations de liquidation particulièrement bien menée et je félicite la collaboratrice qui a conduit cette opération. Un solde qui est de 471 000 € et on vous propose de prendre acte d'une affectation du boni de 80 000 € en faveur de l'association Initiactive 95, qui soutient et finance un certain nombre de projets de ces jeunes pépinières. Et 391 000 € à l'Agence Val d'Oise Tourisme. On pourrait se demander pourquoi cette Agence et non au CEEVO, le CEEVO étant co-créateur et administrateur ne peut pas, juridiquement, statutairement, recevoir et participer à ce boni. En revanche, il est mis en quelque sorte en réserve à travers une convention tripartite pour laquelle vous allez délibérer entre le Département du Val d'Oise, Val d'Oise Tourisme et le CEEVO pour réserver ces fonds au développement d'actions futures d'attractivité sur lesquelles nous travaillons notamment en rapprochant juridiquement ces deux structures.

Merci de votre attention.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup pour ce rapport très complet et intéressant.

Monsieur HADDAD.

Monsieur HADDAD

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, je voulais à mon tour remercier les équipes depuis l'ACCET jusqu'à aujourd'hui. Je ne refais pas l'historique mais je m'associe bien volontiers - et je pense les élus avec moi - au travail très important qui a été fait. Maintenant les compétences sont réparties différemment et donc c'est une suite de l'aventure mais avec des financeurs un peu différents donc on comprend tout à fait la démarche présentée.

J'ai juste une interrogation sur la répartition du boni de liquidation. Pourquoi met-on autant d'argent dans Val d'Oise Tourisme et aussi peu, en termes de répartition, dans Initiactive 95 alors que celle-ci reste plus proche de l'objet qui était celui de Starlabs à savoir de l'aide à la création d'entreprise ? Pourquoi donc ne pas affecter cela à la création d'entreprise et le basculer sur le tourisme ?

Le tourisme est une cause tout à fait noble, il n'y a pas de hiérarchie entre les deux, mais c'est juste qu'il y a une correspondance plus importante entre l'objet de Starlabs et celui d'Initiative 95. Cela m'interroge un peu sur cette proposition de répartition.

Monsieur SUEUR

Bien entendu, Initiative 95 est légitimement un destinataire mais il faut comprendre que ce bonus est issu à la fois d'excédents de fonctionnement, donc d'actions, d'inventions de Starlabs et donc de l'ACCET mais que le Département a été un financeur extrêmement appuyé. En quelque 20 ans, ce sont plus de 10 M€ qui ont été apportés. Je ne parle pas des mises à disposition de locaux, de leur entretien, des investissements qui ont été faits. Là, il ne s'agit pas d'affecter le boni à Val d'Oise Tourisme, il est dépositaire. La convention qui a été rédigée, c'est le compte de Val d'Oise Tourisme parce que le Département ne peut pas le recevoir en direct, pas plus que le CEEVO. En revanche, c'est pour soutenir l'attractivité, D'ailleurs, on vient d'engager une étude auprès de l'Institut Paris Région et notamment Vincent GOLLAIN qui est chargé de ce dossier sur les critères d'attractivité de notre département et travailler ensuite à les soutenir.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe. Nous pouvons voter. Ne prennent pas part au vote Messieurs BACHARD et SUEUR.

C'est unanime. Merci beaucoup.

Je m'associe aux remerciements, Christophe, pour le travail accompli durant toutes ces années.

Nous reprenons l'ordre du jour de façon classique et normal.

5-07 Programme d'intervention 2023 relatif à la rénovation du patrimoine et à l'amélioration du réseau routier départemental

Monsieur ARCIERO

Merci Madame la Présidente. Puisque nous avons voté notre Budget, je vous propose d'adopter un programme d'intervention sur nos routes départementales avec 37, 9 M€ de programmations. Il s'agit de l'entretien de notre patrimoine routier avec, comme chaque année, la réfection de nos couches de roulement avec une attention particulière sur certains secteurs en zone d'agglomération où nous mettrons un revêtement acoustique, je pense notamment à Gonesse.

Nous poursuivrons le verdissement de notre réseau routier avec la troisième opération Sainte-Catherine qui plantera des arbres un peu partout dans le département aux abords de nos routes, sur les délaissés routiers notamment.

Et s'ajoute aussi à ce programme ce que nous avons voté lors de la Commission permanente, un programme exceptionnel de remplacement de notre éclairage public qui passera en LED d'ici à 2024 pour à la fois répondre à des économies d'énergie, mais également à des enjeux de biodiversité.

Une intervention dans un deuxième volet sur la rénovation et la sécurisation de notre réseau. Je vais vous citer quelques exemples majeurs et importants pour ce programme 2023. D'abord, le Bellay-en-Vexin et Commeny avec, sur la RD 43, des aménagements de giratoires aux entrées de ces villages, à Boissy l'Aillierie sur la RD 22 pour répondre à des enjeux de circulation de poids-lourds, à Luzarches également sur la 316.

On poursuivra également dans ce programme notre plan Vélo avec 6 M€ qui y seront consacrés. Je pense notamment à des pistes qui seront réalisées à Cormeilles-en-Parisis ou Goussainville. Voilà Madame la Présidente, avec quelques exemples ce programme d'interventions 2023 ambitieux pour les valdoisiens.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup pour la concision du rapport.

Des remarques ?

Tout le monde est favorable ?

Merci.

5-08 Convention partenariale d'objectifs et d'études pour la préfiguration des projets de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy et du tramway Express 11

Monsieur ROULEAU

Merci, Madame la Présidente, vous avez presque tout dit mais je vais compléter. Il s'agit de préfigurer deux grands projets que l'on a sur le Val d'Oise : le T11 et les trois lignes à haut niveau de service. C'est une expérimentation qui va coûter entre 1,3 M€ et 1,8 M€ par an. Ce sera financé par le Conseil Départemental à 50 %.

Pour rappel, la mise en service de ces deux grands projets est c'est 2030 pour le BHNS et 2035 pour le T11. J'en profite pour dire que même si le T11 coûte beaucoup d'argent, d'ailleurs plus que ce que les services du Département m'avaient indiqué puisque j'ai eu le directeur général d'Ile-de-France Mobilités il y a peu de temps qui m'a dit que le coût était encore plus important que ce qui était prévu, mais tel que Valérie PECRESSE s'y est engagée, tel que la Présidente de notre Département l'a annoncé également, on tient bon sur ce projet du T11 et on se battra pour qu'il soit mis en service.

Il s'agit de préfigurer ces deux grands projets et d'avoir un niveau de service moindre, certes, mais de proposer ce service aux valdoisiens.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe.

Des interventions ? Oui.

Monsieur BERTOLINI

Madame la Présidente, chers collègues, nous sommes tout à fait d'accord avec cet objectif de préfiguration et nous allons voter pour la délibération. Ce sont des expérimentations intéressantes même si elles ne couvrent pas tout à fait le périmètre des projets initiaux et il est vraiment important de pouvoir les lancer le plus rapidement possible.

Nous avons quand même un commentaire sur les projets initiaux avec une inquiétude et une insatisfaction surtout sur le calendrier des projets initiaux. 2030 pour les bus à haute qualité de service et surtout 2035 pour le T11 est très tard. Nous souhaitons que l'on demande, en particulier via notre représentation au Conseil d'Administration d'Ile de France Mobilités, à accélérer la réalisation de ces projets. Je suis d'autant plus sensibilisé que je suis élu d'Argenteuil. Avril 2035 est très tard. Il faut anticiper cette date, que va-t-il se passer ? N'oublions pas qu'en 2035, on va être dans une période où tout l'écosystème de la voiture va être complètement chamboulé puisque c'est à cette date qu'il y aura l'interdiction de vendre des véhicules à moteur thermique et il est absolument indispensable que l'on anticipe tout ce que l'on peut et le développement de transports en commun pour avoir des solutions alternatives à la voiture puisqu'il y aura des contraintes. Ne pas anticiper ces solutions est prendre un risque que les gens descendent dans la rue et manifestent - on a déjà vu à plusieurs occasions ce qui se passe - et ils vont nous reprocher, à juste titre, de ne pas avoir anticipé les problèmes.

Madame CAVECCHI

On fait tout ce que l'on peut.

Monsieur BERTOLINI

Je sais, c'est important. Je le répète inlassablement mais je le dis à nouveau, nous sommes dans un moment où il y a une urgence climatique et il est important de faire ces investissements.

Pour rebondir sur le débat budgétaire, il y a aussi des dettes qui sont vertueuses et en particulier des investissements de ce type-là, et c'est bien pour cela que l'on demande à ce que l'on accélère le calendrier, en particulier pour le T11.

Une dernière remarque sur les préfigurations, en particulier pour la ligne de bus rapide Argenteuil-Plaine Saint-Denis-Bobigny, je voudrais émettre un dernier souhait : est-il possible que cette préfiguration soit faite avant les JO ? Cela permettrait en particulier aux habitants du Val d'Oise et en particulier d'Argenteuil de se rendre en transports en commun sur les sites des Jeux.

Monsieur ROULEAU

On a bien pris en compte votre dernière demande. Concernant les délais, on est les premiers à regretter la longueur - et moi-même qui suis en charge des transports, je trouve que c'est extrêmement frustrant de travailler pour des choses que je ne verrai peut-être jamais -, c'est extrêmement long, je l'ai découvert en étant administrateur d'Ile-de-France Mobilités, je vois toutes les difficultés. Il y a beaucoup d'études, c'est toujours complexe, il y a des acquisitions financières, on est dans des zones urbanisées donc il n'est pas si simple que cela de mener des projets.

Bien sûr, on est complètement d'accord avec vous et c'est d'ailleurs pour cette raison que l'on a insisté auprès d'Ile-de-France Mobilités pour avoir ces préfigurations et offrir au moins quelque chose aux valdoisiens. On ne peut qu'être d'accord avec vous sur le fait que c'est long mais sachez que l'on se bat pour raccourcir ces délais.

Monsieur HADDAD

Je partage ce qui a été dit, je ne reviens pas là-dessus. Juste un petit sujet sur la partie Garges-Sarcelles qui a également besoin d'être raccordée à Roissy. Tout cela est bien engagé, même si l'on souhaite que cela aille plus vite. On regardait cela avec mon collègue Cédric SABOURET, à l'instant, dans la convention annexée au projet de délibération, sur laquelle on se positionne aussi, un point pose un peu problème qui est qu'avant que l'étude précise commence, cela dit déjà que la gare de Garges-Sarcelles n'est pas le bon lieu pour le terminus de ce BHNS et qu'il faut trouver une autre localisation.

J'en parlerai avec mon collègue maire de Garges mais tous ceux qui connaissent le lieu savent que c'est là où les gens sont, c'est-à-dire que si l'on veut raccorder correctement, c'est à la gare de Garges-Sarcelles avec l'arrivée du RER, il y a sept ou huit lignes de bus à cet endroit-là et donc la connexion doit se faire ici. S'il faut faire bouger un peu de voirie, vu les coûts de tout cela, il n'est pas absurde de repenser la circulation et la voirie. En tout cas, l'étude ne peut pas commencer en ayant déjà statué sur l'impossibilité de mettre le terminus là où il devrait être. Il faut poser le problème dans l'autre sens en se disant : "il faut que cela arrive là et faisons en sorte que cela arrive à cet endroit-là".

Je voulais souligner cela car un bus toutes les 30 minutes n'est pas extraordinaire mais c'est beaucoup mieux que la situation actuelle, mais cela fonctionne seulement si c'est bien connecté au reste des transports publics (bus et RER) qui arrivent bien à cette gare.

Madame CAVECCHI

C'est ce qui était prévu et en plus, on est maître d'ouvrage. Il y a sans doute des remarques techniques d'Ile-de-France Mobilités mais c'était bien prévu comme cela au départ. Il faut que l'on y accède, et c'est logique.

Monsieur ROULEAU

A chaque fois, Ile-de-France Mobilités et nous-mêmes associons les territoires donc il n'est pas question de faire les choses sans vous associer. Je participe à beaucoup de réunions en visioconférence avec de nombreux élus locaux du territoire.

Madame CAVECCHI

Pas d'autres remarques ? Nous votons.

Qui est favorable ?

Tout le monde, merci beaucoup.

5-09 Nouvelle convention de financement du dispositif Pour Aider à la Mobilité (PAM) dans le cadre la régionalisation du service

Monsieur ROULEAU

Le PAM 95 est un vrai sujet car on a eu des difficultés avec notre opérateur et on en a toujours, mais il ne s'agit pas de parler des difficultés, plutôt de préparer la régionalisation du PAM.

Comme vous le savez, il y a ce projet de régionalisation du PAM. Concernant le Val d'Oise, on est obligé d'aller au terme de notre contrat qui nous lie avec Transdev et sa filiale. La mise en œuvre de la régionalisation, pour nous, sera en septembre 2025 mais dès à présent, il faut que l'on converge vers cette régionalisation et la convergence se fait par les tarifs.

Dès le mois de juillet, on vous propose les tarifs proposés par Ile-de-France Mobilités, qui sont plus intéressants pour les valdoisiens et puisqu'il y a un écart de prix, cela nous coûterait plus cher donc on a négocié avec Ile-de-France Mobilités pour qu'ils puissent nous faire une compensation sur chaque course. Dans la délibération, vous avez le tarif actuel, le tarif proposé et la compensation proposée par Ile-de-France Mobilités. Cette délibération est aussi pour acter la participation du Département à hauteur d'1,2 M€ dans le dispositif.

Vous dire également, parce que cette régionalisation pose question notamment sur la perte de maîtrise des Départements sur ce dispositif, qu'il n'aura pas lieu puisqu'il y a une instance où le Val d'Oise sera représenté et donc on pourra toujours agir pour le bien des valdoisiens et des territoires dans cette Commission.

Il y a eu un certain nombre de difficultés et elles existent encore, on est en discussion avec l'opérateur. Monsieur HADDAD, vous nous avez envoyé un courrier sur les difficultés que vous avez eues, sachez que l'on vous a fait une réponse et que le courrier est parti il y a deux jours. Il faut aussi remettre dans le contexte ce qu'est le PAM, ce n'est pas pour des courses d'urgence et de nouvelles dispositions font que l'on ne peut plus poser les mêmes questions aux gens qui veulent le PAM. C'est-à-dire qu'avant, on leur posait un certain nombre de questions, en particulier quand ils étaient sur un établissement médico-social...

En tout cas, il y a des règles à avoir : il faut prévenir 48 heures avant, ce n'est pas de l'urgence, c'est tout ce que l'on vous a expliqué dans le courrier de réponse, Monsieur HADDAD, que vous pourrez transmettre à l'association qui s'était plainte.

Madame CAVECCHI

C'est compliqué, mais il faut essayer de le faire le mieux possible parce que sinon, des gens restent sur le bord de la route et attendent le taxi ou le véhicule en question. Il est important pour le quotidien de ces personnes de compter sur un transport.

On n'a plus de problème de chauffeurs ? Tout le monde a été recruté ?

Monsieur ROULEAU

Cela va mieux, mais ce n'est pas encore...

Madame CAVECCHI

Sachant que ce n'est pas "génial", disons les choses, que l'on travaille pour essayer d'améliorer le service, mais qu'en 2025, cela passera sur le côté régional financièrement parlant.

Pas d'intervention ? Nous votons

Tout le monde est favorable, merci.

5-10 Commune de Vémars - Reclassement du domaine public départemental d'une section de la RD 17 vers le domaine public de la commune de Vémars

Monsieur ARCIERO

Cette Route Départementale traverse Vémars et elle n'a plus de vocation départementale depuis la création de la D16 qui dévie la commune. Nous avons proposé à la commune de reclasser dans son domaine public cette route donc il n'y aura plus de D17 dans le département et nous avons convenu avec la mairie de réaliser un giratoire sur la D9 au droit d'un nouveau quartier qui est en train de se créer. C'est une commune qui évolue également et donc nous allons l'accompagner dans la réalisation de ce giratoire. Voilà Madame la Présidente quelques détails de cette délibération.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur ARCIERO. J'entendais ce matin à la radio que la France était le pays exceptionnel des giratoires. On a dû trouver que ce n'était pas assez et on en ajoute un. Je trouve que c'est pratique car cela évite probablement des accidents graves, mais on a démultiplié le nombre de giratoires et faisons les choses giratoires mais simplement, sans fantaisie.

Tout le monde est d'accord ?

Merci à vous et aux services routiers, que je croise régulièrement sur les routes, il m'arrive de m'arrêter, ils ont des tâches multiples et diverses et très dangereuses. Je me suis rendue compte qu'ils sont souvent "limite" parce qu'il n'y a pas le choix quand ils doivent intervenir sur le bord de route et qu'il y a de la circulation nombreuse. J'ai une pensée pour eux, je les salue en particulier.

1-06 Positionnement stratégique du Conseil départemental en matière de politique touristique et des loisirs pour 2023-2028

Monsieur BACHARD

Madame la Présidente, avec la présentation de la stratégie départementale de développement du tourisme et des loisirs, je vais essayer d'aller au plus vite puisque vous avez eu le document sur table ce matin et je pense que vous l'avez tous lu pendant la séance.

(Rires)

Très brièvement, les grands enjeux. On vous rappelle que le tourisme est la filière qui valait 3 milliards d'euros dans le département, qu'elle représente 9 M€ d'unités marchandes et non marchandes sur le département, 39 millions de visiteurs et 16 500 emplois, soit plus de 5,3 % des emplois du département.

Le tourisme en Val d'Oise, les enjeux de cette programmation est de fidéliser l'immense majorité des visiteurs en excursion, qui représentent 80 % contre 20 % pour des touristes. L'excursionniste est celui qui passe une journée dans le département et le touriste est celui qui y passe au moins une nuitée. On voit que l'on a 75 % de notre clientèle qui vient d'Ile-de-France. Il faut évidemment satisfaire la demande des valdoisiens en loisirs de proximité, qui représentent 25 % de nos visiteurs et gagner en parts de marché sur l'ensemble de l'Ile-de-France puisque l'on est aujourd'hui en septième ou huitième position au niveau régional. Il s'agit aussi de consolider l'accueil de la clientèle internationale.

Nos atouts sont des attractions touristiques génératrices de flux (Auvers, La Roche-Guyon, le PNR, Enghien-les-Bains, l'Abbaye de Royaumont, L'Isle-Adam...), une configuration géométrique à haut potentiel avec la chance d'avoir la Seine et l'Oise, qui permettent le tourisme fluvial, fluvestre et itinérant. Et puis des marges de progrès notamment avec une identité qui n'est pas assez différenciante, l'accessibilité de nos sites, on pense par exemple à La Roche-Guyon ou l'offre d'hébergements qui est assez peu diversifiée tant en capacité qu'en typologie d'accueil.

Voici nos principaux axes : le premier est de développer les infrastructures touristiques à forte visibilité et la marque impressionniste avec des attracteurs touristiques, en améliorant notre offre, renouvelée, plus innovante, plus portée sur l'expérience client. Évidemment, sur le point impressionniste, on travaille avec le Comité Régional du Tourisme.

Et puis les grands événements qui vont venir : en 2023, l'exposition VAN GOGH à Auvers au musée d'Orsay et l'exposition VAN GOGH, les derniers voyages au château d'Auvers. En 2024, nous célébrerons le 150^{ème} anniversaire de la naissance de l'Impressionnisme.

Nous allons passer à l'axe 2 qui est important, qui est le développement du "Slow tourisme" et du tourisme durable sur les territoires, avec le développement des pratiques touristiques en lien avec la nature, que ce soit l'itinérance, cycliste ou le tourisme fluvial. On a récupéré par exemple un nouveau croisiériste qui est venu s'installer sur l'Oise et qui fera escale à Pontoise dans un itinéraire Paris-Pont l'Évêque.

Et puis évidemment, développer de nouveaux produits, des offres clef en main et les services proposés, et la qualité de l'accueil qui est importante puisque quand on a une qualité d'accueil, on a un taux de rebond, c'est-à-dire des visiteurs qui reviennent plusieurs fois.

Ensuite, rendre le tourisme plus durable, évidemment avec un tourisme plus vert et la transition énergétique, un travail sur l'accessibilité aux territoires et à leurs offres touristiques. Quand on dit "accessibilité", on parle notamment de transports et les solutions au plus près de nos sites en travaillant et permettant l'émergence par exemple de location de vélos.

Améliorer l'impact environnemental des sites touristiques et on pourra le soutenir au travers du subventionnement des trophées de l'innovation touristique.

Et puis le tourisme pour tous, on pense en particulier aux personnes en situation de handicap, qui, pour certaines, n'ont pas la chance de pouvoir aller découvrir nos magnifiques sites du Val d'Oise.

L'axe 3 est de proposer une offre différenciante et mémorable avec des expériences uniques. C'est quelque chose de très important dans le tourisme et en développement avec la mise en avant de lieux insolites et une valorisation. Et également le tourisme cinématographique, il faut être conscient que si Netflix a signé avec le Département du Val d'Oise pour installer ses tournages, c'est quand même plutôt une grande avancée puisque nous avons eu la confirmation qu'il y aura la saison 2 du préquel de The Walking Dead qui sera tourné, comme la première partie, en Val d'Oise.

Favoriser la montée en nombre, en gamme et en typologie des hébergements touristiques. En matière d'hébergements, on doit avoir plus de diversité et c'est pour cela qu'au travers des trophées de l'innovation, on soutient la création de chambres d'hôtes chez l'habitant.

L'axe 4 est de renforcer l'image touristique et de rendre désirable notre territoire avec une politique de communication sur les réseaux sociaux, mais aussi avec notre moteur expérientiel Valdo qui permet d'avoir une solution clef en main. Évidemment, c'est aussi profiter de grands événements tels que les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Coupe du monde de rugby et l'exposition VAN GOGH.

Également la conduite d'une stratégie de marketing active en étant présent sur les Salons, c'est comme cela que l'on a récupéré par exemple des croisiéristes, en étant soudé avec d'autres territoires, notamment l'Oise sur le fluve et la vallée de l'Oise, cela nous paraît important, et c'est comme cela que l'on récupèrera des acteurs du tourisme en Val d'Oise.

Sur l'axe 5 - et c'est le plus important -, faire ensemble pour faire mieux avec le développement du Club réceptif visites Val d'Oise et du réseau structuré des acteurs touristiques institutionnels qui s'appelle Destination 95. Nous avons notamment la semaine dernière les Journées du Tourisme en Val d'Oise et nous avons proposé à la fois des forums et des stands, et je crois que tous les acteurs et tous les Offices qui étaient nombreux cette année ont été ravis. De plus, cela a permis de mettre en lumière la belle visite qu'est Royaumont.

Ensuite, la mobilisation des financements et une meilleure identification des possibilités de cofinancement et d'accompagnement de projets. On cite en exemple les fonds européens, il faut savoir que l'on a aussi lancé, la semaine dernière, conjointement avec la CCI et son Président, Pierre KUCHLY, un catalogue de services conjoint CCI/Val d'Oise tourisme, qui permet d'avoir un document unique pour tous les porteurs de projets en tourisme dans le Val d'Oise. Je crois que c'est une innovation, on a été les premiers au niveau francilien et même en France, personne n'avait jamais fait cela et c'est quelque chose que l'on va continuer à développer.

Évidemment, la création d'un forum de l'attractivité et de l'investissement touristique, qui va de pair et corrobore tout à fait la stratégie d'attractivité dont vous a parlé Philippe SUEUR tout à l'heure.

Enfin, accompagner les territoires, on doit être le partenaire des territoires pour conforter l'organisation et le renforcement des synergies des Offices de tourisme par destination.

Je voulais remercier toutes les équipes du Département qui ont travaillé sur ce support et les équipes de Val d'Oise tourisme. Merci pour elles.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Cela donne des pistes intéressantes, on va continuer à travailler sur ce sujet.

Des interventions ?

Monsieur SABOURET

Encore un document de programmation qui explique comment on va travailler dans la durée. Il est bien d'avoir des documents de programmation et de pouvoir analyser une stratégie. On n'est pas là à distribuer des subventions à un organisme en particulier ou à prendre une décision juridique, ce sont des rapports un peu d'orientations, qui suscitent le débat. Il y a plusieurs points sur lesquels on est en convergence.

D'abord, féliciter les services parce que l'on sait que c'est un gros travail de réflexion et de rédaction pour présenter des documents toujours fort bien faits et auxquels on va se référer sur la politique touristique. C'est un peu le vade-mecum.

Partager l'idée aussi que le tourisme est un pilier économique et social important. J'avais lu un chiffre, c'était environ 10 % du PIB du pays qui est lié au tourisme dans ses différents formes (tourisme d'entreprise...) donc ce n'est pas rien.

On est souvent le premier pays européen pour l'accueil de touristes venant de l'étranger. Il faut dire que nos littoraux y contribuent un peu, atout sur lequel nous ne pourrions pas miser dans notre département.

Pour revenir sur le fond et le contenu de cette stratégie, il y a un certain nombre de points que l'on peut partager : il faut valoriser notre patrimoine, bien évidemment. Bien évidemment que vous avez raison de noter qu'une partie importante de notre population touristique est en réalité une population locale, au sens large, régionale ou des gens qui viennent de Normandie ou des Hauts-de-France, voire de notre propre département puisque des personnes font des excursions sans sortir du périmètre départemental.

Par contre, quelques angles morts dans le document que vous nous avez présenté et j'aimerais insister dessus parce que cela peut être des pistes pour améliorer les choses à l'avenir. Premièrement, vous avez une vision très centrée sur le tourisme patrimonial ancien. Je trouve que quelque chose manque et d'ailleurs, il y a une approche des territoires urbains assez curieuse. Le rapport présente la stratégie du Conseil départemental en se concentrant largement sur du patrimoine rural et pas tellement urbain. D'ailleurs, page 27, il est écrit : "le Val d'Oise, une mosaïque de lieux tantôt très urbanisés, marqués par des imaginaires parfois négatifs", en gros, les banlieues à problèmes. Or, on a un patrimoine touristique potentiel, on a des lieux qui sont visités par des gens qui viennent de très loin et qui sont en milieu urbain. Je pense par exemple au Grand Ensemble de Sarcelles, je pense à la Place de France qui n'a pas moins de raisons d'être un lieu touristique que Royaumont. Naturellement, on ne va pas aller dans ces deux endroits pour les mêmes raisons mais des architectes viennent voir comment on a construit le Grand Ensemble de Sarcelles il y a plus de 60 ans.

Je pense que notre vision de la politique touristique du département doit s'appuyer sur l'armature urbaine qui représente une partie importante. Je pense à Cergy, l'axe majeur est un lieu touristique et sur le plan architectural... BOFILL est mort il y a peu de temps, c'est le même architecte qui a fait, à Noisy-le-Grand, ce grand ensemble des Jardins d'Abraxas, il ne faut pas oublier cette partie-là du patrimoine et du tourisme. Je voulais le souligner car cela nous a sauté aux yeux.

Ensuite, on a une autre faiblesse sur le tourisme populaire. J'ai été étonné de ne pas voir, on a les statistiques de fréquentation des lieux touristiques, mais c'est la stratégie du développement du tourisme et des loisirs et un équipement n'est même pas cité, c'est la base de loisirs, qui est la première destination touristique des valdoisiens parce que quand il fait chaud... Les habitants de l'Est vont plutôt à la base de loisirs de Jablines dans le 77...

Madame CAVECCHI

Je vous interromps parce que Cergy est cité dans le rapport et la base de loisirs aussi sauf qu'elle est appelée "île de loisirs".

Monsieur SABOURET

D'accord. Cela dit, sur le fond, je pense que la question du tourisme populaire n'est pas du tout abordée dans cette stratégie et je pense que c'est à développer car le tourisme populaire est un tourisme de proximité. C'est un tourisme avec peu d'argent mais de proximité.

Troisième point, c'est un point sur lequel il y a des améliorations à envisager, je pense que l'on ne peut pas envisager une stratégie départementale de tourisme et de loisirs sans les autres acteurs du tourisme et des loisirs en Ile-de-France : la Région évidemment, et le lien avec la stratégie touristique régionale, je ne le vois pas vraiment. Je pense que l'on a un vrai sujet sur l'articulation des efforts de tourisme parce que les territoires doivent être complémentaires et ne doivent pas forcément se faire concurrence.

Voilà nos remarques. On voit le travail fait de manière bienveillante, néanmoins, ce sont des éléments qui nous amènent à prendre la même position que sur les autres documents de programmation que vous nous avez présentés, c'est-à-dire à ne pas participer au vote positif et à s'abstenir.

Monsieur BACHARD

J'ai fait une présentation non exhaustive mais à l'intérieur, vous retrouvez que l'on valorise toutes les formes de tourisme, qu'il soit urbain, moderne. Il y a également toute la richesse du patrimoine naturel, notamment les forêts en Val d'Oise, la richesse du tourisme industriel - et cela va rejoindre votre point de vue - et le tourisme agricole qui se développe de plus en plus, notamment autour des petits artisans et producteurs.

Sur l'articulation avec la Région, la stratégie départementale aurait dû sortir l'année dernière. Je suis Vice-Président au sein du Comité Régional du Tourisme et j'ai souhaité que l'on retarde notre document pour être en phase avec le Schéma et la stratégie régionale. Tous les items pris ici sont quasiment ceux de la Région donc je pense que nous avons travaillé en étroite collaboration et je pense même qu'une partie du Schéma régional a été inspiré de travaux que nous avons eus au sein du Département du Val d'Oise. Je ne peux donc pas vous laisser dire que l'on n'a pas travaillé avec la Région Ile-de-France, qui a un lien tout particulier avec le Val d'Oise et comme vous l'avez rappelé, grâce à Roissy, nous sommes la porte d'entrée sur l'Europe et je crois que c'est une vraie chance pour notre département.

Maintenant, il reste à mobiliser tous les acteurs pour attirer encore plus les clientèles et valoriser notre département qui a de nombreux atouts, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Merci.

Madame CAVECCHI

Tout à fait. Je vois : "la mise en avant des insolites, les carrières, les forts, les églises, les petits musées ruraux, les brasseries artisanales, les pratiques pour le faire soi-même, la création artistique, le *made in* Val d'Oise, la découverte des entreprises locales..." (page 28 du livre).

Bravo, je trouve que c'est une belle ouverture et continuons comme cela. Après, il va falloir des hôtels, pas pour le "Slow tourisme" fluvestre mais pour accueillir des séminaires, des groupes en plus grand nombre, mais là cela ne sera pas le Département.

Nous votons.

Vous vous abstenez. Tout ce que vous avez dit est dedans.

Merci.

1-07 Soutien à CY Cergy Paris Université pour l'équipement du quatrième département de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Cergy pour le site de Sarcelles

Madame PHILIPPON

Pour rappel, lors de la présentation du plan en faveur du Val d'Oise en mai 2021, le Premier Ministre de l'époque, Jean CASTEX, a confirmé la volonté de l'État d'apporter des moyens concrets et rapides au territoire en renforçant notamment l'offre de formation d'excellence pour les jeunes de l'Est du Val d'Oise et surtout en corrélation avec les besoins des acteurs socio-économiques le Grand Roissy-le Bourget actuels et futurs.

Le développement de l'IUT de Cergy sur le site de Sarcelles a été spécifiquement identifié comme une opportunité supplémentaire pour renforcer les possibilités de formation offertes aux jeunes valdoisiens. Comme vous le savez, le Département a toujours été attentif à ce que l'enseignement supérieur puisse être présent dans l'Est du Val d'Oise.

L'IUT est une composante de CY Cergy-Paris Université, qui propose des formations courtes, sélectives, à très fort taux d'insertion professionnelle et entretient des liens forts avec le monde professionnel du territoire valdoisien.

Pour permettre de répondre aux besoins de nouvelles compétences liées à la transition environnementale attendues par les entreprises du territoire, CY Cergy-Paris Université a pour projet le développement de l'IUT sur le site de Sarcelles en ouvrant un quatrième département de formation dédié à l'accueil de nouveaux métiers et notamment le nouveau Master qui porte le nom de "Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétique" (MTEE) et cela dès la rentrée de cette année.

Ce cursus proposera aux étudiants une formation professionnalisante en deux ans qui sera dédiée au Génie thermique mais de manière plus large, aux métiers de l'environnement et de la transition énergétique. Pour ce faire, l'IUT de Cergy sur le site de Sarcelles a élaboré un projet de rénovation bâtementaire et d'aménagement spécifique pour structurer ce quatrième département d'études et surtout, pour mieux accueillir les futurs étudiants. Les travaux se déroulent actuellement mais également sur 2024.

Le futur département MTEE accueillera à cette rentrée 52 étudiants et par la suite, à terme, plus de 150 étudiants sur trois ans. Pour l'aider à financer ses investissements qui sont estimés à hauteur globale d'1 942 700 € TTC, CY Cergy-Paris Université a formulé une demande de soutien auprès du Département.

Bien évidemment, nous n'allons pas donner 1 942 700 € mais cela va se répartir de différentes manières :

- il y a les fonds propres de CY Cergy-Paris Université : 465 620 €,
- les fonds européens de développement régional : 777 000 €,
- la Région Ile-de-France : 300 000 €,
- le Département : 200 000 €,
- la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France : 200 000 €.

Comme vous le savez, Madame la Présidente, mes chers collègues, il est important de proposer aux jeunes de l'Est du Val d'Oise qui n'ont pas toujours la possibilité et les moyens de suivre des scolarités éloignées de leur domicile, d'accéder à une formation qualifiante et surtout attendue par les entreprises du territoire.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Avec des débouchés certains.

Monsieur HADDAD

La Communauté d'Agglomération et la CAPF cofinancent auprès de l'État donc on est sur un projet commun. Merci.

Madame CAVECCHI

C'est un joli projet et on l'attendait. Merci beaucoup.

On vote. Tout le monde est d'accord.

1-09 Subventions d'investissement 2023 en faveur de la Fondation Royaumont

Monsieur TOUBOUL

Une fois n'est pas coutume, je vais faire court compte tenu de l'heure tardive. Il y a deux subventions dans cette délibération : une de 200 000 € pour l'entretien et la modernisation des équipements - je ne vous fais pas la liste, c'est un peu trivial - et 306 000 € pour des travaux de restauration dans le cadre du CPER, aux côtés de l'État et de la Région, qui s'inscrivent sur l'abondement départemental d'1,8 M€ qui a été voté sur six exercices.

En 2023, le programme de travaux est un peu de travail sur l'orgue Cavaillé-Coll de 1864 mais surtout le début de restauration des vestiges de l'abbatiale qui va s'étaler sur plusieurs années. Abbatiale qui avait une importance toute particulière puisqu'elle avait des dimensions très importantes pour l'époque, elle a la même hauteur sous voûte que Notre-Dame-de-Paris qui a été construite une centaine d'années plus tard.

Dans les points d'actualité, il y a également les fouilles du SDAVO (Service Départemental d'Archéologie). Madame la Présidente, vous avez accueilli le Préfet mercredi, ce qui nous a permis de découvrir le résultat de ces fouilles qui vont aider à ce projet de restauration des vestiges de l'abbaye.

On a pu voir aussi les travaux sur le mur monumental qui faisait la jonction entre le cloître et l'abbatiale royale, construite sous l'ordre de Saint-Louis avec des enfants de la famille royale qui sont enterrés dessous, cela avait une importance toute particulière. On a également toujours à l'esprit le projet de reconstitution de l'acoustique de l'abbaye qui est piloté en lien avec l'IRCAM et le réseau du CNRS.

Voilà brièvement, cette délibération va contribuer au rayonnement historique, touristique, culturel et économique de l'abbaye, de ce petit joyau cistercien.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Si vous avez l'occasion, n'hésitez pas à aller à l'abbaye, il y a les fouilles en ce moment et ils ont découvert des os, c'est extraordinaire ! On découvrirait cela devant nous alors que cela date du XIII^{ème} siècle. C'est émouvant. Profitez-en parce qu'ils vont vite les retirer pour les faire traiter à Paris pour analyses et datation. Ce sont nos archéologues du département qui font ce travail donc on peut être fier, les saluer. Les moines étaient installés pour être à l'endroit où les pèlerins entraient et on leur marchait dessus, sur les pierres, le peuple s'appropriait les sépultures.

Vous votez tous, j'imagine ?

Merci beaucoup.

2-15 Fiscalité Départementale 2023

Monsieur BOEDEC

C'est assez simple : on n'a plus qu'un taux à voter, les fameux DMTO, le droit d'enregistrement à 4,5 %. On vous propose de maintenir ce taux.

Madame CAVECCHI

De toute façon, on n'a pas le droit d'augmenter. Pour augmenter, il aurait fallu avoir les autorisations et cela ne vient pas de chez nous. 4,5 % est le maximum de ce qui est possible aujourd'hui par rapport à la loi.

Tout le monde est d'accord pour garder ce taux ?

Merci.

2-16 Bilan des contrats, baux et conventions signés durant l'année 2022 en application de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental

Madame RAFAITIN-MARIN

Il s'agit de vous présenter le bilan de l'année 2022 des conventions signées par notre Présidente en vertu de la délégation qui lui a été consentie par notre Assemblée départementale en juillet 2021. Ce sont des contrats, des baux et conventions dont le loyer annuel n'excède pas 12 000 € et d'une durée inférieure à 12 ans.

Vous trouverez le détail sur le tableau qui est joint à ce rapport. C'est un donner acte, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup de nous avoir épargné le listing de toutes ces conventions en rapport avec le Département.

Nous votons.

Merci, unanimité.

2-18 Lancement de l'opération de construction d'un collège 650 à Saint-Ouen l'Aumône

Madame TINLAND

Je vais essayer d'être rapide mais ce sont quand même 19,5 M€ donc je prends le temps de vous présenter ce rapport.

Dans le cadre de l'observatoire de la démographie, on continue à répondre aux besoins capacitaires dans certaines villes et notamment sur la plaque des communes de Pontoise, Osny et Saint-Ouen-l'Aumône qui était en veille depuis quelque temps. Osny va répondre à une partie de cette plaque notamment pour Pontoise, mais cela ne permettra pas d'absorber le manque de capacité à Saint-Ouen-l'Aumône, qui a deux collèges : le collège du Parc, situé en centre-ville, qui est un collège urbain avec une petite capacité foncière donc on ne peut pas faire d'agrandissement, et le collège Marcel PAGNOL qui n'est pas très bien situé, au bord de la RN 184 et à proximité de l'A15. C'était un très grand collège à la base (1 200 élèves), qui n'est pas favorable à une restructuration parce que l'architecture est compliquée et que cela nous coûterait certainement plus cher qu'un collège neuf.

Nous avons donc décidé la construction de deux nouveaux collèges à Saint-Ouen-l'Aumône à terme, mais dans l'immédiat, un collège 650 qui serait situé sur une propriété du Groupe La Sucrière Saint-Louis. La commune de Saint-Ouen-l'Aumône a travaillé avec ce propriétaire pour obtenir le terrain, qui est un terrain assez confortable de 15 000 m², ce qui n'est plus si fréquent donc on apprécie ce confort. Ce collège 650 serait livré à l'horizon 2026 pour un montant de 19,5 M€.

Nous vous demandons aujourd'hui d'autoriser le lancement de l'opération, ainsi que le coût prévisionnel des travaux en phase concours de 14,5 M€, ainsi que l'organisation des consultations préalables à la désignation du maître d'œuvre.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Madame PELISSIER

Merci. En tant qu'élue du canton de Saint-Ouen-l'Aumône et de la Ville de Saint-Ouen-l'Aumône, je ne peux que me réjouir de la construction de ce nouveau collège. Je vais arrêter de me faire disputer - et je suis polie - chaque fois que je vais au Conseil de collège où l'on me dit : "alors, c'est pour quand le nouveau collège ?". Effectivement, cela fait un moment que l'on constate que les deux collèges de Saint-Ouen-l'Aumône sont bien remplis. Merci Virginie d'avoir regardé la démographie de Saint-Ouen-l'Aumône qui ne fera d'ailleurs qu'augmenter puisqu'il y a beaucoup de constructions prévues.

Je pense que sur la rénovation des collèges existants, c'est compliqué. Pour le collège Marcel PAGNOL, bien que je pense qu'il va falloir envisager quelque rénovation en attendant le deuxième collège prévu puisqu'il sera très loin, situé sur le quartier de Liesse mais où il y a des centaines de propriétaires de terrains donc le temps que l'on arrive à récupérer le terrain, je pense qu'il se passera quelques années.

Et merci aux services qui portent ce projet et avec mon collègue, Pierre-Édouard EON qui est aussi sur ce canton, nous remercions les services de travailler sur ce projet et d'avancer très vite.

Monsieur BOUGEARD

Madame PELISSIER a oublié dans son intervention de remercier surtout l'équipe en place à la tête de la Municipalité de Saint-Ouen-l'Aumône. C'était un oubli, j'en suis sûr...

Être proactif dans le dossier car vous pensez bien que mon intervention sera pour rappeler, une fois de plus, que ce n'est pas le cas sur toutes les communes du Val d'Oise puisque j'ai vu dans la programmation que l'on serait sur 2026 pour le premier et 2028 pour le deuxième. Cela veut dire que l'on va voter des deux mains pour cette délibération, donc on va se retrouver à sortir un collège, en votant en 2023, avant un autre collège programmé depuis 2019 sur la commune d'Argenteuil que nous n'avons toujours pas.

Donc merci, oui, à l'équipe municipale de Saint-Ouen-l'Aumône et en particulier à son maire, Monsieur LINQUETTE, de faire l'effort nécessaire pour les élèves, les enfants de sa commune.

Madame CAVECCHI

Je lui dirai que vous avez porté le message, Monsieur BOUGEARD.

Madame TINLAND

Il est vrai que nous avons très bien travaillé avec le maire de Saint-Ouen-l'Aumône, qui a rapidement trouvé un terrain mais parce qu'il en a eu la possibilité et pour défendre les autres maires, il n'y a pas qu'Argenteuil. On a des difficultés à Villiers-le-Bel, on en a eu à Bezons alors que les maires sont proactifs car c'est dans leur intérêt d'avoir la construction d'un nouveau collège mais malheureusement, la partie foncière est souvent la plus compliquée dans la construction d'un collège.

Je remercie aussi les services qui travaillent, cela leur prend énormément de temps de travailler avec les maires sur la partie foncière parce qu'il n'y a pas que la partie construction. Je remercie Cécile ROUSSEL et ses équipes parce que la partie foncière devient de plus en plus compliquée.

Le maire de Saint-Ouen-l'Aumône a réussi à négocier assez vite avec La Sucrière Saint-Louis, cela risque d'être plus compliqué pour le deuxième parce que comme le soulignait Véronique PELISSIER, il y a beaucoup de propriétaires, il y a la Communauté d'Agglomération, il faudra malgré tout accueillir les nouveaux arrivants de la ZAC Liesse II/Liesse III et donc on va certainement se battre aussi sur le foncier pour ce collège-là.

Madame CAVECCHI

Cela peut effectivement être très compliqué. À Villiers-le-Bel, c'est extrêmement compliqué. On se pose en ce moment mais ce n'est pas complètement résolu.

J'imagine que tout le monde est favorable au vote et à la construction de ce magnifique futur collège ?

Merci.

III. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2023 a été adopté à l'unanimité

IV. MOTION

Madame CAVECCHI

Motion qui a été modifiée car j'ai donné mon accord, je ne pense pas que ce soit l'habitude mais j'ai donné l'accord. Une deuxième version de la motion a été déposée hier en deuxième Commission, Monsieur le Vice-Président Finances, si j'ai bien compris... Je l'ai découverte dans la foulée. Elle a été examinée en 2^{ème} Commission, qui l'a rejetée puisqu'il n'y avait pas d'intérêt départemental direct.

Si vous voulez dire un mot, je vous donne la parole et ensuite, je reprends la parole.

Monsieur SABOURET

On avait déjà eu débat sur la question de l'intérêt départemental lors de la présentation de la motion parce que vous étiez finalement un peu entrée dans le débat et donc on avait eu l'occasion d'échanger sur le sujet.

Je ne sais pas comment vous voulez que l'on procède parce que la motion a un peu évolué car le contexte est de discussion de la loi. On s'excuse d'ailleurs, on a fait une petite erreur dans la transmission des modifications...

Madame CAVECCHI

Effectivement, parce que l'on avait convenu lors de la conférence des Présidents...

Monsieur SABOURET

L'erreur vient de nous et on vous remercie de votre mansuétude.

Madame CAVECCHI

Mais je n'étais pas non plus obligée d'accepter la modification.

Monsieur SABOURET

Tout à fait, c'est pour cela que je vous ai remerciée de votre mansuétude et je le fais de nouveau.

Sur le fond, il n'y avait pas de changement par rapport à la motion que l'on a déposée, notre objectif étant de dire - c'est d'ailleurs encore possible - que le texte de la réforme des retraites peut être retiré, peut ne pas être promulgué et que le rapport de forces se poursuit.

Dans les arguments qui contrebalancent l'argument que vous indiquez en disant qu'il n'y a pas de lien direct avec le Département, si, cela va notamment peser sur les finances du Département. Une étude de la DREES a été reprise dans un rapport du Conseil d'Orientation des Retraites en janvier 2022, qui indiquait qu'un décalage de deux ans de l'âge d'ouverture des droits à la retraite se [traduisait] par une hausse de 830 M€ des dépenses de prestations

de solidarité supplémentaires (RSA, Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Solidarité Spécifique) qui devraient être versées.

Cela a un impact sur les finances du Département à travers les dépenses que les Départements devront faire pour les personnes supplémentaires qui devront être prises en charge au titre de ces aides sociales.

Ensuite, il y a un autre problème. Vous disiez qu'il n'y a pas d'impact pour le Département, on a quand même nos agents départementaux. Tout à l'heure, Madame la Présidente, vous avez dit que vous vous arrêtiez de temps en temps pour discuter avec des agents des routes, mais les agents des routes, avec deux ans de plus sur les routes, cela risque de peser lourd dans l'escarcelle parce que c'est un métier dangereux, un métier à l'extérieur, dur, et donc cela a un impact sur le Département et notamment sur notre gestion des Ressources Humaines.

Je ne suis pas certain que l'on puisse amener tous nos agents des routes jusqu'à 64 ans. Le lien avec le Département me semble donc exister et la réforme des retraites va pénaliser très directement le Département.

Pour répondre à ce que disait Philippe ROULEAU tout à l'heure, je signale que si Elisabeth BORNE vient des cabinets ministériels Socialistes, le texte des retraites est passé essentiellement avec le soutien, en dehors de Renaissance, des voix LR. Pas toutes - y compris autour de cette table je le sais - mais c'est tout de même passé et s'il y avait eu une opposition plus forte, ce texte pouvait être écarté.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires des minimas sociaux par effet mécanique de l'augmentation de l'âge de la retraite, l'impact sur les agents du Département, ce sont au moins deux points qui expliquent qu'il y a un lien avec le Département et qu'il est justifié d'en discuter, que l'argument de procédure n'est, à mon sens, pas valable.

Après, vous pouvez avoir une autre position qui est de dire que la réforme des retraites est inévitable et qu'elle va dans le bon sens. C'est la position d'une partie assez importante des Parlementaires et grands chefs du parti Les Républicains, mais on ne peut pas écarter cela sur un argument de procédure.

On continue à se battre pour que la réforme des retraites ne soit pas appliquée, nous nous battons également pour que le référendum d'initiative populaire puisse avoir lieu parce que 70 % des gens ne veulent pas de cette réforme et considèrent que c'est plus qu'un coup de canif, un coup de poignard dans le pacte républicain. Nous voulons que l'on se positionne clairement aussi pour dire que nous ne la voulons pas, nous, conseillers départementaux du Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

On a bien compris votre position. Je vais me référer au Règlement intérieur qui a donné à la Commission n° 2 la capacité de dire si l'intérêt départemental était direct ou non.

La 2^{ème} Commission a dit que l'intérêt départemental direct n'y était pas et que donc je passe ce message aujourd'hui à l'Assemblée et il sera marqué dans les rapports que j'évoque cet intérêt apprécié à sa juste valeur par la 2^{ème} Commission, qui a rejeté en l'espèce la motion.

Je ne veux pas discuter du fond parce que je pense que ce n'est pas le lieu, c'est une réforme nationale. Chacun peut penser ce qu'il veut, je ne veux pas entrer dans ce débat.

Par ailleurs, 2030, ce n'est pas tout de suite non plus donc on a encore un peu le temps devant nous. Mais je n'entre pas dans le débat, on est d'accord.

Monsieur MEURANT

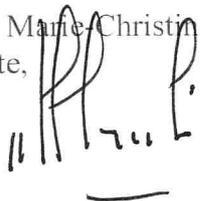
Je n'entrerai pas non plus dans le débat, je veux simplement ajouter pour mon collègue qui connaît bien l'hémicycle dans lequel je siège que vous avez aussi ce type d'articles au Sénat. L'article 45 et bien d'autres nous interdisent de déposer des amendements qui n'ont pas de rapport soit avec l'objet du texte, soit avec l'Assemblée. Je n'ai aucun problème à entendre le débat puisque je me suis aussi opposé à ce texte.

Madame CAVECCHI

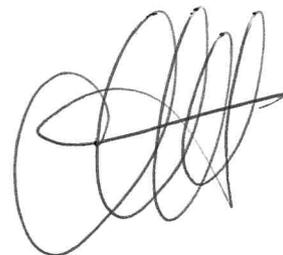
Je vous remercie et je clos la séance.

Fin de la séance à 13 h 14.

Madame Marie-Christine CAVECCHI,
Présidente,

Handwritten signature of Marie-Christine Cavecchi, consisting of stylized initials and a horizontal line below.

Madame Muriel SCOLAN,
Secrétaire-Questeur,

Handwritten signature of Muriel Scolan, featuring a large, circular, scribbled signature.

PARTIE 2

Date: Vendredi 31 Mars 2023

Horaire: 09:30

Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales
- Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable -
Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

1-06 Positionnement stratégique du Conseil départemental en matière de politique touristique et des loisirs pour 2023-2028 Développement économique et touristique - Tourisme - Communication et promotion touristique

Rapport

Délibération

Annexe - projet stratégie départementale de développement du tourisme et des loisirs 2023-2028

1-07 Soutien à CY Cergy Paris Université pour l'équipement du 4ème département de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Cergy pour le site de Sarcelles. Attractivité économique et emploi - Enseignement supérieur

Rapport

Délibération

1-08 Dissolution de l'association Starlabs - Affectation et usage du Boni de liquidation. Attractivité économique et emploi - Promotion économique et partenariat

Rapport

Délibération

1-09 Subventions d'investissement 2023 en faveur de la Fondation Royaumont. Culture - Diffusion culturelle - Fondation Royaumont

Rapport

Délibération

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-14 Budget primitif 2023 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE). Moyens généraux - Finances

Rapport

Délibération 1- BP 2023 - Annexes

Délibération 2- BP 2023 - Budget principal

Délibération 3 - BP 2023 - Laboratoire départemental

Délibération 4 - BP 2023 - MDE

Délibération 5 - BP 2023 Chateau Auvers

Annexe - résultats d'exercice 2022 (CDG Provisoires)

Annexe 1 - Nouvelles AP

Annexe 2 - Etat des crédits de paiement sur AP

2-15 Fiscalité Départementale 2023. Moyens généraux - Finances

Rapport

Délibération

2-16 Bilan des contrats, baux et conventions signés durant l'année 2022 en application de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental. Moyens généraux - Bâtiments

Rapport

Délibération

Annexe - liste des actes signés en 2022

2-17 Rapport d'activité 2022 du Médiateur départemental. Moyens généraux - Administration générale

Rapport

Délibération

Annexe - Rapport d'activité 2022 du Médiateur

2-18 Lancement de l'opération de construction d'un collège 650 à Saint-Ouen l'Aumône. Moyens Généraux - Bâtiments

Rapport

Délibération

Annexe - Un bilan financier

Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

3-07 Modification des aires de recrutement des collèges Voltaire, Chantierine, Anatole France, Jean Lurçat et Evariste Galois situés à Sarcelles et des collèges Ariane, Paul Vaillant-Couturier et Sadi Carnot situés à Argenteuil et correction d'anomalies de sectorisation Education - Enseignement secondaire - Constructions de collèges publics

Rapport

Délibération

Annexe_1_Sarcelles

Annexe_2_Argenteuil

Annexe_3_Modifications_anomalies

3-08 Financement des projets des collèges dans le cadre de l'appel à projets proposé au titre de l'année scolaire 2022-2023 : "Mon petit déjeuner au collège". Education - Aides ponctuelles aux établissements

Rapport

Délibération

3-09 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de fonctionnement et appel à projets 2023. Jeunesse - Actions pour la jeunesse

Rapport

Délibération

Annexe - Appel à projets Education populaire en Val d'Oise 2023

3-10 Clôture du dispositif "Entrée dans la Vie Active", Création du nouveau dispositif d'aide aux jeunes "Val d'Oise Tremplin" et Désignation de Conseillers départementaux auprès des Comités Val d'Oise Tremplin. Attractivité économique et emploi - Emploi professionnelle - Accès à l'emploi

Rapport

Délibération

Annexe - Règlement du dispositif Val d'Oise Tremplin

Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille -
Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement

4-06 Présentation du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027. Attractivité économique et emploi - Emploi et insertion professionnelle

Rapport

Délibération

Annexe - Projet de PDIE en cours de maquettage

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

5-05 Programmation 2023 des opérations d'études et recherches, et des travaux d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux. Environnement - Espaces naturels sensibles

Rapport

Délibération

Annexe - ALF Programme d'actions 2023

Annexe - CBNBP Programme d'actions 2023

Annexe - CRPF Programme d'actions 2023

Annexe - CRPF Projet atlas risque incendies IDF

Annexe - FICIF Programme d'actions 2023

Annexe - Ferme d'Ecancourt Programme d'actions 2023

Annexe - OPIE Programme d'actions 2023

Annexe - PNR VF Programmation 2023

Annexe - UnilaSalle Programme d'actions 2023

Annexe - Validation programme martelage 2023

5-06 Programme d'actions 2023 dans les parcs et jardins départementaux. Environnement - Promotion de l'environnement

Rapport

Délibération

5-07 Programme d'intervention 2023 relatif à la rénovation du patrimoine et à l'amélioration du réseau routier départemental. Voirie - Intervention sur la voirie départementale

Rapport

Délibération

Annexe - Travaux d'amélioration de la voirie départementale. Programme 2023

5-08 Convention partenariale d'objectifs et d'études pour la préfiguration des projets de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy et du tramway Express 11. Transports - Divers secteurs et programmes

Rapport

Délibération

Annexe - Plan

5-09 Nouvelle convention de financement du dispositif Pour Aider à la Mobilité (PAM) dans le cadre la régionalisation du service. Transports – Transports des personnes âgées ou handicapées

Rapport

Délibération

5-10 Commune de Vémars - Reclassement du domaine public départemental d'une section de la RD 17 vers le domaine public de la commune de Vémars. Voirie - Rénovation du réseau départemental - Intervention sur la voirie départementale.

Rapport

Délibération

Annexe - Plan

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 1-06

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de l'Attractivité, de l'Enseignement Supérieur et du
Tourisme

OBJET : Positionnement stratégique du Département en matière de politique
touristique et des loisirs 2023-2028.

Attractivité économique et emploi - Communication et promotion
touristiques

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : * la stratégie départementale de développement du tourisme et des
loisirs 2023-2028

RESUME :

Conformément à la stratégie 2022-2028 adoptée par l'Assemblée départementale le 18 février 2022, le Département entend renforcer l'attractivité touristique de ses territoires sur la mandature. A ce titre, ce rapport a pour objet de proposer le nouvel axe de développement touristique du Val d'Oise pour la période 2023-2028.

En effet, fortement impactée par la crise sanitaire, la filière du tourisme et des loisirs en Val d'Oise a amené l'ensemble de ses parties-prenantes à se questionner de nouveau sur l'évolution des modèles d'offres, de consommation et de promotion touristique. Prenant appui sur l'observation chiffrée de l'économie et de la consommation touristique en Ile-de-France et en Val d'Oise, cette nouvelle stratégie de développement du tourisme et des loisirs, proposée pour les cinq prochaines années, entend répondre à des enjeux de plus en plus forts en matière de tourisme durable et responsable ; et s'inscrit en cohérence avec le nouveau schéma régional.

Dès lors, le présent rapport a pour objet d'approuver les nouvelles orientations stratégiques pour la politique touristique départementale 2023-2028.

Le Département a mené, pour la première fois en 2017, un travail de mobilisation et de concertation des acteurs du tourisme, publics et privés, marchands et non marchands pour aboutir à un cadre stratégique de développement touristique sur cinq ans.

La stratégie départementale de développement touristique 2017-2022, votée par l'Assemblée départementale le 24 novembre 2017, visait à rendre plus attractive mais aussi à densifier et améliorer l'offre touristique du territoire pour générer des séjours plus nombreux, plus longs et plus rentables en termes de retombées économiques. Elle a défini des territoires touristiques infra-départementaux ayant des intérêts partagés et porteurs d'actions communes et concertées et a également constitué le canevas d'une réflexion pour la transformation de Val d'Oise Tourisme (VOT), l'agence de développement touristique départementale, qui s'est repositionnée sur l'observation, l'ingénierie d'accompagnement des porteurs de projet et des territoires, la promotion et la communication.

Le Département a également poursuivi durablement son soutien à l'investissement touristique avec les "Trophées de l'innovation" qui ont permis sur cinq ans de financer à hauteur de 876 189 €, 38 projets qui représentent un investissement touristique de 3,5 M€ pour le territoire.

Le Val d'Oise a également pu progresser pendant les cinq dernières années dans la compréhension fine des dynamiques touristiques du territoire. Pendant cette période, le secteur du Tourisme a été l'un des secteurs économiques les plus impactés par la crise sanitaire mondiale de la Covid-19. Ses impacts ont lourdement et longuement pesé sur l'ensemble de la filière (production et consommation), appelant à orienter les politiques publiques touristiques vers un soutien massif de ce secteur. Le Département a pu ainsi abonder une initiative régionale d'accompagnement des entreprises à hauteur de 2 770 300 €, toutes filières confondues.

La crise sanitaire a conforté et renforcé une évolution sociétale, impliquant de nouvelles tendances de fond de consommation touristique, accompagnée d'une croissance des préoccupations environnementales. Ces évolutions ont ainsi posé de nouveaux cadres de réflexion.

Forts de ces nouvelles dynamiques, les travaux de refonte de la stratégie ont démarré au printemps 2022 et se sont inscrits en cohérence avec le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) 2023-2028, pour lequel le Département avait élaboré en mars 2022 une contribution rappelant les grands enjeux du Val d'Oise.

Les enseignements d'une étude marketing et clientèles menée par VOT, ainsi que les apports de la journée organisée par le Département, "Construire l'avenir du tourisme en Val d'Oise", à laquelle ont participé de nombreux acteurs institutionnels et socio-professionnels le 1^{er} juillet 2022 ainsi que l'organisation à l'automne d'une matinée organisée autour des enjeux et perspectives de développement du tourisme culturel, sont venus nourrir les travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont conduit les directions du Département dont les missions sont en lien avec le tourisme (Direction de la Culture (DC), Direction du Développement Durable et de l'Agriculture (DDDA), Direction des Mobilités (DM), Direction des Sports (DS), Direction de la Communication...) à engager une réflexion commune autour du partage des enjeux et des actions concrètes qui pourront être menées.

La déclinaison de la stratégie en plans d'actions se fera de manière progressive grâce à la contribution active des territoires et des acteurs économiques tout au long des cinq années à venir, avec des modalités de suivi organisées.

1. LES ATOUTS ET LES DEFIS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS DANS LE VAL D'OISE

1.1. Un constat : le tourisme est porté par la clientèle régionale

En prenant l'année 2019 comme année de référence en matière de volumétrie et de comportements, le tourisme en Val d'Oise pèse 2,8 Md€ de dépenses pour 39 millions de visiteurs et près de 9 millions de nuitées marchandes et non-marchandes. Le secteur du tourisme représente un véritable poids économique sur le territoire avec 16 500 emplois touristiques, soit plus de 5,3 % des emplois du département.

La récente étude portée par VOT "Connaître les clientèles touristiques du Val d'Oise" permet d'apporter un regard croisé sur les principales typologies des clientèles touristiques du département, leurs attentes et motivations de visite. Elle a conclu à l'enjeu de fidéliser l'immense majorité des visiteurs en excursion (80 % contre 20 % de touristes) et en provenance d'Ile-de-France (75 % de l'ensemble), de satisfaire la demande des Valdoisiers en loisirs de proximité (1 visiteur sur 4) et de gagner en parts de marché sur l'ensemble francilien (le Val d'Oise est aujourd'hui en septième ou huitième position suivant les critères), tout en continuant les efforts sur l'accueil de la clientèle internationale.

1.2. Les atouts identifiés et les marges de progrès

Le Val d'Oise bénéficie de forts atouts de développement touristiques. Il dispose d'attracteurs touristiques générateurs de flux, de consommation et d'image, notamment : Auvers-sur-Oise, La Roche-Guyon, le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français, Enghien-les-Bains, Pontoise, l'abbaye de Royaumont, la forêt de Montmorency, le château d'Ecouen. Ces destinations disposent d'une certaine notoriété et d'une dynamique d'évocation.

Quelques destinations sont bien identifiées, tout comme plusieurs sites de visite comme l'Axe majeur de Cergy-Pontoise, des châteaux et musées, des villages préservés, des espaces naturels et ruraux, des paysages (notamment le "Panorama XXL" des boucles de Seine, la vallée de l'Oise des Impressionnistes, le lac d'Enghien, figure de la Belle époque...), des sites de loisirs notamment l'Ile-de-loisirs et des loisirs indoor.

Le département offre, de plus, une configuration géographique à haut potentiel pour le développement du tourisme fluvial, fluvestre et itinérant.

Toutefois, le Val d'Oise ne bénéficie pas d'une identité clairement identifiable et assez différenciante par rapport aux autres destinations régionales. C'est une mosaïque de lieux tantôt très urbanisés marqués par des imaginaires parfois négatifs, tantôt de villégiatures pour les Parisiens en recherche de campagne et de forêts, de lieux patrimoniaux remarquables, en particulier liés à l'Impressionnisme. Par ailleurs, l'accessibilité des sites s'avère assez hétérogène et globalement difficile vers les espaces ruraux. L'offre d'hébergement est assez peu diversifiée tant en capacité qu'en typologie d'accueil.

De nombreux défis sont ainsi à relever pour les cinq années à venir, en particulier sur l'amélioration de l'offre touristique et d'hébergement proposée en Val d'Oise et l'expérience offerte aux touristes et aux excursionnistes, sur la fidélisation et la conquête de nouvelles clientèles, et sur la nécessaire convergence des actions permettant d'accroître la visibilité et l'attractivité du Val d'Oise et de ses destinations touristiques.

2. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS 2023-2028

Le développement touristique s'appuie à la fois sur une offre publique performante (infrastructures, équipements, gouvernance, financement) ainsi que sur le dynamisme du secteur privé (investissements, prestations). Le Département, dans la diversité de ses compétences et en cohérence avec les stratégies de la Région d'Ile-de-France, des intercommunalités et des communes, avec l'appui de son agence de développement touristique, se propose d'endosser le rôle de stimulateur, de fédérateur et de co-investisseur pour le territoire valdoisien pour lequel il se dote d'une stratégie réaliste et volontariste.

Le Département entend ainsi contribuer au développement et au rayonnement touristique du Val d'Oise en s'engageant sur cinq axes qui structureront son action sur la période 2023-2028

- développer les attracteurs touristiques à forte visibilité et la marque impressionniste ;
- développer le slow tourisme et le tourisme durable sur les territoires ;
- soutenir l'émergence d'une offre différenciante et mémorable ;
- renforcer l'image touristique et rendre désirable le territoire ;
- faire ensemble pour faire mieux.

2.1. Développer les attracteurs touristiques à forte visibilité et la marque Impressionniste

La stratégie de développement touristique prendra appui sur les principaux attracteurs du département, aujourd'hui clairement identifiés (Auvers-sur-Oise, le Vexin, Enghien-les-Bains, l'Abbaye de Royaumont, le Château d'Ecouen...).

Pour fidéliser leurs visiteurs et en conquérir de nouveaux, ces sites ont néanmoins besoin de se développer, d'améliorer leur offre et de s'identifier auprès des clientèles cibles que sont principalement la clientèle régionale, excursionniste et la clientèle internationale intéressée par l'impressionnisme. Ceci s'opérera grâce à une offre renouvelée et plus innovante, à l'attention portée sur le parcours client dans son ensemble avant, pendant et après la visite et, pour les sites historiques, grâce au maintien de la qualité patrimoniale.

Il en est de même pour l'offre loisirs, essentiellement portée par le secteur privé, sur les enjeux de notoriété et de régénération de l'offre.

L'impressionnisme est un marqueur identitaire fort du Val d'Oise sur lequel s'appuyer. Capitalisant sur le Contrat de Destination Impressionniste Ile-de-France / Normandie, la stratégie touristique s'appuiera particulièrement sur cinq lieux emblématiques, Argenteuil, Pontoise, Auvers-sur-Oise, L'Isle-Adam et Vétheuil, pour faire émerger une offre plus nourrie et plus structurée (parcours thématiques, événements, animations, ateliers ...).

Les deux années 2023 et 2024 seront propices à la mise en lumière du Val d'Oise. Pour commémorer les 170 ans de la naissance de Vincent Van Gogh et les cinquante ans du Musée Van Gogh d'Amsterdam, de grandes expositions seront proposées sur le thème de "Van Gogh à Auvers-sur-Oise" au Pays-Bas (musée van Gogh) et en France (musée d'Orsay) et à Auvers-sur-Oise. Le Département portera une exposition au château et en lien avec la Maison du Dr Gachet, sous le commissariat de Wouter Van Der Veen, Directeur scientifique de l'Institut Van Gogh.

L'année 2024 sera aussi marquée par le 150^{ème} anniversaire de la naissance de l'Impressionnisme avec de nombreuses actions de promotion à grande échelle menée notamment par le Comité Régional du Tourisme (CRT). Les actions s'articuleront en cohérence avec la stratégie marketing du contrat de destination qu'il a en charge d'animer sur les territoires concernés.

2.2. Développer le "Slow tourisme" et le tourisme durable sur les territoires

Le "Slow tourisme" est une approche plus raisonnée, plus lente du voyage, permettant d'apprécier davantage les paysages, les sites, le patrimoine et de favoriser les rencontres et les découvertes locales. Par ailleurs, c'est une tendance forte de la consommation touristique que d'aspirer, depuis la crise Covid-19 à des voyages plus écologiques, qui respectent le patrimoine et la biodiversité et qui produisent moins d'impact négatif sur l'environnement. A cet égard, le Département entend accompagner la transition écologique du tourisme, à la fois pour devenir plus vertueux dans la préservation de l'environnement, mais aussi pour attirer plus de clientèle, le sujet devenant de plus en plus un critère de choix de destination.

Cette vision d'un tourisme plus raisonné trouve écho grâce à l'itinérance et au tourisme vert déjà très présent sur le territoire.

2.2.1. Développer les pratiques touristiques en lien avec la nature

- l'itinérance cyclotouristique

Le Val d'Oise compte un important réseau d'itinéraires cyclables et est traversé par deux vélo routes : la Seine à Vélo et l'Avenue Verte London/Paris. Des enjeux de continuité des infrastructures et d'entretien des voies sont clairement identifiés. Par ailleurs, le développement des services (réparation, recharge électrique, information touristique ...), la promotion des itinéraires, le développement de nouvelles pratiques comme le "Boat and Bike" et celui du label "Accueil vélo", contribueront à l'identification du Val d'Oise comme "destination vélo".

- l'itinérance pédestre

Avec une offre de plus de 2 000 km de chemins inscrits, dont 1 800 balisés, le Département souhaite une promotion plus large et créer les conditions de retombées économiques pour l'économie locale plus importantes notamment en intégrant la pratique à des produits touristiques tels que des guides, de la restauration...

- le tourisme fluvial

Afin de poursuivre le développement du tourisme fluvial, le Département maintiendra les partenariats existants sur les Vallées de la Seine et de l'Oise et soutiendra les actions en faveur de l'augmentation de la fréquentation touristique (participation à des salons spécialisés, éductours) ainsi que l'investissement public visant à proposer des infrastructures fluviales et des services à la hauteur des attentes des clientèles internationales (La Roche-Guyon, Auvers-sur-Oise). Par ailleurs, il accompagnera les réflexions des territoires visant à accroître les retombées économiques du tourisme fluvial (visite de sites, restauration, achats dans les commerces ...) via la création d'offres clés en main. Enfin, il encouragera le développement de lieux de convivialité et d'activités, sur ou au bord de l'eau.

- les espaces naturels et la forêt

Les espaces naturels et les bois et forêts offrent la possibilité de développer de nouvelles offres touristiques couplant plusieurs activités touristiques, dans un juste équilibre entre développement de la fréquentation et préservation de la nature. Mettre en réseau et en tourisme en procurant une expérience de visite de qualité peut ainsi permettre d'enrichir l'offre récréotouristique du territoire.

Avec 58 % de sa superficie couverte par un PNR (Vexin et Oise Pays de France), le département est un territoire idéal pour devenir une destination touristique éco-responsable, dont il faut renforcer l'offre et concrétiser la notoriété.

- le développement de l'agritourisme

Avec 55 000 ha de surface agricole soit 44 % de la surface du département sous forme essentiellement d'exploitation de grandes cultures (céréalières, oléagineux, protéagineux et betteraves), l'agriculture est une composante essentielle du territoire. Différents modes de soutien en faveur des agriculteurs existent parmi lesquels une aide à l'investissement en faveur de la diversification. Le développement de l'agritourisme est une offre nouvelle à développer en Val d'Oise, qui permettra d'enrichir l'offre de tourisme "nature", de faire découvrir les savoir-faire et de valoriser les productions locales.

2.2.2. Rendre le tourisme durable

A l'aune de la nécessaire transition énergétique, de la décarbonation, et de la gestion plus raisonnée des activités économiques d'une part et de la prise en compte des composantes sociales du développement durable d'autre part, plusieurs actions sont nécessaires :

- repenser l'accessibilité aux territoires et à leurs offres touristiques

L'amélioration de l'accessibilité des sites touristiques (dernier kilomètre) est un enjeu fort pour développer leur fréquentation qu'il s'agisse de la voiture (meilleur jalonnement, réduction des nuisances, développement de bornes de recharges pour véhicules électrique) ou des transports collectifs (diagnostic de l'accessibilité en transports collectifs des sites touristiques majeurs, réflexion commune avec les opérateurs sur les fréquences des dessertes le week-end et lors de la période estivale, amélioration du vélo / train).

- rendre compatibles développement touristique, qualité environnementale et qualité de vie

L'objectif du Département est d'agir en faveur de la réduction de l'impact environnemental des sites touristiques et d'accueil. Pour ce faire, il accompagnera les opérateurs touristiques publics et privés dans leur transition écologique et la diminution de leur empreinte carbone, à une meilleure connaissance des dispositifs d'aide existants ou d'accompagnement pour les particuliers, créateurs d'hébergements touristiques, avec des partenaires tels que l'ADIL 95, SOLIHA ou le PNR du Vexin français.

Un travail avec les opérateurs touristiques visant à réfléchir à leurs modalités énergétiques, valorisation de déchets, consommation d'eau pourra être engagé. Une charte de bonne pratique pourrait traduire cet effort collectif et le rendre visible. Les projets touristiques prenant en compte cette dimension et concourant au dispositif d'aide à l'investissement (Trophées de l'innovation) seront par ailleurs bonifiés.

- concilier fréquentation touristique et bien être des habitants

Le souhait de créer des liens avec la population locale et la recherche d'authenticité sont des tendances fortes du tourisme durable. La rencontre et l'échange avec les populations locales doivent donc pouvoir être encouragés. Par ailleurs, il est nécessaire de travailler à l'acceptabilité des visiteurs dans les lieux touristiques majeurs, par un regard sur les aménagements nécessaires à une bonne cohabitation des usages et par une meilleure prise de conscience des effets bénéfiques sur le dynamisme économique et commercial engendré.

- favoriser un tourisme pour tous

La dimension humaine est un aspect essentiel du tourisme responsable. C'est pourquoi le Département entend mener des réflexions :

- sur l'amélioration de l'accueil des personnes handicapées en développant le label tourisme et handicap, en construisant des parcours par typologie de handicap et en apportant via son agence, Val d'Oise Tourisme, son expertise aux structures intéressées.
- sur le développement d'un tourisme social et solidaire. L'objectif est d'offrir la possibilité à l'ensemble des Valdoisiens de découvrir et d'accéder aux offres touristiques du territoire. Ainsi, une expertise sera lancée afin d'identifier les actions possibles (offres dédiées aux enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), actions éducatives dans les collèges, en direction des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)...).

3. SOUTENIR L'EMERGENCE D'UNE OFFRE DIFFERENCIANTE ET MEMORABLE

Le Département affiche sa volonté de rendre mémorable l'expérience du visiteur en Val d'Oise. Ceci sera rendu possible grâce à une offre patrimoine/culture plus immersive et ludique, une offre nature plus active, une offre insolite plus visible et plus étoffée. Les visiteurs ou touristes "consommateurs" doivent devenir "prescripteurs" et contribuer, pour le Val d'Oise, au gain de parts de marché en Ile-de-France. Pour cela, trois volontés sont identifiées :

3.1. Proposer des expériences uniques

- par le patrimoine historique et naturel (sites, architecture, urbanisme, espaces ruraux, paysages, impressionnisme, arts, histoire) qui peut se découvrir avec des médiations innovantes, de la ludification dans les parcours et la découverte de lieux urbains plus méconnus.
- par la pratique récréative qui sait attirer un public familial, jeune ou d'entreprise (séminaires, team building). Les nombreux parcs de loisirs valdoisiens outdoor et indoor font preuve d'une offre innovante et souvent renouvelée. Cette offre doit être davantage valorisée et une mise en réseau est intéressante à initier.

- par la mise en avant des "insolites" : carrières, forts, église, lieux troglodytes, fermes pédagogiques, brasserie artisanale, jardins secrets, petits musées ruraux, golf urbain...
- par des pratiques comme le faire soi-même, la création artistique, la gastronomie, le bien-être, qui donnent de la plus-value à l'expérience.
- par la découverte des entreprises locales. Le développement du label "Made in Val d'Oise" déclinaison locale du "Made in France", permettra en lien avec les organismes consulaires de disposer d'une identification des entreprises intéressées, en s'appuyant par exemple sur les entreprises ayant obtenu le label Entreprises du patrimoine vivant.
- par le tourisme cinématographique avec la capitalisation de l'image d'un territoire d'accueil de nombreux tournages.

3.2. Développer le tourisme d'affaires (Meeting Incentive Conférences Exhibitions (MICE)) en proposant une offre différenciée

L'offre en structures d'accueil de tourisme d'affaires est essentiellement concentrée sur les secteurs de Roissy et d'Enghien-les-Bains. Mais l'attractivité d'une offre MICE ne réside pas seulement dans son offre quantitative. Améliorer l'offre locale qui peut être plus dense et dans des lieux atypiques et l'adapter à la demande des entreprises valdoisiennes sera ainsi une ligne d'action de la stratégie touristique que le Département peut organiser avec les territoires concernés en lien avec les acteurs socio-économiques et consulaires notamment.

3.3. Favoriser la montée en nombre, en gamme et en typologies des hébergements touristiques

L'implantation d'hébergements de plein air et de nouvelles pratiques (camping à la ferme...) ainsi que le développement de l'hébergement haut de gamme dans les lieux patrimoniaux d'exception (offre hôtel - restaurant - bien être - activités de plein air) sont à développer.

Cette démarche pourra s'appuyer sur :

- l'accompagnement des porteurs de projets d'hébergement insolite en ingénierie et en accompagnement financier (Trophées de l'innovation, investissements régionaux...);
- l'instauration d'un dialogue renforcé en amont des projets avec les instances clés en zones naturelles et patrimoniales comme l'Architecte des Bâtiments de France ou l'Office National des Forêts (ONF);
- un travail à conduire avec les communes pour identifier les sites mobilisables et les promouvoir.

4. RENFORCER L'IMAGE TOURISTIQUE ET RENDRE DESIRABLE LE TERRITOIRE

Faire connaître les offres touristiques participent à la mise en tourisme d'un territoire. C'est l'un des enjeux que doit relever le Val d'Oise avec les acteurs du tourisme. Les grands événements nationaux et régionaux, sportifs et culturels, sont également des vecteurs de développement touristique qu'il convient de mieux exploiter en matière de propositions touristiques. Trois objectifs sont identifiés dans ce cadre.

4.1. Adapter les outils de communication aux nouvelles pratiques

Les efforts en matière de mutualisation de digitalisation des destinations et de construction d'un parcours client digital optimal afin de rendre la destination, son offre et son information encore plus accessibles doivent être poursuivis.

D'autre part, les réseaux sociaux et les blogs sont devenus des prescripteurs incontournables des sites et des destinations. L'enjeu est de maintenir leur attractivité auprès des influenceurs et de la presse, grâce à une régénération régulière des offres. La rédaction sur les réseaux sociaux de "Storytelling" optimise la visibilité des offres. L'agence VOT poursuivra le développement des actions engagées en la matière avec notamment les podcasts, le blogging ou le moteur expérimental "Valdo".

4.2. Capitaliser sur le rayonnement et l'image des grands événements

L'Ile-de-France est une terre d'accueil pour de grands événements internationaux et le Val d'Oise doit en tirer le meilleur parti. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP), la coupe du monde de Rugby ou encore l'exposition Van Gogh à Auvers-sur-Oise en 2023, sont autant d'illustrations qui vont mobiliser le Val d'Oise. A moindre échelle, le territoire et ses acteurs sont également créateurs d'évènements tel que le festival "Automne Impressionniste" dans la vallée de l'Oise. L'enjeu est de profiter de ces flux de visiteurs pour faire découvrir le Val d'Oise.

Dans le cadre des JOP 2024, d'importantes opportunités d'image et de promotion du Val d'Oise sont aussi offertes à l'occasion de l'accueil de la délégation des USA au Centre De Formation et d'Animation Sportives (CDFAS). Un travail pour la commercialisation de billets packagés compétitions-visites touristiques est en cours auprès des instances commercialisatrices de la destination Ile-de-France.

Les grands événements sont ainsi des vecteurs pour mettre un coup de projecteur sur l'offre touristique en Val d'Oise. Avec l'expertise de VOT et en s'appuyant sur les organismes gestionnaires de destination du Val d'Oise, le Département doit être en mesure de faciliter la venue de délégations et le montage de produits touristiques pour des clientèles plus identifiées, internationales, VIP...

4.3. Conduire une stratégie de marketing active

A l'appui des thématiques définies (Impressionnisme, itinérance, fluvial...) et des typologies de clientèles identifiées (professionnels, international...), des actions spécifiques comme la présence à des salons bien ciblés seront développées.

Pour les marchés étrangers, le Nord-Européen (Pays-Bas, Benelux, Allemagne et Espagne) pour l'Impressionnisme, les Etats-Unis (premier acheteur et consommateur touristique du Val d'Oise avec 15 % de part de marchés) et enfin l'Asie et spécifiquement le Japon, avec qui le Département entretient des relations privilégiées, seront particulièrement scrutés et pourront donner lieu à des actions spécifiques telles l'organisation d'éductours ou de rendez-vous dédiés. Ces actions auront vocation à être menées de façon concertée et mutualisée avec les acteurs du tourisme départemental et régional.

5. FAIRE ENSEMBLE POUR FAIRE MIEUX

La compétitivité touristique d'un territoire est particulièrement liée à la capacité de ses acteurs de travailler de manière collaborative et complémentaire. Favoriser ce travail partenarial, aussi bien entre les territoires infra-départementaux qu'entre les acteurs publics et privés du secteur, est une clef d'une attractivité et d'une visibilité renforcées.

Le Département s'attachera ainsi à :

- mettre en réseau les acteurs grâce au développement du club réceptif "Visit Val d'Oise" et au réseau structuré des acteurs touristiques institutionnels ("Destinations 95") pour coordonner les actions des offices de tourisme, des intercommunalités et des parcs naturels régionaux et faciliter l'émergence d'une culture de l'hospitalité (multilinguisme, meilleure mise en relation entreprises touristiques et demandeurs d'emploi...);
- faciliter la mobilisation des financements et une meilleure identification des possibilités de cofinancements et d'accompagnement des projets (Fonds régional et trophées de l'innovation touristique du Département étant appelés à se rapprocher pour un meilleur fléchage et une plus grande coordination);
- créer un forum de l'attractivité et de l'investissement touristique dans le Val d'Oise destiné à stimuler les projets touristiques et hôtelier, en favorisant la rencontre entre les exploitants, les porteurs de projets, les investisseurs et les collectivités et permettant de découvrir les opportunités d'implantation;
- mieux mobiliser les fonds européens grâce à l'ingénierie et à l'expertise du Département sur ces questions;
- accompagner les territoires pour conforter l'organisation et le renforcement des synergies des offices du Tourisme par destination.

Un Comité de suivi annuel sera institué, sous pilotage départemental, avec les intercommunalités, communes et opérateurs touristiques de manière à partager un plan d'action partenarial annuel, dresser le bilan des actions engagées et les faire évoluer en fonction des besoins.

Ce Comité définira des indicateurs de suivi partagés. Il s'appuiera sur l'observatoire déjà existant de VOT. Une enquête de satisfaction clients sera engagée dans la période du schéma.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

APPROUVER les nouvelles orientations stratégiques pour la politique touristique départementale telles que présentées dans le rapport, à savoir :

- développer les attracteurs touristiques à forte visibilité et la marque impressionniste ;
- développer le "Slow tourisme" et le tourisme durable sur les territoires ;
- proposer une offre différenciante et mémorable ;
- renforcer l'image touristique et rendre désirable le territoire ;
- faire ensemble pour faire mieux .

M'AUTORISER à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente stratégie.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 1-06

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOU

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Anne FROMENTEIL donne procuration à M. Paul DUBRAY

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

Mme Sarah MOINE donne procuration à M. Ramzi ZINAOU

Mme Isabelle RUSIN donne procuration à M. Anthony ARCIERO

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le rapporteur : Monsieur Julien BACHARD

SERVICE : Direction de l'Attractivité, de l'Enseignement Supérieur et du
Tourisme

OBJET : Positionnement stratégique du Conseil départemental en matière de
politique touristique et des loisirs pour 2023-2028

Développement économique et touristique - Tourisme -
Communication et promotion touristique

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable

- Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes
publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les nouvelles orientations stratégiques pour la politique touristique départementale
telles que présentées dans le rapport, à savoir :

- développer les attracteurs touristiques à forte visibilité et la marque impressionniste ;
- développer le "Slow tourisme" et le tourisme durable sur les territoires ;
- proposer une offre différenciante et mémorable ;
- renforcer l'image touristique et rendre désirable le territoire ;
- faire ensemble pour faire mieux ;

AUTORISE la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la
présente stratégie.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	34
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	8

Contre :

Abstention : M. Nicolas BOUGEARD, M. Patrick HADDAD, Mme Nessrine
MENHAOUARA, Mme Nadia METREF, M. Cédric SABOURET, Mme Deborah ISRAEL,
Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Pascal BERTOLINI

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET
DES LOISIRS

2023 - 2028

PROJET

PROJET

PANORAMA DU TOURISME

1. Tendances nationales et régionales

Alors que le secteur du Tourisme sort timidement d'une crise sanitaire inédite depuis plusieurs exercices, les remous d'un contexte géopolitique et climatique incertains induisent un climat d'incertitude sur l'ensemble de la chaîne de consommation et de production de la filière touristique.

Ces crises successives ont profondément modifié les comportements des touristes. Les enjeux sociétaux infusent l'univers du tourisme et des loisirs provoquant des transformations aux aspirations des touristes.

Aujourd'hui, le voyage doit retrouver un Sens. Il devient éthique, responsable et doit permettre de se retrouver. Dans cette lignée, il est synonyme d'attention aux autres, aux siens (sa famille, sa tribu) mais aussi de son environnement direct (là où l'on se trouve) ou plus lointain (la planète). Il devient un tourisme plus « slow » et permet de ralentir et même de se déconnecter. Tous ces éléments entraînent une simplification des besoins et un retour à l'authenticité. Enfin, ces nouvelles tendances se complètent par un besoin de faire, d'expérimenter, faisant la part belle aux ateliers, à l'expérimentation, ou à la recherche d'échanges authentiques.

Malgré ce contexte anxiogène, les récentes observations (2022), menées par Atout France et ADN Tourisme, montrent une très bonne dynamique portée par les clientèles françaises et un retour progressif des clientèles étrangères et plus spécifiquement encore des clientèles européennes de proximité. Dynamique confirmée par une reprise du trafic aérien et les arrivées internationales à l'aéroport de Paris - Charles de Gaulle.

Ainsi, les clientèles nationales confortent leur appétence pour la destination France (littoral, campagne, montagne et villes). L'envie d'espaces et de nature fait désormais partie des critères sollicités par les touristes. Plus besoin de traverser les continents pour découvrir et partir à l'aventure. Le tourisme « près de chez soi » permet de définir de nouvelles normes et aspirations de consommations touristiques. La recherche de qualité répond aux exigences de quantité, la proximité s'oppose au lointain et la durabilité prévaut sur la performance.

La destination Paris Région se montre plutôt résiliente et retrouve au 1er semestre 2022 près de 80% de sa fréquentation globale par rapport à la même période 2019, année de référence pré-covid, notamment grâce aux touristes français qui constituent près de 60% des touristes (la clientèle internationale est encore sous-représentée en 2022, 15 points en dessous de l'année de référence 2019).

Les clientèles internationales les plus représentées au sein de la destination Paris Région sont les Etats-Unis avec 11% de part de marché, près de 5 points devant le Royaume-Uni et l'Allemagne, puis l'Espagne (5%) et les Pays-Bas (4%). La Belgique est huitième (cinquième pour ce qui concerne les arrivées hôtelières).

Les premières clientèles de la Région Ile-de-France, au niveau national sont issues des régions d'Auvergne-Rhône-Alpes, des Hauts-de-France et de Nouvelle-Aquitaine. Ces trois régions sont à plus de 10% de part de marché, devant les régions Provence-Alpes Côte-d'Azur et Grand-Est exæquo à plus de 9%. La Normandie est septième.

Les perspectives invitent à la confiance et laissent à penser que ce dynamisme devrait perdurer.

2. Le tourisme en Val d'Oise

Un tourisme porté par la clientèle régionale

En prenant l'année 2019 comme année de référence en matière de volumétrie et comportements, le tourisme en Val d'Oise pèse 2,8 milliards d'euros de dépenses pour 39 millions de visiteurs et près de 9 millions de nuitées marchandes et non-marchandes. Les visiteurs sont à 80% excursionnistes et 20% touristes, et proviennent pour les ¾ de l'Ile-de-France dont 25% du Val d'Oise lui-même. Le secteur du tourisme a un véritable poids économique sur le territoire avec 16 500 emplois touristiques, soit plus de 5,3% des emplois du territoire.

Si plus de 100 sites de visites et de loisirs sont recensés en Val d'Oise, seul le casino d'Enghien dépasse largement le seuil des 100 000 visiteurs, le premier site de visite étant le château de La Roche-Guyon avec plus de 75 000 visiteurs.

Sites	Nombre d'entrées en 2019
Château de la Roche-Guyon	76 400
Abbaye de Royaumont	57 900
Musée de la Renaissance	55 300
Domaine de Villarceaux	44 100
Château d'Auvers	34 000
Abbaye de Maubuisson	24 200
Musée Archéologique	20 400
Maison du docteur Gachet	14 600
Archéa	13 100
Musée Pissarro	12 000
Musée Daubigny	11 300

Il est par ailleurs à noter une spécificité du Val d'Oise avec un nombre d'activités de loisirs « indoors » (d'intérieur) particulièrement important, notamment dans la frange sud Cergy-Pontoise/Val Paris.

Un tourisme fortement impacté par la crise sanitaire mais en reprise

Après une année 2020 amputée par la crise sanitaire et un été 2021 rempli d'incertitudes, 2022 voit revenir les visiteurs dans les sites de visite et les touristes internationaux, notamment via l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle. Avec une hôtellerie qui représente ¾ de l'offre de lits marchands concentrée à plus de 40% autour de Roissy, le Val d'Oise est sans surprise le département francilien le plus impacté par la crise COVID et dépendant du retour progressif des clientèles internationales.

Durant l'été 2022, tandis que le nombre de nuitées françaises demeure stable par rapport à 2021, les nuitées étrangères progressent de près de 90 %, tendance observable dans les offices de tourisme qui voient leur part de visiteurs étrangers doubler (près de 20% en 2022 contre 8 % en 2021) comme sur le site web de Val d'Oise Tourisme (11 % de visiteurs étrangers en 2022 contre 3 % en 2021).

Au niveau des offices de tourisme, portes d'entrées des territoires, le nombre de visiteurs a progressé de 72 % par rapport à l'été 2021, cela reste toutefois encore bien inférieur à la fréquentation physique des structures durant l'été 2019.

Des clientèles à fidéliser ou à conquérir

La récente étude portée par Val d'Oise Tourisme « Connaître les clientèles touristiques du Val d'Oise » nous permet d'apporter un regard croisé sur trois grandes typologies de clientèles : les clientèles individuelles dont il reste encore à marquer les esprits, les groupes loisirs qui pourraient venir en plus grand nombre et le tourisme d'affaires qui pourrait s'épanouir dans de nouveaux lieux, plus atypiques.

Les visiteurs individuels proviennent à 70% d'Ile-de-France, dont 24% du Val d'Oise, une très large majorité (80%) viennent à la journée et se déplacent en voiture (90%). La moitié de cette clientèle a vient pour la visite du patrimoine historique, les sites de nature et les activités de loisirs. Plus d'un tiers viennent en famille. En 2019, les « individuels » représentaient 2/3 des touristes-excursionnistes sur le Val d'Oise. Plus de 80% des visiteurs individuels interrogés dans le cadre de l'étude, étaient des « repeaters » (personnes visitant au moins pour la deuxième fois les lieux), le niveau de satisfaction globale est ainsi relativement élevé, à hauteur de 8,3/10.

La clientèle « groupes adultes » est estimée à 229 600 visiteurs par an, dont la moitié sont des primo-visiteurs, avec pour 90% de la clientèle des visites à la journée. Cette clientèle se déplace très majoritairement par la route, 86% en autocar et vient très largement d'Ile-de-France (84%). Sa principale motivation de visite est le patrimoine historique. L'accueil des groupes loisirs dans le Val d'Oise reste une activité faible en termes de volume de visiteurs et de poids économique. Ce constat s'explique en raison d'une offre tournée essentiellement vers les clientèles scolaires et sociales. L'étude indique la grande satisfaction des organisateurs de groupes loisirs en Val d'Oise, traduisant un potentiel à exploiter en développant l'offre d'activités groupes loisirs mais aussi par une plus large communication.

Concernant l'offre touristique d'affaires MICE (Meeting Incentive Conférences Exhibitions) dans le Val d'Oise, celle-ci se développe mais de manière assez hétérogène sur le territoire. Le Département compte 100 lieux MICE dont 50% de lieux dits atypiques, mais se trouve malgré tout en dernière position en Ile-de-France avec 4,5% de part de marché dans un contexte, il est vrai, où Paris domine le marché à plus de 60%. Le MICE est particulièrement développé à proximité de l'aéroport Paris CDG et sur la ville d'Enghien-les-Bains, ville labellisée France Congrès. L'hôtellerie en Val d'Oise est très dépendante des nuitées affaires qui représentent 70% des nuitées totales. Les nuitées MICE représentent ainsi 40% des nuitées marchandes totales dans l'hôtellerie du Val d'Oise.

Cette étude a ainsi mis en lumière l'enjeu de fidéliser l'immense majorité des visiteurs en excursion (80% contre 20% touristes) et en provenance d'Ile-de-France (75% de l'ensemble), de satisfaire la demande des valdoisiens en loisirs de proximité (1 visiteur sur 4) et de gagner en parts de marché sur l'ensemble francilien (Le Val d'Oise est aujourd'hui en septième ou huitième position suivant les critères), tout en continuant les efforts sur l'accueil de la clientèle internationale.

Aujourd'hui la satisfaction affichée globale des visiteurs est plutôt bonne sans être pleinement satisfaisante (moyenne de 7,8/10 pour 400 structures suivies). Faire connaître cette satisfaction mais aussi plus globalement accroître la notoriété des destinations valdoisiennes est un véritable enjeu.

Des atouts indéniables

Le Val d'Oise dispose d'attracteurs touristiques générateurs de flux, de consommation et d'image, notamment : Auvers-sur-Oise, La Roche-Guyon, Enghien-les-Bains, Pontoise, Royaumont, la forêt de Montmorency, le château d'Ecouen. Ces destinations disposent d'une certaine notoriété et d'une dynamique d'évocation.

Quelques destinations sont bien identifiées tout comme plusieurs sites de visite, l'Axe Majeur de Cergy-Pontoise, des châteaux, des musées, des villages préservés, des espaces naturels et ruraux pour

des activités de pleine nature, des sites de loisirs notamment l'Île-de-loisirs et loisirs indoor, des paysages (notamment panorama XXL des boucles de Seine, vallée de l'Oise des Impressionnistes, le lac d'Enghien, figure de la Belle époque, plusieurs vues sur Paris et la Défense).

Le Val d'Oise est en outre facile d'accès en voiture depuis Paris, et pour sa partie centre et ouest en RER A et C et avec la ligne H, J et L ou à vélo par l'itinéraire de l'Avenue Verte London-Paris ou La Seine à Vélo. Son territoire est protégé à 70% et très diversifié (espaces urbains et ruraux avec une cohabitation inédite de lieux à haute valeur historique et d'autres marqués par une forte urbanisation des 50 dernières années).

Le département offre de plus une configuration géographique à haut potentiel pour le développement du tourisme fluvial et fluvestre et le tourisme itinérant. La Seine le traverse d'ouest en est, l'Oise du nord au sud, il dispose de 2 véloroutes nationales, dont une transnationale avec l'Avenue Verte London Paris, du GR2 et de nombreuses boucles cyclables. Le Val d'Oise est ainsi le département francilien au maillage le plus dense en itinéraires pédestres et vélo avec 1 900 kilomètres. Les passages de cyclistes au niveau des compteurs sont en croissance depuis 2019. La pratique cycliste tant dans le quotidien que les temps de loisirs s'est vu confortée en 2020 et 2021. Les activités de pleine nature ont suivi la même dynamique.

... mais des faiblesses

Le Val d'Oise ne bénéficie pas d'une identité clairement identifiable. C'est une mosaïque de lieux tantôt très urbanisés marqués par des imaginaires parfois négatifs (les banlieues « à problèmes »), tantôt de villégiature pour les parisiens en recherche de campagne et de forêts, d'itinéraires de promenade, de lieux de découverte de pratiques de loisirs actifs de pleine nature pour les habitants ou d'incarnation de lieux patrimoniaux remarquables, en particulier liés à l'Impressionnisme. En outre, la « marque » *Vallée de la Seine impressionniste* nous est souvent contestée avec succès par d'autres territoires, alsotésquanois ou yvelinois...

Aujourd'hui, le département compte huit offices de tourisme qui ne couvrent qu'une partie du territoire. Assurer une visibilité et une gestion des destinations en phase avec la vision visiteurs et la réalité des consommations régionales et limitrophes reste un enjeu. Seul le Vexin jouit d'une franche notoriété, tandis que la Vallée de l'Oise – au-delà de la marque internationale que représente Auvers-sur-Oise – est en devenir.

L'accessibilité des sites touristiques est hétérogène et globalement difficile vers les espaces ruraux si l'on n'est pas véhiculé individuellement. La partie nord-ouest du Val d'Oise est ainsi particulièrement mal desservie (Vexin français).

L'offre d'hébergement touristique marchande se concentre essentiellement sur le secteur de Roissy et des centres urbains et est constituée à 75% par des hôtels. Meublés et chambres d'hôtes représentent seulement 4% des lits marchands mais assurent une couverture territoriale diffuse avec 56% des structures d'hébergements. La marque Gîtes de France est bien installée en zone rurale tandis que les locations type Airbnb se retrouvent davantage en zones urbaines. L'offre d'hébergement est peu diversifiée tant en capacité d'accueil qu'en typologies d'accueil, qu'elle soit collective ou chez l'habitant, notamment sur les segments du charme, de l'insolite, du haut de gamme et du plein air. L'offre de restauration traditionnelle ou haut de gamme est peu développée notamment en espace rural, seulement 22 restaurants se partagent l'offre labellisée (sur plus de 1 000 comptabilisés), et un seul est étoilé au Guide Michelin.

En résumé, porté par les clientèles de proximité, franciliennes et valdoisiennes, le tourisme en Val d'Oise est avant tout un tourisme de courtes excursions tourné en premier lieu vers quelques attracteurs majeurs qui restent cependant des destinations de second plan à l'échelle régionale.

Le Val d'Oise ayant une très forte part de sa clientèle francilienne, doit de se démarquer des autres destinations régionales par une offre différenciante et mémorable à construire en s'appuyant à la fois sur le patrimoine historique et naturel, sur une offre récréative, sur la promotion des « insolites » et par le développement de nouvelles formes de tourisme.

Ainsi, pour engager une véritable phase de développement du tourisme dans le Val d'Oise, il est impératif d'appuyer la structuration de destinations infra-départementales, centrées autour d'attracteurs clairement identifiés. Le territoire du Val d'Oise, par sa situation, ses paysages, ses voies d'eau, a de véritables atouts pour développer le slow tourisme, voyager en prenant son temps, en redécouvrant les territoires de proximité, à vélo, à pied, en transport fluvial ou en train, et ce en partageant avec les populations locales.

Aujourd'hui, l'un des enjeux pour l'ensemble de la filière touristique est de devenir plus durable. Afin d'assurer une transition vers un tourisme plus respectueux de l'environnement et plus éco-responsable, les acteurs publics tels que le Département ont un rôle essentiel à jouer. Le Département accompagne les porteurs de projets dans le cadre de son dispositif des Trophées de l'innovation touristique et aide à la recherche d'autres vecteurs de financement. Améliorer l'accès aux sites touristiques en limitant le tout voiture est un enjeu. Favoriser un tourisme pour tous sera aussi l'un des axes de la nouvelle stratégie en intégrant au mieux les habitants au tourisme local, en engageant une démarche volontariste pour accueillir au mieux les personnes en situation de handicap.

Afin de rendre désirable le territoire valdoisien, un travail est à mener en amont sur la communication et le développement marketing, particulièrement sur le volet digital et les réseaux sociaux. Capitaliser sur les grands événements sportifs et culturels sera également un très bon moyen de mettre en lumière les sites touristiques et plus largement le territoire valdoisien.

Le développement touristique s'appuie à la fois sur une offre publique performante (infrastructures, équipements, gouvernance, financement) ainsi que sur le dynamisme du secteur privé (investissements, prestations). Le Conseil départemental, dans la diversité de ses compétences et en cohérence avec les stratégies de la Région Ile-De-France, des intercommunalités et communes, avec l'appui de son agence de développement touristique, se propose d'endosser le rôle de stimulateur, de fédérateur et de co-investisseur pour le territoire valdoisien pour lequel il se dote d'une stratégie lucide et volontariste.

Le Conseil départemental entend donc contribuer au développement et au rayonnement touristique du Val d'Oise en s'engageant autour de 6 axes qui structureront son action sur la période 2022-2028.

- 1- Développer les attracteurs touristiques à forte visibilité et la marque impressionniste
- 2- Développer le slow tourisme et le tourisme durable sur les territoires
- 3- Soutenir l'émergence d'une offre différenciante et mémorable
- 4- Renforcer l'image touristique et rendre désirable le territoire
- 5- Faire ensemble pour faire mieux

AXE 1 – DEVELOPPER LES ATTRACTEURS TOURISTIQUES A FORTE VISIBILITE ET LA MARQUE IMPRESSIONNISTE

La stratégie de développement touristique doit se construire autour des principaux attracteurs du Département, aujourd'hui clairement identifiés mais dont la fréquentation reste modeste au regard des autres attracteurs d'Ile-de-France. Il s'agit d'accompagner leur développement, cibler justement leur offre au regard des attentes et mieux les faire connaître auprès des clientèles cibles que sont principalement la clientèle régionale, excursionniste et la clientèle internationale intéressée par l'impressionnisme.

1. Capitaliser sur les sites « phares »

Le département dispose de nombreux atouts pour développer son attractivité touristique. Il peut capitaliser sur ses destinations aux noms évocateurs, tels que le Vexin, espace rural ressourçant, la Vallée de l'Oise, évoquant des paysages bucoliques, inspirateurs pour les peintres impressionnistes, ou d'Enghien-les-Bains, pôle thermal et de congrès, ainsi que sur ses sites patrimoniaux reconnus : le château d'Auvers-sur-Oise, le château de La Roche-Guyon, le domaine de Villarceaux, l'abbaye de Royaumont, le Musée National de la Renaissance au château d'Écouen.

Le département du Val d'Oise est également reconnu comme ayant une offre particulièrement étoffée concernant les activités de loisirs avec en particulier le Casino d'Enghien, l'Ile-de-loisirs de Cergy-Pontoise, les parcs de loisirs Aventure land et Sherwood parc pour l'outdoor et Koezio pour l'indoor...

Tout l'enjeu est de fidéliser les visiteurs ou la clientèle et d'en conquérir d'autres. Les gestionnaires de sites sont appelés à se questionner sur des orientations nouvelles pour leur activité ou leur capacité à capter de nouveaux publics ou renouveler leur offre. Conscient de cet enjeu, le Département a lancé des études de diagnostics en partenariat avec Atout France sur ses sites de visite. Une hybridation de leur offre constitue ainsi une piste de développement. Des expériences de visite inédites, polysensorielles, ludiques, digitalisées doivent être développées en complément des offres plus traditionnelles. Les sites peuvent créer un récit, stimuler l'imaginaire, accueillir un spectacle...

Le Département a d'ores et déjà engagé cette mutation avec des projets de nouveau positionnement et parcours pour le château d'Auvers, l'aménagement de la Maison du docteur Gachet et l'abbaye de Maubuisson et d'un nouveau projet scientifique et culturel pour le Musée archéologique et le musée de l'Outil.

Plusieurs leviers sont identifiés pour accroître la fréquentation des sites :

- Améliorer l'accueil et le parcours client dans son ensemble, c'est-à-dire avant, pendant et après la visite,
- Renforcer la notoriété des sites de visite par une plus grande visibilité notamment sur les supports digitaux et par un relais à travers les médias d'influence,
- Maintenir la qualité du patrimoine par la mobilisation des financements nécessaires aux investissements. A ce titre, des financements ont été obtenus dans le cadre du CPER pour des sites valdoisiens (abbaye de Royaumont et Archéa par exemple),
- Adapter l'offre aux nouvelles attentes de consommations touristiques : accueil adapté aux familles, visites interactives, médiations innovantes ...

Le Val d'Oise peut s'appuyer particulièrement sur deux destinations majeures qui ont déjà une renommée nationale et internationale et disposent de véritables atouts pour gagner en notoriété : le

village d'Auvers-sur-Oise et son histoire impressionniste au bord de l'Oise et le village de La Roche-Guyon avec son patrimoine historique et naturel en bord de Seine.

Penser des aménagements adaptés et des aménités urbaines pour l'accueil des touristes à l'échelle de ces destinations phares, valoriser leur dimension fluviale, développer les outils d'aide à la visite des lieux culturels et patrimoniaux, développer des parcours thématiques et adaptés (multilinguisme, familles) sont des réflexions que le Département a engagé avec les communes et les sites. Ces destinations majeures doivent pouvoir trouver un rayonnement à la hauteur de leur potentiel d'attractivité et les acteurs publics peuvent y contribuer par un soutien technique, méthodologique et financier.

Enfin le pôle touristique d'Enghien-les-Bains constitue à lui seule un écosystème touristique multi-thèmes. Appuyé principalement sur l'unique casino francilien et son pôle thermal, la ville peut capitaliser sur ses événements majeurs (PIDS, Rencontres médicales, Enghien Jazz Festival) et son statut de ville créative numérique. De la même manière, et comme elle a commencé à le faire récemment, Enghien peut trouver une nouvelle clientèle, plus locale, plus jeune, plus en quête de nature avec des propositions en lien avec la forêt de Montmorency toute proche.

2. S'appuyer et développer la marque impressionniste

L'impressionnisme demeure le marqueur fort et fédérateur du Val d'Oise pour rayonner à l'international, la clientèle américaine et asiatique étant particulièrement friande de cette époque. Il convient de capitaliser sur le travail produit depuis 2014 et la signature du Contrat de Destination Ile-de-France / Normandie (« archipels » concernent le Val d'Oise : Auvers et la vallée de l'Oise et Giverny et ses environs – Vétheuil, les bords de Seine).

La stratégie touristique s'appuiera particulièrement sur cinq lieux au sein du Val d'Oise : Argenteuil, Pontoise, Auvers-sur-Oise, L'Isle-Adam et Vétheuil, lieux de villégiature des impressionnistes et donc lieux d'inspiration de nombreuses de leurs œuvres, en associant les territoires moins connus d'inspiration de tableaux tels que La Frette-sur-Seine ou Herblay-sur-Seine. Le territoire dispose de sites attractifs et emblématiques, à l'instar de la maison Impressionniste Claude Monet, à Argenteuil, réhabilitée et ouverte en 2022. Une réflexion sera menée pour créer des parcours thématiques en Val d'Oise. Les itinéraires cyclables existants, en particulier La Seine à Vélo qui relie déjà plusieurs sites impressionnistes, ainsi que le GR2 pourront servir d'appui pour ces parcours.

Des événements et des animations plus étoffés pourraient compléter une offre culturelle déjà riche, déjeuners sur l'herbe, guinguettes (à l'instar de celle de la ville de Pontoise), ateliers de peinture...

Le thème très spécifique de l'histoire de la peinture pourrait également donner lieu à des recherches de mécénat permettant de faire revivre des lieux d'inspiration ou de villégiature comme Vétheuil ou des lieux emblématiques des vallées de l'Oise ou de la Seine.

Les deux années 2023 et 2024 seront propices à la mise en lumière du Val d'Oise. Pour commémorer les 170 ans de la naissance de Van Gogh et les cinquante ans du Musée Van Gogh d'Amsterdam, de grandes expositions seront proposées sur le thème de « Van Gogh à Auvers-sur-Oise » aux Pays-Bas (musée van Gogh) et en France (musée d'Orsay) puis, dans leur continuité en 2023 et 2024, à Auvers-sur-Oise même, le Département porte une exposition au château et en lien avec la Maison du Dr Gachet, sous le commissariat de Wouter van der Veen, Directeur scientifique de l'Institut Van Gogh.

2024 sera aussi marquée par le 150ème anniversaire de la naissance de l'impressionnisme avec de nombreuses actions de promotion à grande échelle menée notamment par le Comité Régional du Tourisme.

Trois communes de la Vallée de l'Oise se sont saisies de ce thème pour construire ensemble le festival « Automne impressionniste ». Croisières commentées, visites guidées, ateliers, jeux de piste, conférences, lectures publiques et animations diverses invitent les visiteurs à découvrir ou redécouvrir l'un des berceaux de l'impressionnisme. Cette démarche pourrait gagner en visibilité au bénéfice de l'ensemble du département.

Les actions s'articuleront en cohérence avec la stratégie marketing du contrat de destination Impressionnisme 2025 qui vise à conforter l'attractivité des territoires impressionnistes et déclencher des séjours sur l'ensemble de la destination en :

- Ciblant et rajeunissant une clientèle affinitaire (France, Europe et Etats-Unis),
- Proposant des contenus de qualité basé sur un récit privilégiant l'expérience « instants de bonheur »,
- Multipliant les canaux de diffusion de l'offre des « Voyages impressionnistes ».

AXE 2 – DEVELOPPER LE « SLOW TOURISME » ET LE TOURISME DURABLE SUR LES TERRITOIRES

Le slow tourisme c'est prendre le temps de la découverte, accepter des temps de déplacements moins rapides pour apprécier à leur juste valeur les paysages, les sites, le patrimoine et même la gastronomie. L'utilisation de mode de transports doux permet un voyage au rythme de la nature, de plus en plus plébiscité par la clientèle. On prend son temps, on découvre, on se rencontre et on échange, souvent en dehors des grands spots touristiques.

C'est une tendance forte de la consommation touristique que d'aspirer depuis la crise covid à des voyages plus écologiques, qui respectent le patrimoine et la biodiversité et qui produisent moins d'impact négatif sur l'environnement.

A cet égard, le Département entend accompagner la transition écologique du tourisme à la fois pour devenir plus vertueux dans la préservation de l'environnement mais aussi pour attirer plus de clientèle, le sujet devenant de plus en plus un critère discriminant de choix de destination.

1. Valoriser et développer l'itinérance et le tourisme vert

Renforcer et valoriser l'offre cyclo touristique du territoire

Le Val d'Oise compte un important réseau d'itinéraires cyclables d'un total de 275 km, avec 5 boucles à vélo et deux véloroutes nationales : La Seine à Vélo et l'Avenue Verte London-Paris.

La Seine à Vélo est un itinéraire cyclable de plus de 500 km qui relie Paris à la mer (Le Havre/Deauville/Honfleur). Le Val d'Oise compte deux sections, l'une sur le secteur du Parisis, l'autre dans le Vexin, dont certains tronçons sont en tracé provisoire. Poursuivre les réflexions et engager les investissements pour assurer une continuité de cette véloroute avec des aménagements et des services à la hauteur des attentes de la clientèle cyclotouristique constituent les étapes que le Département a d'ores et déjà engagées.

L'Avenue Verte London-Paris qui relie Paris à Londres sur 470 km est particulièrement intéressante pour le Val d'Oise car elle irrigue le territoire avec deux tracés (Vexin et Vallée de l'Oise) pour un total de 82 km de linéaire. L'enjeu sur cet itinéraire est de maintenir la qualité de son infrastructure et développer l'aspect touristique. Le développement de services (stationnement vélo, réparation, recharge électrique, information touristique ...) pour les touristes et excursionnistes est une nécessité pour être une destination à la hauteur des clientèles. Ce chantier sera ouvert avec les territoires.

A ces itinéraires nationaux s'ajoutent des boucles cyclables notamment en Vallée de l'Oise et dans le Vexin et des circuits proposés par les comités départementaux qui s'adressent à une population plus locale et permettant une découverte du patrimoine et des paysages valdoisiens sur quelques heures.

Avec une augmentation croissante de la pratique du vélo et en particulier du vélotourisme, il est important de soutenir la promotion des itinéraires afin que le Val d'Oise soit reconnu comme une destination « vélo friendly ». Les actions de communication autour des itinéraires de La Seine à Vélo et de l'Avenue Verte London-Paris doivent se poursuivre en lien avec les autres territoires traversés partenaires.

Trente structures touristiques valdoisiennes sont labellisées Accueil Vélo et il convient d'en accroître le nombre. Le Département mettra en œuvre les actions nécessaires pour obtenir la labellisation de ses sites culturels, patrimoniaux et touristiques potentiellement éligibles, c'est-à-dire situés à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé. En complément du Château d'Auvers-sur-Oise, déjà labellisé,

sont concernés la Maison du Docteur Gachet à Auvers-sur-Oise, le musée d'archéologie du Val d'Oise de Guiry-en-Vexin, le musée de l'Outil de Wi-dit-Joly-Village et l'Abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-l'Aumône. Val d'Oise Tourisme et le PNR du Vexin français (Référénts qualité attribuant le label en Val d'Oise) sont à disposition des acteurs du tourisme pour leur apporter expertise et accompagnement technique dans leur démarche de labellisation. Mailler le territoire et répondre aux besoins en matière d'aires de service garantissant ainsi une véritable visibilité pour les cyclistes en itinérance, tels que définies par Vélo & Territoires permettra un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables.

La mise en tourisme des boucles et circuits cyclables du département doit être travaillée pour permettre un allongement du temps de présence des cyclistes sur le territoire en couplant notamment pratique du vélo et consommation (restauration, visites, ...). L'objectif est de transformer la « balade du dimanche » en une expérience touristique. La présence de l'Oise et de la Seine pour permettre le développement du boat & bike, produit hybride mêlant tourisme à vélo et fluvial, peut également y contribuer.

Le Val d'Oise : 1er département d'Ile-de-France pour les itinéraires de randonnées

Le Val d'Oise ne compte pas moins de 2 378,6 km de chemins de randonnées inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), dont 1 800 km balisés.

Cette richesse doit permettre de faire émerger une véritable offre de loisirs par une promotion à l'échelle nationale et en créant une offre de services liés pour accroître les retombées économiques locales.

L'application Val d'Oise My Balade, développée par le Département constitue un premier vecteur de communication qu'il conviendra de compléter par des actions de communication ciblées à destination des randonneurs (presse spécialisée, réseaux sociaux ...). Créer des packages randonnées/tourisme (randonnée, restauration, hébergement et visite) peuvent ainsi constituer un produit « tout en un » et multiplier le temps passé en Val d'Oise.

La randonnée équestre peut également constituer le motif d'un déplacement touristique. La pratique est permise sur des itinéraires équestres. Le département compte plus de cinquante clubs dont trois proposent des activités pour les touristes (centres de tourisme équestre à Mériel, Viarmes et Boisemont).

L'Oise et la Seine : une richesse unique en Ile-de-France

Le tourisme fluvial connaît un essor important ces dernières années, répondant aux aspirations d'une clientèle de plus en plus nombreuse en quête de nature et d'authenticité.

En 2019, les cinq filières du tourisme fluvial (paquebots fluviaux, péniches-hôtels, bateaux-promenades, bateaux de location et plaisance privée) ont généré en France 1,4 milliard d'euros de retombées économiques, dont 845 millions directement pour les territoires (chiffres VNF).

Avec son réseau hydrographique d'environ 450 km de rivières, le Département et Val d'Oise Tourisme, ont très tôt pris la mesure du potentiel touristique fluvial pour le territoire. Ils sont ainsi partie prenante, depuis plusieurs années, de démarches partenariales agissant en faveur du développement de destinations et marques touristiques en appui sur ces deux cours d'eau : « Seine Valley Destination » porté par l'Association des Départements de l'Axe Seine et « Oise River Side » porté par le Val d'Oise, l'Oise et leurs agences touristiques. L'ouverture du Canal Seine Nord Europe permettra au Val d'Oise de toucher, plus qu'aujourd'hui, une clientèle nord européenne disposant d'une forte appétence pour le tourisme fluvial.

Les ports et marinas récentes et de qualité, La Roche-Guyon pour les paquebots, Pontoise, Port-Cergy, L'Isle-Adam et bientôt Cormeilles-en-Parisis pour la plaisance sont de véritables leviers pour développer cette activité. Auvers-sur-Oise constitue une halte stratégique en vallée de l'Oise. Après plusieurs années de fermeture pour des raisons de sécurité, un quai a pu être remis en service par le Syndicat des berges de l'Oise en 2022 et des bateaux sont à nouveau en mesure de s'arrêter dans cette destination touristique de rayonnement international. Cependant, les infrastructures et les services proposés ne sont pas à la hauteur de sa renommée. Des réflexions ont été engagées et doivent se poursuivre pour accueillir des bateaux à passagers et de plaisance dans un environnement naturel exceptionnel à forte qualité de services. La possibilité d'accueillir des bateaux électriques sera un atout majeur pour les années à venir.

Afin de poursuivre le développement du tourisme fluvial, le Département maintiendra les partenariats existants sur la Vallée de la Seine et la Vallée de l'Oise et soutiendra les actions en faveur de l'augmentation de la fréquentation touristique (participation à des salons spécialisés, éductours etc.) ainsi que l'investissement public visant à proposer des infrastructures fluviales et des services à la hauteur des attentes des clientèles internationales (La Roche-Guyon, Auvers-sur-Oise). Par ailleurs, il accompagnera les réflexions des territoires visant à accroître les retombées économiques du tourisme fluvial (visite de sites, restauration, achats dans les commerces, ...) via la création d'offres clés en main. Enfin, il encouragera le développement de lieux de convivialité et d'activités flottantes ou au bord de l'eau, à l'exemple de la Guinguette saisonnière de Pontoise qui connaît un vif succès.

Valoriser les espaces naturels par une pratique touristique plus développée et raisonnée

Une étude réalisée en 2021 par le Département a permis d'identifier les publics fréquentant les Espaces Naturels Sensibles du Val d'Oise ainsi que leurs besoins et leurs attentes. Ces espaces naturels constituent un patrimoine naturel et historique diversifié : bois, forêts, mares, anciennes carrières, exploitations de pierres, faune etc., situés souvent à proximité d'offres patrimoniales touristiques. Déjà valorisés par le Département à travers des programmes d'animations comme les Sorties Nature dans les ENS (117 sorties en 2021, 1 110 visiteurs), par des offres privées comme l'Ecopark Adventures Moulin de Sannois ou Pop-Corn Labyrinthe à Puisseux-Pontoise, les espaces naturels offrent la possibilité de développer de nouveaux produits touristiques couplant plusieurs activités touristiques dans un juste équilibre entre développement de la fréquentation et préservation de la nature. Mettre en réseau et en tourisme en procurant une expérience de visite de qualité peut ainsi permettre d'enrichir l'offre récréotouristique du territoire.

Avec 58% de sa superficie couverte par un PNR (Vexin et Oise Pays de France) le département est un territoire idéal pour devenir une destination touristique éco-responsable, dont il faut renforcer l'offre et concrétiser la notoriété, notamment envers les prescripteurs spécialisés.

Accompagner le développement du tourisme en forêt dans le respect de la biodiversité

Selon une récente étude, plus de 80% des Français se rendent en forêt plus d'une fois par an. La pratique des sports de nature pour lesquels la forêt est un terrain de jeu idéal n'est pas la seule explication à cet engouement, la forêt est avant tout un lieu dédié à la promenade, au bien-être et traduit une véritable volonté des habitants et des touristes de rapprochement avec la nature.

Durant ces dernières décennies, les gestionnaires des forêts ont compris l'intérêt qu'il pouvait y avoir à organiser l'accueil des visiteurs en forêt, à développer des activités sportives, de découverte, de jeux, à créer diverses formes de médiation avec le public permettant ainsi un dialogue avec les visiteurs et l'opportunité à travers une découverte ludique de sensibiliser celui-ci aux enjeux écologiques de protection de la forêt.

Certains gestionnaires de bois et forêt, dont l'ONF, sont même allés plus loin en proposant une véritable immersion dans le monde de la forêt avec des solutions d'hébergements touristiques adaptés : hôtellerie de plein air ou hébergement insolites (cabanes, yourtes, tiny house...). La forêt peut donner lieu à des expériences telles que des stages de survie, l'observation de la faune et flore, la sylvothérapie, des événements culturels (balades commentées ou théâtralisées, cinéma plein air, concerts voire des installations artistiques in situ (Land Art).

Le Département engagera de nouvelles réflexions avec les propriétaires et gestionnaires d'espaces boisés, en lien avec les intercommunalités et les communes, afin de proposer des offres aux nombreux visiteurs pour « pratiquer » la forêt dans le respect du schéma d'accueil de l'ONF et de ses engagements de protection de la biodiversité.

Accompagner la diversification de l'activité agricole par l'activité touristique

Le Val d'Oise compte 55 000 ha de surface agricole soit 44% de la surface du département sous forme essentiellement d'exploitation de grandes cultures (céréalières, oléagineux, protéagineux et betteraves). Composante essentielle du tissu rural et de l'authenticité des terroirs, le secteur agricole contribue à l'attractivité du Val d'Oise. En 2011, le Département s'est engagé à soutenir l'agriculture sur son territoire et à favoriser le maintien des surfaces agricoles, les modes de production respectueux de l'environnement, le soutien aux filières locales, l'adaptation des pratiques au changement climatique et le maintien du lien avec le grand public. Différentes aides en faveur des agriculteurs ont donc été mises en place dont le soutien des investissements en faveur de la diversification.

Attirer des visiteurs dans des fermes ou des exploitations, découvrir des savoirs faire, offrir la possibilité aux visiteurs de récolter et transformer les productions répondent aux nouvelles attentes de clientèles et génèrent des revenus complémentaires pour l'exploitation. Le développement de l'agritourisme est ainsi une offre nouvelle à développer en Val d'Oise.

Les possibilités sont nombreuses : cueillette, chambres d'hôtes rurales, gîtes, camping à la ferme, tonte, traite, promenade à cheval, photographie animalière, visites scolaires, visites de ruchers, de brasseries, vente/marché à la ferme, observation des étoiles, cours de cuisine avec les produits de la ferme, chasse au trésor...

Un rapprochement avec la Chambre d'Agriculture sera engagé pour intégrer un label « Bienvenue à la Ferme » qui valorise les ventes directes et les hébergements.

2 Rendre le tourisme durable

Repenser l'accessibilité aux territoires et à leurs offres touristiques

Le territoire bénéficie globalement d'une bonne accessibilité routière et ferroviaire. Cependant, l'amélioration de l'accessibilité des sites touristiques (dernier kilomètre) est un enjeu fort pour développer leur fréquentation.

L'accessibilité voiture

Le Département s'engage à travailler au jalonnement des sites touristiques depuis les routes départementales dont il a la gestion afin d'orienter correctement les visiteurs et de réduire les nuisances (visuelles, sonores, olfactives) pour les habitants. Parallèlement et à l'heure de la sobriété énergétique, le Département entend participer à la réduction de l'utilisation des énergies fossiles. Dans ce cadre, l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur les sites départementaux sera étudiée. Mais avec 90% des visiteurs qui viennent sur les sites valdoisiens en voiture, un travail important doit être mené pour rééquilibrer les parts modales en faveur des transports collectifs et modes doux.

Les transports collectifs

Un travail de diagnostic de l'accessibilité en transports collectifs des sites touristiques majeurs du Département sera mené, en particulier du dernier kilomètre. Sans préjuger des résultats de cet état des lieux, il est d'ores-et-déjà établi que le dialogue avec Ile-de-France Mobilités doit être poursuivi sur la fréquence de la desserte le week-end et lors de la période estivale du printemps-été. L'amélioration des conditions d'accueil des cyclistes avec leur vélo dans les trains et les services touristiques offerts en gare sont également concernés.

L'accessibilité vélo

L'objectif est de pouvoir se rendre sur les sites touristiques à vélo par un parcours sécurisé. Dans le cadre de son plan vélo, le Département priorisera la réalisation des aménagements cyclables desservant des sites touristiques majeurs du Département et engagera un dialogue avec les intercommunalités dans cet objectif. Des réflexions seront par ailleurs engagées pour doter les sites touristiques de bornes de recharges électriques.

Rendre compatible développement touristique, qualité environnementale et qualité de vie

L'objectif du Département est d'agir en faveur de la réduction de l'impact environnemental des sites touristiques et d'accueil. Pour ce faire, trois axes d'intervention sont identifiés : la formation, le conseil et l'investissement.

Le Département souhaite accompagner les opérateurs touristiques publics et privés dans leur transition écologique et la diminution de leur empreinte carbone. Pour ce faire, il encouragera les partenariats visant à l'acculturation et à la formation dans le domaine (ADEME et/ou associations par exemple).

Le Département propose déjà Val d'Oise Rénov', dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments. Sont concernées les activités de restauration, d'hébergement et récréatives occupant des locaux de moins de 1 000 m². Le Département a développé en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie et les organismes professionnels du BTP (FFB95 et CAPEB), un service gratuit d'accompagnement des petites entreprises et artisans (petit tertiaire privé) pour les travaux de rénovation énergétique des locaux professionnels ou le changement de matériels énergivores. Les particuliers, dans le cadre de création de chambres d'hôtes par exemple, peuvent se rapprocher des professionnels de l'ADIL 95, SOLIHA ou du PNR du Vexin français pour être conseillés.

Val d'Oise Tourisme accompagnera, les opérateurs touristiques dans la recherche de financement pour leur permettre de se doter d'équipements dédiés (optimisation de ses coûts énergétiques, système de récupération de chaleur, ...).

Un travail avec les opérateurs touristiques visant réfléchir à leurs modalités énergétiques, valorisation de déchets, consommation d'eau pourra être engagé. Une charte de bonne pratique pourrait traduire cet effort collectif et le rendre visible.

Le dispositif départemental des Trophées de l'Innovation touristique sera adapté dès 2023 pour permettre d'attribuer des subventions liées aux travaux de rénovation énergétique et de réduction des déchets. Les réflexions sur l'adaptation du dispositif d'aides se poursuivront dans les années à venir afin de favoriser toujours davantage les investissements visant à développer les activités touristiques en étant attentif à la minimisation de leur impact sur l'environnement. Doter par exemple le territoire de bornes électriques pour les différents modes de transport (voiture, vélos, bateaux) sont un atout compétitif pour le Tourisme de demain.

Concilier fréquentation touristique et bien être des habitants

Le souhait de créer des liens avec la population locale est une tendance forte du tourisme durable. La recherche d'authenticité et d'expérience véritable, la rencontre et l'échange avec les populations locales doivent pouvoir être encouragés. Rendre acceptable le développement touristique dans les lieux touristiques majeurs, en particulier dans les petites communes, passe par une attention particulière portée aux conditions d'accueil des touristes en matière de circulation, de stationnement ou d'offres de service. Il s'agit également de mettre en évidence l'intérêt de cette économie pour la vie locale : amplitude d'ouverture des commerces, services et facilités proposées par la ville... Des démarches de sensibilisation sont d'ores et déjà engagées par Val d'Oise tourisme et les organismes consulaires et les dimensions prises en compte dans les réflexions des communes de La Roche Guyon et d'Avvers-sur-Oise par exemple.

Favoriser un tourisme pour tous

La dimension humaine est un aspect essentiel du tourisme responsable. Qu'il s'agisse de faire le tourisme pour les habitants ou de développer le tourisme inclusif, le Département veut agir en faveur d'un tourisme pour tous.

Accueillir les personnes en situation de handicap

Les obligations d'accessibilité aux personnes handicapées qui s'imposent aux établissements recevant du public (ERP) sont bien connues : stationnement, circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments, sanitaires ...Renforcer une offre touristique spécifique pour les personnes en situation de handicap serait un vecteur supplémentaire de visibilité pour le Département. L'obtention de la marque Tourisme & Handicap pour les sites de visite pourrait être ambitionnée. Cette marque d'Etat prend en compte les quatre familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel). Il s'agirait à la fois de disposer de plus de sites labélisés et de pouvoir construire des parcours touristiques par typologie de handicap. Val d'Oise Tourisme, en appui sur le CRT, apportera son expertise aux structures intéressées et son accompagnement technique en vue d'une labellisation.

Développer un tourisme social et solidaire

Le Département entend engager une démarche en faveur de « loisirs pour tous », en tant que volet de son action sociale en faveur des publics fragilisés. L'objectif est d'offrir la possibilité à l'ensemble des valdoisiers de découvrir et d'accéder aux offres touristiques du territoire.

Le Département agit déjà en ce sens en proposant la gratuité dans certains de ses sites culturels (Musée d'archéologie, musée de l'Outil, Maison du docteur Gachet). Ainsi, une expertise sera lancée afin d'identifier les actions possibles. Plusieurs pistes seront étudiées, par exemple : actions de communication ciblées vers les opérateurs sociaux, offres dédiées aux enfants pris en charge par l'ASE, actions éducatives dans les collèges, en direction des EPHAD, ... Cette action pourrait se produire dans le cadre d'un appel à projet annuel.

AXE 3 - PROPOSER UNE OFFRE DIFFERENCIANTE ET MEMORABLE

Faire passer l'expérience du visiteur en Val d'Oise de « satisfaisante » à « mémorable » avec une offre patrimoine/culture plus immersive et ludique, une offre nature plus active, une offre insolite plus étoffée est un objectif. Les visiteurs ou touristes « consommateurs » doivent devenir « prescripteurs » et contribuer, pour le Val d'Oise, au gain de parts de marché en Ile-de-France. Cela passe par des découvertes et des expériences variées et renouvelées.

1. Proposer des expériences uniques pour le visiteur

Par le patrimoine historique et naturel

Le patrimoine historique et naturel (sites, architecture, urbanisme, espaces ruraux, paysages, impressionnisme, arts, histoire) peut se découvrir avec des médiations innovantes, de la ludification dans les parcours et la découverte de lieux urbains plus méconnus.

Par la pratique récréative

Nombreux sont les parcs de loisirs outdoor et indoor, lieux de loisirs en familles mais aussi lieux propices à l'incitative ou encore les golfs. Ces sites ont de fort pouvoir d'attraction auprès des plus jeunes et des publics locaux et, en raison de leur place dans un secteur très concurrentiel font preuve d'une offre innovante et souvent renouvelée. Il serait intéressant de les mettre en réseau et travailler à une image commune. L'offre récréative c'est aussi proposer des activités « décalées » mais en lien avec les spécificités du lieu dans lequel le touriste se trouve, par exemple profiter d'un cours de peinture à Auvers-sur-Oise ou créer son blason à La Roche-Guyon.

Par la promotion des « insolites »

Carrières, forts, église et café troglodytes, ferme pédagogique, brasserie artisanale, jardins secrets, petits musées ruraux, golf urbain, village fantôme..., le Val d'Oise ne manque pas de lieux insolites. Parmi ces lieux, figurent également des sites patrimoniaux qui, faute d'investissements ne peuvent accueillir le public de manière satisfaisante (fort de Corneilles par exemple). Une démarche d'ingénierie pour accompagner et promouvoir ces lieux sera engagée.

Par des activités immersives : le faire soi-même, création artistique, gastronomie, bien-être...

Depuis la déferlante COVID, le local et les loisirs de proximité s'affirment comme une valeur tendance. A tel point qu'une plateforme nationale a été créée (wecandoo) qui remporte depuis un vrai succès.

Les artisans proposent ainsi aux particuliers comme aux entreprises des rencontres en immersion dans leurs ateliers. L'occasion de découvrir l'espace de quelques heures, la fine fleur du savoir-faire local et de repartir avec sa propre création. Pour une journée, un week-end ou plus, les visiteurs s'intéressent au patrimoine vivant, à la découverte de métiers ainsi qu'aux techniques ou traditions liées à l'artisanat et au terroir.

Pour les producteurs et artisans, la mise en place de ces ateliers et visites en parallèle de leur activité principale de production, leur permet d'obtenir un complément de revenu et également d'accroître leur notoriété. Les visiteurs sont sensibilisés à la valeur d'une création artisanale, d'une production agricole, ou d'un savoir-faire.

Par la découverte des entreprises

Avec près de 50 000 entreprises actives sur son territoire, le Val d'Oise possède un atout non encore exploité : le tourisme de découverte économique. Alors que la filière a débuté son essor il y a une

trentaine d'année, seules trois entreprises sont référencées dans le Val d'Oise par Entreprise & découverte, l'association nationale de la visite d'entreprises.

La filière confirme son pouvoir d'attraction avec 15 millions de visiteurs ayant poussés la porte de plus de 2000 entreprises sur le territoire national en 2019, avec une hausse de 30% de fréquentation en 7 ans. Tous les secteurs d'activités sont représentés, l'agroalimentaire en tête avec plus du tiers des entreprises mais aussi le secteur « vins, bières et spiritueux », les « métiers d'art et artisanat », les secteurs « mode et cosmétique » ou encore le secteur « industrie, énergie et environnement ».

La visite d'entreprise est un loisir transgénérationnel et accessible avec un ticket d'entrée moyen autour de 6€ et qui séduit de plus en plus les publics étrangers (+20 points en 4 ans). C'est une forme de tourisme culturel avec une dimension patrimoniale forte. La moitié des entreprises qui ouvrent leurs portes ont plus de 50 ans et plus du quart sont centenaires. Le développement du label « Made in Val d'Oise » déclinaison locale du Made in France, permettra en lien avec les organismes consulaires de disposer d'une identification des entreprises intéressées, en s'appuyant par exemple sur les entreprises ayant obtenu le label Entreprises du patrimoine vivant (16 labellisées en Val d'Oise en 2021) et construire une offre touristique plus développée.

Par le cinéma

Le ciné-tourisme est l'action de voyager dans les lieux liés au cinéma ou aux séries, lieux de tournage (court et long métrage, clips vidéo, publicités, défilés de mode...), festivals, musées dédiés, lieux de vie des acteurs. Le ciné-tourisme génère de très importantes retombées en termes de flux (45 millions de touristes, choisissent leur destination en fonction d'un film ou d'une série qu'ils ont vus). C'est un formidable vecteur d'image et un puissant levier d'attraction sur le grand public qui peut parcourir toute la France ou même venir de l'étranger pour se plonger dans les lieux et l'ambiance de ses films et séries préférés.

L'Île-de-France accueille 50 % des tournages français pour 150 000 emplois et 6 700 entreprises. Pour 1 euro investi, les retombées économiques sont en moyennes de 6,62 euros (50 % rémunérations, 38 % tournages, 12 % dépenses techniques), dont 1 euro pour le tourisme (33 % hébergements, 20 % loisirs, 24 % transport, 20 % restauration).

Film Paris Région - commission régionale du film rattachée à Choose Paris Région - a suivi 92 projets en 2021 pour 400 millions de dépenses sur le territoire. L'obligation pour les plateformes de diffusion d'œuvres de dépenser 20 % de leur chiffre d'affaires obtenu en France dans la production française, ou le crédit d'impôt international (30 % d'abattement sur les dépenses éligibles) ajoutent à l'attractivité du Val d'Oise (cela se traduit par l'arrivée prochaine de trois à quatre productions américaines).

A l'échelle du Val d'Oise, ce net développement est visible avec plus de 40 tournages accompagnés par le Département. Ces dernières années, une collaboration fructueuse avec les communes a permis d'accueillir des tournages dans des lieux de friches ou inoccupés (ancien hôpital de Montmorency, Bâtiment BP à Cergy, site SADE à Montmorency, bâtiment désaffecté de l'hôpital de Gonesse, etc.) ; ou dans des lieux patrimoniaux (abbayes de Royaumont et Notre-Dame-du-Val, centre-ville de Magny-en-Vexin, PNR du Vexin, Fort de Corneilles, ...), participant ainsi à leur rayonnement.

Aujourd'hui, la volonté de Choose Paris Région est de capitaliser sur le formidable développement de la filière en créant un réseau de « bureaux de tournage » en s'appuyant sur les territoires, le Val d'Oise et ses territoires doivent y prendre part.

2. Développer le tourisme d'affaires en proposant une offre différenciée (Meeting Incentive Conférences Exhibitions)

Séminaires, salons, rencontres professionnelles ou incentive : l'offre en structures d'accueil de tourisme d'affaires est essentiellement concentrée sur les secteurs de Roissy et d'Enghien-les-Bains. Quelques lieux de tourisme résidentiels font exception car exploités par *Châteaufort* dont la spécialité est d'accueillir les entreprises dans des environnements privilégiés et des demeures historiques d'exception.

Le Val d'Oise est l'un des rares départements de France métropolitaine à ne pas disposer de palais des Congrès (même si Enghien fait partie du réseau France congrès), la majorité de l'offre séminaire se situent donc dans des lieux atypiques (autres que les hôtels dédiés).

Mais l'attractivité d'une offre MICE ne réside pas seulement dans son offre quantitative. Elle tient aussi à la capacité d'adapter son offre aux besoins des entreprises locales et à créer les conditions d'un circuit vertueux entre les entreprises en quête de lieux authentiques et de proximité et d'offres de loisirs d'activités complémentaires pour leur séminaire ou leur team building. un circuit global doit être pensé avec les opérateurs locaux : métiers de bouche, hébergeurs, prestataires de loisirs ludiques ou sportifs, d'animation, de régie technique, photographes, vidéastes, artisans d'art ...

Travailler et améliorer l'offre locale et l'adapter à la demande des entreprises valdoisiennes est une ligne d'action de la stratégie touristique que le Département peut organiser avec les territoires concernés en lien avec les acteurs socio-économiques et consulaires notamment.

3. Favoriser la montée en nombre, en gamme et en typologies des hébergements touristiques

En dehors de la zone de Roissy et de quelques exceptions comme Enghien (ville thermale et casino) ou Cergy Pontoise (ville centre), le Val d'Oise dispose de trop peu d'hébergements. Il convient de favoriser les opportunités permettant d'augmenter et de diversifier l'offre d'hébergement touristique sur le territoire et enrichir les typologies manquantes (notamment l'hôtellerie haut de gamme, de charme, insolite). L'implantation d'hébergements de plein air et de nouvelles pratiques (camping à la ferme...) ainsi que le développement de l'hébergement haut de gamme dans les lieux patrimoniaux d'exception (offre hôtel - restaurant - bien être - activités de plein air) sont à développer. Cela pourra s'appuyer sur :

- l'accompagnement des porteurs de projets d'hébergement insolite en ingénierie et en accompagnement financier (Trophées de l'innovation, investissements régionaux...)

- l'instauration d'un dialogue renforcé en amont des projets avec les instances clés en zones naturelles et patrimoniales comme l'Architecte des Bâtiments de France ou l'Office National des Forêts ; un travail à conduire avec les communes pour identifier les sites mobilisables et les promouvoir.

AXE 4 – RENFORCER L'IMAGE TOURISTIQUE ET RENDRE DESIRABLE LE TERRITOIRE

Faire connaître les offres touristiques participant à la mise en tourisme d'un territoire. C'est l'un des enjeux que doit relever le Val d'Oise. Les acteurs du tourisme du département doivent faire connaître leur offre en ciblant du mieux possible les clientèles et les médias à utiliser. Les grands événements nationaux et régionaux, sportifs et culturels, sont également des vecteurs de développement touristique qu'il convient de mieux exploiter en matière de propositions touristiques.

1. Adapter les outils de communication aux nouvelles pratiques

Impulser un mouvement de digitalisation de l'offre touristique et de la communication touristique

Le digital a transformé le tourisme dans sa relation avec le visiteur à toutes les étapes de son parcours, depuis l'inspiration du voyage jusqu'au partage notamment des avis sur les réseaux sociaux. Selon les derniers chiffres du CRT d'Ile-de-France, 47% des visiteurs de Paris Ile-de-France réservent leur hébergement via internet. Du côté du visiteur, le digital est facilitateur dans la construction de son séjour. Du côté des acteurs touristiques, il permet d'enrichir sa communication, d'utiliser toutes les voies promotionnelles comme les vidéos ou les réseaux sociaux. Il permet aussi de mieux identifier les envies et les appétences des visiteurs en proposant en amont et pendant le séjour des offres ciblées, sans négliger la « post visite » qui permet d'évaluer la satisfaction des visiteurs et de les fidéliser.

Un outil technique, le système d'information touristique Apidae partagé par l'ensemble des acteurs institutionnels (offices de tourisme, PNR du Vexin français) alimentent aujourd'hui beaucoup d'initiatives départementales (Val d'Oise Mybalade, Val d'Oise terre de jeux...) ainsi que les sites internet de Val d'Oise Tourisme et des offices de tourisme quant à la promotion de l'offre. Dans leur promotion, les destinations doivent pouvoir davantage encore prendre en compte l'individualisation des attentes par exemple en interagissant avec les touristes dans la préparation de leur séjour. Il s'agit aussi de l'opportunité de leur permettre de créer un parcours personnalisé à 100%. Le numérique est maintenant un paramètre incontournable dans l'industrie touristique, tant pour renforcer la visibilité des offreurs que du côté des utilisateurs.

Les efforts en matière de mutualisation de digitalisation des destinations et de construction d'un parcours client digital optimal afin de rendre la destination, son offre et son information encore plus accessibles doivent être poursuivis.

Conduire une politique active sur les réseaux sociaux et construire le récit des destinations

Aujourd'hui l'essor des nouvelles façons de voyager ou de visiter des sites touristiques est lié à l'explosion du numérique dans nos vies et en particulier des réseaux sociaux. Les réseaux sociaux et les blogs sont de véritables sources d'inspiration pour les voyageurs des quatre coins du monde. Chacun et chacune via les réseaux sociaux devient un vecteur de promotion de lieux touristique. Ils permettent ainsi l'incarnation d'un site ou d'une marque territoriale et offrent ainsi aux utilisateurs des réseaux sociaux de véritables retours d'expériences.

Tout l'enjeu est de maintenir le caractère exceptionnel et différenciant des sites et destinations touristiques auprès des influenceurs et de la presse. L'enjeu portera donc sur la régénération des offres et sur leur communication auprès des différents diffuseurs de contenus. La rédaction sur les réseaux sociaux de « storytelling » optimise la visibilité des offres.

Val d'Oise Tourisme poursuivra le développement des actions engagées : blogging « on a testé pour vous » qui présente les offres par le côté expérientiel en appuyant sur l'aspect « vécu » du client. Le moteur expérientiel « Valdo » qui permet, à partir de trois critères (temps, type d'activités et persona) de générer sa sortie dans le Val d'Oise ou encore en permettant un accès pour les territoires (information, formation) aux dernières techniques de communication digitales.

2. Capitaliser sur le rayonnement et l'image des grands évènements

L'Ile-de-France est une terre d'accueil pour de grands événements internationaux et le Val d'Oise doit en tirer le meilleur parti. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la coupe de Rugby ou encore l'exposition Van Gogh à Auvers en 2023, sont autant d'illustrations qui vont mobiliser le Val d'Oise. A moindre échelle, le territoire et ses acteurs sont également créateurs d'évènements tel l'automne

impressionniste dans la vallée de l'Oise. L'enjeu est de profiter de ces flux de visiteurs pour faire découvrir le Val d'Oise.

Il s'agira dès lors de repérer les grands événements parisiens existants et valdoisiens (ex. PIDS à Enghien-les-Bains, festival musicaux, E-sport au CDFAS...) qui pourraient faire l'objet de promotion de Packs touristiques en Val d'Oise.

Concernant les JOP 2024, le Val d'Oise, labellisé « Terre de Jeux », entend se saisir de l'opportunité pour donner à voir l'attractivité de son territoire, que cela soit pour une clientèle touristique, de loisirs individuels ou de groupes, mais également à destination d'une clientèle business et MICE, sans oublier ses propres habitants.

Le public des Jeux constitue néanmoins une clientèle spécifique et l'on sait que l'événement génère paradoxalement un effet d'évitement de la part des touristes « traditionnels ». Cependant, avec 20 millions de visiteurs attendus, Paris 2024 ne manquera pas d'offrir un affichage mondial de la destination France et des territoires notamment franciliens. L'objectif est de capitaliser sur cette manifestation exceptionnelle pour les 10 prochaines années, à l'instar de ce que Londres a su faire avec les Jeux 2012.

Le Département et le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise ont lancé un appel à projets « Val d'Oise terre de Jeux » avec pour faire vivre les JO en Val d'Oise en soutenant la mise en œuvre de projets conjoints et innovants dans les domaines de l'inclusion, de la culture, du sport, du tourisme et du patrimoine.

Afin de promouvoir le Val d'Oise à l'international, son cadre de vie, son patrimoine et ses infrastructures sportives, un site internet dédié a été créé, mettant en exergue ses atouts pour attirer les délégations sportives étrangères. Le Centre de formation et d'animation sportives (CDFAS), équipement d'excellence du Département, accueillera la Team USA pendant toute la durée des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Les quelques 800 athlètes de la délégation américaine, résidant au village olympique officiel, viendront s'y entraîner, tandis que le staff d'encadrement, soit plus d'un millier de personnes, y séjournera. Faire de ces athlètes nos ambassadeurs auprès de futurs visiteurs venus des Etats-Unis et notamment des repeaters qui, connaissant déjà Paris, et les incontournables franciliens (Versailles, Disneyland) est une ambition. Le Département poursuivra ses actions afin d'attirer sur le territoire d'autres délégations.

De la même manière, une communication spécifique à destination des franciliens pourrait bénéficier à une meilleure connaissance des sites touristiques du Val d'Oise et à une fréquentation plus poussée.

Afin de capitaliser sur l'héritage des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 et du label terres de jeux la stratégie de communication sur le Tourisme en Val d'Oise s'attachera à poursuivre l'image d'un territoire « Sports friendly », facilitateur d'organisation ou d'accueils d'évènements sportifs d'envergure nationale et internationale.

Les grands événements peuvent aussi, de manière générale, faciliter la mise en lumière de l'offre valdoisienne auprès de la presse.

Les grands événements sont ainsi des vecteurs pour mettre un coup de projecteur sur l'offre touristique en Val d'Oise. Avec l'expertise de Val d'Oise Tourisme et en s'appuyant sur les organismes gestionnaires de destination du Val d'Oise, le Département doit être en mesure de faciliter la venue de délégations et le montage de produits touristiques pour des clientèles bien identifiées, internationales, VIP...

3. Conduire une stratégie de marketing active

A l'appui des thématiques définies (Impressionnisme, Itinérance, fluvial...) et des typologies de clientèles identifiées (professionnels, international...), des actions spécifiques seront développées.

Ainsi les clientèles internationales feront l'objet de messages ciblés. Un certain nombre de rendez-vous offrent, chaque année, l'opportunité de rencontrer et de présenter nos offres touristiques aux acheteurs professionnels (Agences de voyages, Tour-opérateurs, autocaristes, grossistes...). Le « World Travel Market » accueille, chaque automne à Londres, l'ensemble des opérateurs touristiques mondiaux en faisant un rendez-vous incontournable pour toute destination touristique. De même, les « Rendez-vous en France », organisés par Atout France, l'opérateur national chargé du développement et de la promotion à l'internationale de la destination France, permettent de rencontrer d'autres acheteurs internationaux qui programment la destination. Ces contacts privilégiés assurent tout à la fois une visibilité de l'offre et une veille des tendances du marché permettant la mise en adéquation de l'offre et la demande.

D'autres marchés pourront être étudiés, les marchés européens (Pays-Bas, Benelux, Allemagne et Espagne) pour l'Impressionnisme, les Etats-Unis (premier acheteur et consommateur touristique du Val d'Oise avec 15% de part de marchés) et enfin l'Asie et spécifiquement le Japon avec qui le Département entretient des relations privilégiées. Ils pourront donner lieu à des actions spécifiques telles l'organisation d'éductours, de rendez-vous privilégiés ou autres dans une logique BtoB¹. Ces actions auront vocation à être menées de façon concertée et mutualisée avec les acteurs du tourisme départemental et régional.

¹ Business to business

AXE 5 – FAIRE ENSEMBLE POUR FAIRE MEUX

La compétitivité touristique d'un territoire est particulièrement liée à la capacité de ses acteurs à travailler de manière collaborative et complémentaire. Favoriser ce travail partenarial aussi bien entre les territoires infra-départementaux qu'entre les acteurs publics et privés du secteur est une clef d'une attractivité et d'une visibilité renforcées. Œuvrer à l'éclosion d'une culture commune autour des enjeux touristiques contemporains, accompagner les professionnels du tourisme et des territoires grâce à la formation et à l'ingénierie touristique en sont des leviers. Faciliter l'investissement par des aides directes, ou par la mobilisation d'appels à projets nationaux ou subventions européennes en sont d'autres. Adapter la gouvernance aux défis à relever est une nécessité.

1. Mettre en réseau les acteurs

Poursuivre et développer « Visit Val d'Oise », le club réceptif pour vendre le territoire, ses acteurs et ses offres

A l'initiative de Val d'Oise Tourisme, les offices de tourisme immatriculés auprès du Registre des opérateurs de Voyages gérés par Atout France (pré-requis à la commercialisation de produits touristiques packagés) et deux agences privées du territoire se sont organisés autour d'un Club Réceptif « Visit Val d'Oise ». Ce dernier a pour vocation à concevoir et à commercialiser les offres dédiées aux différents types de clientèle. Dans sa 1^{ère} phase d'activités, le club réceptif s'est donné comme objectif la clientèle Groupes. Cette dernière possède la particularité de détenir le meilleur ratio retour sur investissement / temps. L'enjeu est de créer les conditions d'un commercialisation raisonnée et maîtrisée. Le club réceptif pourra concevoir, produire, commercialiser ou faciliter la diffusion de produits touristiques départementaux.

Animer le réseau structuré des acteurs touristiques institutionnels

Le club « Destinations 95 » a été mis en place pour coordonner les actions des offices de tourisme, des intercommunalités et des parcs naturels régionaux au travers d'un réseau structuré de manière à partager une ambition, favoriser la mutualisation des moyens et l'atteinte d'objectifs communs suivant des plans d'actions annuels.

Développer une culture de l'hospitalité

L'objectif est de travailler de façon collaborative à une qualité d'accueil harmonisée dans l'ensemble de la chaîne de prestations touristiques dans le département, et ce en prenant en compte les différentes nationalités. Il s'agit de cibler particulièrement l'apprentissage par les professionnels du tourisme et des services des langues étrangères et de leurs cultures et attentes mais également de s'assurer de la compatibilité des moyens de paiement étrangers. L'offre touristique départementale sera ainsi mieux ciblée par typologie de clientèle.

Organiser avec les opérateurs de l'emploi une mise en lien plus directe entre les entreprises et les demandeurs d'emploi

L'économie touristique du territoire compte des offres d'emplois non pourvues. Il s'agit donc d'accompagner les entreprises touristiques dans leur recrutement par le biais de l'organisation d'événements dédiés (job dating par exemple) et le développement d'outils spécifiques (plateforme numérique).

2. Faciliter la mobilisation des financements dédiés

L'enjeu pour les acteurs du tourisme est aujourd'hui de mieux identifier les cofinancements, les fonds européens mobilisables, les appels à manifestations d'intérêt, les appels à projets de manière à être plus réactifs et efficaces pour développer leurs projets de développement touristique.

Les Trophées de l'innovation touristique, vers une démarche expérimentale de mise en commun du dispositif avec la Région

Le soutien financier à l'investissement est l'un des points majeurs de la politique départementale en matière de tourisme. Il s'incarne à travers le dispositif des « Trophées de l'Innovation touristique », destinés aux collectivités, structures publiques, associations et même particuliers porteurs de projets d'hébergement touristique.

Ce dispositif est complémentaire au Fonds Régional pour le Tourisme qui, de son côté, permet d'accompagner les structures privées et certaines dépenses en fonctionnement.

Il sera étudié avec la Région Ile-de-France la possibilité de mettre en place un dispositif expérimental commun de soutien aux projets touristiques. Un accord de principe a été acté et les travaux d'élaboration de cette mise en commun devraient démarrer en 2023.

Créer un forum de l'attractivité et de l'investissement touristique dans le Val d'Oise

Dans un univers concurrentiel, exigeant et en constante mutation, le Département aux côtés de la Région doit mettre en place une stratégie permettant de maintenir et de renforcer sa place au sein des destinations franciliennes. Le Comité Régional du Tourisme (CRT), par son action auprès des acteurs du tourisme et des visiteurs, assure la promotion et le développement de la destination Paris Île-de-France et met en place les ressources, les outils, l'accompagnement et le réseau permettant aux professionnels du tourisme francilien de développer et de distribuer leur offre. Dans ce cadre, un forum de l'investissement en Val d'Oise coconstruit avec le CRT, serait destiné à stimuler l'investissement touristique et hôtelier, en favorisant la rencontre entre les exploitants, les porteurs de projets, les investisseurs et les collectivités, permettant ainsi de découvrir les opportunités d'implantation dans le territoire.

Ce forum nécessitera un travail exploratoire avec les collectivités locales ; en particulier d'identification des disponibilités foncières ou immobilières compatibles avec les différentes natures de projets (hébergements insolites, activités outdoor – parc de loisirs, tracés de randonnées, hôtellerie...) et la mobilisation de l'ensemble de la chaîne des opérateurs territoriaux (département, chambres consulaires, intercommunalités et communes, banques, SEM d'investissement ...). Ce forum pourra embrasser l'ensemble des enjeux du tourisme : emploi, formation, investissement, disponibilités foncières et immobilières,

Mieux mobiliser les fonds européens

Le Département assurera auprès des territoires et professionnels du tourisme du Val d'Oise un relais quant aux différents fonds européens mobilisables sur le volet touristique. Il accompagnera si besoin les territoires sur le sujet grâce à ses compétences en ingénierie européenne.

3. Accompagner les territoires pour l'émergence d'outils à la bonne échelle

Conforter l'organisation des offices du Tourisme par destination

Il s'agira de conduire une réflexion avec les territoires valdoisiens pour adapter les offices de tourisme à la bonne échelle touristique et à la promotion de la destination pertinente, en particulier sur les destinations phares. Un travail pourra être mené avec les intercommunalités et les communes sur l'organisation des Offices de tourisme, et des synergies renforcées.

Aider à une organisation par produit touristique

Le tourisme ne s'arrête pas aux frontières administratives en particulier pour l'itinérance et les thématiques trans territoriales comme l'impressionnisme. Le Département et son Agence Val d'Oise Tourisme pourront faciliter cette façon de travailler, par :

- un travail partenarial infra départemental et en transversalité des politiques publiques
- l'adhésion des intercommunalités à l'Agence de développement touristique
- le travail avec les départements limitrophes engagés dans les collectifs de la vallée de la Seine (Association des départements de l'Axe Seine) et de la vallée de l'Oise (Oise River Side).

4. Organiser le suivi du projet touristique valdoisien

Un comité de suivi annuel sera institué, sous pilotage départemental, avec les intercommunalités, communes et opérateurs touristiques de manière à partager un plan d'action partenarial annuel, dresser le bilan des actions engagées et les faire évoluer en fonction des besoins.

Ce comité définira des indicateurs de suivi partagés des actions. Il s'appuiera sur l'observatoire déjà existant de Val d'Oise Tourisme. Une enquête de satisfaction clients sera engagée dans la période du schéma.

En conclusion,

Renforcer l'attractivité du Val d'Oise, un objectif majeur du Département

Cette nouvelle stratégie départementale de développement touristique est une première pierre pour renforcer l'attractivité du Val d'Oise. Elle s'inscrit dans la perspective, portée par le Département de formaliser et mettre en œuvre en 2023 une stratégie plus globale d'attractivité pour le Val d'Oise.

Cette réflexion sera engagée avec les territoires et les acteurs socioéconomiques. Elle constituera la feuille de route pour la future Agence d'attractivité du Val d'Oise, issue d'un rapprochement entre l'Agence de développement touristique, Val d'Oise Tourisme et l'Agence de développement économique, le CEEVO.

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 1-07

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de l'Attractivité, de l'Enseignement Supérieur et du
Tourisme

OBJET : Soutien à CY Cergy Paris Université pour l'équipement du 4ème
département de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Cergy
pour le site de Sarcelles.

Attractivité économique et emploi - Enseignement supérieur

IMPUTATIONS : 20432 // 23

PIECES JOINTES : Une convention de financement

RESUME :

Conformément à la feuille de route stratégique de la mandature 2022-2028 adoptée par l'Assemblée départementale du 18 février 2022, le Département entend poursuivre et renforcer son soutien au développement de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'insertion des étudiants. A cet effet, il accompagne CY Cergy Paris Université dans l'ouverture d'un 4ème département de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Cergy sur son site de Sarcelles, afin d'accueillir le Master "Métiers de la Transition et De l'Efficacité Energétique" (MT2E). Pour réaliser cette opération, le site de l'IUT de Sarcelles nécessite une rénovation bâtementaire et un aménagement spécifique des salles de classes. Dès lors, le présent rapport propose d'accorder à CY Cergy Paris Université une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € pour lui permettre de réaliser ces travaux et vise à approuver le projet de convention correspondant.

1. PRESENTATION DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) DE CERGY

Lors de la présentation du plan en faveur du Val d'Oise, le 7 mai 2021, le Premier Ministre Jean Castex a confirmé la volonté de l'Etat d'apporter des moyens concrets et rapides au territoire, en renforçant notamment l'offre de formations d'excellence pour les jeunes de l'Est du Val d'Oise et en corrélation avec les besoins des acteurs socio-économiques du Grand Roissy Le Bourget, actuels et projetés. Le développement de l'IUT de Cergy sur le site de Sarcelles a été spécifiquement identifié comme une opportunité supplémentaire pour renforcer les possibilités de formation offertes aux jeunes Valdoisiens, le Département ayant toujours été attentif à ce que l'enseignement supérieur puisse être présent à l'Est du Val d'Oise.

L'IUT est une composante de CY Cergy Paris Université qui propose des formations courtes, sélectives, et à très fort taux d'insertion professionnelle.

Depuis sa création en 1989, l'IUT de CY Cergy Paris Université est tourné vers la formation technologique et professionnelle et entretient des liens forts avec le monde professionnel sur le territoire valdoisien. En IUT, la pédagogie par projet, le recours à de nombreux intervenants professionnels aux côtés des universitaires, ainsi qu'un stage obligatoire, garantissent aux étudiants une employabilité importante après l'obtention de leur diplôme.

L'IUT de CY Cergy Paris Université est ainsi localisé sur quatre sites d'implantation, possédant chacun leurs propres spécialités et proposant plus de 30 formations distinctes à différents niveaux de qualifications comme les bachelor universitaires de technologie (BUT), les licences professionnelles, les diplômes d'université (DU) :

- Argenteuil : management de la logistique et des transports, logistique industrielle ;
- Neuville : génie civil et construction durable ; génie électrique ;
- Pontoise : génie biologique et technique de commercialisation ;
- Sarcelles : Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII), métiers du multimédia et de l'internet, technique de commercialisation.

Le site de Sarcelles, ouvert en 1996, accueille environ 450 étudiants.

2. PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'IUT – SITE DE SARCELLES

Afin de répondre aux besoins de nouvelles compétences liées à la transition environnementale, l'IUT de Cergy, sur son site de Sarcelles, ouvrira un 4^{ème} département de formation dédié à l'accueil d'un nouveau master "Métiers de la Transition et De l'Efficacité Energétique" (MT2E) dès la rentrée scolaire de septembre 2023.

Ce cursus proposera aux étudiants une formation professionnalisante en deux ans, dédiée au génie thermique et de manière plus large, aux métiers de l’environnement et de la transition énergétique. Pour ce faire, l’IUT de Cergy, sur le site de Sarcelles, a élaboré un projet de rénovation bâtiminaire et d’aménagements spécifiques dans les locaux de son site actuel, pour structurer ce 4^{ème} département d’études et accueillir au mieux les futurs étudiants.

Les travaux se dérouleront en deux phases programmées respectivement en 2023 et 2024.

Les actions mises en œuvre au titre de cette opération sont les suivantes :

- une étude de conception pour la définition du programme d’aménagement des espaces ;
- la rénovation et l’adaptation des espaces (connexions internet, réseaux électriques, ...) ;
- l’achat de matériels technologiques et numériques (climatisation à usage pédagogique, panneaux photovoltaïques, soufflerie, banc moteur et thermique, chaudière, turbine à gaz, outils de mesure géothermique, salle informatique, bornes didactiques par matière, matériels pédagogiques, machines-outils...) ;
- l’achats de logiciels.

Le futur département MT2E accueillera 52 étudiants en première année d’ouverture et à terme, plus de 150 étudiants sur trois ans. Une équipe pédagogique de 12 personnes encadrera cette formation. Une offre plus développée de restauration de proximité sera également proposée aux étudiants.

Pour l’aider à financer ces investissements, estimés à hauteur globale de 1 942 700€ TTC, CY Cergy Paris Université a formulé une demande de soutien auprès du Département.

Le plan de financement du projet se présente comme suit :

Fonds propres CY Cergy Paris Université	465 620 €
FEDER sollicité	777 080 €
Région d’Ile-de-France	300 000 €
Département du Val d’Oise	200 000 €
Communauté d’Agglomération Roissy Pays-de-France	200 000 €
TOTAL	1 942 700 €

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

Au regard de l’importance de proposer aux jeunes de l’Est du Val d’Oise, qui n’ont pas toujours la possibilité et les moyens de suivre des scolarités éloignées de leur domicile, d’accéder à de nouvelles formations qualifiantes et attendues par les entreprises, il est proposé d’accorder à l’Université une subvention d’investissement à hauteur de 200 000 € pour lui permettre de réaliser les travaux nécessaires à l’accueil des futurs étudiants du 4^{ème} département de formation de l’IUT de Cergy pour son site de Sarcelles.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

ACCORDER une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € à CY Cergy Paris Université pour l'équipement du 4^{ème} département de l'IUT de Cergy pour son site de Sarcelles au titre de l'année 2023 ;

DIRE que la subvention d'investissement sera versée en une fois à la signature de la convention associée ;

M'AUTORISER à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération correspondant au présent rapport ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation 20432 // 23 du budget départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 1-07

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Anne FROMENTEIL donne procuration à M. Paul DUBRAY

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

Mme Sarah MOINE donne procuration à M. Ramzi ZINAOUI

Mme Isabelle RUSIN donne procuration à M. Anthony ARCIERO

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le rapporteur : Madame Aziza PHILIPPON

SERVICE : Direction de l'Attractivité, de l'Enseignement Supérieur et du
Tourisme

OBJET : Soutien à CY Cergy Paris Université pour l'équipement du 4ème
département de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Cergy
pour le site de Sarcelles.

Attractivité économique et emploi - Enseignement supérieur

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable
- Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes
publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

ACCORDE une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € à CY Cergy Paris
Université pour l'équipement du 4ème département de l'Institut Universitaire de Technologie
(IUT) de Cergy pour son site de Sarcelles au titre de l'année 2023 ;

DIT que la subvention d'investissement sera versée en une fois à la signature de la convention
associée ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la
délibération correspondant au présent rapport ;

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 20432 // 23 du budget
départemental.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 1-08

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de l'Attractivité, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

OBJET : Dissolution de l'association Starlabs - Affectation et usage du Boni de liquidation.

Attractivité économique et emploi - Promotion économique et partenariat

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : Un projet de convention

RESUME :

Dans le cadre de la politique de développement économique du Département, l'association ACCET - Starlabs, spécialisée dans l'accompagnement des projets d'innovation et de start-ups, est née en 2019 de la reconfiguration de Val d'Oise Technopole, ancien organisme associé du Département, chargé de la gestion des sites départementaux, destinés à l'hébergement et aux offres de services et d'accompagnement des jeunes entreprises.

La loi NOTRe ayant privé le Département de sa compétence économique, et de la possibilité de gérer directement des pépinières et Hôtels d'entreprises, cette association a cessé son activité au 31 août 2021 et a été officiellement dissoute, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 17 novembre 2022. Les opérations de liquidation ont été définitivement clôturées lors de l'Assemblée Générale (AG) du 16 décembre 2022. Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de présenter le bilan des actions conduites par Starlabs pour le compte du Département, jusqu'au terme de son mandat, de prendre acte de la liquidation de l'association et de fixer conventionnellement, l'affectation et l'usage du boni de liquidation de 471 000 € réparti entre l'association Initiative 95-78 à hauteur de 80 000 € et Val d'Oise Tourisme (VOT), bénéficiaire principal, pour un montant de 391 000 €.

Il est également proposé d'approuver la convention tripartite, qui lie le Département, VOT et le CEEVO, par laquelle l'usage de ce boni est sanctuarisé dans les comptes de VOT à hauteur de 391 000 €, en vue des actions qui seront menées dans le cadre de la stratégie d'attractivité du Département par la future agence d'attractivité du Val d'Oise, qui en sera l'opérateur.

1. CONTEXTE

Créée en 1985 à l'initiative du Département et du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO), l'Association pour la promotion des Centres de Création d'Entreprises Tertiaires (ACCET), devenue ACCET-Val d'Oise Technopole en 2004, puis ACCET-Starlabs en 2019, est une association (loi de 1901) dont les missions, au fil des années, ont toujours gravité autour de l'accompagnement des jeunes entreprises. Sa vocation initiale fut la gestion des premières pépinières d'entreprises valdoisiennes, localisées dans les locaux même du Conseil départemental et sur la commune de Sannois. Le Val d'Oise fut, ainsi, précurseur dans le déploiement de ces nouveaux outils de soutien aux créateurs d'entreprises.

Au fil des années l'ACCET :

- s'est transformée en obtenant de nombreux labels et certifications (AFNOR, Iso, Technopole, EUJBIC) mais aussi en changeant de dénomination Val d'Oise Technopole puis StarLabs reflétant ces évolutions ;
- s'est diversifiée en déployant de nouvelles activités d'incubation, d'ingénierie de l'innovation, d'open innovation, d'accélération, de marketing territorial, d'entrepreneuriat étudiant, de revitalisation du tissu économique ;
- s'est renforcée avec un nombre de collaborateurs passant de 4 à plus de 10, ainsi qu'avec une gouvernance élargie aux entrepreneurs, chefs d'entreprises, grands groupes, partenaires économiques régionaux et pôles de compétitivité ;
- s'est développée avec la gestion de nouveaux sites, y compris hors du Val d'Oise, et avec des collaborations à l'étranger.

Si ses missions ont toujours eu comme colonne vertébrale l'accompagnement et l'hébergement des jeunes entreprises, l'ACCET a su aussi ouvrir de nouvelles perspectives, toujours en lien avec des acteurs locaux : l'incubateur territorial Val d'Oise Incubation, le club de Business Angels VOBA, le pôle entrepreneuriat étudiant du Val d'Oise devenu PEPITE Vallée de Seine, Val d'Oise Technopole....

Cinq grandes périodes composent les 37 années d'activité de l'ACCET :

- 1985 à 1998 : lancement et structuration, en réseau départemental, de l'accueil d'entreprises (Cergy, Sannois, Franconville, Plessis Bouchard...) ;
- 1999 à 2003 : positionnement sur l'innovation avec l'ouverture de Neuvitec95 en lien avec l'agglomération de Cergy-Pontoise ;
- 2004 à 2010 : intégration de nouvelles fonctions et création de nouveaux outils (incubateur, revitalisation, PEPITE programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat des étudiants...)

- 2011 à 2017 : recherche de relais de croissance et de diversification avec un positionnement sur des appels d'offres et l'évolution de la gouvernance. Lancement de la pépinière de Plaine Vallée via une Délégation de Service Public (DSP), mise en œuvre d'un incubateur pour l'agglomération Val de France puis Roissy Pays-de-France... Autre moment fort pour le rayonnement du Val d'Oise, l'organisation par l'ACCET-StarLabs du congrès international du réseau EBN en juin 2017 à Enghien-les-Bains et à Royaumont : 650 participants, 45 nationalités, 60 startups ;
- 2018 à 2020 : construction d'un nouveau modèle en dehors du Département du Val d'Oise, avec un partenaire régional pour se mettre en adéquation avec la loi NOTRe.

Au regard de la loi NOTRe, le Département n'étant plus compétent pour gérer et animer des pépinières et hôtels d'entreprises, y compris par délégation à une association, et au cas particulier à l'association ACCET-Starlabs, les équipements ont été repris en gestion par les intercommunalités, à savoir la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP) s'agissant de La Turbine, et la Communauté d'Agglomération du Val Parisien (CAVP), s'agissant de Sannois et Franconville. La pépinière de Neuvitec 95 a disparu, en tant que telle, et ses activités ont été transférées à La Turbine.

Durant cette dernière période, l'ACCET-Starlabs a pu construire, avec le soutien de sa gouvernance et du Département, un projet partenarial avec une filiale de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Paris Ile-de-France (SCIEGE), qui a pu aboutir à un rapprochement dès le 1^{er} janvier 2020. Le nouvel ensemble, dénommé WACANO (SAS à actionnaire unique-CCI-Paris Ile-de-France), est devenu un opérateur de référence en Ile-de-France de lieux et d'écosystèmes entrepreneuriaux et d'innovation. WACANO pilote et gère actuellement 15 plateformes en Ile-de-France et deux en Bourgogne Franche-Comté représentant 33 000 m², une communauté de 350 entrepreneurs et compte 29 collaborateurs. La totalité des salariés de l'ACCET-Starlabs a pu ainsi être reprise par le nouvel ensemble.

Grâce à une mobilisation des équipes, de la gouvernance et du Département, la contrainte de la loi NOTRe a pu ainsi être transformée en opportunité.

2. BILAN DU PARTENARIAT

Depuis l'origine, le Département du Val d'Oise a contribué et soutenu sans faille le développement de l'ACCET-Starlabs, cette dernière faisant évoluer au fil du temps son modèle économique en diversifiant ses revenus (prestations, marchés...), permettant une maîtrise de l'engagement financier de la collectivité départementale passant sa contribution de 80 % à 40 %. L'association ACCET-Starlabs a ainsi accompagné le Département pendant plus de 30 ans pour le développement des jeunes entreprises dans le Val d'Oise, et dans ses politiques d'innovation.

Dans le cadre de son activité historique, l'ACCET-Starlabs a su, au cours de son existence de 37 années, se réinventer en permanence pour créer de la valeur économique, sociale et responsable au service du territoire du Val d'Oise.

Quelques chiffres illustrent cette création de valeur :

- une moyenne de 150 emplois créés par an ;
- 430 entreprises créées ;
- un taux de réussite proche de 90 % à échéance de quatre ans ;
- des taux d'occupation des pépinières de 90 %.

Au-delà de ses missions d'incubation, d'accompagnement au développement d'entreprises, Starlabs a également accompagné le Département dans ses initiatives innovantes.

A ce titre, le Département du Val d'Oise a initié, en 2018, une réflexion avec CY Cergy Paris Université et l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) pour explorer de nouveaux circuits d'innovation, à destination des établissements scolaires, et particulièrement à destination des collèges du Val d'Oise. Cette démarche a abouti à la construction d'un dispositif unique en France, inauguré le 28 novembre 2019 au siège d'ATOS France, et destiné à structurer la filière et à encourager l'approche scientifique dans la conception et l'évaluation de solutions éducatives innovantes : EDUCATE France.

Alter-ego français de l'accélérateur de jeunes entreprises britannique EDUCATE, créé et porté depuis 2017 par UCL (University College London), EDUCATE France visait une triple vocation :

- former les porteurs de solutions EdTech à la démarche scientifique pour repenser la façon dont ils conçoivent, et dont ils évaluent et présentent leurs produits et services ;
- identifier les besoins réels de l'écosystème éducatif et piloter des expérimentations avec des résultats mesurables ;
- organiser la mise en contact de ces besoins avec les solutions existantes, ou co-construire des réponses quand les besoins ne sont pas encore traités.

Après la période de Covid, qui en a ralenti la mise en œuvre, l'année 2023 devrait permettre les premières mises en œuvre opérationnelles de l'offre d'accompagnement Edtech.

L'association Starlabs a également accompagné les différentes éditions de l'opération "Start & Go" pour l'innovation dans les secteurs d'activité du Département. Initiée en 2018, cette initiative du Département du Val d'Oise a permis, avec l'accompagnement de Starlabs, d'encourager les coopérations entre les services du Département et les entreprises innovantes. Pour le Département du Val d'Oise, c'est une opportunité d'innover dans des secteurs comme l'éducation, la santé, l'inclusion en utilisant de nouveaux produits et services portés par des entreprises locales.

Les différentes éditions ont permis des échanges nourris entre les services du Département et un peu plus de 70 entreprises issues de plusieurs incubateurs gérés (Starlabs, Antropia incubateur social et solidaire de l'ESSEC...).

Une démarche expérimentale en faveur de l'intrapreneuriat (La Capsule) a également été mise en œuvre, consistant à faire émerger des projets et dispositifs au service de la population, initiés par des agents du Département et étant susceptibles d'être transformés en projets d'entreprises.

3. LIQUIDATION DE L'ASSOCIATION ET AFFECTATION DU BONI A L'ASSOCIATION VAL D'OISE TOURISME

Au regard des évolutions législatives, et de la disparition de son objet principal, l'association ACCET-Starlabs présidée par Monsieur Philippe Sueur, a fait l'objet d'une décision de dissolution amiable le 7 novembre 2022, par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) réunie régulièrement.

Une Assemblée Générale (AG) le 16 décembre 2022 a permis de clôturer les opérations de liquidation de l'Association, entraînant sa disparition juridique en application de la loi.

Cette Assemblée a permis de constater la bonne gestion de l'association et d'identifier un solde de clôture d'un montant de 471 000 €.

Par délibération, l'AG, conformément à ses dispositions du 7 novembre, a affecté le Boni à hauteur de 80 000 € en faveur de l'association Iniaactive 95-78 et le solde, soit 391 000 € à VOT.

4. CONVENTION TRIPARTITE SUR L'USAGE DES FONDS

La feuille de route stratégique du Département "Faire grandir le Val d'Oise" réaffirme sa volonté de faire rayonner le Val d'Oise et la nécessité de renforcer son attractivité, afin de développer l'emploi et la qualité de vie au bénéfice des habitants. Dans ce cadre, une réflexion a été engagée sur les leviers de cette attractivité, les actions à conduire pour la développer et l'adaptation des outils opérationnels visant à l'émergence d'une Agence d'attractivité intégrant les missions de VOT et de l'Agence de développement économique le CEEVO.

Dans cette perspective, le Département et les Présidents des deux associations concernées proposent de mettre en réserve le boni de 391 000 €, issu de la liquidation de l'association ACCET-Starlabs, en vue du développement d'actions futures, à même d'accroître l'attractivité et la visibilité du Département du Val d'Oise.

En conséquence, il est proposé de signer une convention tripartite actant la mise en réserve de ces fonds dans le budget de VOT, identifiés sur une ligne comptable spécifique, dans la perspective de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie d'attractivité et de son opérateur, la future agence d'attractivité.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la dissolution de l'association ACCET-Starlabs ;

PRENDRE ACTE du boni de liquidation de 471 000 € dont 80 000 € au bénéfice de l'association Initiative 95-78 et 391 000 € au bénéfice de l'association Val d'Oise Tourisme (VOT) ;

M'AUTORISER à signer la convention et ses avenants éventuels entre le Département, l'agence VOT et le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) sur l'usage des fonds.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 1-08

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Monsieur Philippe SUEUR

SERVICE : Direction de l'Attractivité, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

OBJET : Dissolution de l'association Starlabs - Affectation et usage du Boni de liquidation.

Attractivité économique et emploi - Promotion économique et partenariat

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable
- Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la dissolution de l'association ACCET-Starlabs ;

PREND ACTE du boni de liquidation de 471 000 € dont 80 000 € au bénéfice de l'association Initiative 95-78 et 391 000 € au bénéfice de l'association Val d'Oise Tourisme (VOT) ;

AUTORISE la Présidente à signer la convention et ses avenants éventuels entre le Département, l'agence VOT et le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) sur l'usage des fonds.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	40
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	2
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote : M. Philippe SUEUR, M. Julien BACHARD

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 1-09

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de la Culture

OBJET : Subventions d'investissement 2023 en faveur de la Fondation
Royaumont.

Culture - Diffusion culturelle - Fondation Royaumont

IMPUTATIONS : 20421 // 312, 20422 // 312

PIECES JOINTES :

RESUME :

Le Conseil départemental a fait de l'attractivité du Val d'Oise et de la diffusion de la culture à tous les publics des axes clefs pour la stratégie de la mandature 2022-2028. Dans ce cadre, la densité de l'offre culturelle en Val d'Oise et le dynamisme d'acteurs majeurs sont des atouts essentiels. A ce titre, le Département apporte son soutien à la création et à la diffusion artistiques, ainsi qu'à la sensibilisation de tous les publics à la culture, à la préservation du patrimoine historique et à sa valorisation.

La Fondation Royaumont est une structure essentielle du territoire, à la fois par son patrimoine remarquable et son engagement en faveur de la création et de la formation artistiques, et son modèle économique, résolument basé sur le partenariat public-privé, témoigne du dynamisme du Val d'Oise, de l'intérêt du monde économique pour la culture et son partage et des vertus de la convergence des initiatives publiques et privées dans le champ culturel.

Dès lors, il est proposé d'attribuer à la Fondation Royaumont une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 € pour le programme d'aménagement, de rénovation et d'équipement au titre de l'année 2023. Par ailleurs, 306 000 € sont également alloués en 2023 au titre des travaux de restauration inscrits au contrat de plan Etat-Région 2021-2027, dans le cadre de l'autorisation de programme votée en 2022.

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

1. CONTEXTE

Créée en 1964 par Henry et Isabel Gouin, la Fondation Royaumont (Gouin-Lang) pour le progrès des Sciences de l'Homme est propriétaire de l'Abbaye de Royaumont, reçue en donation. Sa première mission est de conserver ce Monument historique. La Fondation redonne vie à ce patrimoine en le mettant au service d'un projet culturel organisé autour de la musique et de la danse et deux départements transversaux : bibliothèques et ressources, et action territoriale.

La première convention passée entre le Département du Val d'Oise et la Fondation Royaumont a été signée le 5 avril 1977. Cette convention a sauvé la Fondation des difficultés qu'elle connaissait, lui permettant progressivement de reconstruire un projet et de devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Centre Culturel européen de Rencontres parmi les plus anciens, la Fondation Royaumont est une institution d'exception déployant un projet d'envergure, entre patrimoine et création, recherche et formation.

2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le Département apporte son soutien à la Fondation Royaumont dans ses programmes de travaux de restauration de l'Abbaye, classée à l'inventaire des Monuments historiques en 1927.

2.1. Programme d'aménagement, de rénovation et d'équipement 2023

La Fondation doit mener, comme chaque année, des travaux d'aménagement, de rénovation et d'équipement pour lesquels des crédits de paiement en investissement (investissement courant) d'un montant de 200 000 € ont été votés au Budget Primitif (BP) 2023.

Ces travaux consistent :

- en la poursuite des travaux réalisés à l'intérieur des bâtiments liés à l'accessibilité Personne à Mobilité Réduite (PMR) ;
- au renouvellement et à la modernisation des systèmes informatiques ;
- à la rénovation des salles de réunions (moquettes, rideaux, peinture) ;

- au remplacement du tracteur ;
- en l'installation de systèmes d'éclairage et luminaires d'économie d'énergie ;
- en équipement et mobilier de l'activité séminaires et événements ;
- divers matériels et équipements (matériel technique et de nettoyage, outillage...).

2.2. Programme des travaux de restauration 2023

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2021-2027, une Autorisation de Programme (AP) d'un montant de 1 800 000 € a été adoptée par la délibération n° 1-23 de l'Assemblée départementale du 30 septembre 2022. Son montant global a été réparti de manière prévisionnelle en crédits de paiement à hauteur de :

- 306 000 € sur 2023 ;
- 239 000 € sur 2024 ;
- 385 110 € sur 2025 ;
- 270 000 € sur 2026 ;
- 240 000 € sur 2027 ;
- 359 890 € sur 2028.

En 2023, le programme des travaux comprend :

- la restauration des ruines de l'église, incluant un projet paysager ;
- le relevage et le nettoyage de l'orgue Cavaillé-Coll ;
- la poursuite des travaux (structure) liés à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- la rénovation de l'allée de service.

L'Etat et la Région participeraient, respectivement, à hauteur de 478 000 €, soit 40 % du montant total des travaux chiffrés à un montant total de 1 195 000 €.

En conclusion de ce rapport et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

ATTRIBUER à la fondation Royaumont une subvention d'investissement de 200 000 € au titre du programme d'aménagement, de rénovation et d'équipement 2023 ;

ATTRIBUER à la fondation Royaumont une subvention d'investissement de 306 000 € au titre de la programmation des travaux de restauration inscrits au Contrat de Plan Etat-Région (CPEP) pour l'année 2023 ;

DIRE que ces deux subventions d'investissement seront versées sur justificatifs des dépenses en fonction de l'avancement des travaux et sur présentation d'un relevé de dépenses signé par le représentant habilité de la Fondation ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits sur les imputations 20421 // 312, 20422 // 312 du budget départemental.

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 1-09

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOU

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Anne FROMENTEIL donne procuration à M. Paul DUBRAY

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

Mme Sarah MOINE donne procuration à M. Ramzi ZINAOU

Mme Isabelle RUSIN donne procuration à M. Anthony ARCIERO

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le rapporteur : Monsieur Morgan TOUBOUL

SERVICE : Direction de la Culture

OBJET : Subventions d'investissement 2023 en faveur de la Fondation
Royaumont.

Culture - Diffusion culturelle - Fondation Royaumont

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable
- Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes
publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

ATTRIBUE à la fondation Royaumont une subvention d'investissement de 200 000 € au titre du programme d'aménagement, de rénovation et d'équipement 2023 ;

ATTRIBUE à la fondation Royaumont une subvention d'investissement de 306 000 € au titre de la programmation des travaux de restauration inscrits au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pour l'année 2023 ;

DIT que ces deux subventions d'investissement seront versées sur justificatifs des dépenses en fonction de l'avancement des travaux et sur présentation d'un relevé de dépenses signé par le représentant habilité de la Fondation ;

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations 20421 // 312, 20422 // 312 du budget départemental.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 2-14

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction des Finances

OBJET : Budget primitif 2023 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Moyens généraux - Finances

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : * Deux annexes 1 et 2 : listes des nouvelles autorisations de programme
* Résultats d'exercice 2022

RESUME :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale les projets des Budgets Primitifs (BP) 2023 relatifs au Budget Principal (BP) du Département et aux budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE). Il est également proposé d'approuver la liste des nouvelles Autorisations de Programme (AP) dont la création est proposée au BP 2023 principal.

Conformément aux dispositions des articles L. 3312-1 et L. 3312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la suite du débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 février 2023, il s'agit de soumettre le projet de Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2023.

Il convient de se prononcer sur les inscriptions budgétaires proposées pour 2023 ainsi que sur les Autorisations de Programme (AP) qu'il est proposé de créer au titre de cet exercice, et qui avaient été présentées à l'Assemblée dans le Rapport relatif aux Orientations Budgétaires (ROB).

Il convient de noter qu'il est proposé, dans le cadre de ce projet de budget, de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2022.

Cette reprise anticipée, avant l'arrêté du Compte de gestion et l'adoption du Compte administratif, est permise par les articles L. 3312-6 et R. 3312-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En application de ces articles et, suivant les modalités prévues par les Instructions budgétaires et comptables M52 et M22 des Départements, l'extrait du Compte de Gestion provisoire, établi par le Payeur Départemental et joint au dossier, atteste des résultats suivants pour 2022 pour le budget principal et les budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) :

1. BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du Département présente un solde excédentaire en section de fonctionnement à hauteur de 331 874 338,29 €. Il est, par ailleurs, déficitaire en section d'investissement à hauteur de 152 420 438,89 €.

Résultat de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté + (recettes – dépenses))

Reprise du résultat 2021	195 665 401,44 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2022	1 298 836 968,72 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022	1 162 628 031,87 €
Résultat section de fonctionnement	331 874 338,29 €

Calcul du besoin de financement en section d'investissement

Résultat 2021 d'investissement reporté	-70 246 275,69 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2022	214 670 772,10 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2022	296 844 935,30 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	-82 174 163,20 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat section d'investissement	-152 420 438,89 €

Le résultat 2022 de la section de fonctionnement est excédentaire de 331 874 338,29 €. Il est présenté une proposition de prévision d'affectation des résultats 2022 comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022, soit 152 420 438,89 € à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" ;
- reprise en recette de fonctionnement, pour un montant de 179 453 899,40 € à l'article R002 "excédent reporté".

2. BUDGET ANNEXE DU CHATEAU D'AUVERS

Le budget annexe du Château d'Auvers présente un solde excédentaire, tant en section de fonctionnement (+ 586 432,90 €) qu'en section d'investissement (+ 16 390,49 €).

Résultat de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté + (recettes – dépenses))

Reprise du résultat 2021	280 138,91 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2022	1 900 687,90 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022	1 594 393,91 €
Résultat section de fonctionnement	586 432,90 €

Calcul du besoin de financement en section d'investissement

Résultat 2021 d'investissement reporté	59 518,21 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2022	16 606,03 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2022	59 733,75 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	-43 127,72 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat section d'investissement	16 390,49 €

3. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

Le budget annexe du Laboratoire départemental présente un excédent en fonctionnement à hauteur de 7 512,64 €. Il est présenté une prévision d'affectation de ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté en 2022, soit 7 512,64 €, laquelle est enregistrée à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés".

Le résultat net cumulé est ainsi ramené à zéro ; de fait aucune inscription n'est réalisée à l'article R002 "excédent reporté".

Résultat de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté + (recettes – dépenses))

Reprise du résultat 2021	0,00 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2022	883 343,27 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022	875 830,63 €
Résultat section de fonctionnement	7 512,64 €

Calcul du besoin de financement en section d'investissement

Résultat 2021 d'investissement reporté	-7 664,58 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2022	43 433,55 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2022	43 281,61 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	151,94 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat section d'investissement	-7 512,64 €

4. BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE (MDE)

Le budget annexe de la MDE présente un solde nul en fonctionnement. Il est par ailleurs excédentaire en investissement à hauteur de 2 063 158,62 €.

Résultat de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté + (recettes – dépenses))

Reprise du résultat 2021	0,00 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2022	9 981 327,24 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022	9 981 327,24 €
Résultat section de fonctionnement	0,00 €

Calcul du besoin de financement en section d'investissement

Résultat 2021 d'investissement reporté	1 846 866,02 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2022	228 380,70 €
Dépenses d'investissement de l'exercice 2022	16 414,86 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	211 965,84 €
Intégration de résultats opérations d'ordre non budgétaires	4 326,76 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
Résultat section d'investissement	2 063 158,62 €

Au total, en intégrant la reprise anticipée du résultat 2022, l'équilibre du projet de BP 2023 du budget principal s'établit comme suit :

Section	Types de mouvements	BP 2023		Pour mémoire, BP 2022	
		Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Fonctionnement	En mouvements réels :	1 234 786 121,58	1 457 094 377,28	1 159 390 426,25	1 404 360 633,32
	- exercice 2023	1 234 786 121,58	1 277 640 477,88	1 159 390 426,25	1 208 695 232,48
	- reprise du résultat 2022		179 453 899,40		195 665 401,44
	En mouvements d'ordre :	225 394 555,70	3 066 300,00	246 933 775,67	1 953 568,00
- amortissement	69 032 156,67	3 066 300,00	67 742 580,00	1 953 568,00	
- transferts entre sections					
- virement complémentaire d'autofinancement	156 362 399,03		179 191 195,67		
	Total mouvements réels et ordre	1 460 180 677,28	1 460 180 677,28	1 406 314 201,92	1 406 314 201,92
Investissement	En mouvements réels :	496 756 641,84	274 448 386,14	414 803 556,96	169 823 749,29
	- exercice 2023 (hors emprunt nouveau)	344 336 202,95	62 027 947,25	344 557 681,27	59 577 473,80
	- remboursement par anticipation d'un emprunt				
	- emprunts nouveaux		60 000 000,00		40 000 000,00
	- reprise du résultat 2022	152 420 438,89		70 246 275,69	
	- prévision d'affectation du résultat (1068)		152 420 438,89		70 246 275,69
	En mouvements d'ordre :	5 366 300,00	227 674 555,70	4 233 568,00	249 213 775,67
- amortissement	3 066 300,00	69 032 156,67	1 953 568,00	67 742 580,00	
- opérations patrimoniales	2 280 000,00	2 280 000,00	2 280 000,00	2 280 000,00	
- virement complémentaire d'autofinancement		156 362 399,03		179 191 195,67	
	Total mouvements réels et ordre	502 122 941,84	502 122 941,84	419 037 524,96	419 037 524,96
TOTAL	Total mouvements réels :	1 731 542 763,42	1 731 542 763,42	1 574 184 583,21	1 574 184 583,21
	- exercice 2023	1 579 123 324,53	1 582 068 064,02	1 503 938 107,52	1 378 518 981,77
	- reprise du résultat 2022	152 420 438,89	179 453 899,40	70 246 275,69	195 665 401,44
	Total mouvements d'ordre :	230 760 855,70	230 760 855,70	251 167 343,67	251 167 343,67
	- amortissement	72 118 456,67	72 118 456,67	69 696 148,00	69 696 148,00
- opérations patrimoniales	2 280 000,00	2 280 000,00	2 280 000,00	2 280 000,00	
- virement complémentaire d'autofinancement	156 362 399,03	156 362 399,03	179 191 195,67	179 191 195,67	
	Total budget	1 962 303 619,12	1 962 303 619,12	1 825 351 726,88	1 825 351 726,88

Le rapport de présentation du BP fait l'objet d'une impression séparée. Les propositions d'inscriptions budgétaires y sont développées par grand pôle et par direction.

En vue de l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues par ses statuts, le FS2I, dont le siège est fixé à l'Hôtel du Département du Val d'Oise, bénéficie de la mise à disposition de moyens matériels et humains du Département du Val d'Oise, dans le cadre d'une convention à adopter par le FS2I, courant 2023. Dans ce cadre, la convention prévoira un versement de 10 000 € de chacun des sept Départements membres du Fonds en fonctionnement, et parallèlement, le Fonds reversera au Département du Val d'Oise une quote-part dont le montant sera déterminé ultérieurement en fonction de la répartition des missions entre le Département du Val d'Oise et celui des Yvelines, qui assure la Présidence du Fonds cette année.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

DECIDER, au titre de l'exercice 2022, avant l'arrêté du Compte de gestion et l'adoption du Compte administratif, de reporter de manière anticipée au Budget Primitif (BP) 2023, les résultats de l'exercice 2022, tels qu'ils ressortent des comptes de gestion provisoires du budget principal et des budgets annexes du Laboratoire départemental, du Château d'Auvers et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) établis par le Payeur départemental, soit :

- pour le budget principal, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 331 874 338,29 €, le besoin de financement de la section d'investissement de 152 420 438,89 €, ainsi que la prévision d'affectation de ces résultats établie comme suit, qui devra être confirmée lors de l'adoption de l'arrêté des Comptes administratif et de gestion :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022, soit 152 420 438,89 €, à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", avec reprise du déficit d'investissement au D001 ;
 - reprise en recette de fonctionnement, pour un montant de 179 453 899,40 € au R002 "excédent reporté" ;

- pour les trois budgets annexes, les résultats :
- budget du Château d'Auvers : + 16 390,49 € (excédent d'investissement) et + 586 432,90 € (excédent de fonctionnement) ;
- budget de la Maison Départementale de l'Enfance : + 2 063 158,62 € (excédent d'investissement) ;
- budget du Laboratoire départemental :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022, soit 7 512,64 €, à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", avec reprise du déficit d'investissement au D001 ;

ADOPTER par nature et chapitre le projet de BP pour l'exercice 2023 concernant le budget principal pour un montant total de 1 962 303 619,12 € ;

ADOPTER par nature et chapitre, le projet de BP pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe Château d'Auvers pour un montant total de 2 465 549,47 € ;

ADOPTER par nature et chapitre, le projet de BP pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe du Laboratoire départemental pour un montant total de 1 061 757,88 € ;

ADOPTER par nature et chapitre, le projet de BP pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance pour un montant total de 11 485 725,00 € ;

ADOPTER les nouvelles Autorisations de Programme (AP) recensées dans les annexes du BP 2023, présentées lors des orientations budgétaires 2023, et figurant dans les tableaux joints en annexes 1 et 2 du présent rapport.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 2-14- 1

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Monsieur Yannick BOEDEC

SERVICE : Direction des Finances

OBJET : Budget primitif 2023 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Moyens généraux - Finances

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

ADOpte les nouvelles Autorisations de Programme (AP) recensées dans les annexes du BP 2023, présentées lors des orientations budgétaires 2023, et figurant dans les tableaux joints à la présente délibération (annexes 1 et 2) ;

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	34
<i>Vote contre</i>	8
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre : M. Nicolas BOUGEARD, M. Patrick HADDAD, Mme Nessrine MENHAOUARA,
Mme Nadia METREF, M. Cédric SABOURET, Mme Deborah ISRAEL, Mme Cécilia
TOUNGSI-SIMO, M. Pascal BERTOLINI

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 2-14- 2

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Monsieur Yannick BOEDEC

SERVICE : Direction des Finances

OBJET : Budget primitif 2023 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Moyens généraux - Finances

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

DECIDE, au titre de l'exercice 2022, avant l'arrêté du Compte de gestion et l'adoption du Compte administratif, de reporter de manière anticipée au Budget Primitif (BP) 2023, les résultats de l'exercice 2022, tels qu'ils ressortent des comptes de gestion provisoires du budget principal et des budgets annexes du Laboratoire départemental, du Château d'Auvers et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) établis par le Payeur départemental, soit :

- pour le budget principal, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 331 874 338,29 €, le besoin de financement de la section d'investissement de 152 420 438,89 €, ainsi que la prévision d'affectation de ces résultats établie comme suit, qui devra être confirmée lors de l'adoption de l'arrêté des Comptes administratif et de gestion :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022, soit 152 420 438,89 €, à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", avec reprise du déficit d'investissement au D001 ;
 - reprise en recette de fonctionnement, pour un montant de 179 453 899,40 € au R002 "excédent reporté" ;

- pour les trois budgets annexes, les résultats :
- Budget du Château d'Auvers : + 16 390,49 € (excédent d'investissement) et + 586 432,90 € (excédent de fonctionnement) ;
- Budget de la Maison Départementale de l'Enfance : + 2 063 158,62 € (excédent d'investissement) ;
- Budget du Laboratoire départemental :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022, soit 7 512,64 €, à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", avec reprise du déficit d'investissement au D001 ;

ADOpte par nature et chapitre le projet de BP pour l'exercice 2023 concernant le budget principal pour un montant total de 1 962 303 619,12 €.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	34
<i>Vote contre</i>	8
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre : M. Nicolas BOUGEARD, M. Patrick HADDAD, Mme Nessrine MENHAOUARA, Mme Nadia METREF, M. Cédric SABOURET, Mme Deborah ISRAEL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Pascal BERTOLINI

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 2-14 - 3

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Monsieur Yannick BOEDEC

SERVICE : Direction des Finances

OBJET : Budget primitif 2023 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Moyens généraux - Finances

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

ADOpte par nature et chapitre, le projet de BP pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe du Laboratoire départemental pour un montant total de 1 061 757,88 €.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	34
<i>Vote contre</i>	8
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre : M. Nicolas BOUGEARD, M. Patrick HADDAD, Mme Nessrine MENHAOUARA,
Mme Nadia METREF, M. Cédric SABOURET, Mme Deborah ISRAEL, Mme Cécilia
TOUNGSI-SIMO, M. Pascal BERTOLINI

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 2-14- 4

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Monsieur Yannick BOEDEC

SERVICE : Direction des Finances

OBJET : Budget primitif 2023 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Moyens généraux - Finances

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

ADOpte par nature et chapitre, le projet de BP pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) pour un montant total de 11 485 725,00 €.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous

<i>Vote pour</i>	33
<i>Vote contre</i>	8
<i>Ne prend pas part au vote</i>	1
<i>Abstention</i>	

Contre : M. Nicolas BOUGEARD, M. Patrick HADDAD, Mme Nessrine MENHAOUARA, Mme Nadia METREF, M. Cédric SABOURET, Mme Deborah ISRAEL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Pascal BERTOLINI

Abstention :

Ne prend pas part au vote : Madame Véronique PELISSIER

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 2-14- 5

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Monsieur Yannick BOEDEC

SERVICE : Direction des Finances

OBJET : Budget primitif 2023 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Moyens généraux - Finances

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

ADOpte par nature et chapitre, le projet de BP pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe Château d'Auvers pour un montant total de 2 465 549,47 €.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	34
<i>Vote contre</i>	8
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre : M. Nicolas BOUGEARD, M. Patrick HADDAD, Mme Nessrine MENHAOUARA,
Mme Nadia METREF, M. Cédric SABOURET, Mme Deborah ISRAEL, Mme Cécilia
TOUNGSI-SIMO, M. Pascal BERTOLINI

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00400 - DEPARTEMENT DU VAL D OISE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-70 246 275,69	70 246 275,69	-82 174 163,20		-152 420 438,89
Fonctionnement	265 911 677,13		136 208 936,85		331 874 338,29
TOTAL I	195 665 401,44	70 246 275,69	54 034 773,65		179 453 899,40
II - Budgets des services à caractère administratif					
00401-MAISON DEP ENFANCE VAL D-OISE					
Investissement	1 846 866,02		211 965,84	4 326,76	2 063 158,62
Fonctionnement					
Sous-Total	1 846 866,02		211 965,84	4 326,76	2 063 158,62
00402-LABO. DEP. D ANALYSE DE L EAU -					
Investissement	-7 664,58		151,94		-7 512,64
Fonctionnement	7 664,58	7 664,58	7 512,64		7 512,64
Sous-Total		7 664,58	7 664,58		
00403 - CHATEAU D'AUVERS - DEPT V.O.					
Investissement	59 518,21		-43 127,72		16 390,49

4326,76 : Dotation aux provisions compte 496 semi budgétaire MDE - M22

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00400 - DEPARTEMENT DU VAL D OISE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	280 138,91 339 657,12 2 186 523,14	7 564,58	306 293,99 263 166,27 482 796,69	4 326,76	586 432,90 602 823,39 2 665 982,01
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	197 851 924,58	70 253 940,27	54 517 570,34	4 326,76	182 119 881,41

Annexe 1 - Nouvelles autorisations de programme et d'engagement millésime 2023

CdR gest. opération	Code programme	Code APEPCP	Type APEPCP	Code opération	Libellé programme	Description APEPCP	2023	2024	2025	2026	2027
DC-ADMIN ET FINANCIER CULTURE	1998P226	1998P226E16	AP	1998P226O001	FONDATION ROYALMONT	Travaux de restauration CPER 2023-2028	306 000,00	239 000,00	385 110,00	270 000,00	240 000,00
DF-AFFAIRES FINANCIERES	1998P104	1998P104E54	AP	1998P104O047	OFFRE DE LOGEMENTS SOCIALUX	Titres participatifs VOH	10 000 000,00	10 000 000,00	5 000 000,00		
DTH-POLE HABITAT	2022P007	2022P007E01	AP	2022P007O001	HABITAT INCLUSIF	Habitat Inclusif	240 000,00	240 000,00	373 333,00	373 333,00	373 333,00
TOTAL							10 546 000,00	10 479 000,00	5 768 444,00	643 333,00	613 333,00

Annexe 2 - Etats des crédits de paiement restant à réaliser sur les autorisations de programme et d'engagement

AE

Millésime	2023
2003	1 132 374,00
2022	562 000,00
Total	1 714 374,00

AP

Millésime	2023	2024	2025	2025	2025	2027	2028
2001	6 914 225,00						
2007	450 000,00	68 504 339,37	314 572 011,39	90 560 615,49			
2008	2 500 000,00	582 698,95	1 471 483,80				
2010	200 000,00	500 000,00	1 002 822,64	70 000,00			
2011	717 000,00	7 469 274,16	2 367 795,57	1 068 320,78		229 162,39	1 910 847,61
2012	30 259 760,00	13 728 807,44	367 757,46				
2013	208 500,00	6 017 113,04	10 987,65	255 742,97			
2014	500 000,00	19 172 405,06	5 562 669,59				
2015	413 163,15	2 460 166,06	1 512 015,46				
2016	350 000,00	4 893 280,88	172 544,33				
2017	1 588 835,00	30 200 911,76	3 975 834,31				
2018	9 359 000,00	4 564 261,07	3 062 025,56	75 000,00		50 000,00	
2019	1 600 000,00	11 017 885,96	9 965 185,67				
2020	3 000 000,00	7 641 050,96	2 132 638,39				
2021	4 893 328,35	25 395 711,52	3 853 000,00	1 216 000,00			
2022	2 987 922,00	3 735 935,99	3 649 110,03	2 512 500,00			
2023	10 546 000,00	10 479 000,00	5 758 444,00	643 333,00	613 333,00		359 890,00
Total	76 487 751,50	216 362 842,24	359 436 325,85	96 391 512,24	892 485,39	2 270 737,61	

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 2-15

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction des Finances - Service du Budget et des Affaires Financières

OBJET : Fiscalité Départementale 2023.

Moyens généraux - Finances

IMPUTATIONS : 7321 // 01, 7322 // 01

PIECES JOINTES :

RESUME :

Le présent rapport a pour objet de fixer le taux des Droits d'enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux (DMTO). Il est proposé de reconduire en 2023 le taux départemental appliqué en 2022, soit 4,50 %.

Le produit inscrit en recettes du Budget primitif 2023 s'élève à ce titre à 224 M€. Pour mémoire, il est rappelé que, s'agissant de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celle-ci a été transférée au bloc communal dans le cadre de la réforme fiscale mise en place par l'article 16 de la Loi de Finance initiale (LFI) pour l'année 2020 et entrée en vigueur en 2021. Le Département est donc dessaisi du pouvoir d'en fixer le taux, au profit d'une compensation administrée par l'Etat, sous la forme du versement d'une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Selon les termes des articles L. 3212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), l'Assemblée départementale est appelée à se prononcer chaque année sur les taux applicables en matière de fiscalité directe et indirecte.

LE PRODUIT DES DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX (DMTO)

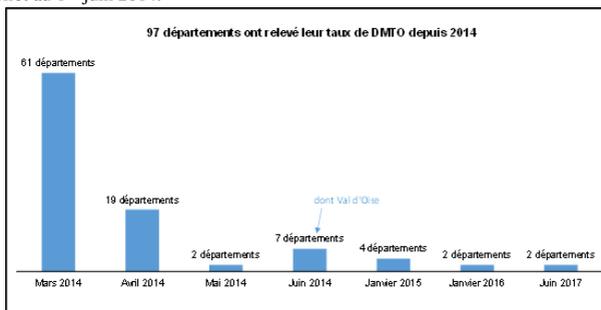
Les Départements bénéficient de la taxe de publicité foncière ou Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) selon les dispositions de l'article 1594D du CGI.

Pour rappel, les Départements ont eu, en 2014, la faculté de relever leurs taux de taxe de publicité foncière et de droit d'enregistrement au-delà de 3,80 % et dans la limite de 4,50 %. Cette disposition, initialement temporaire, prévue pour les actes passés entre le 1er mars 2014 et le 29 février 2016, a été pérennisée par l'article 116 de la Loi de Finances initiale (LFI) pour 2015.

Il s'agit de l'une des deux mesures fiscales intéressant les Départements, décidées par le Gouvernement pour contribuer à la compensation de l'écart structurel qu'ils enregistrent entre les charges générées par les allocations individuelles de solidarité, Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), et Revenu de Solidarité Active (RSA), et les ressources qui leur ont été transférées à cet effet.

La deuxième mesure prévue par la loi consiste en la rétrocession par l'Etat aux Départements des frais de gestion qu'il perçoit sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, dans le cadre d'une répartition péréquée, qui n'assure donc pas au Val d'Oise la perception de l'intégralité des ressources levées par l'Etat sur l'assiette fiscale valdoisienne. Cette deuxième mesure est maintenue à ce stade, bien que le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal soit effectif depuis 2021.

Les Départements ont ainsi, dans leur très grande majorité (97 sur 101) relevé leurs taux de DMTO au maximum autorisé de 4,50 %, avec une date d'effet étalée entre le 1^{er} mars 2014 et le 1^{er} juin 2017. Le Département du Val d'Oise a relevé son taux de DMTO à 4,50 % avec une date d'effet au 1^{er} juin 2014.



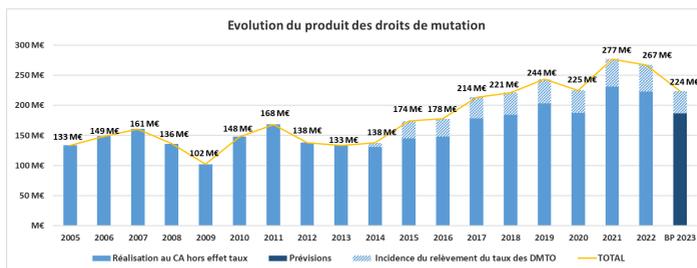
Le relèvement du taux des DMTO de 3,80 % à 4,50 % produit ses effets en année pleine depuis 2015, exercice au cours duquel un produit de 174 M€ a été encaissé, dont un peu moins de 30 M€ résultant de cet effet taux. La dynamique du marché de l'immobilier a depuis permis de constater une progression régulière des produits encaissés par le Département, à l'exception de l'exercice 2020 qui avait enregistré une baisse de 19 M€ dans le contexte de la pandémie et des confinements généralisés.

Après cette baisse sensible en 2020, suivie par le rattrapage vigoureux des transactions immobilières observées en 2021 qui avait abouti à une année record en termes de transactions (supérieures au million au niveau national) et de volume encaissé (277,2 M€ pour le Département), l'année 2022 a connu un cycle plus aléatoire, en dents de scie, contrarié par la hausse des taux et la problématique du taux de l'usure qui a freiné l'accès au crédit, notamment immobilier.

Ainsi, les DMTO, qui sont restés dynamiques au cours des trois premiers trimestres de 2022, ont amorcé depuis la fin de l'été un ralentissement de tendance, sans parler encore de retournement à ce stade. Le niveau des produits encaissés en 2022 s'établit à 267,5 M€ soit une baisse de 3,5 % par rapport à 2021.

Ce changement de trajectoire amène à anticiper une probable diminution des produits sur l'année 2023. La prévision retenue pour le Budget Primitif (BP) 2023 est ainsi de 224 M€. Elle prend en compte une possible baisse de la distribution des crédits immobiliers aux particuliers, les conditions d'accès au crédit pouvant se durcir en 2023.

Les chiffres, présentés dans le graphique ci-après, correspondent aux recettes annuelles encaissées par le Département et constatées dans les comptes administratifs depuis 2005 et prévues au titre de l'année 2023.



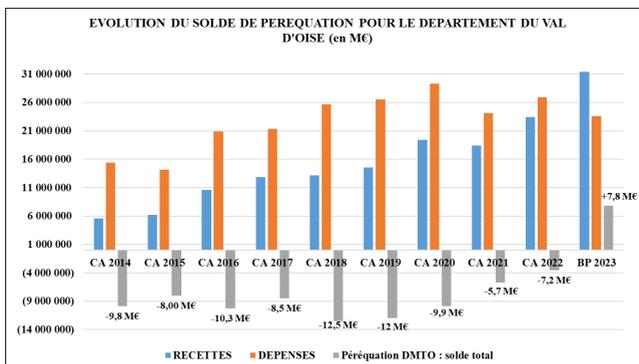
Par ailleurs, il est précisé que l'intégralité de ce produit sera prise en compte dans le calcul du prélèvement opéré par l'Etat pour alimenter le fonds national de péréquation des DMTO en 2023.

Pour rappel, l'article 255 de la LFi pour 2020 a procédé à un réajustement de la péréquation horizontale dans le cadre d'une globalisation des fonds existants. Ainsi, les trois anciens fonds ont fusionné, à savoir, le Fonds de Péréquation Des DMTO (FPDMTO), le Fonds de Solidarité Des DMTO (FSDDMTO) et le Fonds de Soutien Inter-Départemental (FSID). L'alimentation de la péréquation est depuis assurée par deux prélèvements assis sur l'assiette de droit commun des DMTO de l'année précédente :

- un prélèvement proportionnel sur tous les Départements au taux de 0,34 % (0,1 % pour Mayotte) sur l'assiette de droit commun des DMTO de l'année N-1 ;
- un prélèvement progressif appliqué, sur une enveloppe de 750 M€, sur les Départements dont l'assiette de droit commun des DMTO de l'année N-1 est supérieure à 75 % de la moyenne, avec trois tranches de prélèvements. Ce second prélèvement est plafonné à 12 % du produit des DMTO de l'année précédente.

L'instauration de ces fonds de péréquation a amputé les ressources du Département du Val d'Oise de 80,2 M€ depuis 2014, avec une fourchette de prélèvement annuel comprise entre 2 % et 7 % du produit des DMTO.

Pour 2023, l'impact global de la péréquation des DMTO est prévu en bénéfice pour le Département à hauteur de +7,8 M€, soit 3 % du produit des DMTO.



En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

RECONDUIRE à 4,50 % le taux de la taxe de publicité foncière et du droit d'enregistrement prévu à l'article 1594D du Code général des impôts, en application de l'article 116 de la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2015 ;

DECIDER de n'instituer aucun des abattements et exonérations facultatifs applicables aux mutations immobilières.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 2-15

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOU

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Anne FROMENTEIL donne procuration à M. Paul DUBRAY

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

Mme Sarah MOINE donne procuration à M. Ramzi ZINAOU

Mme Isabelle RUSIN donne procuration à M. Anthony ARCIERO

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le rapporteur : Monsieur Yannick BOEDEC

SERVICE : Direction des Finances - Service du Budget et des Affaires Financières

OBJET : Fiscalité Départementale 2023.

Moyens généraux - Finances

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

RECONDUIT à 4,50 % le taux de la taxe de publicité foncière et du droit d'enregistrement prévu à l'article 1594D du Code général des impôts, en application de l'article 116 de la Loi de Finances initiale (LFI) pour 2015 ;

DECIDE de n'instituer aucun des abattements et exonérations facultatifs applicables aux mutations immobilières.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 2-16

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de la Gestion Patrimoniale
Service Foncier

OBJET : Bilan des contrats, baux et conventions signés durant l'année 2022 en application de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental.

Moyens généraux - Bâtiments

IMPUTATIONS : 752 // 0202

PIECES JOINTES : *Une liste des actes signés en 2022

RESUME :

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan pour l'année 2022 des conventions signées par la Présidente du Conseil départemental en vertu de la délégation qui lui a été consentie par la délibération de l'Assemblée départementale n° 0-04 du 1^{er} juillet 2021.

1. LE CONTEXTE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) encadre les délégations susceptibles d'être consenties par l'Assemblée départementale à la Commission permanente et à la Présidente du Conseil départemental.

L'article L. 3211-2 du CGCT prévoit une liste de compétences pouvant être déléguées à Madame la Présidente du Conseil départemental, sous réserve que cette dernière informe l'Assemblée délibérante des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Cette disposition permet d'accroître l'efficacité de l'action administrative en réduisant les délais de traitement des dossiers.

Plus particulièrement, l'alinéa 6 de l'article susdit précise que la Présidente du Conseil départemental peut disposer du pouvoir "de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans".

Cette faculté a été introduite dans le CGCT par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 dans le but de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures.

Par délibération n° 0-04 en date du 1^{er} juillet 2021, l'Assemblée départementale a délégué à Madame la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise la conclusion et la révision du "louage de choses", c'est-à-dire les contrats, baux et conventions conclus pour une durée n'excédant pas 12 ans, avec un loyer annuel proposé inférieur à 12 000 €.

La Présidente informe le Conseil départemental des actes pris dans le cadre de cette délégation par le biais d'une délibération annuelle.

2. LE SUIVI

Le tableau, annexé au présent rapport, récapitule la liste des contrats, des baux et des conventions signés durant l'année 2022 dans le respect de ces dispositions.

Plus précisément, deux baux à destination de la Protection Maternelle Infantile (PMI) de Soisy-sous-Montmorency et de Bessancourt ont été souscrits, de même pour une permanence de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sur la commune de Viarmes ainsi qu'une location de salle sur la commune de Wy-dit-Joli-Village et un emplacement de stationnement à Montmorency. Sept conventions sont consenties à titre gratuit au profit du Département dans le cadre de ses missions de service public sur les communes suivantes : Frépillon, Chaumontel, Eaubonne, Ezanville, Cergy et Argenteuil.

Par ailleurs, le Département met à disposition à titre onéreux des locaux et des terrains dont il est propriétaire sur les communes de Labbeville, Garges-lès-Gonesse, Montmorency, Groslay, Soisy-sous-Montmorency et Saint-Ouen l'Aumône.

Le Département met également à disposition à titre gratuit des locaux et des terrains dont il est propriétaire sur les communes de Beaumont-sur-Oise, Cergy, Sannois, Garges-lès-Gonesse, Ermont, Sarcelles, Pontoise, Argenteuil et Eragny-sur-Oise.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

DONNER ACTE de la présentation de la liste annexée au présent rapport des contrats, baux et conventions dont le loyer annuel est inférieur à 12 000 € et la durée inférieure à 12 ans, qui ont été signés durant l'année 2022 dans le cadre de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départementale par délibération n° 0-04 du 1^{er} juillet 2021 de l'Assemblée départementale.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 2-16

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Anne FROMENTEIL donne procuration à M. Paul DUBRAY

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

Mme Sarah MOINE donne procuration à M. Ramzi ZINAOUI

Mme Isabelle RUSIN donne procuration à M. Anthony ARCIERO

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le rapporteur : Madame Agnès RAFAITIN-MARIN

SERVICE : Direction de la Gestion Patrimoniale
Service Foncier

OBJET : Bilan des contrats, baux et conventions signés durant l'année 2022 en application de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental.

Moyens généraux - Bâtiments

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE de la présentation de la liste annexée à la présente délibération des contrats, baux et conventions dont le loyer annuel est inférieur à 12 000 € et la durée inférieure à 12 ans, qui ont été signés durant l'année 2022 dans le cadre de la délégation donnée à la Présidente du Conseil départementale par délibération n° 0-04 du 1^{er} juillet 2021 de l'Assemblée départementale.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

DONNE ACTE

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ET BAUX DE MOINS DE 12 ANS AVEC UN LOYER INFÉRIEUR A 12 000 € ANNUELS

DEPT PRENEUR COMMUNE	COMMUNES	ADRESSES	BAILLEUR/PRENEUR	NATURE DU BIEN	AFFECTATION	SURFACE EN M ²	PRIX ANNUEL ANNUEL	MODALITES FINANCIERES ANNUELLES	DUREE DE BASE/DUREE TOTALE	COMMENTAIRES
DEPARTMENT PREFEURE	Myville-Jels-Village	1 rue de la Mairie	Commune CDVO	salles des fêtes	Voirie et du Musée (groupe scolaire)			3 700,00 €	à/c du 01/09/02 au 31/09/03	
	Héplign	2 rue du Courty-Ruisseau l'INDU	Commune CDVO	1 local agricole	permanence pisciculture			gratuit	à/c du 01/09/02 au 31/01/03	
	Mormency	parking Mardet France	INDGO/CDVO	parking	parking TSM			2 894,30 €	à/c du 19/08/02 au 30/11/01	INDGO
	Chamoutel	20 rue André Wassard	Commune/CDVO	1 bureau	permanence			gratuit	à/c du 05/04/02 au 04/04/03	
	Beaumont	1 Square Béquet	Commune/CDVO	bureau	RM	80	68,75	5 900,00 €	à/c du 01/09/02 au 31/12/04	avantant
	Soy-sous-Mormency	12 allée des Bouleaux	Immobilier 3F CDVO	bureau	Avenue Sociale	99	58,26	9 787,80 €	à/c du 01/09/02 au 30/06/08	avantant
	Esbarnie	Parc Claude Moré	Commune/CDVO	salles de réunion	Assistance maternelles			gratuit	à/c du 01/09/02 au 15/07/03	
	Enville	4 rue Anglade	Commune/CDVO	1 bureau	permanence	13		gratuit	à/c du 01/07/02 au 31/12/02	
	Soy-sous-Mormency	10 rue des Enlès	Commune/CDVO	bureau	RM	20/25	90,6	20 771,68 €	à/c du 01/07/02 au 30/06/03	
	Cergy	Maison de Quimper Aux-Mâtes	Commune/CDVO	1 salle	salles polyvalentes			gratuit	à/c du 05/07/02 au 30/06/03	
	Cergy	10 pl de Neuhais-salle Visages de Monde	Commune/CDVO	1 salle	permanence PMH			gratuit	à/c du 06/07/03 au 26/09/03	
	Argenteuil	82 bis du Général Ledric	Commune/CDVO	1 salle	Assistance maternelles			gratuit	à/c du 05/09/02 au 07/07/03	
	Vernies	74 rue de Paris	Commune/CDVO	1 bureau cabin d'attente d'attente	Assistance maternelles	19	232	4 365,33 €	à/c du 01/03/02 au 26/02/04	
	DEPARTMENT BAILLEUR	Labbeville	AE n° 78 et 155 Hameau de Baid	CDVO/Commune	2 parcelles		1 157	2,99	3 000,00 €	à/c du 01/07/02 au 30/06/03
Gargis-Hic-Gressac		Al n° 124, 126, 343 et AV n° 125 et 109	CDVO/SAH	parcelles	habitation, ferme, exploitation entre la station de Bormaulé et le collecteur Gargis-Epinay	1 305	0,76	1 000,00 €	à/c du 19/02/02 au 15/02/04	montant brutaire
Beaumont-sur-Oise		57 rue Léon Godin	CDVO/BM/BM_JOB	1 bureau	permanence			gratuit	à/c du 01/03/02 au 30/09/02	
Beaumont-sur-Oise		57 rue Léon Godin	CDVO/AMF	1 bureau	permanence			gratuit	à/c du 01/03/02 au 30/09/02	
Mormency		265 rue des Charreuses	CDVO/MBET	1 pavillon	habitation			1 500,00 €	à/c du 01/09/02 au 31/12/00	avantant r11
Cergy		13 bis de l'Haute l'Église	CDVO/PSL	1 bâtiment	enseignement	851		gratuit	à/c du 01/07/02 au 31/12/00	CGP
Sermes		4 avenue Damette	CDVO/CRAMF	1 bureau	permanence			gratuit	à/c du 23/05/02 au 21/11/09	avantant r1
Gargis-Hic-Gressac		36 avenue Joffre/Corie	CDVO/BM/BM_JOB	1 bureau	permanence			gratuit	à/c du 15/09/02 au 14/06/02/05	
Envent		109 rue Louis Stavel	CDVO/Commune	1 bureau	permanence			gratuit	à/c du 15/08/02 au 15/06/05	avantant 1
Sarcelles		avenue de la Division Ledric	CDVO/MBP/AL_NEL	parcelles	société			4 425,13 €	à/c du 01/09/02 au 31/12/07/08	conversion tripartite
Grosbois		leudr' les Champs Denis	CDVO/GREEN/CONCEPT CDVO/SAH	parcelles	société	4250	1,06	gratuit	à/c du 07/07/02 jusqu'au transfert d'actifs sociaux	conversion tripartite
Ponrose		Collège Nicolas Flamel	CDVO/GNESSE/COLL	bois	stockage collection Musée de l'éducation			gratuit	à/c du 25/09/02 au 22/09/02/05	
Argenteuil		MD2 10 rue Leclercq	CDVO/ULH	1 bureau	permanence	59	127,16	7 502,64 €	à/c du 01/09/02 au 31/07/04	CGP
Soy-sous-Mormency		150 rue du Général Ledric	CDVO/NMLA	1 appartement	logement			gratuit	à/c du 01/09/02 au 31/07/04	CGP
Beaumont-sur-Oise	57 rue Léon Godin	CDVO/ULH	1 bureau	permanence			gratuit	à/c du 01/07/03 au 31/12/05	avantant	
Enghien-sur-Oise	6 rue des Belles Hêtres	CDVO/VILLECRANF	1 bureau	permanence			gratuit	à/c du 30/11/02 au 31/09/09	avantant	
St Ouen l'Aumône	3 Chaussée Jules César	CDVO/ISIDORE	1 auto	logement	17,50	70,59	1 200,00 €	à/c du 19/10/02 au 30/12/02		
Soy-sous-Mormency	150 rue du Général Ledric	CDVO/ENLURE	1 bus	salles de placement			1 200,00 €	à/c du 22/11/02 au 30/11/04	CGP	
Cergy	2 ave du Parc MDPH	CDVO/SAH/les fourneaux des Anagnins	1 bureau	permanence			gratuit	à/c du 28/11/02 au 27/11/05		

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 2-17

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction des Affaires Juridiques - Mission Médiation

OBJET : Rapport d'activité 2022 du Médiateur départemental.

Moyens généraux - Administration générale

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : *Rapport d'activité 2022 du Médiateur départemental

RESUME :

Améliorer la qualité du service rendu aux usagers et favoriser une relation de proximité entre le Département et les Valdoisiens constituent un axe prioritaire de l'action du Conseil départemental dans la mandature 2021-2028. Dès lors, il est important de proposer un espace de dialogue qui permette de faciliter l'accès des concitoyens aux services offerts par le Département, notamment dans les situations d'incompréhension des décisions individuelles susceptibles d'être prises dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Dès lors, le présent rapport a pour objet de présenter le bilan d'activité du Médiateur départemental dont la mission a été confiée depuis le 14 janvier 2022 à Monsieur Gérard MAURY, Président honoraire du Tribunal de Commerce de Pontoise. Ce bilan permet de retracer l'activité du Médiateur de février à décembre 2022.

Il est proposé au Conseil départemental de donner acte de la présentation de ce bilan.

Créée par la délibération du Conseil général du 30 avril 2004 portant approbation du règlement intérieur du Conseil général, la fonction de Médiateur départemental s'inscrit désormais dans le cadre juridique institué par l'article 81 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Par la délibération n° 2-10 en date du 14 janvier 2022, le Conseil départemental a désigné aux fonctions de Médiateur départemental, M. Gérard Maury, Président honoraire du Tribunal de commerce de Pontoise.

Selon l'article 81 de la loi du 27 décembre 2019, le Médiateur territorial transmet, chaque année, à l'organe délibérant de la collectivité qui l'a désigné et au Défenseur des droits, un rapport d'activité rédigé dans le respect du principe de confidentialité de la médiation.

Afin de rendre compte de sa mission, le rapport d'activité du Médiateur départemental a été annexé à ce rapport. Ce bilan d'activité retrace les différentes sollicitations du Médiateur par répartition de domaine de compétences de février à décembre 2022.

En conclusion de ce rapport et après en avoir délibéré, je vous propose de bien vouloir :

DONNER ACTE de la présentation du rapport d'activité du Médiateur départemental pour la période de février à décembre 2022.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 2-17

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOU

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Sébastien MEURANT donne procuration à Mme Céline VILLECOURT

Le rapporteur : Madame Marie-Christine CAVECCHI

SERVICE : Direction des Affaires Juridiques - Mission Médiation

OBJET : Rapport d'activité 2022 du Médiateur départemental.

Moyens généraux - Administration générale

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE de la présentation du rapport d'activité du Médiateur départemental pour la période de février à décembre 2022.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

DONNE ACTE

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

**RAPPORT D'ACTIVITE
DU MEDiateUR DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

2022



GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

RSA : revenu de solidarité active

CER : contrat d'engagement réciproque

CAF : caisse d'allocations familiales

CPAM : caisse primaire d'assurance maladie

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

PCH : prestation de compensation du handicap

AAH : allocation aux adultes handicapés

AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé

PPS : projet personnalisé de scolarisation

APA : autonomie des personnes âgées

GIR : groupe iso-ressources (niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée)

ASE : aide sociale à l'enfance

PMI : protection maternelle et infantile

RAPO : recours administratif préalable obligatoire



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 14 janvier 2022, le Conseil départemental m'a désigné Médiateur départemental dans le cadre de la loi du 27 décembre 2019.

Le Médiateur que vous avez désigné est un homme indépendant, ne relevant pas d'un lien hiérarchique avec le Département, bénévole, libre d'exercer sa mission en toute indépendance, confidentialité, impartialité et neutralité.

Ma mission, telle que définie par le Conseil départemental est de favoriser une relation de proximité entre le Département et les Valdoisiens et d'améliorer la qualité du service rendu à ses usagers.

Veiller à ce que l'utilisateur reçoive une réponse satisfaisante et motivée, tout en ne se substituant pas aux instances de recours.

Dès lors, il est important de proposer un espace de dialogue qui permette de faciliter l'accès des usagers aux services offerts par le Département, notamment dans les situations d'incompréhension des décisions individuelles susceptibles d'être prises dans la mise en œuvre des politiques publiques du Département du Val d'Oise.

Ma fonction porte uniquement sur les difficultés ou litiges rencontrés par les Valdoisiens avec les services du Conseil départemental.

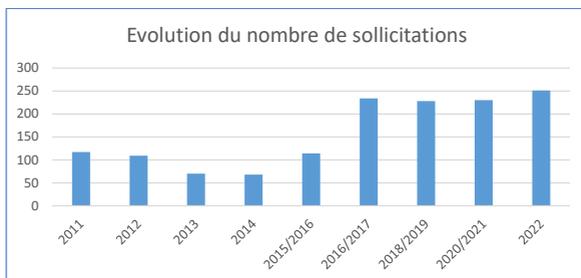
Ma démarche n'a pas pour finalité de mettre en question la régularité normative des décisions des services, mais plutôt d'analyser les raisons du mécontentement ou d'incompréhension, voire de réinstruire la demande de l'utilisateur en fonction d'éléments nouveaux apportés.

Pour exercer ma mission, je bénéficie de l'aide d'une assistante de direction qui m'est rattachée. Je tiens ici à la remercier de sa disponibilité et de la qualité de l'aide qu'elle m'apporte.

Je viens aujourd'hui vous présenter mon premier rapport d'activité.

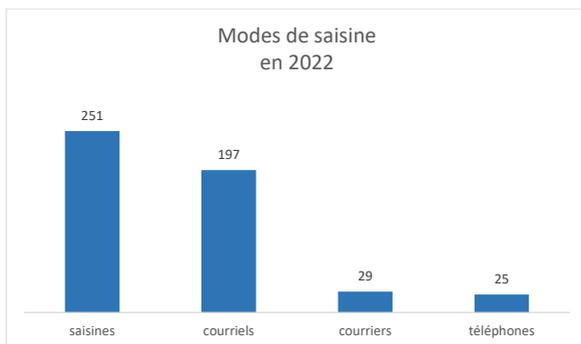
Gérard Maury
Médiateur du département du Val d'Oise

I- LES SOLLICITATIONS DU MEDIATEUR



Le nombre de sollicitations est en constante évolution depuis la mise en place d'un Médiateur départemental au sein du Val d'Oise.

A noter que pour les années 2015 à 2021, les données sont sur 18 mois.



Sur la période du 27 janvier au 31 décembre 2022, le nombre de saisines du Médiateur a été de 251 saisines sur une période d'à peine 11 mois.

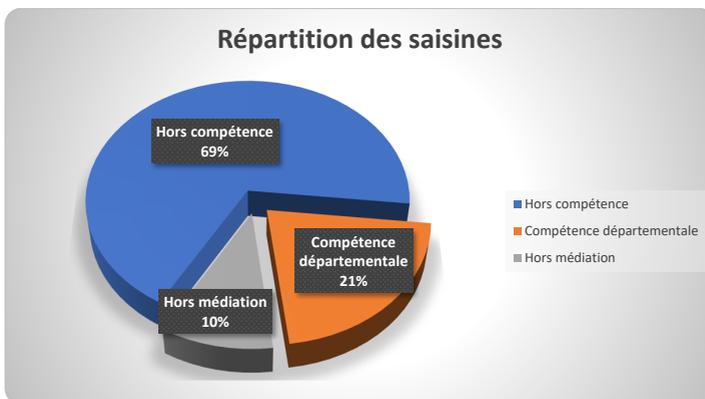
Le mode de saisine est ternaire :

- Par courriel
- Par téléphone,
- Par voie postale.

La saisine par courriel représente 197 saisines car elle est plus rapide et plus confortable pour les usagers.

Elle est enfin privilégiée afin de permettre au Médiateur de mieux cerner et appréhender les demandes des usagers, ces derniers pouvant adresser toutes les pièces justificatives nécessaires.

II- LA REPARTITION DES SAISINES PAR DOMAINE



Seulement 21% des 251 saisines relèvent de la compétence du Médiateur.

Chaque sollicitation du Médiateur fait l'objet d'un accusé de réception le jour même, une demande de justificatifs ou de renseignements complémentaires peut être effectuée.

Les saisines sont classées hors compétence lorsqu'il ne s'agit pas d'un litige ou d'une incompréhension entre un usager et un service du Département, le hors compétence représentant ainsi 69% des sollicitations du Médiateur départemental.

Cette proportion très importante est vraisemblablement la conjonction de deux éléments :

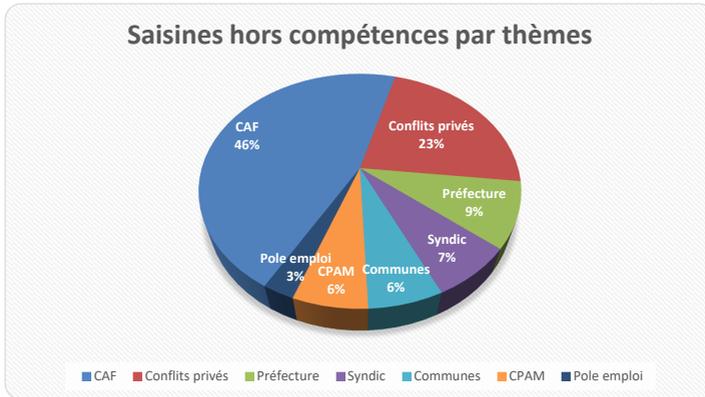
- la complexité de la répartition des fonctions des différentes institutions et des procédures administratives,
- mais aussi de l'appellation un peu trop générique du Médiateur qui peut laisser supposer qu'il a une compétence générale sur la totalité des litiges se produisant dans le Département.

De surcroît, la recherche sur internet pour trouver un Médiateur dans le Val d'Oise aboutit en premier lieu sur les coordonnées du Médiateur départemental.

Les saisines sont classées hors médiation, lorsque les usagers ne donnent pas suite à nos demandes de justificatifs, lorsque l'usager ne demande pas une intervention mais une simple information, ou lorsqu'une instance est déjà en cours.

A ce titre, l'envoi de CV par des personnes souhaitant adresser leur candidature ou demander un stage au Département, ont été réorientées vers la Direction des ressources humaines.

III- LES SAISINES HORS COMPETENCES



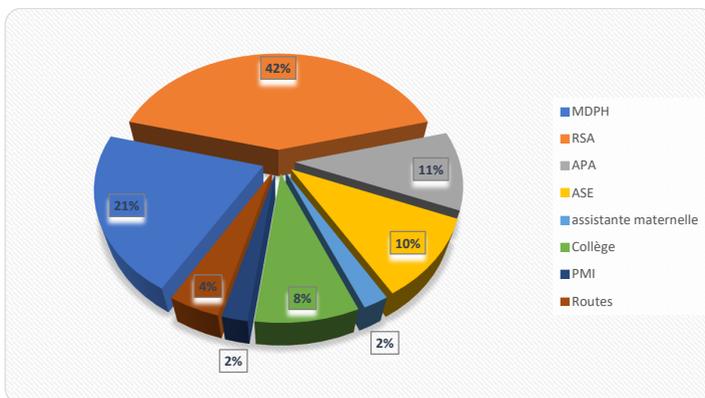
Dans la mesure du possible, si le Médiateur n'est pas compétent pour traiter la demande, l'usager est réorienté vers une autre institution ou un autre Médiateur dont on indique le processus de saisine.

Les réorientations hors compétences sont faites pour 46%, vers le Médiateur de la Caisse d'allocations familiales, puisque les demandes sont relatives aux prestations sociales dont le paiement est assuré par la Caisse d'allocations familiales, qui rencontre de grandes difficultés actuellement dans le traitement des dossiers.

Une réorientation est également faite vers les Maisons de la justice et du droit pour traiter les demandes concernant des conflits privés ou pour l'obtention de titre ou de renouvellement de séjour que nous orientons vers les permanences des délégués départementaux du Défenseur des droits.

Nous recevons très régulièrement des remerciements pour la rapidité de notre réponse.

IV- LES DOSSIERS TRAITES



Les dossiers traités représentent 21% des sollicitations totales.

Ils sont générés par un litige avec une décision d'un service du Département, par une absence de réponse ou par une incompréhension de la réponse.

A l'évidence, les compétences sociales représentent la quasi-totalité des sollicitations, soit 84%.

Pour que la demande de l'utilisateur soit recevable par le Médiateur, il faut que l'utilisateur ait tenté d'obtenir la révision de la décision qu'il conteste auprès de la Direction qui l'a prise.

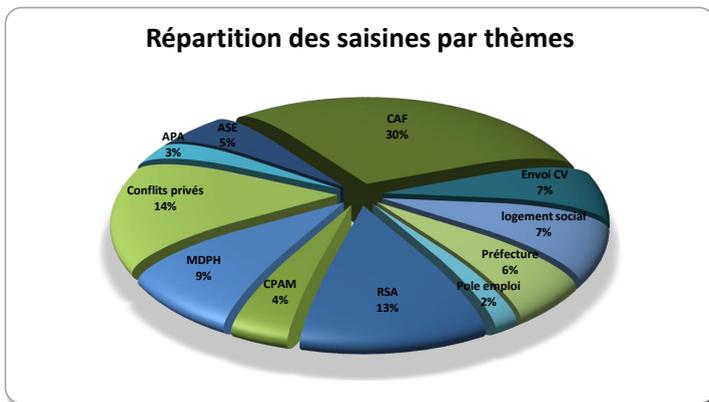
J'ai parfaitement conscience que les services du Département agissent dans un cadre normé et que par voie de conséquence ma marge d'action est très réduite, pour ne pas dire inexistante.

Qu'au surplus, il faut constater que les services travaillent bien et dans des délais raisonnables, ce qui réduit un peu plus encore mon champ d'intervention-modification de la décision en question.

Les réponses aux demandes d'informations du Médiateur auprès des directions du Département sont en général apportées dans des délais acceptables, à l'exception d'une demande qui reste encore sans réponse malgré plusieurs relances.

Mon seul regret finalement, est de ne pas avoir pu mettre une touche de sensibilité, dans certaines décisions mal comprises ou contestées.

V- QUELQUES EXEMPLES DE SAISINES DU MEDIATEUR



LES COMPETENCES DU MEDIATEUR



Le handicap

- Le Médiateur a été saisi par Madame P concernant le dossier de son fils pour la mise en place d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et l'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Suite à ses deux demandes, la MDPH a notifié à Madame P deux décisions de refus. Madame P a demandé l'aide du Médiateur afin de mieux comprendre le sens de ces décisions et être accompagnée dans la suite possible à donner à ces refus. Elle a alors décidé de déposer deux recours administratifs préalable obligatoires (RAPO) afin que les décisions soient réétudiées par la MDPH. Cette dernière, à l'issue d'une nouvelle instruction, a confirmé ces deux refus puisque l'enfant ne remplissant pas les conditions fixées par le Code de l'action sociale et des familles.

- Le Médiateur a été saisi par Madame D concernant le paiement de prestation de compensation du handicap (PCH) pour sa fille, regroupant l'aidant familial, l'emploi direct et les charges spécifiques. Du fait de la complexité, Madame D était un peu perdue lors du règlement par le Département de l'ensemble de ces prestations PCH. Le Médiateur a pu échanger avec la MDPH afin qu'il soit fourni à Madame D des éléments plus explicatifs sur les versements effectués pour chaque prestation remboursée par le Département.



L'autonomie des personnes âgées

- Le Médiateur a été saisi par les époux V concernant leur dossier de demande de révision de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile. Après divers échanges pour communiquer des pièces complémentaires, les époux V ne comprenaient pas que leur dossier ne soit pas encore traité sachant qu'ils se trouvaient dans une situation compliquée qui nécessitait une réévaluation de leur GIR. Les époux V étant très âgés et n'ayant pas de famille proche pour les accompagner dans le suivi de leur dossier, le Médiateur a pu les accompagner dans leurs démarches avec le service de l'APA pour fournir les derniers éléments manquants afin que leur dossier soit complet et traité.



Le revenu de solidarité active

- Le Médiateur a été saisi par Madame T concernant son allocation RSA. Madame T ne comprenait pas la décision du Département qui avait suspendu ses droits au RSA et ceux de son mari. Le Médiateur lui a indiqué qu'ils n'avaient pas répondu aux sollicitations du Département en vue de la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER), qui est obligatoire dans le cadre du RSA. Après des échanges avec le Médiateur sur l'obligation de signature d'un CER, Madame T a indiqué au Médiateur mieux comprendre et a pu procéder à de nouvelles démarches afin d'obtenir l'allocation RSA pour elle et son mari.
- Le Médiateur a été saisi par Madame M concernant l'allocation RSA où des régularisations devant être régularisées par la CAF. Après intervention du Médiateur auprès du service du RSA, qui a relancé la CAF, la situation a pu être régularisée au profit de Madame M.



L'aide sociale à l'enfance

- Le Médiateur a été saisi par Madame B concernant la prise en charge de son frère par l'aide sociale à l'enfance. Madame B indiquait qu'elle avait beaucoup de difficultés à obtenir de contacts avec son frère, contacts devenus inexistantes depuis l'été. Elle a demandé de l'aide au Médiateur pour obtenir des informations afin de bien comprendre la situation. Après l'intervention du Médiateur auprès de l'ASE, le Médiateur a pu expliquer la situation à Madame B en lui indiquant qu'une décision de justice avait été rendue par le Juge des enfants qui limitait le droit de visite et de contact entre frères et sœurs et qu'une expertise familiale était en cours. La communication de ces informations, qu'elle ne connaissait pas, a permis d'apaiser la situation et de la rassurer sur les suites de la procédure.



La restauration scolaire

- Le Médiateur a été sollicité à plusieurs reprises en début d'année scolaire concernant des problèmes rencontrés avec le service en ligne Resto'collège du Département lorsque les familles souhaitent inscrire leurs enfants au service de la restauration scolaire. Le Médiateur a rappelé les coordonnées de connexion et les différentes façons de procéder pour l'inscription en ligne, afin que les familles puissent résoudre leurs difficultés et que leurs enfants puissent bénéficier de la restauration rapidement dans leur collège d'affectation.



La mobilité-transport

- Le Médiateur a également été sollicité en début d'année pour les démarches de souscription au dispositif d'aide au transport scolaire Imagine'R et à la prise en charge d'une partie des dépenses par le Département pour les collégiens. Le Médiateur a pu indiquer que les aides accordées par le Département étaient déduites automatiquement lors de la souscription et qu'il n'y avait aucune démarche à effectuer auprès du Département pour en bénéficier.



LES SAISINES HORS COMPETENCES



La Préfecture du département du Val d'Oise

- Monsieur H a saisi le Médiateur car il rencontrait des difficultés pour une demande de naturalisation avec la Préfecture. Le Médiateur lui a indiqué qu'il n'était pas compétent mais lui a indiqué les coordonnées de la Maison de la Justice et du droit afin de pouvoir rencontrer un délégué du Défenseur des droits. Monsieur H a remercié le Médiateur pour sa réponse rapide lui ayant communiqué les coordonnées qui pourraient l'aider dans ses démarches.



La caisse d'allocations familiales

- Le Médiateur a été saisi par l'assistante du service social des patients de l'AP-HP pour le dossier de Monsieur H hospitalisé depuis plusieurs mois, qui aurait dû bénéficier de l'allocation adulte handicapé (AAH), puisqu'une décision de la MDPH lui a reconnu un taux d'incapacité de 80%. Le dossier est resté bloqué dans le paiement des prestations, depuis un an, la CAF réclamant régulièrement des pièces complémentaires à Monsieur H. La saisine du Médiateur a permis de faire avancer le dossier, lequel a saisi la Directrice Générale de la CAF de la situation. Cette dernière a confié le dossier au Médiateur de la CAF qui est entré en relation avec le service social des patients de l'AP-HP afin de résoudre le dossier en fournissant le dernier formulaire manquant. Monsieur H a pu recevoir en août 2022 un rappel de ses allocations AAH d'un montant de plus de 17.000 € correspondant à la période de janvier 2021 à juillet 2022.
- Madame M a adressé au Médiateur sa réclamation concernant les difficultés rencontrées avec la CAF ne trouvant pas sur internet l'adresse du Médiateur de la CAF 95. Le Médiateur lui a indiqué qu'elle n'avait pas saisi le bon Médiateur et lui a donc communiqué le processus pour saisir le Médiateur de la CAF par internet via son compte allocataire CAF. Madame M a remercié le Médiateur pour son retour et les informations fournies pour saisir le Médiateur de la CAF.
- Madame I a adressé au Médiateur, par erreur, un courrier en lettre RAR avec l'ensemble de ses pièces concernant un problème de codification avec la CAF pour les prestations AEEH relatives à son enfant handicapé, devenu majeur en 2021, courrier qu'elle pensait avoir adressé au Médiateur de la CAF. Devant la détresse de Madame I face à ces démarches administratives, le Médiateur a indiqué à Madame I, avoir transmis directement l'ensemble de ses pièces au Médiateur de la CAF afin de lui éviter une longueur supplémentaire dans le traitement du courrier. Madame I l'a remercié pour sa transmission de documents et s'est excusée de s'être trompée de destinataire.



Le déploiement de la fibre

- ➔ Monsieur T a saisi le Médiateur concernant les engagements du Département sur le déploiement de la fibre avec le réseau Val d'Oise fibre. En effet, Monsieur T indiquait au Médiateur qu'il éprouvait des difficultés à être raccordé à la fibre par différents opérateurs dans un immeuble collectif. Le Médiateur lui a adressé un lien vers valdoisefibre.fr lui expliquant les modalités du déploiement de la fibre dans les immeubles collectifs. Monsieur T a mieux compris son problème et a remercié le Médiateur pour les informations explicatives que Monsieur T a pu trouver grâce au lien.



Les conflits privés

- ➔ Madame O a sollicité le Médiateur à propos de difficultés qu'elle rencontre avec son syndic de copropriété concernant les charges non justifiées. Le Médiateur lui a indiqué ne pas être compétent pour ce genre de litiges et lui a conseillé de se rapprocher de l'ADIL 95 qui pourrait la renseigner sur ce sujet. Madame O a remercié le Médiateur de lui avoir répondu et surtout de l'avoir réorienté.
- ➔ Madame J a sollicité le Médiateur à propos de difficultés qu'elle rencontre sur le remboursement du dépôt de garantie à l'occasion de la restitution de son logement. Des retenues sur des provisions de charges d'ordures ménagères ainsi que sur la prochaine régularisation des charges de l'immeuble lui sont facturées alors qu'elle a déjà eu une régularisation au cours de l'année.
Le Médiateur lui a indiqué ne pas être compétent pour ce genre de litiges et lui a conseillé de se rapprocher de l'ADIL 95 qui pourrait lui fournir les informations nécessaires. Madame J a remercié le Médiateur pour la rapidité de sa réponse et a indiqué se rapprocher de l'ADIL.
- ➔ Madame D a saisi le Médiateur concernant des difficultés rencontrées avec son voisin. Madame D a subi des dégâts après une tempête de l'arbre de son voisin. Son voisin a refusé de déclarer ce sinistre à son assurance et Madame D n'a pu être indemnisée des réparations pour les dommages subis. Le Médiateur lui a indiqué ne pas être compétent pour les litiges privés et lui a conseillé de se rapprocher de la Maison du droit et de la justice la plus proche de son domicile.



LES SAISINES HORS MEDIATION



La Direction des ressources humaines

- Madame B a transmis au Médiateur sa demande de stage accompagnée de son CV pour une formation d'éducateur spécialisé. Le Médiateur a indiqué qu'il n'était pas compétent et qu'elle devait adresser sa demande auprès de la Direction des Ressources Humaines du Département soit par courrier ou soit par mail au moyen du site valdoise.fr. Madame B a remercié le Médiateur d'avoir pris le temps de lui répondre et de lui avoir indiqué la démarche à effectuer...



La Communication

- Madame P a saisi le Médiateur concernant la « newsletter » du Département qu'elle reçoit et dont elle est satisfaite. Toutefois, elle souhaiterait que cette newsletter s'intitule « lettre d'informations ». Le Médiateur, après lui avoir rappelé que sa demande ne rentrait pas dans son champ de compétence, lui a suggéré de s'adresser au service de la communication du Département.

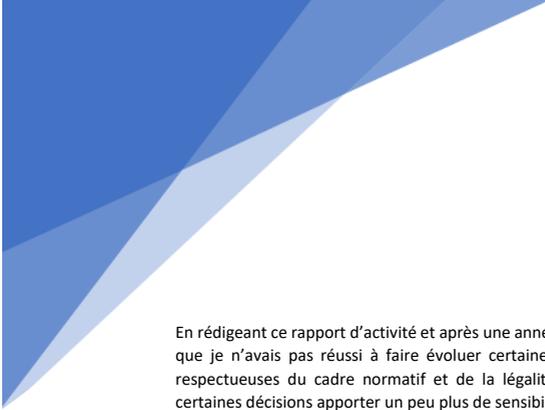
PROPOSITIONS 2023 DU MEDIATEUR

Rappeler le rôle de la médiation

- Adresser chaque année un message à l'attention des Directeurs et des Chefs de service rappelant les principes de la médiation départementale mise en place par l'assemblée délibérante
- Communiquer au Médiateur la réponse apportée par le service départemental concerné à l'utilisateur ayant sollicité la médiation

Proposition de rencontres

- Rencontrer la Direction Générale et les différentes Directions métiers que je n'ai pas rencontrées en 2022, pour faciliter les échanges car on se comprend mieux quand on se connaît
- Rencontrer la Médiatrice CAF 95 (la rencontre prévue ayant dû être annulée)
- Rencontrer d'autres Médiateurs du Val d'Oise
- Rencontrer des Médiateurs Départementaux



En rédigeant ce rapport d'activité et après une année d'exercice, j'ai constaté que je n'avais pas réussi à faire évoluer certaines décisions parfaitement respectueuses du cadre normatif et de la légalité, j'aurais souhaité pour certaines décisions apporter un peu plus de sensibilité.

Dans un premier temps, j'ai considéré que mon action était inutile, et qu'il convenait d'y mettre un terme.

Cependant, les échanges avec les usagers qui ont saisi le Médiateur du Département ont permis d'expliquer des décisions qui n'étaient pas comprises, de faire accepter des demandes de renseignements supplémentaires que les usagers ne voulaient pas fournir parce qu'ils n'en comprenaient ni l'utilité ni la justification, et ainsi de désamorcer le désarroi de certains usagers.

Enfin, les saisines hors compétence du Médiateur du Département ont permis d'orienter vers la bonne institution et/ou le bon interlocuteur des personnes en détresse qui ne savaient plus à qui s'adresser pour trouver l'interlocuteur qui allait les aider. Cette contribution m'apparaît presque comme une mission de service public, en apportant une touche d'humanité et de sollicitude.

En réalité, j'avais peut-être mal compris la mission qui m'était confiée.

Ma fonction me paraît aujourd'hui correspondre à un réel besoin et me donne l'envie de la poursuivre.

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 2-18

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de la Gestion Patrimoniale
Service Grands Projets

OBJET : Lancement de l'opération de construction d'un collège 650 à
Saint-Ouen l'Aumône.

Moyens Généraux - Bâtiments

IMPUTATIONS : 2314 // 221

PIECES JOINTES : *Un bilan financier

RESUME :

Répondre à la forte croissance démographique du territoire, et donc au besoin de nouvelles capacités d'accueil des collégiens est l'un des enjeux majeurs de la stratégie 2022-2028, votée par l'Assemblée départementale le 18 février 2022. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), déclinaison opérationnelle de cette stratégie, prévoit, notamment, à ce titre, la construction d'un nouveau collège à Saint-Ouen l'Aumône.

Dès lors, le présent rapport a pour objet d'autoriser le lancement de l'opération de construction d'un collège 650 à Saint-Ouen l'Aumône, estimée à 19,45 M€ TTC dont un coût prévisionnel des travaux en phase concours de 14,5 M€ TTC, ainsi que l'organisation des consultations préalables à la désignation du maître d'œuvre et des prestataires de services.

L'Observatoire départemental de la démographie scolaire avait mis en exergue la situation de tension relative à la capacité d'accueil des cinq collèges départementaux situés à Cergy. La livraison du collège Caroline Aigle, en septembre dernier a permis de soulager cette tension et d'apporter une capacité suffisante pour l'accueil des effectifs de la commune sur le long terme. De plus, la restructuration du collège La Justice débutant au premier semestre 2025 va permettre d'améliorer son attractivité et d'accueillir ainsi davantage d'élèves.

Cependant, l'actualisation des études prospectives de l'Observatoire départemental indique une tension persistante sur la plaque voisine constituée des communes de Pontoise, Osny, et de Saint-Ouen l'Aumône.

Si la perspective de la livraison d'un second collège à Osny pour la rentrée 2024 devrait offrir une capacité supplémentaire à l'Ouest de cette plaque, elle ne solutionne pas la saturation des deux collèges de Saint-Ouen l'Aumône.

En effet, le collège du Parc connaît une situation de saturation mais ne dispose pas, du fait de son positionnement en centre urbain, d'une capacité foncière permettant son extension. Le collège Marcel Pagnol, pour sa part, est implanté au bord de la RN 184 et à proximité de l'A15 et la configuration architecturale de ces locaux ne permet pas d'y projeter une restructuration pérenne.

Aussi, il est projeté la construction de deux nouveaux collèges de taille moyenne à Saint-Ouen l'Aumône, de manière à permettre, à terme, d'une part, l'accueil des nouvelles populations notamment des secteurs de Liesse 2 et 3 et, d'autre part, la fermeture du collège Marcel Pagnol.

En conséquence, la construction dans un premier temps, d'un troisième collège sur la commune de Saint-Ouen l'Aumône est jugée nécessaire.

Un terrain, propriété du groupe La Sucrière Saint-Louis, d'une contenance d'environ 15 000 m², situé sente des Mortagnes, a été identifié par la commune de Saint-Ouen l'Aumône pour accueillir ce projet de nouveau collège.

Le budget des travaux est estimé sur la base de fondations superficielles à réaliser (nature des sols et pollutions éventuelles inconnues à ce jour) et hors réalisation des aménagements extérieurs (accès et parvis notamment), dont il est rappelé qu'ils sont à la charge de la commune d'implantation de l'établissement.

1. DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'établissement aura une capacité d'accueil de 650 élèves. Il comportera, outre les locaux d'enseignement, un service de demi-pension avec une cuisine de production, des équipements d'éducation physique et sportive, une cour de récréation, et quatre logements de fonction.

L'opération sera réalisée en tenant compte des préconisations formulées au Programme Technique des Collèges (PTC).

Le coût de l'opération est estimé à 19,45 M€ TTC, dont un coût prévisionnel de travaux en phase concours estimé à 14,5 M€ TTC (valeur mars 2023).

Au regard de la planification des différentes opérations inscrites au PPI et de la soutenabilité financière qui en résulte, la livraison de ce nouvel établissement pourrait intervenir entre 2026 et 2028.

2. DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE ET DES PRESTATAIRES DE SERVICE

La désignation de l'équipe de maître d'œuvre interviendra au terme d'une procédure de concours, organisée dans les conditions définies aux articles R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique.

Le règlement du concours définira notamment cette organisation, ainsi que la composition du jury, les critères de jugement des projets et les modalités d'indemnisation des candidats.

Il s'agira d'un concours restreint sur Avant-Projet Sommaire (APS), dans lequel les quatre concurrents retenus devront remettre un avant-projet précisant la composition générale en plan et en volume de leur projet, une présentation vidéo 3D de leur projet, un calendrier de réalisation, l'estimation du coût prévisionnel des travaux, ainsi qu'une maquette.

Les candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours bénéficieront d'une prime, en application de l'article R. 2162-20 du Code de la commande publique. Celle-ci s'élèvera à 110 000 € TTC, maquette et présentation vidéo 3D comprises.

Il convient également de sélectionner les prestataires de services (géomètre, contrôleur des sols, bureau de contrôle technique, coordinateur sécurité et protection de la santé...), dont l'intervention est nécessaire à la réalisation de cette opération.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

AUTORISER le lancement de l'opération de construction d'un nouveau collège à Saint-Ouen l'Aumône, d'une capacité de 650 places, dont le coût d'opération est estimé à 19,45 M€ TTC et le coût prévisionnel des travaux en phase concours à 14,5 M€ TTC ;

M'AUTORISER à lancer le concours de maîtrise d'œuvre selon la procédure définie au Code de la commande publique et à signer le marché afférent ;

AUTORISER le versement d'une prime de 110 000 € TTC aux quatre candidats admis à concourir ayant remis des prestations conformes au règlement du concours (maquette et présentation vidéo 3D comprises) ;

APPROUVER par anticipation le règlement de concours correspondant ;

M'AUTORISER à engager les consultations tendant à la sélection des prestataires de services ;

M'AUTORISER à signer tout acte administratif afférent à cette opération ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation 2314 // 221 du budget départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 2-18

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Anne FROMENTEIL donne procuration à M. Paul DUBRAY

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

Mme Sarah MOINE donne procuration à M. Ramzi ZINAOUI

Mme Isabelle RUSIN donne procuration à M. Anthony ARCIERO

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le rapporteur : Madame Virginie TINLAND

SERVICE : Direction de la Gestion Patrimoniale
Service Grands Projets

OBJET : Lancement de l'opération de construction d'un collège 650 à
Saint-Ouen l'Aumône.

Moyens Généraux - Bâtiments

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le lancement de l'opération de construction d'un nouveau collège à Saint-Ouen l'Aumône, d'une capacité de 650 places, dont le coût d'opération est estimé à 19,45 M€ TTC et le coût prévisionnel de travaux en phase concours à 14,5 M€ TTC ;

AUTORISE la Présidente à lancer le concours de maîtrise d'œuvre selon la procédure définie au Code de la commande publique et à signer le marché afférent ;

AUTORISE le versement d'une prime de 110 000 € TTC aux quatre candidats admis à concourir ayant remis des prestations conformes au règlement du concours (maquette et présentation vidéo 3D comprises) ;

APPROUVE par anticipation le règlement de concours correspondant ;

AUTORISE la Présidente à engager les consultations tendant à la sélection des prestataires de services ;

AUTORISE la Présidente à signer tout acte administratif afférent à cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 2314 // 221 du budget départemental.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 650 A SAINT OUEN L'AUMONE

BILAN FINANCIER DE L'OPERATION - PHASE PROGRAMMATION		
Date de valeur des coûts en TTC :		mars-23
	% coût des travaux	montant en €TTC
0. ETUDES PREALABLES		130 000
0.1 Diagnostic + faisabilité		0
0.2 Relevés de géomètre		20 000
0.3 Etudes géotechniques + pollution	0,005	50 000
0.4 AMO Economiste	0,002	30 000
0.5 AMO HQE	0,002	30 000
1. MAITRISE D'OEUVRE		1 943 000
1.1 MARCHE MAITRISE D'OEUVRE	0,1	1 596 000
1.2 jury n°1		10 000
1.3 Indemnité concours + jury n°2	(80%APS)X3	330 000
1.4 Fond de maquette concours		5 000
1.5 Frais d'huissier		2 000
2. TRAVAUX		17 137 200
2.1 Coût prévisionnel de travaux phase concours		14 500 000
2.1.1 Provision Avant projet		1 460 000
2.2 Tolérance MOE coût prévisionnel définitif	0,04	638 400
2.3 Tolérance MOE travaux modificatifs	0,02	319 200
2.4 Aléas	0,01	159 600
2.7 Travaux Branchements / concessionnaires		60 000
3. SERVICES		215 460
3.1 CONTROLE TECHNIQUE	0,0025	
3.2 COORDINATION SPS	0,002	31 920
3.3 COORDINATION SSI	0,0005	7 980
3.4 OPC	0,01	159 600
3.5 ESSP	0,001	15 960
4. DIVERS		10 000
4.1 Frais de publication (concours,CSPS, BCT, travaux)		5 000
4.2 Frais de reprographie (concours, aps, apd, dce, PC)		5 000
COUT TOTAL OPERATION €TTC		19 435 660
* Coût des travaux en €TTC		
SDP collège 650 (coeff.SU/SP 1,2), soit 4660 m² SU*1,2 / PTC V2021		5 600
Px/m²SDP		2 850
TOTAL en €TTC		15 960 000

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 3-07

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de l'Education et des Collèges

OBJET : Modification des aires de recrutement des collèges Voltaire, Chanteraine, Anatole France, Jean Lurçat et Evariste Galois situés à Sarcelles et des collèges Ariane, Paul Vaillant-Couturier et Sadi Carnot situés à Argenteuil et correction d'anomalies de sectorisation

Education - Enseignement secondaire - Constructions de collèges publics

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : * Trois annexes

RESUME :

Conformément à la feuille de route stratégique et au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) adoptés pour la période 2022-2028 lors de la séance du 18 février 2022, le Département fait de la politique en faveur des collèges, une priorité de sa mandature. A cet égard, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Départements la détermination des secteurs de recrutement des collèges publics. Dès lors, le présent rapport a pour objet :

- d'arrêter la nouvelle sectorisation des collèges publics Voltaire, Chanteraine, Anatole France, Jean Lurçat et Evariste Galois situés à Sarcelles et des collèges Ariane, Paul Vaillant-Couturier et Sadi Carnot situés à Argenteuil. Ces nouvelles aires de recrutement seront applicables à la rentrée scolaire 2023 ;

- de rectifier diverses anomalies de sectorisation.

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a confié aux Départements la scolarisation des collégiens et donc, la compétence pour arrêter les secteurs de recrutement des collèges. Cette compétence est partagée avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) qui procède aux affectations des élèves et décide des éventuelles dérogations aux secteurs scolaires ainsi fixés.

Un travail de concertation sur la révision des secteurs de recrutement des collèges de Sarcelles a débuté à l'été 2022, pour se terminer en février 2023, de même qu'un travail de concertation sur la révision des secteurs de recrutement des collèges Ariane, Paul Vaillant-Couturier et Sadi-Carnot a démarré à l'automne 2022 pour s'achever en janvier 2023.

1. LE CONTEXTE

Les collèges du Val d'Oise sont dans une situation de forte occupation, liée à la croissance importante des effectifs depuis 2015. Les collèges de Sarcelles et d'Argenteuil sont particulièrement concernés par cette situation.

Les collèges de Sarcelles ont accueilli 3 312 élèves à la dernière rentrée, pour une capacité théorique de 3 900 places (et une capacité d'usage de 3 600 places). Ces effectifs sont amenés à croître légèrement, sans dépasser, toutefois, la capacité globale existante sur la commune. Si cette capacité est suffisante à l'échelle de l'ensemble des collèges, certains établissements ont dépassé leur capacité, quand d'autres disposent d'une marge d'accueil conséquente. Un rééquilibrage des effectifs est donc nécessaire et possible.

Concernant la commune d'Argenteuil, le collège Sadi Carnot accueille 421 élèves à la rentrée 2022 pour une capacité de 450 places. Son secteur de recrutement s'avère trop grand pour sa capacité d'accueil. Les collèges voisins, Ariane et Paul Vaillant-Couturier, qui ont gagné en capacité récemment, ont été identifiés pour accueillir des élèves supplémentaires.

2. MODIFICATION DES AIRES DE RECRUTEMENT DES COLLEGES DE SARCELLES

Les études relatives à la modification de ces secteurs ont été réalisées par la Direction de l'Éducation et des Collèges (DEC) du Département et menées en concertation avec l'Éducation Nationale et la commune de Sarcelles.

De nombreuses réunions ont été organisées, entre les mois de juillet 2022 et février 2023, associant la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), le Maire de Sarcelles, également Conseiller départemental, les services de la commune, les principaux de collèges, les directeurs d'école, les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré et les représentants de parents d'élèves élus dans les Conseils d'Administration (CA) des collèges et dans les conseils d'écoles.

Enfin, le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) a été consulté le 16 février 2023.

Après concertation, il est proposé de modifier les aires de recrutement des collèges Voltaire, Chantereine, Anatole France, Jean Lurçat et Evariste Galois.

Les rues concernées sont les suivantes :

VOIE	ANCIEN SECTEUR	NOUVEAU SECTEUR
35 ROUTE DE GARGES	VOLTAIRE	CHANTEREINE
60 ROUTE DE GARGES	VOLTAIRE	CHANTEREINE
ROUTE DE CALAIS	EVARISTE GALOIS	CHANTEREINE
CHEMIN DES POIRIERS	EVARISTE GALOIS	CHANTEREINE
CHEMIN DES MOULINS	EVARISTE GALOIS	CHANTEREINE
CHEMIN DES MUREAUX	EVARISTE GALOIS	CHANTEREINE
SENTIER DE LA POINTE TROIS QUART	EVARISTE GALOIS	CHANTEREINE
RUE RAYMOND RADIGUET	CHANTEREINE	EVARISTE GALOIS
PLACE FEYDEAU	CHANTEREINE	EVARISTE GALOIS
BOULEVARD ALBERT CAMUS (coté pair: du 2 au 8)	CHANTEREINE	EVARISTE GALOIS
BOULEVARD COPEAU	CHANTEREINE	EVARISTE GALOIS
AVENUE ANNA DE NOAILLES (coté pair: du 22 à la fin)	CHANTEREINE	EVARISTE GALOIS
BOULEVARD BERGSON (coté impair: du 1 au 21)	EVARISTE GALOIS	JEAN LURCAT
ALLEE VALERY LARBAUD	EVARISTE GALOIS	JEAN LURCAT
ALLEE MAX JACOB	EVARISTE GALOIS	JEAN LURCAT
ALLEE PAUL ELUARD	EVARISTE GALOIS	JEAN LURCAT
PLACE PAUL ELUARD	EVARISTE GALOIS	JEAN LURCAT
ALLEE ALAIN FOURNIER	JEAN LURCAT	ANATOLE FRANCE
ALLEE ANTOINE BOURDELLE	JEAN LURCAT	ANATOLE FRANCE
ALLEE AUGUSTE RODIN	JEAN LURCAT	ANATOLE FRANCE
ALLEE ARISTIDE MAILLOL	JEAN LURCAT	ANATOLE FRANCE
ALLEE ARTHUR RIMBAUD	JEAN LURCAT	ANATOLE FRANCE
ALLEE JACQUES RIVIERE	JEAN LURCAT	ANATOLE FRANCE
ALLEE PAUL VERLAINE	JEAN LURCAT	ANATOLE FRANCE
RUE ERIC DE SAINT SAUVEUR	JEAN LURCAT	ANATOLE FRANCE
AVENUE PAUL VALERY (coté impair: du 1 au 31)	JEAN LURCAT	ANATOLE FRANCE
AVENUE FREDERIC JOLIOT CURIE (coté pair: 2 à la fin et coté impair: du 1 au 37)	JEAN LURCAT	ANATOLE FRANCE

Ces modifications sont jointes à l'annexe 1 du présent rapport et seront applicables dès la rentrée scolaire 2023.

3. MODIFICATION DES AIRES DE RECRUTEMENT DES COLLEGES D'ARGENTEUIL

Les études relatives à la modification de ces secteurs ont été réalisées par la DEC et menées en concertation avec l'Éducation nationale et la commune d'Argenteuil.

Plusieurs réunions ont été organisées, entre les mois d'octobre 2022 et février 2023, associant la DSDEN, les services de la commune d'Argenteuil, l'adjointe au Maire à l'Education et à la Jeunesse et les Principaux de collèges. Enfin, le CDEN a été consulté le 16 février 2023.

Après concertation, il est proposé de modifier les aires de recrutement des collèges Ariane, Sadi-Carnot et Paul Vaillant-Couturier.

Les rues concernées sont les suivantes :

VOIE	ANCIEN SECTEUR	NOUVEAU SECTEUR
RUE DE LA PLANTE	SADI-CARNOT	ARIANE
RUE DES CHASSEURS	SADI-CARNOT	ARIANE
RUE BAYARD	SADI-CARNOT	ARIANE
RUE DE VOLEMBERT (côté impair : du 1 au 7, côté pair : du 2 au 8)	SADI-CARNOT	ARIANE
RUE GAMBETTA (côté pair : du 62 à la fin, côté impair : du 47 à la fin)	SADI-CARNOT	ARIANE
RUE LOUIS BLANC (côté pair : du 36 à la fin, côté impair : du 39 à la fin)	SADI-CARNOT	ARIANE
RUE DES CLOVIERS (côté impair : du 1 au 33, côté pair : du 2 au 22)	SADI-CARNOT	ARIANE
RUE MADELEINE BEJART	SADI-CARNOT	ARIANE
BOULEVARD JEAN ALLEMANE (côté impair : du 67 au 93, côté pair : du 70 au 96)	SADI-CARNOT	ARIANE
BOULEVARD MARCEAU GUILLOT (côté impair : du 1 au 33, côté pair : du 2 au 34)	SADI-CARNOT	ARIANE
ALLEE DES ANEMONES	SADI-CARNOT	ARIANE
RUE DE DIANE	SADI-CARNOT	PAUL VAILLANT-COUTURIER
RUE PAUL VAILLANT-COUTURIER (côté pair : du 2 au 12, côté impair : du 1 au 31)	SADI-CARNOT	PAUL VAILLANT-COUTURIER
BOULEVARD KARL MARX	SADI-CARNOT	PAUL VAILLANT-COUTURIER
RUE BICHERET	SADI-CARNOT	PAUL VAILLANT-COUTURIER
RUE DU MOULIN	SADI-CARNOT	PAUL VAILLANT-COUTURIER
AVENUE DU MARECHAL FOCH (côté impair : du 1 au 15, côté pair : du 2 au 14)	SADI-CARNOT	PAUL VAILLANT-COUTURIER

Ces modifications sont jointes à l'annexe 2 du présent rapport et seront applicables dès la rentrée scolaire 2023.

4. CORRECTIONS D'ANOMALIES DE SECTORISATION

À la suite d'échanges avec la DSDEN, il a été constaté certaines anomalies de sectorisation de rues dans plusieurs communes. Des voies situées dans l'aire de recrutement d'un collège donné sont affectées sur un autre collège. Ces erreurs de sectorisation doivent être corrigées.

Ces modifications sont jointes à l'annexe 3 du présent rapport.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous propose de bien vouloir :

ARRETER pour la rentrée scolaire 2023, la nouvelle sectorisation des collèges publics Voltaire, Chantereine, Anatole France, Jean Lurçat et Évariste Galois situés à Sarcelles, des collèges Ariane, Paul Vaillant-Couturier et Sadi Carnot situés à Argenteuil, ainsi que la liste des voies concernées par des modifications après corrections d'anomalies de sectorisation, et ce, conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- Annexe 1 – Sarcelles : liste des voies concernées par les modifications et carte des aires de recrutement des collèges Voltaire, Chantereine, Anatole France, Jean Lurçat et Évariste Galois de Sarcelles ;
- Annexe 2 – Argenteuil : liste des voies concernées par les modifications et carte des aires de recrutement des collèges Sadi-Carnot, Paul Vaillant-Couturier et Ariane d'Argenteuil ;
- Annexe 3 – Liste des voies concernées par des modifications liées à des corrections d'anomalies de sectorisation.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 3-07

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Madame Virginie TINLAND

SERVICE : Direction de l'Éducation et des Collèges

OBJET : Modification des aires de recrutement des collèges Voltaire, Chantereine, Anatole France, Jean Lurçat et Evariste Galois situés à Sarcelles et des collèges Ariane, Paul Vaillant-Couturier et Sadi Carnot situés à Argenteuil et correction d'anomalies de sectorisation

Éducation - Enseignement secondaire - Constructions de collèges publics

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Éducation et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Égalité des chances - Égalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

Finances départementales - Administration générale - Évaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

ARRETE pour la rentrée scolaire 2023, la nouvelle sectorisation des collèges publics Voltaire, Chantereine, Anatole France, Jean Lurçat et Évariste Galois situés à Sarcelles, des collèges Ariane, Paul Vaillant-Couturier et Sadi Carnot situés à Argenteuil, ainsi que la liste des voies concernées par des modifications après corrections d'anomalies de sectorisation, et ce, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération :

- Annexe 1 – Sarcelles : liste des voies concernées par les modifications et carte des aires de recrutement des collèges Voltaire, Chantereine, Anatole France , Jean Lurçat et Évariste Galois de Sarcelles.
- Annexe 2 – Argenteuil : liste des voies concernées par les modifications et carte des aires de recrutement des collèges Sadi-Carnot, Paul Vaillant-Couturier et Ariane d'Argenteuil.

- Annexe 3 – Liste des voies concernées par des modifications liées à des corrections d'anomalies de sectorisation.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

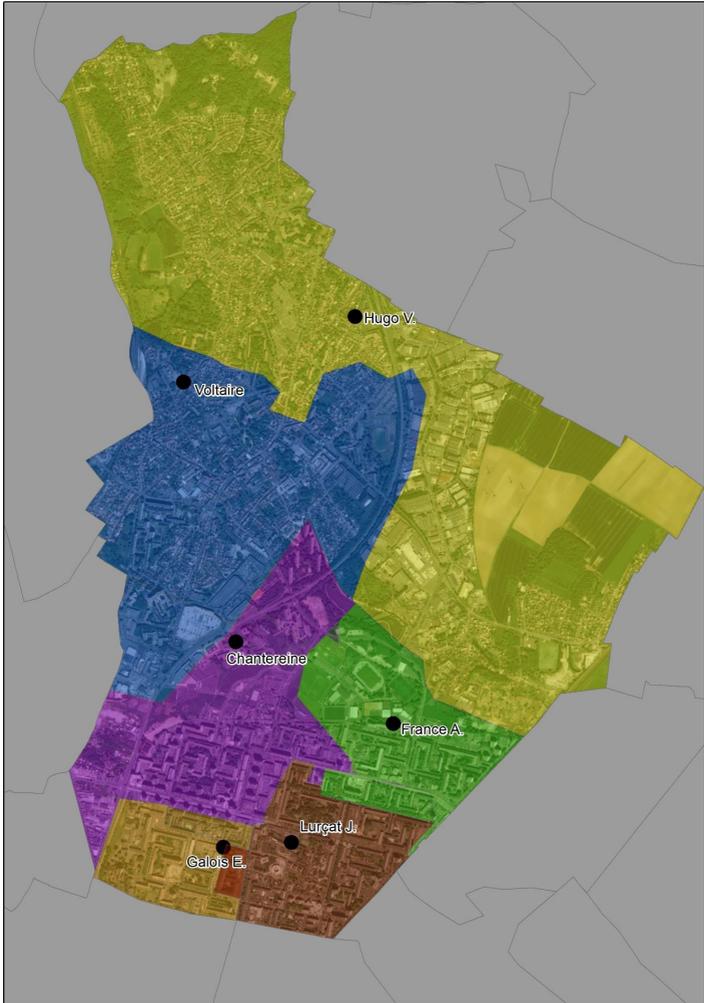
La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

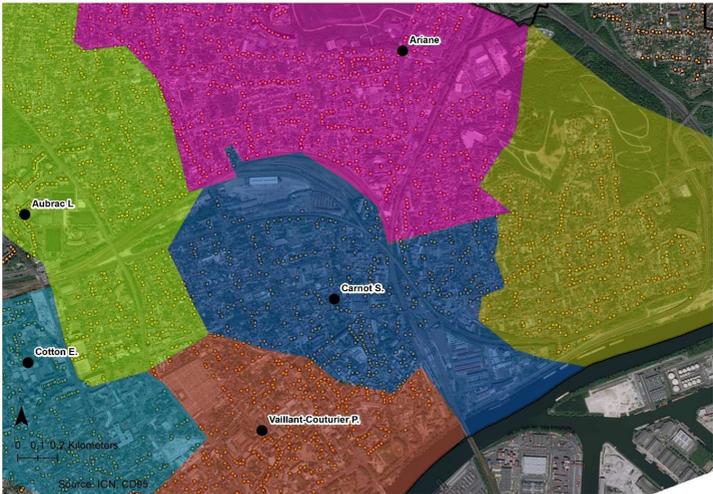
ANNEXE 1 – Sarcelles : liste des voies concernées par les modifications et carte des aires de recrutement des collèges Voltaire, Chantereine, Anatole France, Jean Lurcat et Évariste Galois de Sarcelles.

VOIE	COLLEGE DE SECTEUR
35 ROUTE DE GARGES	CHANTEREINE
60 ROUTE DE GARGES	CHANTEREINE
ALLEE ALAIN FOURNIER	ANATOLE FRANCE
ALLEE ANTOINE BOURDELLE	ANATOLE FRANCE
ALLEE ARISTIDE MAILLOL	ANATOLE FRANCE
ALLEE ARTHUR RIMBAUD	ANATOLE FRANCE
ALLEE AUGUSTE RODIN	ANATOLE FRANCE
ALLEE JACQUES RIVIERE	ANATOLE FRANCE
ALLEE MAX JACOB	JEAN LURCAT
ALLEE PAUL ELUARD	JEAN LURCAT
ALLEE PAUL VERLAINE	ANATOLE FRANCE
ALLEE VALERY LARBAUD	JEAN LURCAT
AVENUE ANNA DE NOAILLES (côté pair: du 22 à la fin)	EVARISTE GALOIS
AVENUE FREDERIC JOLIOT CURIE (côté pair: 2 à la fin et côté impair: du 1 au 37)	ANATOLE FRANCE
AVENUE PAUL VALERY (côté impair: du 1 au 31)	ANATOLE FRANCE
BOULEVARD ALBERT CAMUS (côté pair: du 2 au 8)	EVARISTE GALOIS
BOULEVARD BERGSON (côté impair: du 1 au 21)	JEAN LURCAT
BOULEVARD COPEAU	EVARISTE GALOIS
CHEMIN DES MOULINS	CHANTEREINE
CHEMIN DES MUREAUX	CHANTEREINE
CHEMIN DES POIRIERS	CHANTEREINE
PLACÉ FEYDEAU	EVARISTE GALOIS
PLACE PAUL ELUARD	JEAN LURCAT
ROUTE DE CALAIS	CHANTEREINE
RUE ERIC DE SAINT SAUVEUR	ANATOLE FRANCE
RUE RAYMOND RADIGUET	EVARISTE GALOIS
SENTIER DE LA POINTE TROIS QUART	CHANTEREINE



ANNEXE 2 – Argenteuil : liste des voies concernées par les modifications et carte des aires de recrutement des collèges Ariane, Sadi-Carnot, Paul Vaillant-Couturier.

VOIE	COLLEGE DE SECTEUR
ALLEE DES ANEMONES	ARIANE
AVENUE DU MARECHAL FOCH (côté impair : du 1 au 15 côté pair : du 2 au 14)	PAUL VAILLANT-COUTURIER
BOULEVARD JEAN ALLEMANE (côté impair : du 67 au 93, côté pair : du 70 au 96)	ARIANE
BOULEVARD KARL MARX	PAUL VAILLANT-COUTURIER
BOULEVARD MARCEAU GUILLOT (côté impair : du 1 au 33, côté pair : du 2 au 34)	ARIANE
RUE BAYARD	ARIANE
RUE BICHERET	PAUL VAILLANT-COUTURIER
RUE DE DIANE	PAUL VAILLANT-COUTURIER
RUE DE LA PLANTE	ARIANE
RUE DE VOLEMBERT (côté impair : du 1 au 7, côté pair : du 2 au 8)	ARIANE
RUE DES CHASSEURS	ARIANE
RUE DES CLOVIERS (côté impair : du 1 à 33, côté pair : du 2 à 22)	ARIANE
RUE DU MOULIN	PAUL VAILLANT-COUTURIER
RUE GAMBETTA (côté pair : du 62 à la fin, côté impair : du 47 à la fin)	ARIANE
RUE LOUIS BLANC (côté pair : du 36 à la fin, côté impair : du 39 à la fin)	ARIANE
RUE MADELEINE BEJART	ARIANE
RUE PAUL VAILLANT-COUTURIER (côté pair : du 2 au 12, côté impair : du 1 au 31)	PAUL VAILLANT-COUTURIER



ANNEXE 3 – Liste des voies concernées par des modifications liées à des corrections d’anomalies de sectorisation.

COMMUNE	VOIE	COLLEGE DE SECTEUR
GOUSSAINVILLE	RUE JULES VALLES	MONTAIGNE
GOUSSAINVILLE	1-27 et 2-38 RUE JEAN-GASTON ROUSSEAU	GEORGE CHARPAK
PONTOISE	1-2 RUE VICTOR HUGO	JEAN-CLAUDE CHABANNE
HERBLAY	AVENUE DU GROS CHENES	ISABELLE AUTISSIER
HERBLAY	RUE DU GROS MURGER	ISABELLE AUTISSIER
SAINT-OUEN L'AUMONE	RUE DU GROS MURGER	MARCEL PAGNOL
CORMELLES-EN-PARISIS	RUE PIERRE CORNEILLE	LOUISE WEISS
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	RUE DES SAULES	ALBERT SCHWEITZER
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	RUE DE PONTOISE	ALBERT SCHWEITZER
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	RUE DE VERDUN	ALBERT SCHWEITZER

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 3-08

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de l'Education et des Collèges

OBJET : Financement des projets des collèges dans le cadre de l'appel à projets proposé au titre de l'année scolaire 2022-2023 : "Mon petit déjeuner au collège".

Education - Aides ponctuelles aux établissements

IMPUTATIONS : 65737 // 221

PIECES JOINTES :

RESUME :

Conformément à la feuille de route stratégique 2022-2028 adoptée par l'Assemblée départementale le 18 février 2022, le Département fait de sa politique menée en faveur des collèges une priorité de la mandature, qui se traduit par la mise en œuvre de moyens d'actions résolument ambitieux en matière de politiques éducatives qui concourent à la réussite éducative des collégiens, et précisément celles visant les actions d'hygiène alimentaire et d'éducation au goût.

Dès lors, le présent rapport a pour objet de présenter l'appel à Projet "Mon Petit Déjeuner au Collège" lancé pour l'année scolaire 2022/2023 et d'acter le versement des subventions aux lauréats retenus sur cette période à hauteur d'une enveloppe de 37 645 €.

1. L'APPEL A PROJET "MON PETIT DEJEUNER AU COLLEGE"

Par délibération n° 3-15 du 8 juillet 2022, l'Assemblée départementale a attribué à cinq premiers collèges lauréats, une subvention leur permettant de participer à la mise en place de petits déjeuners dans leurs établissements respectifs.

Situés en zone Réseau d'Education Prioritaire (REP) et REP+, les collèges Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel, Claude Monet à Argenteuil, Robespierre à Goussainville, Chantierine à Sarcelles et Henri Wallon à Garges avaient ainsi bénéficié d'une aide départementale. Le collège Eugénie Cotton à Argenteuil avait été mentionné par erreur.

Fort de l'engouement rencontré pour ce projet, le Département du Val d'Oise souhaite poursuivre cet accompagnement à la mise en place de petits déjeuners dans cinq nouveaux collèges situés en zone REP et REP+ portant à dix le nombre de collèges bénéficiaires de cette offre.

En effet, le petit déjeuner contribue à hauteur de 20 % à l'apport énergétique total quotidien des adolescents. Il favorise la concentration, l'attention et la bonne humeur, des facteurs indispensables de la réussite des élèves.

L'appel à projet "Mon Petit Déjeuner au Collège", présenté par les établissements, doit respecter un certain nombre de critères aux deux étapes-clés du dispositif :

Dès la pré-inscription :

- être porté par un établissement public du second degré sur le territoire du Val d'Oise ;
- avoir un lien direct avec le projet d'établissement, et dans ce cadre, mobiliser plusieurs classes ou l'établissement dans son ensemble ;
- mentionner les acteurs impliqués.

Lors du dépôt de la candidature définitive :

- s'inscrire dans une démarche transdisciplinaire (plusieurs matières et professeurs impliqués) et/ou interprofessionnelle (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale, agent des collèges (ADC)...)
- en fonction du thème, utiliser au plus près les programmes partenaires ;
- comporter un programme sur l'année avec différentes étapes. Le projet s'envisagera sur plusieurs années. Pour l'heure, ce sont les actions de l'année 2022-2023 qui seront soutenues et qui devront être décrites ;
- présenter au financement départemental les seules dépenses éligibles, soit l'achat de denrées alimentaires et de petit matériel.

Le jury de l'appel à projets, réuni à l'automne 2022, a ainsi retenu les 10 collèges suivants :

- Clause Monet à Argenteuil ;
- Maximilien de Robespierre à Goussainville ;
- Saint-Exupéry et Martin Luther King à Villiers-le-Bel ;
- Chantereine à Sarcelles ;
- Henri Wallon, Pablo Picasso et Paul Eluard à Garges-lès-Gonesse ;
- François Truffaut à Gonesse ;
- Gérard Philippe à Cergy.

2. LES ELEMENTS FINANCIERS DE L'APPEL A PROJET

L'appel à projet "Mon Petit Déjeuner au Collège" est doté d'une enveloppe financière totale de 40 000 €, inscrite sur l'exercice 2023.

Néanmoins, les aides utiles à la mise en œuvre de chacun des projets des différents collèges sont présentées dans le tableau ci-dessous et estimées à 37 645 € :

Lauréat	Coût total de l'opération en €	Montant subventionné par le collège en €	Subvention envisagée
Claude Monet Argenteuil	3 025 €	0 €	3 025 €
Maximilien de Robespierre Goussainville	5 000 €	1 000 €	4 000 €
Saint Exupéry Villiers-le-Bel	1 400 €	0 €	1 400 €
Chantereine à Sarcelles	5 000 €	0 €	5 000 €
Henri Wallon Garges-lès-Gonesse	4 500 €	0 €	4 500 €
Pablo Picasso Garges-lès-Gonesse	5 300 €	1 500 €	3 800 €
Paul Eluard Garges-lès-Gonesse	4 725 €	425 €	4 300 €
Martin Luther King Villiers-le-Bel	4 100 €	100 €	4 000 €
François Truffaut Gonesse	4 600 €	380 €	4 220 €
Gérard Philippe Cergy	3 400 €	0 €	3 400 €
Total	41 050 €	3 405 €	37 645 €

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

APPROUVER le versement de subventions aux 10 collèges lauréats de l'appel à projet "Mon Petit Déjeuner au Collège" au titre de l'année scolaire 2022-2023 ;

PRECISER que l'appel à projet "Mon Petit Déjeuner au Collège" représente une enveloppe de 37 645 €, répartie comme suit :

Lauréat	Coût total de l'opération en €	Montant subventionné par le collège en €	Subvention envisagée
Claude Monet Argenteuil	3 025 €	0 €	3 025 €
Maximilien de Robespierre Goussainville	5 000 €	1 000 €	4 000 €
Saint Exupéry Villiers-le-Bel	1 400 €	0 €	1 400 €
Chanteraine à Sarcelles	5 000 €	0 €	5 000 €
Henri Wallon Garges-lès-Gonesse	4 500 €	0 €	4 500 €
Pablo Picasso Garges-lès-Gonesse	5 300 €	1 500 €	3 800 €
Paul Eluard Garges-lès-Gonesse	4 725 €	425 €	4 300 €
Martin Luther King Villiers-le-Bel	4 100 €	100 €	4 000 €
François Truffaut Gonesse	4 600 €	380 €	4 220 €
Gérard Philipe Cergy	3 400 €	0 €	3 400 €
Total	41 050 €	3 405 €	37 645 €

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation 65737 // 221 du budget Départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCH

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 3-08

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Madame Sarah MOINE

SERVICE : Direction de l'Éducation et des Collèges

OBJET : Financement des projets des collèges dans le cadre de l'appel à projets proposé au titre de l'année scolaire 2022-2023 : "Mon petit déjeuner au collège".

Education - Aides ponctuelles aux établissements

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de subventions aux 10 collèges lauréats de l'appel à projet "Mon Petit Déjeuner au Collège" au titre de l'année scolaire 2022-2023 ;

PRECISE que l'appel à projet "Mon Petit Déjeuner au Collège" représente une enveloppe de 37 645 €, répartie comme suit :

Lauréat	Coût total de l'opération en €	Montant subventionné par le collège en €	Subvention envisagée
Claude Monet Argenteuil	3 025 €	0 €	3 025 €
Maximilien de Robespierre Goussainville	5 000 €	1 000 €	4 000 €
Saint Exupéry Villiers-le-Bel	1 400 €	0 €	1 400 €
Chanteraine à Sarcelles	5 000 €	0 €	5 000 €
Henri Wallon Garges-lès-Gonesse	4 500 €	0 €	4 500 €
Pablo Picasso Garges-lès-Gonesse	5 300 €	1 500 €	3 800 €
Paul Eluard Garges-lès-Gonesse	4 725 €	425 €	4 300 €
Martin Luther King Villiers-le-Bel	4 100 €	100 €	4 000 €
François Truffaut Gonesse	4 600 €	380 €	4 220 €
Gérard Philipe Cergy	3 400 €	0 €	3 400 €
Total	41 050 €	3 405 €	37 645 €

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 65737 // 221 du budget Départemental.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 3-09

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines

OBJET : Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de fonctionnement et appel à projets 2023.

Jeunesse - Actions pour la jeunesse

IMPUTATIONS : 6574 // 51

PIECES JOINTES : * Le cahier des charges appel à projets - Education populaire en Val d'Oise 2023
Un projet de convention type

RESUME :

La jeunesse est une richesse pour le Val d'Oise sur laquelle le Département a décidé de s'appuyer et investir, notamment sur la période de la mandature 2022-2028, conformément à la nouvelle feuille stratégique adoptée par l'Assemblée départementale du 18 février 2022. La politique du Département en faveur de l'éducation populaire doit ainsi permettre à tous les jeunes Valdoisiens de s'épanouir et de trouver sa place de citoyen dans la société.

Dès lors, le présent rapport a pour objet de proposer de reconduire les modalités de financement des associations et des fédérations d'éducation populaire d'envergure départementale pour l'année 2023, à hauteur de 211 750 €. Cette enveloppe serait répartie de la manière suivante : 112 000 € en dotation en fonctionnement et 99 750 € en dotation aux projets. Un appel à projets sera lancé le lundi 3 avril 2023, en vue d'approuver les soutiens aux projets qui seront retenus en juin 2023.

1. LE CONTEXTE DU SOUTIEN DEPARTEMENTAL AUX FEDERATIONS ET ASSOCIATIONS D'EDUCATION POPULAIRE D'ENVERGURE DEPARTEMENTALE

L'éducation populaire se définit généralement en complément des actions de l'enseignement formel. Elle est caractérisée par tout projet de démocratisation de l'accès aux savoirs et de diffusion de la connaissance au plus grand nombre. Ces apprentissages sont perçus comme l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public.

Les principes qui président à l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire ont été fixés par l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001.

Dans le département du Val d'Oise, l'éducation populaire est portée par cinq associations et fédérations dites "têtes de réseau", qui portent ces valeurs et animent un maillage d'associations et d'actions territoriales. Elles participent ainsi à la politique jeunesse du Département dont les axes d'intervention sont l'insertion professionnelle, la prévention du décrochage scolaire, la politique départementale d'égalité des chances, la lutte contre la marginalisation des jeunes et l'égalité femmes-hommes.

Les associations et fédérations d'envergure départementale sont les suivantes :

- la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) ;
- les Scouts et Guides De France (SGDF) ;
- l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil du Val d'Oise (IFAC 95) ;
- la Ligue de l'Enseignement 95 ;
- les FRANCAS 95.

Ces structures regroupent 265 associations et collectivités valdoisiennes adhérentes à leur réseau. Elles fonctionnent avec quelques employés permanents, mais aussi, et surtout avec plusieurs milliers d'adhérents individuels et de bénévoles, de militants associatifs, qui contribuent à la mise en œuvre de leurs actions. Près de 10 000 jeunes, en moyenne chaque année, sont concernés par les actions conduites directement par les fédérations. Ce chiffre est bien plus important si l'on considère les actions menées localement par les associations adhérentes.

Par la délibération n° 5-22 du 25 novembre 2016, l'Assemblée départementale a posé le principe du financement des associations d'éducation populaire d'envergure départementale à travers une dotation en fonctionnement, et un appel à projets annuel autour de quatre thématiques phares :

- les valeurs de la République et l'engagement citoyen ;
- la lutte contre toute forme de discriminations ;
- la mutualisation des centres de ressources pour l'accompagnement des bénévoles ;
- l'égalité femmes-hommes, qui est un axe transversal et à intégrer, tant pour les publics que dans les sujets abordés et les méthodes.

Par délibération n° 5-05 du 29 mars 2019, l'Assemblée départementale a intégré une cinquième thématique : l'éducation aux médias et à l'information.

Par la décision n° 20200427-04 du 27 avril 2020 de la Présidente du Conseil départemental l'axe relatif à la "lutte contre toute forme de discriminations" a été intégré dans celui des "valeurs de la République et l'engagement citoyen", considérant que la lutte contre la discrimination fait partie des valeurs de la République. L'Assemblée départementale a également supprimé l'axe "la mutualisation des centres de ressources et accompagnement des bénévoles", considérant que ce dernier relève du cœur des missions des fédérations et des associations "têtes de réseau", et s'inscrit donc dans le soutien en fonctionnement.

L'enveloppe budgétaire départementale est ainsi scindée en deux :

- une participation au fonctionnement des structures, permettant notamment la mise en œuvre de l'animation du réseau ;
- une participation aux projets présentés dans le cadre des thématiques précitées.

2. BILAN DE LA PERIODE 2022

Le versement d'une subvention de fonctionnement permet d'assumer le rôle d'animation du réseau et traduit la reconnaissance par le Département de cette expertise. Comme en 2021, les cinq associations et fédérations d'envergure départementale ont été soutenues en dotation en fonctionnement.

En ce qui concerne la partie appel à projets qui constitue davantage un effet de levier, quatre des cinq fédérations et associations d'envergure départementale ont déposé des dossiers en 2022 (la FDMJC, l'IFAC 95, la Ligue de l'Enseignement 95 et les FRANCAS 95). Au total, ce sont 13 projets qui ont été retenus et soutenus par le Département. Sept de ces projets concernaient l'axe "La promotion des valeurs de la République et de l'engagement citoyen". Le second axe le plus mobilisé était "La promotion de l'égalité femmes-hommes" avec quatre projets (pour rappel, dans le cadre de l'appel à projets, il était demandé aux fédérations et associations d'éducation populaire de présenter au moins un projet favorisant spécifiquement l'égalité femmes-hommes). Enfin, deux projets portaient sur l'axe "L'éducation aux médias et à l'information".

Ainsi, au total, un soutien annuel global à hauteur de 211 750 € a été attribué à ces associations et fédérations d'éducation populaire d'envergure départementale au titre de l'année 2022 (112 000 € en fonctionnement et 99 750 € en dotation aux projets).

3. PROPOSITION DES MODALITES DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2023

Le présent rapport propose un financement en fonctionnement pour chacune des structures, versé dès l'approbation de la délibération correspondant au présent rapport, qui permettrait aux associations et aux fédérations d'assurer, dès le début d'année, leur rôle d'animateur et de fédérateur de projets, pour un montant global en 2023 de 112 000 €, identique à celui de 2022, selon la répartition suivante :

Structure	Montant proposé 2023
FDMJC	24 640 €
Les FRANCAS 95	15 680 €
IFAC 95	28 000 €
La Ligue de l'Enseignement 95	24 640 €
SGDF	19 040 €
TOTAL	112 000 €

La part "projets" continuerait à être instruite dans le cadre d'une enveloppe modulable au titre d'un appel à projets fixé pour une durée d'un an. Les projets déposés feront l'objet d'une instruction et d'une audition en mai 2023. Les projets retenus seront proposés, pour approbation en juin 2023, dans le cadre d'une enveloppe plafonnée à 99 750 € en 2023.

Concernant l'appel à projets 2023, dans la lignée de l'appel à projets 2022, il est proposé de demander aux fédérations et associations d'éducation populaire de présenter au moins un projet favorisant l'égalité femmes-hommes. En effet, la stratégie départementale d'égalité femmes-hommes pour la période 2020-2023, adoptée par délibération n° 3-30 du 20 décembre 2019, met un accent important sur l'éducation à l'égalité filles-garçons.

Ainsi, il est donc proposé pour l'appel à projets 2023, de conserver les trois axes suivants :

- la promotion de l'égalité femmes-hommes ;
- la promotion des valeurs de la République et de l'engagement citoyen ;
- l'éducation aux médias et à l'information.

Par ailleurs, vu la délibération n° 5-25 du Conseil départemental du 18 décembre 2020 relative à l'adoption du plan de prévention et de lutte contre la radicalisation ainsi que de la Charte des valeurs de la République et de la laïcité, les organismes financés, et concernés par ce dispositif, devront signer la Charte des valeurs de la République et de la laïcité du Conseil départemental pour percevoir l'aide financière du Département, la Charte constituant une pièce justificative nécessaire au paiement de toute aide départementale.

Il est rappelé qu'en cas de refus de signature de la Charte et/ou de manquement grave et avéré aux valeurs et principes inscrits dans la Charte des valeurs de la République et de la laïcité, l'organisme ne pourra prétendre au versement du financement départemental, les versements correspondant aux subventions concernées pouvant être suspendus et le remboursement des sommes déjà perçues exigé.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

APPROUVER la reconduction des modalités de financement des associations et fédérations d'éducation populaire d'envergure départementale valdoisiennes, dans une enveloppe budgétaire pour 2023, proposée à hauteur de 211 750 € dont 99 750 € pour la mise en œuvre de l'appel à projets ;

APPROUVER le renouvellement de l'appel à projets en direction des associations et des fédérations d'éducation populaire d'envergure départementale pour l'année 2023, tel que décrit dans le cahier des charges annexé au présent rapport ;

APPROUVER le versement de la subvention en fonctionnement, selon la répartition suivante, pour un montant global de 112 000 € :

Structure	Montant proposé 2023
FDMJC	24 640 €
Les FRANCAS 95	15 680 €
IFAC 95	28 000 €
La Ligue de l'Enseignement 95	24 640 €
SGDF	19 040 €
TOTAL	112 000 €

M'AUTORISER à signer les conventions correspondantes ;

PRECISER que l'organisme financé doit signer la charte des valeurs de la République et de la laïcité du Conseil départemental pour percevoir une aide financière du Département, la charte constituant une pièce justificative nécessaire au paiement de toute aide départementale ;

RAPPELER qu'en cas de refus de signature de la charte et/ou de manquement grave et avéré aux valeurs et principes inscrits dans la charte des valeurs de la République et de la laïcité, l'organisme ne pourra prétendre au versement du financement départemental, les versements correspondant aux subventions concernées pouvant être suspendus et le remboursement des sommes déjà perçues, exigé ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation 6574 // 51 du budget départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 3-09

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Madame Sarah MOINE

SERVICE : Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines

OBJET : Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de fonctionnement et appel à projets 2023.

Jeunesse - Actions pour la jeunesse

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu la délibération n° 5-25 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'adoption du plan de prévention et de lutte contre la radicalisation ainsi que de la charte des valeurs de la République et de la laïcité,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la reconduction des modalités de financement des associations et fédérations d'éducation populaire d'envergure départementale valdoisiennes, dans une enveloppe budgétaire pour 2023, proposée à hauteur de 211 750 € dont 99 750 € pour la mise en œuvre de l'appel à projets ;

APPROUVE le renouvellement de l'appel à projets en direction des associations et des fédérations d'éducation populaire d'envergure départementale pour l'année 2023, tel que décrit dans le cahier des charges annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le versement de la subvention en fonctionnement, selon la répartition suivante, pour un montant global de 112 000 € :

Structure	Montant proposé 2023
FDMJC	24 640 €
Les FRANCAS 95	15 680 €
IFAC 95	28 000 €
La Ligue de l'Enseignement 95	24 640 €
SGDF	19 040 €
TOTAL	112 000 €

AUTORISE la Présidente à signer les conventions correspondantes ;

PRECISE que l'organisme financé doit signer la charte des valeurs de la République et de la laïcité du Conseil départemental pour percevoir une aide financière du Département, la charte constituant une pièce justificative nécessaire au paiement de toute aide départementale ;

RAPPELLE qu'en cas de refus de signature de la charte et/ou de manquement grave et avéré aux valeurs et principes inscrits dans la charte des valeurs de la République et de la laïcité, l'organisme ne pourra prétendre au versement du financement départemental, les versements correspondant aux subventions concernées pouvant être suspendus et le remboursement des sommes déjà perçues, exigé ;

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 6574 // 51 du budget départemental.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

L'Education Populaire se définit en complément de l'enseignement scolaire formel. Il s'agit, par des actions éducatives et d'animation socio-culturelles, de développer la citoyenneté des jeunes. En Val d'Oise, des subventions aux fédérations départementales d'éducation populaire sont votées par l'Assemblée départementale depuis la délibération n°6-14 du 26 novembre 2004.

Depuis 2013, le financement des projets s'effectue par le biais d'appel à projets, afin de rendre visible l'engagement du Conseil Départemental sur des thématiques phares retenues. Chaque projet devant être proposé chaque année et faire l'objet d'un accord spécifique.

Le présent appel à projets concerne donc des projets d'envergure départementale portés par des associations et des fédérations d'Education Populaire implantées sur le territoire du Val d'Oise. Il est doté d'un montant maximum de 99 750 € pour l'année 2023.

Les bénéficiaires

Le présent appel à projets est à destination des fédérations et associations d'envergure départementale habilitées d'éducation populaire et agissant déjà sur le territoire valdoisien. Il concerne l'année 2023. Il a pour objet la mise en œuvre d'actions ciblées d'envergure départementale entrant dans l'un des trois axes thématiques présentés dans le présent cahier des charges.

Les thématiques de l'appel à projets

Les projets devront s'inscrire dans le cadre des thématiques suivantes :

- **La promotion de l'égalité femmes-hommes**

La politique départementale d'égalité femmes-hommes pour la période 2020-2023, adoptée par la délibération n°3-30 du 20 décembre 2019, met un accent important sur l'éducation à l'égalité filles-garçons. En cohérence, dans le cadre du présent appel à projets, il est demandé aux fédérations et associations d'éducation populaire de présenter au moins un projet favorisant l'égalité femmes-hommes. Sur cette thématique, les projets devront s'inscrire prioritairement sur l'un des axes suivants :

- prévenir les comportements sexistes, les violences sexistes et sexuelles et éduquer à la vie affective et sexuelle ;
- promouvoir le sport féminin et la mixité des pratiques sportives ;
- sensibiliser et former les professionnels et bénévoles à l'éducation à l'égalité filles-garçons ;
- ouvrir le champ des possibles dans l'orientation et travailler sur les représentations des métiers pour plus de mixité professionnelle.

▪ La promotion des valeurs de la République et de l'engagement citoyen

Dans le cadre de cette thématique, il est proposé de développer une offre d'activité visant à renforcer la citoyenneté, la cohésion sociale et la connaissance des valeurs de la République avec des projets visant à :

- renforcer le dialogue autour des valeurs de la République (faire émerger des questionnements, favoriser l'expression dans le respect de chacun, sensibiliser aux valeurs de la République et de la laïcité) ;
- lutter contre les préjugés, les discriminations et toutes formes de rejets par la déconstruction des représentations (racisme, sexisme, homophobie...) ainsi que contre le harcèlement, en milieu scolaire notamment ;
- favoriser l'engagement des jeunes en créant des outils adaptés pour soutenir leurs initiatives, leur créativité (construction de parcours citoyen, organisation d'événements d'expression citoyenne...) pour leur permettre de s'impliquer pleinement dans la société et d'exercer leur citoyenneté.

▪ L'éducation aux médias et à l'information

Dans le cadre de la thématique « l'éducation aux médias et à l'information », les projets présentés auront pour objectif de :

- développer des pratiques numériques par la formation des acteurs, le développement de nouveaux outils et de démarches collaboratives avec les communautés numériques ;
- promouvoir la création de médias de jeunes, médias citoyens, collaboratifs, participatifs favorisant l'expression ;
- accompagner les jeunes aux usages du numérique et des médias en développant l'esprit critique ;
- mettre en œuvre des actions de prévention des risques et dangers d'Internet et des réseaux sociaux.

Il sera recherché des projets permettant une lisibilité de l'engagement départemental : les projets présentés devront être en cohérence avec les publics et les axes prioritaires d'intervention des politiques départementales (actions éducatives auprès des collégiens, prévention spécialisée auprès des jeunes 11-25 ans, égalité femmes-hommes...). Ces projets devront avoir un impact attendu sur ces publics et ces axes.

Une attention particulière sera accordée aux actions co-portées entre associations (participation d'autres acteurs sur certaines parties du projet, chef de file...) et/ou aux actions co-financées par d'autres institutions.

Les modalités de candidatures

Le dossier de candidature devra comporter impérativement les éléments d'information suivants :

1. l'identité du porteur de projet, son conseil d'administration, ses orientations pour les années concernées, et les coordonnées de la personne à contacter par les services du Département.
En cas de projet co-porté, joindre une fiche de présentation du partenaire.
2. le budget global de l'Association/ Fédération en année pleine : le budget consolidé 2022 devra être présenté ainsi que le budget prévisionnel 2023.
3. une fiche par projet reprenant les informations suivantes :
 - a. le titre de l'action, la personne en charge du projet et ses coordonnées,
 - b. le calendrier et le lieu de réalisation de l'action,
 - c. les objectifs de l'action (détailler les objectifs généraux et opérationnels),
 - d. le contenu de l'action,

- e. le budget spécifique de l'action tenant compte de la part de fonctionnement de la structure dédiée au projet, et le montant sollicité,
 - f. le public et le nombre de personnes ciblées,
 - g. les méthodes d'évaluation (les indicateurs devront être précisés),
 - h. autres informations que le candidat souhaite porter à notre connaissance.
4. le bilan des actions menées en N-1, éventuellement N-2, ayant fait l'objet d'un co-financement du Conseil Départemental. Aucune subvention ne pourra être reconduite en 2023 pour une action déposée en l'absence de transmission du bilan 2022 de cette action.

Les projets pourront se dérouler entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Les modalités d'étude des dossiers

Les projets feront l'objet d'une étude par la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines, qui se réserve la possibilité de demander des précisions. Les porteurs de projets pourront le cas échéant être auditionnés.

Les projets retenus seront présentés pour approbation de la Commission Permanente.

Dates de lancement et de clôture de l'appel à projets

L'appel à projet sera lancé le lundi 3 avril 2023. **Les projets sont à déposer jusqu'au vendredi 5 mai 2023 avant 17 heures.**

Les modalités de transmission des candidatures

Le candidat doit adresser son dossier de candidature par courriel à cette adresse : marielle.bigot@valdoise.fr
Un accusé de réception lui sera alors adressé.

Les modalités de réponse du Conseil départemental

La Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines, à la suite du vote de la Commission Permanente, fera parvenir à chaque porteur un courrier ou courriel de réponse, puis une convention reprenant l'ensemble des projets retenus.

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 3-10

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de la Jeunesse et de la Prévention- Mission Autonomie et Insertion des Jeunes

OBJET : Clôture du dispositif "Entrée dans la Vie Active", Création du nouveau dispositif d'aide aux jeunes "Val d'Oise Tremplin" et Désignation de Conseillers départementaux auprès des Comités Val d'Oise Tremplin.

Attractivité économique et emploi - Emploi professionnelle - Accès à l'emploi

IMPUTATIONS : 6518 // 91, 6574 // 91

PIECES JOINTES : *Un règlement du dispositif Val d'Oise Tremplin

RESUME :

La stratégie de la mandature 2022-2028, approuvée par l'Assemblée départementale le 18 février 2022, fait de l'action en faveur de la jeunesse un axe prioritaire pour le Département. Dans ce cadre, la majorité départementale a décidé de poursuivre et renforcer cet engagement en créant un nouveau dispositif "coup de pouce" pour les jeunes Valdoisiens de 18 à 30 ans, "Val d'Oise Tremplin" en remplacement du dispositif "Entrée dans la vie active", représentant une enveloppe de 635 000 € au titre de l'année 2023.

La jeunesse est une richesse pour le Val d'Oise sur laquelle le Département a décidé de s'appuyer et investir. La politique du Département en faveur de la jeunesse vise ainsi à offrir à tous les jeunes Valdoisiens une égalité des chances dans la réussite de leur parcours d'autonomie et d'insertion, quels que soient leur lieu de résidence ou leur milieu social d'origine.

Pour ce faire, la collectivité départementale souhaite accompagner les jeunes Valdoisiens âgés de 18 à 30 ans, en proposant notamment des "coups de pouce" pour faire levier dans leurs parcours de formation et d'insertion et valoriser leurs talents. L'objectif est, notamment, de permettre aux jeunes de poursuivre leurs études, leur formation et/ou d'accéder à un emploi afin qu'ils puissent être autonomes et prévenir l'entrée dans le Revenu de Solidarité Active (RSA) des plus fragiles. Dans ce cadre, le Département déploie notamment plusieurs dispositifs d'aides financières individuelles en direction des jeunes, parmi lesquels on peut noter les Bourses aux apprentis, le Fonds d'Aide aux Jeunes, le Prix de l'égalité des chances, la Bourse de l'entrepreneuriat engagé, ainsi que le dispositif "Entrée dans la Vie Active" (EVA).

Ce dernier dispositif, créé en 2011, vise à soutenir les jeunes Valdoisiens de 16 à 25 ans dans leur projet professionnel en levant le "dernier frein d'accès à l'emploi" par le financement d'une formation, du permis de conduire, l'achat d'un véhicule ou encore l'achat de matériel dans le cadre d'un projet de création d'entreprise. L'aide est plafonnée à 1 500 € par projet.

Les bourses sont versées aux jeunes après avis favorable de l'un des cinq comités mensuels, territorialisés et présidés, chacun, par un élu départemental.

Les jeunes ne peuvent pas déposer une demande d'aide seuls ; ils doivent obligatoirement être accompagnés par une structure d'insertion/jeunesse s'ils souhaitent déposer un dossier de demande (les missions locales et Pôle Emploi sont les principaux prescripteurs).

1. APRES 11 ANS DE MISE EN OEUVRE, CLOTURE DU DISPOSITIF EVA

Après 11 ans de mise en œuvre, représentant, au 31 décembre 2022, 4 503 jeunes aidés pour un montant total de 6 103 906 € d'aides accordées, le dispositif connaît un essoufflement, pouvant s'expliquer par :

- une évolution importante des dispositifs régionaux et de l'Etat en faveur des jeunes, renforçant les aides à l'insertion professionnelle (Aide régionale au permis de conduire, dispositif "1 jeune, une solution", Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) depuis mars 2022...) venant pour partie, répondre aux besoins couverts par EVA ;
- une faible lisibilité du dispositif EVA pour les jeunes qui n'identifient pas le Département comme financeur et plus globalement une faible visibilité des aides départementales en faveur de la jeunesse ;
- une évolution des demandes, avec un nombre important de sollicitations d'étudiants auprès du Département, notamment pour le financement de projets de mobilité internationale, auxquels le dispositif EVA ne permet pas de répondre.

1.1. Les résultats de la démarche d'évaluation du dispositif EVA montre la nécessité de faire évoluer le dispositif

Face à ces constats et en complément de la démarche d'amélioration continue, menée par les services départementaux chaque année (questionnaire auprès des bénéficiaires, immersions auprès des partenaires, échanges avec les professionnels), le Département a engagé en 2020-2021 une réflexion en vue de la refonte du dispositif EVA, avec l'objectif de l'adapter aux besoins non couverts des jeunes Valdoisiens.

Une démarche de design de service a ainsi été engagée avec, notamment, l'appui d'un cabinet extérieur. Elle a permis de mettre en exergue les points suivants :

- l'intérêt de l'aide départementale dans le parcours des jeunes ;
- un faible niveau d'information des jeunes sur les dispositifs départementaux ;
- des parcours des jeunes qui se sont complexifiés, avec des allers-retours dans leur projet d'insertion, ne permettant pas toujours d'identifier le "dernier frein" d'accès à l'emploi ;
- l'absence d'identification, auprès des jeunes, du Département comme financeur de l'aide EVA ;
- une complexité du système d'aides et d'acteurs possiblement mobilisables pour les jeunes qui rendait peu lisible l'offre.

Sur la base de ce diagnostic et des éléments de bilan du dispositif, quatre grands axes de travail ont été identifiés :

- intervenir de manière plus efficace et lisible dans le parcours vers l'emploi des jeunes, et non plus seulement sur le "dernier frein d'accès à l'emploi" ;
- élargir le périmètre de l'aide pour l'ensemble des jeunes inscrits dans un parcours vers l'emploi, y compris les étudiants ;
- adapter les possibilités de financement pour s'inscrire en complémentarité des aides existantes ;
- améliorer la visibilité et la lisibilité de l'action départementale auprès des jeunes.

Au regard de ces éléments, il est proposé de mettre fin au dispositif EVA au 30 avril 2023, afin de créer un nouveau dispositif plus adapté aux besoins des jeunes et complémentaire aux dispositifs existants. Les comités EVA du mois d'avril 2023 seront donc les derniers permettant d'attribuer des aides EVA.

1.2. Modalités de clôture du dispositif EVA

L'aide EVA est versée aux bénéficiaires en deux temps : 60 % de la somme attribuée est versée sur le compte bancaire du jeune après avis favorable du Comité EVA. Les 40 % restant sont eux versés sur présentation d'un justificatif de fin de projet (factures acquittées et réussite au permis de conduire, attestation de suivi de formation...).

Par délibération n° 5-04 du 23 février 2018, les élus départementaux ont adopté des modalités de caducité de l'aide EVA pour l'ensemble des dossiers ayant reçu un avis favorable en comité à compter du 1^{er} avril 2018. Ainsi, les jeunes ont 6, 18 ou 30 mois (en fonction des volets sollicités) pour transmettre aux services départementaux leurs justificatifs de fin de projet.

Dans le cadre de l'arrêt du dispositif, il est proposé que les jeunes ayant reçu une aide avant le 1^{er} mai 2023 conservent ces modalités de versement et puissent solliciter le deuxième versement de leur aide jusqu'à 6, 18 ou 30 mois après la date de mandatement de l'aide sur leur compte bancaire, quand bien même le dispositif EVA serait abrogé. Cette modalité permettrait de ne pas pénaliser les derniers jeunes ayant reçu une aide EVA.

Pour les dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2018, le Conseil départemental du Val d'Oise, par une délibération n° 5-17 du 5 juillet 2019, a fixé une date de caducité au 5 janvier 2020 pour les dossiers ayant reçu un avis favorable entre la création du dispositif et le 31 décembre 2016.

Afin de mettre en place une règle de caducité pour l'ensemble des dossiers EVA, il est proposé, pour les dossiers ayant reçu un avis favorable entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mars 2018 (et n'ayant donc pas de date de caducité), d'instaurer une caducité de l'aide au 30 avril 2023, considérant que les bénéficiaires ont disposé d'un délai raisonnable pour réaliser leur projet et fournir les justificatifs adéquats.

En conséquence, passé les délais de caducité précités, les bénéficiaires, qui n'auraient pas envoyé au Département les justificatifs attestant de la fin de leur projet, ne pourraient plus prétendre au versement du solde de l'aide qui leur a été attribuée. Le cas échéant, le Département demanderait le remboursement intégral ou partiel de l'acompte versé, pour les dossiers pour lesquels les bénéficiaires n'auraient pas fourni de facture, ou des factures d'un montant inférieur à l'acompte versé dans les délais impartis.

2. PROPOSITION DE CREATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF "COUP DE POUCE" POUR L'EMPLOI DES JEUNES : VAL D'OISE TREMPLIN

Comme indiqué précédemment, actuellement, le dispositif EVA vise à lever le dernier frein d'accès à l'emploi. Or, la réalité des parcours des jeunes est plurielle et souvent complexe. Les freins, en particulier financiers, se rencontrent tout au long de leur parcours et peuvent empêcher un jeune d'accéder à un projet de manière précoce.

Dès lors, il est proposé de créer une nouvelle aide qui ne serait donc plus seulement positionnée sur la levée du "dernier" frein d'accès à l'emploi mais permettrait de financer de nouveaux projets, notamment pour les étudiants, dans une logique de "coup de pouce" dans le parcours vers l'emploi du jeune. L'âge d'éligibilité serait alors porté de 25 à 30 ans.

Cette nouvelle aide permettrait d'adapter les possibilités de financement pour s'inscrire en complémentarité des aides existantes (notamment le permis de conduire et le logement qui peuvent être financés via d'autres dispositifs).

Il est proposé d'appeler cette nouvelle aide "Val d'Oise Tremplin" (VO Tremplin) afin de symboliser l'essor du jeune vers l'autonomie.

2.1. Modalités de mise en œuvre du dispositif "VO Tremplin"

2.1.1. Le public éligible

- un critère de résidence : être résidant fiscalement en Val d'Oise depuis au moins un an ;
- un critère d'âge : être âgé de 18 à 30 ans. L'élargissement du public jusqu'à 30 ans permettant ainsi aux jeunes sortant d'études de bénéficier d'un coup de pouce vers l'emploi.

2.1.2. Les projets et modalités de financement

- Projets liés à la Mobilité (achat de véhicule, permis de conduire) si l'achat de véhicule ou le passage du permis de conduire sont indispensables dans le cadre du projet d'études/formation ou d'accès à l'emploi des jeunes :
 - véhicule et mobilités douces (incluant et encourageant les nouvelles formes de mobilité : voiture électrique, vélo électrique...);
 - Permis B (les demandeurs devront justifier ne pas être éligibles à l'aide de la Région);
- Projets liés à l'Entrepreneuriat, pour soutenir les projets en amont de leur création (financement du matériel nécessaire à l'activité) : pour ces projets "Mobilité" et "Entrepreneuriat", il est proposé que le montant maximum de l'aide soit plafonné à 1 000 €. Afin de vérifier que les fonds ont été utilisés conformément à l'objet pour lequel l'aide a été attribuée, les 1 000 € seraient versés en deux fois :
 - un premier versement après approbation par le comité d'attribution à hauteur de 70 % du montant accordé ;
 - un deuxième versement sur présentation des factures acquittées à hauteur maximum des 30 % restants (montant qui sera ajusté aux sommes réellement dépensées par le jeune) ;

- par ailleurs, une caducité de l'aide, un an après la date du premier versement serait mise en place. Passé cette date le jeune ne pourra plus demander le versement de la deuxième partie de l'aide accordée et une demande de remboursement des sommes versées sera, le cas échéant, effectuée ;
- Projets de Formation, d'Etudes ou de Mobilité internationale (ouverture du dispositif aux étudiants) : pourraient être financés, les frais de scolarité et de formation, les frais annexes à la scolarité et la formation (ordinateur, matériel indispensable à la formation) ou encore les projets de mobilité internationale s'inscrivant dans un cursus de formation. Pour ces projets spécifiques (souvent plus longs), il est proposé la mise en place d'un financement sur devis, dans la limite de 2 000 € par jeune et un versement en une fois, sur présentation d'un document attestant de la réalité du projet (attestation d'inscription par exemple).

"VO Tremplin" est un dispositif individuel, à ce titre les aides seront versées sur le compte bancaire du jeune.

2.2. Modalité de dépôt des demandes d'aides

Les jeunes Valdoisiens pourront déposer leur demande d'aide en ligne, via une application dédiée. Toutefois, afin de ne pas pénaliser les jeunes moins à l'aise avec l'outil numérique, un numéro vert sera mis en place pour orienter et conseiller les jeunes dans le cadre du dépôt de leur candidature.

2.3. Les modalités d'attribution

Le fonctionnement du dispositif EVA actuel sera conservé quant à l'organisation de l'examen des candidatures, soit : cinq comités territorialisés (Vexin-Agglomération de Cergy-Pontoise, Vallée de Montmorency, Plaine de France, Pays de France et Rives de Seine) se réunissant une fois par mois et présidés par un élu départemental. Le jeune pourra toutefois être auditionné en cas de questionnement sur son dossier.

Les candidatures seront notamment appréciées au regard des critères suivants : difficulté pour le jeune de financer le projet sans l'aide départementale, utilité du projet dans le cadre du parcours du jeune, les freins rencontrés par le jeune (éloignement géographique, situation familiale complexe, handicap...) ou encore la qualité de l'argumentation et de la formation demandée. Une attention particulière serait portée sur la participation (même modeste) du jeune au financement du projet.

Par ailleurs, dans un souci de visibilité de l'action départementale, des cérémonies trimestrielles de valorisation des jeunes ayant bénéficiés de "VO Tremplin" seraient mis en place. Ces temps d'échanges permettront aux jeunes de rencontrer les élus et les partenaires du monde économique leur permettant ainsi de créer du réseau, utile à leur future insertion professionnelle.

2.4. Le budget dédié

Il est proposé de maintenir l'enveloppe annuelle antérieure d'EVA, à hauteur de 635 K€, ce montant permettant de verser, d'une part, les soldes des dossiers EVA en stock (à hauteur de 145 K€ environ) et d'autre part, de faire face à la montée en charge des nouvelles aides attribuées.

2.5. Calendrier de mise en œuvre

Il est proposé de mettre en œuvre le dispositif "VO Tremplin" dès le 1^{er} mai 2023.

2.6. Désignation de Conseillers départementaux auprès des comités "VO Tremplin"

Il est proposé que les élus départementaux présidents et suppléants des comités du dispositif EVA actuel poursuivent leur travail sur leurs différents territoires dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif "VO Tremplin". Ainsi, sous le pilotage de Mme Edwina ETORE-MANIKA, il est proposé de désigner les élus départementaux suivants :

- Comité VO Tremplin Agglomération de Cergy-Pontoise et Vexin Français :
 - Titulaire : Mme Edwina ETORE-MANIKA
 - Suppléant : M. Alexandre PUEYO

- Comité VO Tremplin Pays de France :
 - Titulaire : M. Morgan TOUBOUL
 - Suppléante : Mme Sabrina ECARD

- Comité VO Tremplin Plaine de France :
 - Titulaire : Mme Sarah MOINE
 - Suppléant : M. Anthony ARCIERO

- Comité VO Tremplin Rives de Seine :
 - Titulaire : Mme Malika AHRES
 - Suppléant M. Julien BACHARD

- Comité VO Tremplin Vallée de Montmorency :
 - Titulaire : Mme Aziza PHILIPPON
 - Suppléant : M. Luc STREHAIANO

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

ABROGER le dispositif "Entrée dans la Vie Active" (EVA) au 30 avril 2023 ;

PRECISER que les dossiers ayant reçu un avis favorable entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mars 2018, seront caducs au 30 avril 2023 et que, passé cette date, les bénéficiaires EVA qui n'auront pas envoyé au Département les justificatifs attestant de la fin de leur projet ne pourront plus prétendre au versement du solde de l'aide qui leur a été attribuée. Le cas échéant, une demande de remboursement intégral ou partiel de l'acompte versé pourra être effectué pour les dossiers pour lesquels les bénéficiaires n'auront pas fourni de facture ou des factures d'un montant inférieur à l'acompte versé dans les délais impartis ;

PRECISER que pour les dossiers EVA ayant reçu une aide avant le 1^{er} mai 2023, les bénéficiaires pourront solliciter le deuxième versement de leur aide jusqu'à 6, 18 ou 30 mois (en fonction des volets sollicités) après la date de mandatement de l'aide sur leur compte bancaire, quand bien même le dispositif EVA n'existera plus au 1^{er} mai 2023, en accord avec les modalités de versement de l'aide EVA mentionnées par la délibération n° 5-04 du Conseil départemental du 23 février 2018 ;

ADOPTER la création du nouveau dispositif d'aide aux jeunes nommé "Val d'Oise Tremplin" (VO Tremplin) au 1^{er} mai 2023 ;

ADOPTER les modalités suivantes d'attribution et de versement du dispositif "VO Tremplin" :

- sont éligibles à l'aide les jeunes de 18 à 30 ans, fiscalement valdoisiens depuis au moins un an ;
- "VO Tremplin" est une aide individuelle, versée sur le compte bancaire du jeune ;
- les projets finançables doivent être liés à la Mobilité (achat de véhicule ou permis de conduire), à l'Entrepreneuriat (pour les projets en amont de la création d'entreprise), à la Formation, aux Etudes ou à la Mobilité internationale ;
- le montant maximum accordé sur le volet Mobilité et Entrepreneuriat est de 1 000 €, versé en deux fois : un premier versement après approbation par le comité d'attribution à hauteur de 70 % du montant accordé, puis un deuxième versement, sur présentation des factures acquittées, à hauteur maximum des 30 % restants (montant réajusté le cas échéant aux sommes réellement dépensées par le jeune). Pour ces projets, l'aide sera caduque un an après la date de versement du premier acompte. Passé cette date, le jeune ne pourra plus demander le versement de la deuxième partie de l'aide accordée et une demande de remboursement (totale ou partielle) des sommes versées sera le cas échéant effectuée ;
- le montant maximum accordé sur les volets Formation, Etudes et Mobilité Internationale est de 2 000 €, versé en une fois ;

- les demandes d'aides seront effectuées sur la plateforme internet dédiée ;
- les aides seront attribuées par un Comité, présidé par un élu départemental ;

PRECISER que les comités d'attribution des aides "VO Tremplin", présidés par un élu départemental, se tiendront sur cinq territoires, chaque comité étant territorialement compétent pour attribuer une aide : Agglomération de Cergy-Pontoise-Vexin Français, Pays de France, Plaine de France, Rives de Seine et Vallée de Montmorency ;

DESIGNER les conseillers départementaux pour représenter le Département auprès des Comités VO Tremplin :

- Comité de pilotage VO Tremplin : Présidente Mme Edwina ETORE-MANIKA
- Comité VO Tremplin Agglomération de Cergy-Pontoise et Vexin Français :
 - Titulaire : Mme Edwina ETORE-MANIKA
 - Suppléant : M. Alexandre PUEYO
- Comité VO Tremplin Pays de France :
 - Titulaire : M. Morgan TOUBOUL
 - Suppléante : Mme Sabrina ECARD
- Comité VO Tremplin Plaine de France :
 - Titulaire : Mme Sarah MOINE
 - Suppléant : M. Anthony ARCIERO
- Comité VO Tremplin Rives de Seine :
 - Titulaire : Mme Malika AHRES
 - Suppléant M. Julien BACHARD
- Comité VO Tremplin Vallée de Montmorency :
 - Titulaire : Mme Aziza PHILIPPON
 - Suppléant : M. Luc STREHAIANO

ADOPTER le règlement du dispositif "VO Tremplin" précisant les modalités opérationnelles du dispositif en annexe au présent rapport ;

M'AUTORISER à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

DIRE que les crédits sont inscrits sur les imputations 6574 // 91 et 6518 // 91 du budget départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 3-10

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Madame Edwina ETORE-MANIKA

SERVICE : Direction de la Jeunesse et de la Prévention - Mission Autonomie et Insertion des Jeunes

OBJET : Clôture du dispositif "Entrée dans la Vie Active", Création du nouveau dispositif d'aide aux jeunes "Val d'Oise Tremplin" et Désignation de Conseillers départementaux auprès des Comités Val d'Oise Tremplin.

Attractivité économique et emploi - Emploi professionnelle - Accès à l'emploi

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la commission : Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

Vu l'avis de la commission : Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

ABROGE le dispositif "Entrée dans la Vie Active" (EVA) au 30 avril 2023 ;

PRECISE que les dossiers ayant reçu un avis favorable entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 mars 2018, seront caducs au 30 avril 2023 et que, passé cette date, les bénéficiaires EVA qui n'auront pas envoyé au Département les justificatifs attestant de la fin de leur projet ne pourront plus prétendre au versement du solde de l'aide qui leur a été attribuée. Le cas échéant, une demande de remboursement intégral ou partiel de l'acompte versé pourra être effectué pour les dossiers pour lesquels les bénéficiaires n'auront pas fourni de facture ou des factures d'un montant inférieur à l'acompte versé dans les délais impartis ;

PRECISE que pour les dossiers EVA ayant reçu une aide avant le 1^{er} mai 2023, les bénéficiaires pourront solliciter le deuxième versement de leur aide jusqu'à 6, 18 ou 30 mois (en fonction des volets sollicités) après la date de mandatement de l'aide sur leur compte bancaire, quand bien même le dispositif EVA n'existera plus au 1^{er} mai 2023, en accord avec les modalités de versement de l'aide EVA mentionnées par la délibération n° 5-04 du Conseil départemental du 23 février 2018 ;

ADOpte la création du nouveau dispositif d'aide aux jeunes nommé "Val d'Oise Tremplin" (VO Tremplin) au 1^{er} mai 2023 ;

ADOpte les modalités suivantes d'attribution et de versement du dispositif "VO Tremplin" :

- sont éligibles à l'aide les jeunes de 18 à 30 ans, fiscalement valdoisiens depuis au moins un an ;
- "VO Tremplin" est une aide individuelle, versée sur le compte bancaire du jeune ;
- les projets finançables doivent être liés à la Mobilité (achat de véhicule ou permis de conduire), à l'Entrepreneuriat (pour les projets en amont de la création d'entreprise), à la Formation, aux Etudes ou à la Mobilité internationale ;
- le montant maximum accordé sur le volet Mobilité et Entrepreneuriat est de 1 000 €, versé en deux fois : un premier versement après approbation par le comité d'attribution à hauteur de 70 % du montant accordé, puis un deuxième versement, sur présentation des factures acquittées, à hauteur maximum des 30 % restants (montant réajusté le cas échéant aux sommes réellement dépensées par le jeune). Pour ces projets, l'aide sera caduque un an après la date de versement du premier acompte. Passé cette date, le jeune ne pourra plus demander le versement de la deuxième partie de l'aide accordée et une demande de remboursement (totale ou partielle) des sommes versées sera le cas échéant effectuée ;
- le montant maximum accordé sur les volets Formation, Etudes et Mobilité Internationale est de 2 000 €, versé en une fois ;
- les demandes d'aides seront effectuées sur la plateforme internet dédiée ;
- les aides seront attribuées par un Comité, présidé par un élu départemental ;

PRECISE que les comités d'attribution des aides "VO Tremplin", présidés par un élu départemental, se tiendront sur cinq territoires, chaque comité étant territorialement compétent pour attribuer une aide : Agglomération de Cergy-Pontoise-Vexin Français, Pays de France, Plaine de France, Rives de Seine et Vallée de Montmorency ;

DESIGNE les conseillers départementaux pour représenter le Département auprès des Comités VO Tremplin :

- Comité de pilotage VO Tremplin : Présidente Mme Edwina ETORE-MANIKA
- Comité VO Tremplin Agglomération de Cergy-Pontoise et Vexin Français :
 - Titulaire : Mme Edwina ETORE-MANIKA
 - Suppléant : M. Alexandre PUEYO
- Comité VO Tremplin Pays de France :
 - Titulaire : M. Morgan TOUBOUL
 - Suppléante : Mme Sabrina ECARD
- Comité VO Tremplin Plaine de France :
 - Titulaire : Mme Sarah MOINE
 - Suppléant : M. Anthony ARCIERO
- Comité VO Tremplin Rives de Seine :
 - Titulaire : Mme Malika AHRES
 - Suppléant M. Julien BACHARD
- Comité VO Tremplin Vallée de Montmorency :
 - Titulaire : Mme Aziza PHILIPPON
 - Suppléant : M. Luc STREHAIANO

ADOpte le règlement du dispositif "VO Tremplin" précisant les modalités opérationnelles du dispositif en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que les crédits seront prélevés sur les imputations 6574 // 91 et 6518 // 91 du budget départemental.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	34
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	8

Contre :

Abstention : M. Nicolas BOUGEARD, M. Patrick HADDAD, Mme Nessrine MENHAOUARA, Mme Nadia METREF, M. Cédric SABOURET, Mme Deborah ISRAEL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Pascal BERTOLINI

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

VAL D'OISE TREMLIN

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – OBJET DU DISPOSITIF

L'une des orientations majeures de la stratégie du Département vise à être la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité. Dans ce cadre, le Département souhaite offrir sa chance à chaque jeune dans la réussite de son parcours d'autonomie et d'insertion, quels que soient son lieu de résidence ou son milieu social d'origine.

ARTICLE 2 – ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF

Sont éligibles :

Les jeunes

- Agés de 18 et 30 ans révolus à la date du dépôt de la demande ;
Et
- Fiscalement valdoisiens depuis minimum un an à la date du dépôt de la demande ;

Les deux conditions énoncées ci-avant sont cumulatives. Afin de vérifier l'éligibilité d'une demande, des justificatifs, énumérés à l'article 7 du présent règlement, seront demandés.

Ne sont pas éligibles :

- Les jeunes ayant déjà reçu une aide dans le cadre du dispositif VO Tremplin.
- Les dossiers présentant un projet déjà finalisé et pour lequel les paiements ont d'ores et déjà été effectués en amont du dépôt de la demande (ex : le permis de conduire a déjà été obtenu avant la date de la demande ; la formation est achevée, la voiture est déjà achetée, etc.) ;
- Les jeunes éligibles à l'aide offerte par la Région Île-de-France dans le cadre d'une **demande de financement pour le permis de conduire** (pour vérifier : [Chèque permis de conduire jeunes en insertion professionnelle \(iledefrance.fr\)](http://Chèque_permis_de_conduire_jeunes_en_insertion_professionnelle.(iledefrance.fr))) ;
- Les jeunes souhaitant une aide pour la création de leur entreprise, si cette dernière est déjà créée à la date du dépôt de la demande (la société ne doit pas être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés).

ARTICLE 3 – LES PROJETS FINANCÉS PAR LE DISPOSITIF

Le dispositif Val d'Oise Tremplin ouvre la possibilité de financer les projets suivants :

- Formation et frais annexes :

Cela comprend :

- Le coût de la formation (ex : frais de scolarité) ;

- Les frais annexes à la formation (ex : ordinateur, matériel indispensable à la formation, frais de repas, etc.).

La demande peut être effectuée en amont ou pendant le déroulé de la formation pour laquelle une aide financière est demandée.

Le montant maximum de l'aide attribuée dans le cadre de ces demandes est de **2 000 euros, versés en une fois sur le compte bancaire du jeune.**

➤ Mobilité internationale :

Ce projet doit obligatoirement s'inscrire dans le cadre d'un cursus de formation.

Le montant maximum de l'aide attribuée dans le cadre de ces demandes est de **2 000 euros, versés en une fois sur le compte bancaire du jeune.**

➤ Achat d'un véhicule :

Peuvent être financés les véhicules motorisés ainsi que les mobilités douces (vélo, vélo électrique, trottinette, trottinette électrique, etc.).

En fonction du véhicule sollicité, le jeune devra fournir la copie du permis de conduire adéquat (cf. article 7, point 7.2 relatif aux justificatifs liés à la demande effectuée).

Le montant maximum de l'aide est de 1 000 euros, versés en deux fois (au prorata des sommes effectivement dépensées).

➤ Permis de conduire :

Le dépositaire de la demande devra obligatoirement vérifier que sa demande n'est pas éligible au dispositif mis en place par la région Île-de-France ([Chèque permis de conduire jeunes en insertion professionnelle \(iledefrance.fr\)](#)).

Dans le cadre d'une demande de financement du permis de conduire, le jeune doit être titulaire du code de la route en cours de validité.

Le montant maximum de l'aide est de 1 000 euros, versés en deux fois (au prorata des sommes effectivement dépensées).

➤ Entrepreneuriat :

Cette aide est ouverte aux jeunes souhaitant créer leur entreprise, si celle-ci n'est pas encore créée à la date de dépôt de la demande.

L'aide peut permettre de financer du matériel nécessaire à l'activité. Sont toutefois exclus, les aides visant à abonder un fonds de roulement.

Le montant maximum de l'aide est de 1 000 euros, versés en deux fois (au prorata des sommes effectivement dépensées).

ARTICLE 4 – DÉPÔT DE LA DEMANDE

Le dépôt de la demande s'effectue de façon entièrement dématérialisée sur la plateforme suivante : [LIEN](#).

Pour qu'un dossier soit considéré comme complet, les justificatifs mentionnés aux points 7.1 et 7.2 ci-dessous, doivent obligatoirement être renseignés dans les rubriques prévues à cet effet sur la plateforme.

Le Département se réserve le droit de demander tout document supplémentaire, susceptible d'être utile à l'examen du dossier. Dans ce cas, le dossier est considéré comme complet après réception desdits documents.

ARTICLE 5 – TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée.

Une fois le dossier complet, il est examiné par un comité territorialisé, présidé par un élu départemental.

Les dossiers sont examinés par le comité compétent territorialement, une fois par mois à l'exception du mois d'août, selon les secteurs suivants :

- Comité Vexin- Agglomération de Cergy-Pontoise
- Comité Rives de Seine
- Comité Plaine de France
- Comité Pays-de-France
- Comité Vallée de Montmorency

Les comités sont compétents pour décider de l'attribution des aides sollicitées. Les comités restent cependant souverains dans l'attribution des aides et se réservent le droit de moduler, le cas échéant, le montant de l'aide accordée en fonction de la situation de chaque jeune.

Le comité peut demander à auditionner un jeune ayant présenté un dossier, afin de mieux comprendre sa demande.

En tout état de cause, l'aide du dispositif Val d'Oise Tremplin n'est pas de droit, et chaque situation est examinée à titre individuelle. Les comités restent libres dans l'appréciation des situations individuelles et l'acceptation ou non d'un projet.

À l'issue du comité, la demande est considérée soit comme :

- Favorable ;
- Défavorable ;
- Ou Ajournée (ex : le comité souhaite obtenir davantage d'informations pour comprendre la demande et rendre sa décision, etc.)

Le jeune sera informé de la décision du comité via la réception d'un courriel, envoyé sur l'adresse électronique renseignée dans le dossier de demande.

Les dossiers seront notamment examinés au regard des critères suivants :

- Les difficultés rencontrées par le jeune pour financer son projet sans bénéficier de l'aide départementale ;
- L'utilité du projet dans le cadre du parcours du jeune ;
- Les divers freins rencontrés (éloignement géographique, situation familiale complexe, handicap, etc.) ;
- Une attention sera portée sur la participation, même modeste, du jeune, au financement de son projet ;
- Dans le cadre d'une demande d'aide au financement d'une formation et de ses frais annexes, la qualité de cette dernière sera appréciée.

Néanmoins, ces critères ne sont pas exhaustifs et le comité peut être susceptible d'apprécier d'autres éléments pour rendre sa décision.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE

Le versement de la somme sollicitée est réalisé directement sur le compte courant du dépositaire de la demande. Par conséquent, le versement sur les livrets A et les livrets jeunes n'est pas autorisé.

Selon le type d'aide sollicitée, les modalités de versement diffèrent comme suit :

- Projets de financement d'une formation et projets de mobilité internationale : après avis favorable du comité, **le paiement s'effectue en une seule fois**. Le cas échéant, le Département se réserve le droit de demander au jeune les justificatifs faisant foi quant à la réalisation de son projet (facture, attestation de formation etc).
- Projets liés au financement d'un véhicule, du permis de conduire ou d'un projet entrepreneurial : **le paiement s'effectue en deux fois**, selon les modalités suivantes :
 - o Un 1^{er} versement de 70% de la somme accordée sera effectué après avis favorable du comité ;
 - o Un 2^{ème} versement des 30% restants sera effectué, sur présentation des justificatifs requis (cf. art 7, point 7.2). Le cas échéant, cette somme sera ajustée au regard des dépenses réellement effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

En tout état de cause, le jeune s'engage à prévenir le Département de toutes modifications liées à la réalisation de son projet.

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS À JOINDRE AU DOSSIER

7.1 Justificatifs obligatoires pour tout type de demande

- Pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte nationale d'identité, titre de séjour etc.)
- Curriculum Vitae (CV)
- Avis d'imposition de l'année précédant la date de dépôt de la demande (ex : pour l'année 2022, avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus 2020). Si le jeune est rattaché au foyer fiscal de ses parents, une copie du livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance sera demandé ;
- RIB d'un compte courant au nom du dépositaire de la demande (pas de livret A, ni de livret jeune).

En fonction de la demande, d'autres justificatifs seront obligatoirement à transmettre :

	JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR	
TYPES DE DEMANDES	1° Lors du dépôt du dossier	2° Après avis favorable du comité, pour le second versement*
Formation et frais annexes	Pour la formation, il faut un devis faisant apparaître clairement l'objet de la formation et son coût ; pour le financement de frais annexes, il faut également un devis (ex : pour l'achat d'un ordinateur, etc.)	
Mobilité internationale	Devis (ex : attestation d'inscription, confirmation d'acceptation dans l'université partenaire, billet d'avion, loyer à payer sur place, ordinateur, etc.	
Achat de véhicule	Devis d'un garage professionnel ; copie du permis B pour l'achat d'une voiture et Brevet de Sécurité Routière (BSR) pour l'achat d'une voiture sans permis.	Facture acquittée du garage et copie de la carte grise du jeune.
Permis de conduire	Copie du code de la route et devis émanant de l'auto-école (il doit être nominatif, daté et signé et comporter le coût des heures à effectuer par le jeune).	Attestation de réussite au permis B et facture acquittée des sommes versées à l'auto-école
Entrepreneuriat	Devis pour l'achat de matériel, business plan, étude de marché, etc.	Facture(s) acquittée(s) pour l'achat de matériel et extrait de KBIS ou autre document faisant foi que l'entreprise a bien été créée.

**Cette colonne ne concerne que les demandes pour lesquelles la somme accordée par le comité est versée en deux fois.*

7.2 Justificatif(s) facultatif(s)

Le dépositaire de la demande est libre de déposer tout autre document qu'il estime susceptible de valoriser sa demande.

À titre d'exemple, cela peut être :

- Une fiche de paie ;
- Une attestation de scolarité ;
- Une attestation PACEA ou RSA
- Un devis, des factures, etc.

Les services du Département se réserve le droit de demander tout document complémentaire nécessaire à la bonne compréhension du dossier.

ARTICLE 8 – CADUCITÉ DES DEMANDES

Le délai de caducité concerne uniquement les demandes dont les paiements ont lieu en deux fois, à savoir :

- Les projets d'achat de véhicule ;
- Les projets de financement du permis de conduire ;
- Les projets entrepreneuriaux.

L'aide est alors valable durant un délai d'un an à compter de la date de mandatement de l'aide sur le compte bancaire du jeune (date à laquelle l'aide est versée sur le compte bancaire). À partir de cette date, le jeune a douze mois pour transmettre les justificatifs de paiement via la plateforme dédiée. Passé ce délai, faute de recevoir les documents justificatifs des dépenses autorisés dans le cadre de l'attribution de l'aide, une demande de remboursement total ou partiel pourra être effectuée. Le deuxième versement, à hauteur de 30% de l'aide accordée, ne pourra alors pas être versé.

Rappel des pièces justificatives à transmettre :

- **Achat de véhicule** : facture acquittée du garage et copie de la carte grise du jeune ;
- **Permis de conduire** : attestation de la réussite au permis de conduire et factures acquittées des sommes versées à l'auto-école ;
- **Projet entrepreneurial** : facture(s) acquittée(s) pour l'achat de matériel ; extrait de KBIS ou tout autre document prouvant la création de l'entreprise, etc.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatisé de données personnelles aux fins de gestion du dispositif Val d'Oise TREMPLIN par le Département du Val d'Oise et de réalisation de statistiques anonymes sur ce dispositif.

La base légale du traitement repose sur l'exercice d'une mission d'intérêt public.

Les données personnelles sont conservées jusqu'à deux ans suivant la clôture du dossier puis archivées selon les règles établies par les Archives départementales.

Afin d'assurer la sécurité de vos données personnelles, le Département met en œuvre et veille à la mise en œuvre, par les organismes collecteurs des données, de mesures organisationnelles et techniques de sécurité adaptées.

Conformément à la réglementation applicable, les usagers disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement ou de limitation du traitement de leurs données.

Les usagers peuvent exercer leurs droits auprès du Délégué à la protection des données du Département en envoyant un courriel à : dpd@valdoise.fr ou en écrivant à l'adresse suivante : Le Délégué à la protection des données - Conseil départemental du Val d'Oise – 2, avenue du Parc - CS 20201 - 95032 Cergy-Pontoise Cedex.

Si après avoir contacté le Délégué, l'usager estime que ses droits ne sont pas respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS

Dès lors qu'un jeune dépose un dossier, il s'engage à respecter le règlement du dispositif.

Dans le cadre d'une décision favorable du comité, l'aide versée doit être utilisée exclusivement dans le cadre du projet présenté.

Par ailleurs, les bénéficiaires de l'aide pourront être invités à participer à des manifestations en lien avec le dispositif.

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 4-06

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction de la Vie Sociale

OBJET : Présentation du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027.

Attractivité économique et emploi - Emploi et insertion professionnelle

IMPUTATIONS : 6568 // 561, 6568 // 564, 6188 // 564, 6568 // 568, 6568 // 564, 6188 // 568, 6568 // 562, 20421 // 561, 2182 // 561, 6574 // 41, 6188 // 41, 62878 // 568 et 62878 // 564

PIECES JOINTES : *Le Programme Départemental d'insertion vers l'Emploi 2023-2027

RESUME :

Le Département, chef de file des solidarités, est particulièrement attentif aux Valdoisiens en situation de précarité et éloignés de l'emploi, et entend renforcer son offre d'insertion dans le cadre des orientations de la stratégie "Faire grandir le Val d'Oise 2022-2028" telle qu'approuvée par l'Assemblée départementale le 18 février 2022.

Dans ce cadre, en matière de Revenu de Solidarité Active (RSA), la compétence du Département porte aussi bien sur le volet financement de l'allocation que sur le volet insertion visant à favoriser l'accès et/ou le retour à l'autonomie socio-économique des bénéficiaires de ce dispositif de solidarité.

Le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) est l'instrument légal de la mise en œuvre de cette politique en faveur des bénéficiaires du RSA.

Dès lors, le présent rapport a pour objet de présenter le nouveau Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi pour la période 2023-2027.

1. CONTEXTE

Avec la crise du Covid-19 et les destructions d'emplois qui en ont résulté, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) a connu une hausse importante. Au 30 novembre 2020, le Département du Val d'Oise comptait 38 616 allocataires du RSA. Face à cette situation, le Département a réagi en prenant, dès l'automne 2020, des mesures adaptées portant à la fois sur l'accompagnement des personnes vers l'accès et le retour à l'emploi, mais aussi sur le contrôle et la maîtrise de la dépense d'allocation. Le déploiement de moyens renforcés a permis de faire diminuer le nombre d'allocataires du RSA en Val d'Oise après la crise du Covid-19, avec 35 720 allocataires en décembre 2022, dernier chiffre communiqué par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce sont les territoires de la Plaine de France (9 731 allocataires) et des Rives de Seine (9 474 allocataires) qui comptent le plus de personnes qui émargent au dispositif. Viennent ensuite, dans l'ordre, les territoires de Cergy-Pontoise-Vexin (7 256 allocataires), de la Vallée de Montmorency (5 915 allocataires) et du Pays-de-France (3 338 allocataires).

Plusieurs actions ont été mises en œuvre par le Département pour renforcer la politique d'insertion :

- en septembre 2020, le vote d'une enveloppe à hauteur de 1 M€ affectée à la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) complémentaire a permis de renforcer les modalités de prise en charge et de placement en emploi des nouveaux bénéficiaires arrivés dans le dispositif avec la crise sanitaire. Un travail sur les profils des personnes allocataires du RSA a également été réalisé pour mieux ajuster les accompagnements et les actions proposées ;
- en 2022, les crédits d'insertion du PDI ont été renforcés de nouveau au Budget Primitif (BP), à hauteur de 2 M€ pour un financement sur deux axes :

- la nouvelle plateforme d'accueil d'évaluation et d'orientation des bénéficiaires du RSA :

Déployée en mars 2022, cette plateforme physique (cinq lieux d'implantation) a permis de convoquer des bénéficiaires du RSA :

- entre mi mars et fin décembre 2022, dans un délai inférieur à 30 jours (contre 3 à 4 mois auparavant), 6 404 bénéficiaires du RSA ont fait l'objet d'une convocation ;
- 4 195 personnes (soit 65,5 %) ont répondu à la convocation ;
- 3 976 Contrats d'Engagement Réciproque (CER) ont été signés (219 sont en cours de signature) ;

- 2 209 personnes convoquées (soit 34,49 %) ne se sont pas présentées le jour de la convocation ;
- 420 personnes se sont excusées et font l'objet d'une reconvoication.

En application de la loi, une procédure de suspension de l'allocation RSA a été ouverte contre 1 383 allocataires du RSA et 406 dossiers sont en cours de traitement.

- 406 bénéficiaires du RSA suspendus sont revenus dans le dispositif après avoir signé un CER.

La nouvelle plateforme a également rendu plus efficace la politique de contractualisation, de contrôle de l'inscription des personnes dans des parcours d'insertion et de lutte contre la fraude.

Avec l'intégration, depuis le début de l'année 2023, des bénéficiaires du RSA relevant de l'accompagnement des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), le taux de contractualisation devrait augmenter de manière significative.

- le renforcement des actions de placement en emploi :

L'augmentation des crédits d'insertion au BP 2022 a également permis de s'appuyer sur des partenariats et des collaborations efficaces, avec la mise en place d'actions complémentaires d'accompagnement vers l'emploi. A ce titre, la mobilisation du Hub Numérique Nikola Tesla a permis à 150 jeunes et bénéficiaires du RSA d'accéder aux actions de formations qualifiantes sur les métiers en tension, notamment dans les domaines des Réseaux Télécom et de la Protection civile. Le partenariat avec le Mouvement des Entreprises du Val d'Oise (MEVO) s'est traduit par l'accès à l'emploi de 90 bénéficiaires du RSA (chiffres au 31 octobre 2022). Ces nouvelles actions, ainsi que celles confiées aux opérateurs du placement en emploi du PDI (BIM BAM JOB, et LHH ALTEDIA) ont favorisé l'insertion professionnelle des personnes, avec un taux de sorties positives constaté de 48 %.

De même, le dispositif dit de "l'accompagnement global", porté conjointement par Pôle Emploi et le Service Social Départemental (SSD), qui se traduit par un suivi professionnel et social renforcé, a permis d'accompagner 1 409 personnes sur l'année 2022. Le taux de sorties positives (reprise d'emploi en Contrat à Durée Indéterminée (CDI), Contrat à Durée Déterminée (CDD), entrée en formations qualifiantes et créations d'entreprises) pour l'accompagnement global est de 52,63 % à fin 2022.

S'agissant des actions du PDI de type socio-professionnel, un taux de 41,2% de sorties positives (emploi, formation pré-qualifiante ou qualifiante, créations d'activités indépendantes) est constaté à fin 2022 et un taux de 22 % pour les actions de type social, suivant les mêmes critères.

Il est à souligner que la diminution du nombre de bénéficiaires du RSA dans le département du Val d'Oise repose essentiellement sur des sorties vers l'emploi.

En attestent les résultats du croisement du fichier RSA de la collectivité avec celui des Données Sociales Nominatives (DSN) des Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF), dans le cadre d'une expérimentation en cours, et la mise en place par la Direction numérique (DINUM) des ministères sociaux dans cinq Départements, dont le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis en Ile-de-France.

Ce croisement a mis à jour 11 158 contrats de travail, de tout type, pour un total de 31 700 bénéficiaires du RSA en Val d'Oise (payés sur la période de mai à juillet 2022). Ces emplois ont été qualifiés, par l'étude, de plus durables que ceux conclus par d'autres catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

L'action conduite en matière de développement de l'emploi et du contrôle de l'inscription des personnes dans des parcours d'insertion a également permis au Département de maîtriser l'évolution des dépenses d'allocations du RSA. En effet, malgré une revalorisation du montant de l'allocation RSA de + 5,6 % sur décision de l'Etat, les dépenses d'allocations ont été limitées à hauteur de 232,4 M€ en 2022, contre 238 M€ au Compte Administratif (CA) 2021.

Cela se traduit par un écart inédit entre les exercices 2021 et 2022, de - 6 M€ et même de - 8,7 M€ en tenant compte de la recette de compensation versée par l'Etat de 2,7 M€, notifiée au Département du Val d'Oise.

Aussi, pour amplifier les résultats de la stratégie adoptée par le Département, il est envisagé, dans le projet de BP 2023, de renforcer de nouveau le PDIE à hauteur de 2 M€ pour le porter à un total de 13 M€, soit 15,5 M€ en tenant compte des charges liées aux personnels sociaux du Département, intervenant dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA estimées à 2,5 M€ par an. Cela représente un effort sur le PDIE de 17 % par rapport au budget prévisionnel 2022.

Dans ce contexte, a été lancée le 3 juin dernier la démarche d'élaboration de ce nouveau PDIE, en présence de l'ensemble des acteurs institutionnels (Pôle Emploi, CCAS, CAF...) et non institutionnels, œuvrant dans le domaine des politiques d'insertion. Des ateliers de concertation ont mis en évidence les bonnes pratiques en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, ainsi que les freins et les leviers d'actions possibles selon les profils des personnes.

Une journée partenariale et collaborative organisée le 8 juillet a permis de poser les jalons d'un plan d'actions et de coordination concret, pour répondre aux enjeux d'insertion des bénéficiaires du RSA en Val d'Oise.

En complément, des entretiens individuels et collectifs réalisés au sein de la collectivité, mais aussi avec des partenaires associatifs et institutionnels, entre juin et novembre 2022, ont contribué à la définition des besoins en matière d'insertion et d'accompagnement et à ancrer les ambitions du Département au plus près des réalités socio-économiques du Val d'Oise.

L'ensemble des propositions issues de cette démarche sont venues ainsi conforter la politique d'insertion déjà engagée par le Département, une politique qui, par bien des aspects, inspire d'autres Départements au niveau national. Il est prévu en effet de déployer, dans le cadre de l'expérimentation France Travail, une plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation similaire à celle existante en Val d'Oise.

2. LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION VERS L'EMPLOI 2023 – 2027

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009. Le Département a adopté le 30 mars 2018 son dernier PDI fixant, pour une durée de cinq ans, des orientations pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA. L'assemblée départementale du 16 décembre 2022 a validé la prolongation du PDI de deux mois supplémentaires pour permettre le conventionnement des opérateurs dès le mois de janvier et éviter ainsi toute rupture dans la prise en charge et le parcours des bénéficiaires du RSA.

Principal outil formalisant les actions à conduire en matière de politique d'insertion, le nouveau PDI vers l'Emploi PDIE 2023-2027 vaut également Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE). Il se donne pour ambition, de lancer une nouvelle dynamique résolument tournée "vers l'emploi". Il s'agit de faire de l'accès à l'emploi "un horizon pour tous", tout en accompagnement sur le plan social les personnes qui rencontrent des difficultés. La réalisation de cette ambition passe par la prise en charge et l'inscription des personnes dans des parcours d'insertion diversifiés, qui privilégient l'insertion professionnelle à travers la fédération des différents acteurs de l'emploi. Ainsi, les orientations du PDIE se structurent autour de cinq objectifs stratégiques :

- favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes en plaçant la remise en activité et à l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours d'insertion et des principes d'accompagnement individuel et collectif. Une volonté qui se traduit par plusieurs actions :

La plateforme d'évaluation et d'orientation des bénéficiaires du RSA permet depuis près d'un an une prise en charge rapide des personnes dans un accompagnement adapté, et ce dès leur inscription dans le dispositif RSA. Des outils de remobilisation vers l'emploi sont également déployés pour aider les personnes en insertion à retrouver une confiance en leurs capacités d'agir, y compris par des activités sportives, bénévoles et d'accès à la culture, mais aussi par la prise en compte de leur santé globale.

Deux nouveaux cahiers des charges viennent compléter l'offre d'insertion vers l'activité et l'emploi en 2023, avec une action linguistique à visée professionnelle qui accompagne les bénéficiaires concernés à l'acquisition des compétences de base en Français pour leur permettre de retrouver du travail, notamment dans les secteurs en tension confrontés à des difficultés de recrutement.

Enfin, des partenariats sont mis en place avec la Région, Pôle Emploi, le Hub Val d'Oise Numérique, l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), la Chambre des métiers et de l'artisanat, les Opérateurs de Compétences (OPCO) pour mobiliser les bénéficiaires du RSA dans des formations qualifiantes pour répondre aux opportunités d'emplois qui seront prochainement proposées dans le cadre de la coupe du monde de Rugby et des Jeux Olympiques de Paris (JOP). De nombreuses places de formation sont ouvertes dans les domaines suivants : sécurité, restauration, réseaux, aide à la personne, social et médico-social...

- prévenir les entrées et les ré-inscriptions dans le dispositif par l'ouverture des actions du PDIE au-delà des seuls bénéficiaires du RSA aux jeunes en difficulté, demandeurs d'emploi en fin d'indemnisation et en passe de rentrer dans le RSA, par notamment, le développement de l'accès aux chantiers et ateliers d'insertion, aux actions de formation, et aux actions spécifiques pour les cadres et jeunes diplômés au RSA ;
- prendre en compte les besoins et attentes des entreprises locales en matière d'emploi et de compétences dans l'élaboration des actions et parcours d'insertion :
 - 1. en renforçant les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel ;
 - 2. en favorisant le recueil d'offres d'emplois par des agents prospecteurs/recruteurs pour assurer un suivi particulier des bénéficiaires du RSA ;
 - 3. en proposant d'élaborer une charte à faire signer aux groupements d'employeurs sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour mieux les sensibiliser sur la question de l'emploi des publics en insertion et plus spécifiquement sur l'emploi des bénéficiaires du RSA. L'utilisation de la Plateforme "valdoise-emplois.fr" sera amplifiée par une sensibilisation des employeurs à y déposer leurs offres d'emploi.

Enfin, le partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Paris CDG Alliance sera renforcé pour développer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans les métiers de l'aéroportuaire ;

- mobiliser les partenaires pour accompagner le soutien renforcé du Département en matière de politique d'insertion (CCAS, CAF, Pôle emploi, Conseil régional sur le volet formation, services de l'Etat, groupement d'employeurs et chambres consulaires...) avec notamment le développement du dispositif Accompagnement global, avec Pôle Emploi, élargi aux CCAS et aux structures d'insertion, le renouvellement des concertations et des collaborations entre les services de l'Etat et le Département dans le domaine des politiques sociales (Plan Pauvreté, Insertion par l'activité économique, mobilité inclusive, valorisation des métiers du social et du médico-social) ;

- assurer la maîtrise du dispositif RSA par la responsabilisation des bénéficiaires et des acteurs, la lutte contre les fraudes, le suivi et l'évaluation en continu des actions financées par le Département avec le renforcement du Pôle Contrôle des bénéficiaires du RSA, la systématisation de la convocation des personnes au RSA dites perdues de vue, avec la généralisation de la démarche d'évaluation et de mesure d'impact des actions financées. A ce titre, une équipe de sept contrôleurs RSA est en place au Département pour compléter le travail de la CAF dans la lutte contre les fraudes.

Pour créer les conditions de réussite et de mise en œuvre de ces objectifs opérationnels sur la période 2023-2027, le Département du Val d'Oise, chef de file de l'action sociale, entend poursuivre dans les années qui viennent le renforcement progressif de son PDIE, en particulier son volet Parcours Emploi, en finançant cet effort par les substantielles économies induites sur les dépenses d'allocations. Les efforts engagés sont à poursuivre pour s'adapter aux conséquences des réformes mises en place ou envisagées par l'Etat :

- la réforme de l'assurance chômage récemment entrée en vigueur (réduction de la période d'indemnisation) est de nature à augmenter le nombre d'inscriptions au RSA ;
- l'expérimentation France Travail et la réforme annoncée pour 2024 du RSA sous condition (conditionner la perception du RSA à une durée de 15-20 h d'activités hebdomadaires) restent pour l'instant imprécises quant aux moyens dont les Départements disposeront pour les conduire.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

APPROUVER le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) 2023-2027 ;

M'AUTORISER à signer l'ensemble des conventions nécessaires à la mise en œuvre du PDIE 2023-2027 ainsi que les avenants qui pourront en découler ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits sur les imputations 6568 // 561, 6568 // 564, 6188 // 564, 6568 // 568, 6568 // 564, 6188 // 568, 6568 // 562, 20421 // 561, 2182 // 561, 6574 // 41, 6188 // 41, 62878 // 568 et 62878 // 564 du budget départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 4-06

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE

Le co-rapporteur : M. Mickaël DECLERCK

SERVICE : Direction de la Vie Sociale

OBJET : Présentation du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027.

Attractivité économique et emploi - Emploi et insertion professionnelle

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement
Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes
publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) 2023-2027 ;

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des conventions nécessaires à la mise en œuvre du PDIE 2023-2027 ainsi que les avenants qui pourront en découler ;

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations 6568 // 561, 6568 // 564, 6188 // 564, 6568 // 568, 6568 // 564, 6188 // 568, 6568 // 562, 20421 // 561, 2182 // 561, 6574 // 41, 6188 // 41, 62878 // 568 et 62878 // 564 du budget départemental.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	34
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	8

Contre :

Abstention : M. Nicolas BOUGEARD, M. Patrick HADDAD, Mme Nessrine MENHAOUARA, Mme Nadia METREF, M. Cédric SABOURET, Mme Deborah ISRAEL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Pascal BERTOLINI

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi





Éditorial.

Le Département du Val d'Oise est une **collectivité engagée**, qui a à cœur d'accompagner les Valdoisies et les Valdoisiennes dans **la diversité de leurs parcours**, tout en portant une attention particulière aux personnes les plus fragiles. C'est le sens que nous donnons à notre politique d'ensemble.

Comme le soutien aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et aux enfants, le revenu de solidarité active (RSA) et la politique d'insertion qui l'accompagne sont des composantes fortes de cette politique sociale.

En Val d'Oise, des moyens importants sont ainsi consacrés à l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui perçoivent le RSA. En 2022, cela a représenté au total, **245,2 millions d'euros inscrits au budget du Département**, malgré une baisse des dotations de l'État en matière de dépenses sur le RSA.

Avec la pandémie du Covid-19 et les nombreuses destructions d'emploi qu'elle a engendrées, le nombre de personnes concernées par cette allocation de solidarité a fortement augmenté entre mars et novembre 2020 (+12,7 %) dans notre département.

Face à cette situation, nous avons décidé d'agir rapidement pour endiguer la hausse, en votant dès septembre 2020, des moyens complémentaires destinés à aider les bénéficiaires du RSA, notamment les nouveaux entrants dans le dispositif, à retrouver un emploi le plus rapidement possible.

Grâce à cette politique centrée sur l'accès à l'emploi, nous avons réussi à inverser et à stabiliser la courbe d'évolution du RSA dans notre département. En effet, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de plus de 9 % entre novembre 2020 et juillet 2022. Cette diminution du nombre d'allocataires du RSA s'est également accompagnée en 2022 d'une baisse substantielle des dépenses consacrées au financement des allocations et cela malgré une revalorisation de 5,6 % du montant du RSA décidée par l'État.

Ces résultats placent le Val d'Oise parmi les départements les plus actifs dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi des publics en insertion.

De tels résultats prennent appui sur une philosophie : celle de la responsabilisation des bénéficiaires du RSA et des acteurs financés par le Département pour les accompagner.

Nous avons maintes fois exprimé au cours des dernières années **l'importance fondamentale de l'équilibre entre droits et devoirs des personnes qui bénéficient de la solidarité départementale. Un équilibre fondé à la fois sur l'accès aux droits sociaux essentiels**, le droit à des accompagnements adaptés et personnalisés, et **une maîtrise de nos dispositifs** dans un contexte économique tendu. Les personnes concernées doivent donc se mobiliser pour accéder à l'emploi ou à l'activité et retrouver ainsi une autonomie socio-économique. Le Département met tout en œuvre pour les y aider.

L'équilibre entre les droits et les devoirs, c'est aussi la garantie d'une pérennisation de nos actions sur le long terme en faveur de l'emploi et de l'aide aux plus fragiles.

Dans la continuité de notre engagement financier, le Département du Val d'Oise n'a eu de cesse, y compris pendant la période du Covid-19, **d'affirmer son soutien aux bénéficiaires du RSA et aux acteurs de l'insertion**, en maintenant les financements accordés et en votant des financements complémentaires pour mieux aider les personnes à résoudre leurs difficultés sociales et à retrouver un emploi.

Parce que notre ambition est encore et toujours d'améliorer la qualité du service rendu aux Valdoisiens et Valdoisiennes, notre collectivité a conduit plusieurs **démarches de modernisation** de la politique d'insertion du Département avec, notamment, le financement et la mise en place d'une **plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation de tous les bénéficiaires du RSA**.

Ce nouveau dispositif nous permet d'ores et déjà d'accélérer l'entrée en parcours d'insertion des bénéficiaires, avec un délai de prise en charge inférieur à un mois.

Avec cette plateforme, le Département réaffirme sa **volonté de garantir l'accès à un accompagnement vers l'emploi à tous les bénéficiaires du RSA** et de les engager dans une démarche co-responsable, via la signature systématique d'un **contrat d'engagements réciproques**.

La politique d'insertion du Val d'Oise, c'est aussi une démarche ambitieuse d'évaluation et de **mesure d'impact des dispositifs financés en matière d'insertion sociale et professionnelle des publics**. Il est en effet indispensable de questionner, constater et prendre du recul, afin d'appuyer des décisions qui permettent d'ajuster notre intervention en faveur

de tous, tout en nous inscrivant dans une **démarche d'efficacité et d'efficience à la hauteur de nos engagements**.

Le présent Programme Départemental d'Insertion vers l'emploi (PDIE) et son Pacte Territorial Pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE), en tant qu'instruments de la politique de solidarité conduite par le Département en direction des Valdoisiens et Valdoisiennes confrontés momentanément ou durablement à des difficultés sociales, **viennent définir pour les prochaines années, les grandes orientations et les chantiers à mettre en œuvre** dans le respect de nos principes d'actions que sont **l'engagement et la responsabilité**.

Dans un **contexte particulier** marqué par la crise sanitaire du Covid-19, les tensions internationales qui affectent la situation en France et en Europe, ainsi que la réforme à venir autour du dispositif RSA, les enjeux sont nombreux, et ce nouveau PDIE s'attache au mieux à considérer les éléments de contexte qui sont les nôtres, afin de toujours mieux servir les habitants de notre département.

Et parce qu'en Val d'Oise, il existe une réelle **volonté de construire et de conduire les politiques publiques en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes** et plus spécifiquement avec celles qui interviennent dans le champ des politiques sociales (RSA et emploi, autonomie, handicap, protection des personnes vulnérables...), nous n'aurons de cesse de **travailler en concertation avec nos partenaires et de renforcer nos engagements mutuels**.

Car, nous le savons, c'est ensemble et par la mobilisation de tous, que nous pourrons continuer de faire grandir le Val d'Oise.

Ce Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi est donc le programme de tous et un programme pour tous, il nous appartient de nous en saisir et de faire vivre ses ambitions.



Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du Département
du Val d'Oise

Sommaire

PDIE
2023
2027

“

Le Département mobilise tous les moyens à sa disposition au service de la performance de ses politiques d'insertion, grâce à une évaluation des besoins au plus près de nos usagers et des mesures d'impact social toujours plus avancées. Cette démarche « d'amélioration continue » a littéralement façonné notre Plan départemental d'insertion vers l'emploi. ”



Gérard LAMBERT-MOTTE

Vice-président du Département du Val d'Oise délégué à la Vie sociale, à l'Insertion, au Logement social et à la Santé

p.5

Chapitre 1 : Présentation du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) 2023 – 2027

- > Pourquoi un Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE)?
- > Le contexte d'élaboration du PDIE 2023-2027
- > Quelques éléments de bilan du Programme Départemental d'Insertion 2018-2022
- > L'élaboration du PDIE 2023-2027 : une démarche concertée

p.13

Chapitre 2 : Le contexte socio-économique du département

- > Évolution des activités économiques et de l'emploi sur les 5 dernières années
- > Évolution de la demande d'emploi en Val d'Oise
- > Le chômage de longue durée et les phénomènes de précarité

- > Des perspectives incertaines
- > Qui sont bénéficiaires du RSA en Val d'Oise ?

p.25

Chapitre 3 : Les Orientations stratégiques du Département en matière de politique d'insertion

- > **Orientation stratégique n°1 :** Favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes
- > **Orientation stratégique n°2 :** Prévenir les entrées et les réinscriptions dans le dispositif RSA
- > **Orientation stratégique n°3 :** Prendre en compte les besoins et attentes des entreprises locales en matière d'emploi et compétences dans l'élaboration des actions et parcours d'insertion

> **Orientation stratégique n°4 :**

Mobiliser les partenaires pour accompagner les efforts du Département en matière de politique d'insertion

> **Orientation stratégique n°5 :**

Mettre en œuvre un dispositif départemental d'insertion vers l'emploi exigeant et efficace

p.43

Chapitre 4 : Gouvernance du PDIE 2023-2027

p.47

Chapitre 5 : Les moyens mobilisés au titre du PDIE 2023-2027 pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA

- > Un PDIE ambitieux dans son financement
- > La mobilisation des crédits du Fonds Social Européen (FSE)

p.51

Fiches action



Présentation du PDIE 2023-2027

Chapitre 1

5

Programme Départemental d'insertion
vers l'Emploi (PDIE) 2023-2027

1 Pourquoi un Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) ?

Un PDIE valant Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE)

Comme les textes de référence l'indiquent, le **Programme Départemental d'Insertion (PDI)** traduit la politique du Département en matière d'insertion, d'accompagnement social et professionnel, en recensant les besoins et en programmant des actions d'insertion.

L'adoption d'un Programme Départemental d'Insertion (PDI) est une obligation légale et réglementaire.

Le Département doit également conclure un **Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI)** qui associe l'ensemble des acteurs dont la coopération est indispensable pour la mise en œuvre de son Programme Départemental d'Insertion (PDI). En Val d'Oise, il existe un partenariat constructif entre le Département et les acteurs institutionnels (services de l'État, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, communes et leurs centres d'action sociale, la Région Île-de-France...) d'une part, et les acteurs non institutionnels (associations, secteur caritatif, organisations patronales, chambres consulaires, centres de formation...) d'autre part.

Souhaitant agir pour une autonomisation sociale des publics les plus en difficulté en valorisant la remise en activité et le travail, le Département du Val d'Oise a souhaité bâtir un **Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi**.

Considérant que nulle collectivité ou institution ne peut relever seule cet immense défi, **le Département a souhaité bâtir le PDIE en associant étroitement**

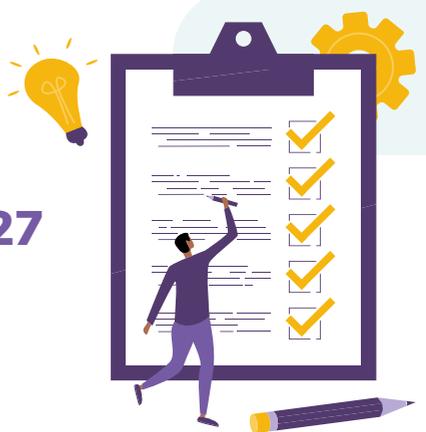


les professionnels de l'insertion, les acteurs du social, de l'économie et de l'emploi à la démarche d'élaboration de ce document stratégique, afin de développer les synergies gagnantes en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des personnes qui perçoivent l'allocation de solidarité qu'est le RSA. Des synergies prenant appui sur des principes de lisibilité, de coordination et de complémentarité des interventions. **Ce faisant, le PDIE vaut également PTIE.**

LES RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES STRUCTURANT LE PDI ET LE PTI

- Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active RSA et réformant les politiques d'insertion
- Article L 263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

2 Le contexte d'élaboration du PDIE 2023 - 2027



Le PDIE comme cadre d'intervention, au croisement des enjeux du territoire et de la stratégie institutionnelle

Le précédent PDI est entré en vigueur en 2018 et est arrivé à échéance en décembre 2022. La période couverte a été marquée par des changements profonds du contexte macro-économique et social, tant au niveau international, national que sur les territoires valdoisiers.

Dans ce contexte, le Département du Val d'Oise a affirmé sa capacité d'adaptation par un travail de suivi, d'évaluation continue et de rénovation de ses politiques. Il a également soutenu les initiatives et projets innovants.

En Val d'Oise, le RSA et les dispositifs d'accompagnement proposés aux personnes sont des éléments à part entière de la politique sociale d'ensemble du Département.

Pour la période 2022-2028, l'exécutif départemental a défini quatre ambitions stratégiques transversales majeures adoptées par l'Assemblée départementale le 18 février 2022 dans la délibération « Faire grandir le Val d'Oise » :

1. Faire du Département la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité ;
2. Construire concrètement l'attractivité du Val d'Oise pour « faire la différence » ;
3. Investir pour bâtir l'avenir du Val d'Oise ;
4. Accroître encore l'efficacité de l'administration du Département.

Ces différentes orientations concernent l'ensemble des compétences du Département et donc le champ de l'insertion, tant au niveau de la construction de l'offre de services financée et proposée aux bénéficiaires du RSA, que du rôle des services qui mettent en œuvre les compétences du Département dans ce domaine.

Dans sa volonté d'apporter des solutions à chaque Valdoisien confronté à des difficultés sociales, le Département s'est en outre associé à certains plans nationaux qui entrent en résonance avec la nouvelle stratégie de la collectivité.

C'est en particulier le cas de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (Plan pauvreté), dont l'un des piliers fondamentaux est l'accompagnement vers l'emploi comme levier de l'autonomie.

L'expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) fait également partie des déclinaisons de cette stratégie, et le Département du Val d'Oise s'en est saisi en engageant l'expérimentation dès 2021 sur les territoires d'Argenteuil et de Roissy-Pays de France.

De même, le Département du Val d'Oise est un acteur important en Île-de-France, pour la mobilisation du Fonds Social Européen (FSE) et la prise en considération des objectifs d'amélioration de la situation des personnes en recherche d'emploi. La programmation 2021-2027 du FSE+ pose en effet, comme première de ses 3 priorités, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle : « *Priorité 1 - Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus* ».

Alors qu'une nouvelle réforme du Revenu de Solidarité Active fait l'objet d'une réflexion stratégique au niveau national, la politique d'insertion du Val d'Oise est, par bien des aspects, à l'avant-garde des changements annoncés : prise en charge rapide des allocataires, mise en activité et en emploi des personnes, accompagnement social des situations difficiles, contrôle de l'inscription des bénéficiaires dans des démarches d'insertion et lutte contre les fraudes : autant de pratiques déjà mises en œuvre en Val d'Oise.

3 Quelques éléments de bilan du Programme Départemental d'Insertion 2018 / 2022

Le PDI 2018-2022 regroupe 13 champs d'actions à travers 2 grandes ambitions :

PDI 2018-2022

1 VEILLER À L'ÉQUILIBRE ENTRE LES DROITS ET LES DEVOIRS DES ALLOCATAIRES

- Favoriser l'inscription des bénéficiaires du RSA dans des parcours
- Adapter les mécanismes d'accès aux droits
- Améliorer la qualité du service rendu dans le domaine de l'insertion
- Lutter contre la fraude au RSA pour mieux accompagner les parcours

2 MOBILISER LES ACTEURS DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION AU SERVICE DES PUBLICS

- Mieux articuler les politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion avec les politiques de développement économique
- Améliorer l'accès à la formation et à la qualification pour les publics
- Promouvoir l'innovation et les expérimentations
- Faire du numérique une opportunité pour les publics en insertion
- Travailler au renforcement des dispositifs d'insertion par l'Activité Économique (IAE) et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et prévenir leur entrée dans le dispositif RSA
- Appuyer et valoriser l'intervention du Service Social Départemental (SSD) en faveur des publics RSA
- Promouvoir l'égalité « Femme-Homme » en matière de politique d'insertion
- Promouvoir l'insertion des personnes en situation de handicap



Le PDI 2018 - 2022, a été décliné annuellement en appels à projets, permettant aux opérateurs du territoire œuvrant dans le domaine de l'insertion de se positionner sur l'accompagnement des publics RSA. Par ailleurs, tout au long du déploiement du PDI 2018 – 2022 le Département a engagé des opérations de mesure d'impact des actions proposées aux personnes pour favoriser leur insertion.

Cette démarche a été renforcée en 2020 et en 2021 à la suite de la crise sanitaire du Covid-19. Ainsi, en partenariat avec des acteurs spécialisés dans l'analyse et l'exploitation de données (ESSEC, cabinets MFG-Lab-et Stat4décisions), un travail a été engagé pour déterminer les trajectoires de sortie du dispositif RSA en prenant en considération la distance à l'emploi des bénéficiaires de cette allocation de solidarité.

La définition de ces trajectoires de sortie, fondées sur l'observation des parcours des bénéficiaires du RSA présents dans le dispositif entre 2017 et 2020,

a permis au Département d'engager, en 2022, une restructuration de son offre de service dans le domaine de l'insertion avec, pour ambition, de donner un horizon d'insertion professionnelle à chaque bénéficiaire du RSA, y compris aux personnes qui connaissent des difficultés sociales importantes venant entraver un accès rapide à l'emploi.

C'est ainsi que 12 cahiers des charges ont été élaborés en prenant en considération les trajectoires de sortie du RSA définies dans le cadre de la démarche de mesure d'impact. Les principaux axes travaillés sont ceux concernant les publics inscrits dans des parcours sociaux et socioprofessionnels. Ils représentaient 60 % des publics orientés sur l'offre PDI (environ 7 900 personnes en 2020).

GROUPES D'ALLOCATAIRES SELON LEURS TRAJECTOIRES

- 1 Des bénéficiaires du RSA avec un fort potentiel de sortie vers l'emploi (à moins d'un an)
- 2 Des bénéficiaires du RSA qui sortent temporairement du dispositif RSA (allers-retours)
- 3 Des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi avec un potentiel de sortie en emploi après un an
- 4 Des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi avec un faible potentiel de sortie vers l'emploi
- 5 Des bénéficiaires du RSA non-inscrits à Pôle Emploi avec un faible potentiel de sortie vers l'emploi

En septembre 2020, un PDI Complémentaire a été voté par l'Assemblée départementale pour renforcer les moyens consacrés à la politique d'insertion du Département. Il s'agissait de prendre en compte le contexte d'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA à la suite des destructions d'emploi engendrées par les périodes successives de confinement décidées par les pouvoirs publics pour lutter contre la pandémie du Covid-19.

Il est à noter que la mise en œuvre du PDI 2018-2022 a également été impacté par des périodes de confinements. En effet, elles ont contraint les opérateurs de terrain et les services du Département à revoir et à adapter les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Des solutions nouvelles ont été mises en place pour maintenir le lien avec les personnes et garantir les droits sociaux et plus spécifiquement le versement de l'allocation RSA. De cette période particulière, plusieurs initiatives ont vu le jour dont :

- un travail d'interrogation sur la manière d'établir les contrats d'engagement réciproque pour les bénéficiaires du RSA à distance ;
- des réflexions sur la manière de garantir le droit à s'exprimer pour les personnes en procédures de suspension du RSA ne pouvant plus être reçues en commission ou dans les structures d'insertion ;
- la mise en place d'accompagnements à distance des bénéficiaires du RSA ;
- la simplification des process propres au RSA et des modalités d'accès au dispositif.

Le PDI 2018-2022 a ainsi su s'adapter dans sa mise en œuvre tout au long de son déploiement, en mettant toujours au cœur de son action l'intérêt des bénéficiaires du RSA. Le PDIE 2023-2027 intègre les acquis du PDI 2018-2022.

4 L'élaboration du PDIE 2023 / 2027 : une démarche concertée

La formalisation du PDIE est fondée sur une volonté d'associer et de faire participer l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ des politiques sociales et de l'insertion du territoire à la définition des besoins en matière d'insertion et d'accompagnement, afin d'ancrer les ambitions du Département au plus près des réalités socio-économiques du Val d'Oise. Pour ce faire, une très large concertation a été engagée entre juin et novembre 2022. En allant à la rencontre des nombreux partenaires, le Département a souhaité une démarche inclusive prenant appui sur plusieurs temps.

Étape 1 DÉFINITION DES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHÉ

- Réunions de cadrage
- Entretiens de cadrage
- Analyse documentaire
- Réunion de lancement

Étape 2 DÉFINITION DES AMBITIONS PARTAGÉES

- Rencontres techniques
- Rencontres partenariales du 3 juin 2022
- Réunion de travail partenariale du 20 juin 2022
- Journée collaborative du 8 juillet 2022

Étape 3 ÉLABORATION DES PROPOSITIONS POUR DÉFINIR LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS

- Entretiens individuels avec les responsables des missions Insertion et les cadres et agents du secteur social
- Entretiens individuels avec les partenaires départementaux
- Entretiens individuels avec le Vice-président délégué à la Vie sociale, à l'Insertion, au Logement social et à la Santé
- Entretien avec le Directeur général des services du Département (DGS) et le Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité (DGAS)
- Entretien collectif avec des conseillers en parcours d'insertion

La démarche d'élaboration du nouveau Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) a été solennellement lancée le 3 juin 2022 par la Présidente du Département, Madame Marie-Christine CAVECCHI et le Vice-président délégué à la Vie sociale, à l'Insertion, au Logement social et à la Santé, Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE.

Devant les nombreux partenaires réunis à cette occasion, ils ont affirmé la volonté de la collectivité départementale du Val d'Oise de continuer à soutenir l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté. Ils ont par ailleurs réaffirmé les grands principes qui guident l'action du Département en matière de politique d'insertion :

- faire de l'accès à l'emploi un horizon pour tous ;
- responsabiliser les bénéficiaires du RSA et les opérateurs qui les accompagnent, tout en luttant contre toutes formes de fraudes au RSA ;

- favoriser l'insertion sociale des personnes qui connaissent des freins sociaux marqués et pour lesquelles des accompagnements adaptés doivent être proposés.

Cette première journée de lancement du 3 juin 2022 a également été l'occasion de travailler avec les acteurs des territoires sur la thématique de l'insertion dans le cadre d'ateliers de concertation, à la mise en évidence des bonnes pratiques en matière d'accompagnement d'une part et, d'autre part, ces ateliers ont permis de mettre au jour les besoins, les freins et les leviers d'actions possibles en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA selon leurs profils et spécificités.

Une seconde journée de travail, le 8 juillet, a ensuite permis, sur la base des besoins pré-identifiés le 3 juin, de commencer à poser les jalons d'un plan de coordination et d'un plan d'action concrets, pour répondre aux enjeux liés à l'insertion des bénéficiaires du RSA en Val d'Oise.

De ces échanges partenariaux ont émergé plusieurs propositions, telles que :

- le recours à un référent Unique d'Insertion (RUI) favorisant l'élaboration d'un parcours sans couture ;
- la systématisation de l'action de prévention de retour dans le RSA pour les personnes en emploi précaire et pour les personnes en fin d'indemnisation chômage et qui peuvent prétendre au RSA ;
- le renforcement du partenariat entre les structures sociales et les entreprises ;

- le renforcement des actions de sensibilisation auprès des employeurs pour favoriser les recrutements de bénéficiaires du RSA ;

- la remobilisation des bénéficiaires du RSA via des actions sportives, culturelles, impliquant tous les acteurs de l'insertion et partenaires économiques.

Par ailleurs, les élus valdoisiers, dont Madame la Présidente du Département et Monsieur le Vice-président, les membres de la Direction Générale des Services, les partenaires institutionnels et techniques du Département, les professionnels de l'emploi, de l'insertion, de la formation, ainsi que les représentants du monde économique etc., ont contribué de façon active à l'élaboration du PDIE.

Cette participation essentielle des acteurs, dans le cadre d'entretiens individuels et collectifs réalisés lors de l'élaboration du présent PDIE, témoigne en premier lieu de l'importance de leur mobilisation en faveur des Valdoisiers et des Valdoisiennes en situation de précarité sociale et professionnelle. Elle indique également leur désir de contribuer à bâtir un PDIE qui puisse répondre concrètement aux enjeux et opportunités en matière d'emploi et d'insertion. Des défis que chacun identifie en fonction de ses responsabilités, de ses registres d'intervention et expériences particulières, mais qui systématiquement renvoient à une volonté partagée de soutenir les bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion.



La formalisation des orientations stratégiques et des leviers du PDIE est le produit d'une consolidation de l'ensemble de ces contributions. Ces dernières seront actualisées au fur et à mesure de la mise en œuvre du PDIE, dont voici les principales propositions structurantes :

- pour les élus du Département, l'insertion dans l'emploi des allocataires du RSA constitue en premier lieu un enjeu majeur de cohésion sociale mais également de développement économique territorial. Dans un contexte où les entreprises du Val d'Oise peinent souvent à recruter, l'ambition qui consiste à accompagner le plus grand nombre de bénéficiaires du RSA vers et dans l'emploi renvoie non seulement à un impératif de solidarité, mais également à un enjeu de développement économique du département, par le soutien apporté aux entreprises dans la recherche de compétences.
- l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes ne peut s'envisager qu'en reconstruisant les liens trop souvent abîmés entre les personnes et le travail. Ainsi, l'accompagnement des publics doit viser plus que jamais la remise en activité du plus grand nombre et la mobilisation d'une offre centrée sur un objectif d'accès, de retour et de maintien dans l'emploi.
 - cette ambition renvoie également à la nécessité de développer et mettre en œuvre des parcours exigeants, fondés sur la formalisation partagée de contrats d'engagements et la responsabilisation de tous ;
 - celle des élus et des services du Département dans leur capacité à mobiliser les moyens nécessaires, pour mettre en œuvre le PDIE en animant une dynamique collective, en évaluant en continu l'efficacité et la pertinence du dispositif et d'une offre d'insertion diversifiée ;
 - celle des professionnels de l'accompagnement et des opérateurs financés par le Département afin de délivrer un service de qualité, en cohérence avec les orientations stratégiques partagées ;
 - celle des entreprises du Val d'Oise dans leurs volonté d'œuvrer en faveur d'une approche plus inclusive des citoyens dans l'emploi, notamment par le recrutement et la formation des personnes confrontées à une situation de chômage ;
 - celle des allocataires du RSA, dans l'équilibre des droits et des devoirs avec, notamment, un engagement individuel dans le cadre de leurs parcours vers l'emploi, en lien avec les devoirs qui sont les leurs.



En complément, les membres de la direction générale de l'administration départementale insistent sur la nécessité de renforcer les synergies à tous les niveaux, et notamment au sein même du Département. En ce sens, la mise en œuvre du PDIE ne doit pas être seulement le cadre d'action des services et des professionnels de l'insertion, mais doit aussi bénéficier d'une mobilisation de l'ensemble des leviers d'actions du Département. Il est également affirmé la nécessité de développer les processus et outils de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions conduites afin de mieux répondre aux besoins des personnes, tout en assurant la maîtrise du dispositif et plus spécifiquement dans sa composante financière. Ces préoccupations rejoignent celles des partenaires institutionnels du Département, notamment en référence aux expérimentations qui vont très probablement impacter de façon significative les politiques d'insertion à plus ou moins brèves échéances.

Enfin, comme les professionnels de l'insertion nous y invitent, il est important de considérer la diversité des publics soumis aux droits et devoirs. Les parcours à bâtir, pour et avec eux, devront pouvoir conserver une dimension individuelle tenant compte des difficultés de toutes natures, mais également en valorisant mieux les compétences et atouts des personnes. Pour les allocataires, notamment ceux les plus en difficulté (ceux inscrits depuis de longues années au RSA, ceux faisant des allers et retours dans le dispositif), l'enrichissement des modalités de remobilisation, d'orientation des publics et le développement des actions inclusives conduites avec les entreprises devront permettre de renforcer et sécuriser les liens essentiels entre les publics et les employeurs du Val d'Oise.



Le contexte socio-économique du Val d'Oise

Chapitre 2

13

Programme Départemental d'Insertion
vers l'Emploi (PDIe) 2023-2027

Synthèse

L'action publique valdoisienne pour l'insertion et l'emploi s'élabore au regard des éléments qui caractérisent la vie locale et les différents territoires du département.

L'évolution des différents indicateurs qui permettent d'observer la trajectoire sociale et économique du Val d'Oise est à analyser à l'aube des grands événements internationaux qui marquent la société française notamment depuis la survenue de la crise sanitaire du Covid-19.

Le département du Val d'Oise figure parmi les départements de France où la part de la population vivant dans un foyer allocataire est supérieur à 15 % (source INSEE 2020).

Dans un contexte où le marché du travail offre des opportunités importantes, l'insertion par l'accès à l'emploi des populations les plus précaires, ainsi que la participation à l'activité du territoire, est un enjeu fort pour le Département, chef de file de l'action sociale.

Sur ce point, le Val d'Oise possède des **atouts économiques indéniables**, avec une localisation privilégiée aux portes de la capitale de la France. Les bassins industriels d'Argenteuil, de Bezons, et le secteur de la plateforme aéroportuaire de Roissy, constituent des pôles de compétitivité majeurs. La présence de nombreuses entreprises, dans des secteurs clés (hautes technologies, industries, aéronautique,

biotechnologies) composent un tissu économique riche et diversifié. Enfin, le territoire de Cergy-Pontoise se présente comme une agglomération d'équilibre et d'attractivité notamment à travers son important pôle universitaire.

Tous ces atouts sont des vecteurs d'insertion sociale et économique majeurs, sur lesquels il convient de capitaliser pour développer l'emploi des publics relevant des compétences du Département.

Face à la fragilisation des parcours de vie, l'action publique, constituée à travers le PDIE, doit permettre à chacun de trouver sa place et de s'insérer durablement dans l'activité et le devenir du territoire.

Le Val d'Oise en chiffres (Insee)



1 249 674
habitants

(source dernier recensement)



184
communes



422 744
emplois

(total au lieu de travail en 2019)

La part des moins de 25 ans représente **35%** de la population, celle des plus de 60 ans représente **19,7%** (2022).

1 Évolution des activités économiques et de l'emploi sur les 5 dernières années

Incidences de la crise sanitaire

La pandémie du Covid-19 a fortement perturbé l'activité économique en France et dans le monde. Les entreprises et les habitants du Val d'Oise ont été pleinement affectés par cette situation.

En effet, les conditions de travail ont été bouleversées, le recours contraint au chômage partiel (ou total) a dégradé la qualité de vie des ménages du territoire. Les entreprises ont subi des changements d'une ampleur inédite, touchant directement leur santé financière. De manière concomitante, s'est organisée, en réaction aux confinements successifs, la mise en place du travail en distanciel (télétravail).

Par ailleurs, l'épidémie a demandé un effort d'adaptation considérable aux services sociaux qui ont été confrontés à l'urgence sociale pour couvrir

les besoins primaires des personnes : se nourrir, se soigner... L'organisation de nouveaux dispositifs adaptés à cette situation inédite a permis de répondre de manière réactive (distribution de produits de première nécessité ; permanences téléphoniques d'écoute). Mais c'est avant tout le travail en réseau avec tous les acteurs qui a permis de proposer des réponses idoines face à l'affaiblissement des liens sociaux, ou encore face au repli sur soi de certains ménages. Des replis qui ont pu provoquer la dégradation de situations sociales déjà fragiles avec des conséquences sur le long terme (endettements, risques d'expulsion locatives, violences intrafamiliales etc.).



De ce fait, à la suite de l'annonce du 1^{er} confinement, l'emploi salarié s'est réduit de 1,2% en Val d'Oise, contre 1,9% au niveau national (*Estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee*). Le nombre d'heures rémunérées en avril 2020 a également chuté de 36,2 % par rapport à avril 2019 (Source Insee).



L'économie du Val d'Oise est marquée par sa proximité avec Paris, dont l'aire urbaine se mélange au périmètre du département. La principale zone d'emploi s'étend du Sud à l'Est, des communes de Cergy à Roissy. Par son importance, cette zone structure les flux, notamment les déplacements domicile-travail. On observe entre le Nord-Ouest et le Sud-Est du département de nombreux mouvements d'actifs. Cette dynamique s'accroît avec la résidentialisation continue du Val d'Oise.

La présence des RER A, C et D, ainsi que lignes J, L et H du train et 2 et 5 du tramway permettent aux actifs résidents de se diriger aisément vers les zones d'activités de la petite couronne et de la capitale.

Les mouvements domicile-travail sont conséquents, en effet seulement 48,5% de la population active occupée travaille au sein du département, contre 81% au niveau métropolitain.

Des trajectoires économiques territoriales structurées par la proximité avec Paris

3 bassins caractérisent la dynamique socioéconomique du Val d'Oise :
Le Bassin Ouest Val d'Oise, Le Bassin Est Val d'Oise,
Le Bassin Grand Roissy le Bourget.

LE BASSIN D'EMPLOI OUEST 95

C'est le bassin comprenant le plus d'espaces ruraux et étant le plus éloigné de la métropole parisienne.

Il est situé en grande couronne à l'extrémité nord-ouest de la Région Île-de-France. Il regroupe 4 EPCI :

- l'agglomération de Cergy-Pontoise ;
- la Communauté de communes du Vexin Val de Seine ;
- la Communauté de communes du Vexin Centre ;
- la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron

Le bassin contient la plus grande proportion de surfaces non urbanisées du département.

Il est aussi le moins peuplé avec 266 372 habitants en 2020 contre 260 372 en 2013.

Deux zones géographiques structurantes

- **L'agglomération de Cergy-Pontoise**, avec un important pôle d'enseignement supérieur composé de son université, d'écoles d'ingénieurs et de commerces, dont l'ESSEC. On y trouve des entreprises de haute technologie, de cosmétiques et d'industries en particulier automobiles...
- **Le Parc naturel régional du Vexin français**, plus résidentiel, rural, et dont l'usage et la conservation sont un enjeu majeur dans le devenir du Val d'Oise.

LE BASSIN D'EMPLOI EST 95

Il se caractérise par l'importance des zones agricoles et résidentielles. Il regroupe 5 EPCI :

- la Communauté de communes du Haut Val d'Oise ;

- la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts ;
- la Communauté de communes de Carnelle Pays de France ;
- la Communauté d'agglomération du Val Parisis ;
- la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée.

Ce bassin est polarisé par un déséquilibre, étant principalement urbain et résidentiel dans sa partie sud, mais aussi rural et agricole dans sa partie nord.

Il était peuplé de 549 134 habitants en 2020 et présentait un taux de chômage de 10,7 % cette même année.

L'effectif de l'emploi salarié en 2018 était quant à lui de 89 637 et de 93 860 en 2021.

LE BASSIN D'EMPLOI GRAND ROISSY LE BOURGET

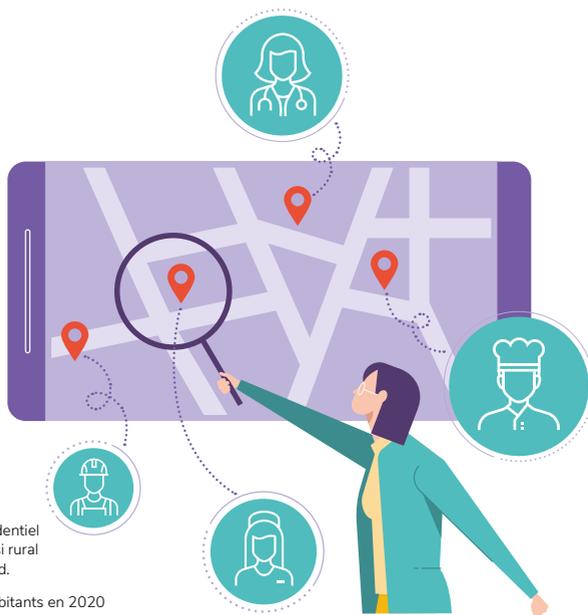
Il est la principale porte d'entrée internationale sur l'économie et le marché français.

Il est caractérisé par une superposition de son périmètre administratif aux départements du Val d'Oise, de Seine et Marne et de Seine-Saint-Denis. Il regroupe 3 EPCI :

- la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France ;
- La Communauté de commune Plaines et Monts de France ;
- L'établissement public territorial de Paris Terres d'envol.

693 378 habitants étaient recensés en 2020 avec un taux de chômage de 17 %.

L'effectif salarié était de 255 761 en 2018 et de 261 217 en 2021.



LES COMMUNES D'ARGENTEUIL ET DE BEZONS

Depuis la création du Grand Paris en 2016, la commune d'Argenteuil est rattachée à la Métropole ainsi qu'au bassin d'emploi l'EPT (Établissement public territorial) T5 Boucle Nord de Seine (BNS) dans le cadre de la stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation. Ce nouveau territoire bénéficie d'une identité économique liée à son histoire industrielle. De nombreux grands groupes sont présents (Dassault, Konica, IBM, L'Oréal, Thales, Safran...) de même que des équipements stratégiques dont le 1^{er} port fluvial d'Île-de-France à Gennevilliers.

La commune de Bezons quant à elle, fait partie de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine avec 19 communes des Yvelines. C'est un territoire très marqué par les activités industrielles avec la présence notamment de grandes entreprises multinationales (Peugeot à Poissy, Renault à Flins, Airbus Défense & Space aux Mureaux et ATOS à Bezons...).

2 Évolution de la demande d'emploi en Val d'Oise

Des enquêtes récentes de Pôle Emploi, il ressort les éléments suivants :

605 500 ACTIFS EN 2019

29 252 Artisans, commerçants, chefs d'entreprise

111 594 Cadres et professions intellectuelles supérieures

166 507 Professions intermédiaires

181 881 Employés

104 595 Ouvriers

483 Agriculteurs exploitants

LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI (DE) AU 3^e TRIMESTRE 2022 (DONNÉES BRUTES)

49 % de DE sont des femmes

38 % sont des Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) (en baisse de 5 points sur 1 an)

13 % sont des cadres

25 % sont dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

21 % sont des demandeurs d'emplois de très longue durée

27 % sont des seniors

5,3 % sont des travailleurs handicapés. (2020, DREETS)

Le nombre de demandeurs d'emploi (cat A) est en diminution de 10,8 % entre le 3^e trimestre 2021 et 2022. (Pôle Emploi).



Un chômage qui évolue à la baisse

Sur la période 2018-2022, le taux de chômage a évolué à la baisse de 1,2 points, passant de 9,4 % à 8,2%. Alors même qu'au moment de la crise sanitaire un pic avait été atteint au troisième trimestre 2020 avec 9,7 % de chômeurs (Insee).

L'année écoulée (2022) laisse ainsi entrevoir une dynamique de reprise économique. Au deuxième trimestre 2022, on observait une baisse de -7,5 % des demandeurs d'emploi toutes catégories confondues. Cette baisse est principalement due à la catégorie A pour laquelle on observe une baisse de 15%, rapportant le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) encore inscrits à 65 749.

L'ensemble des autres catégories sont stables ou voient leur nombre de DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) augmenter. Les catégories C et D témoignent d'une hausse de 10% et 9 % sur cette période quand les catégories B et E connaissent une évolution de +1 % et de 0 %. Mis à part pour l'année 2021, les projets de recrutements sont en forte augmentation depuis 2018, passant de 25 340 offres de recrutements à 38 010 en 2022 (chiffres arrêtés au deuxième trimestre).

DES TENSIONS DE RECRUTEMENTS QUI S'ACCROISSENT À PROXIMITÉ DE LA CAPITALE

Elles sont estimées à 50 % au sein du département au deuxième trimestre 2022 contre 36 % en 2021.

Projets de recrutements par bassin d'emploi en 2021 et les principaux métiers recherchés (*Enquête BMO 2019*):

Est 95 - 12 390.

Le besoin d'emploi est relativement fort dans ce bassin. Employés de libre-service, aides-soignants, ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires, aides à domicile et ménagères.

Partie valdoisienne du bassin Roissy Le Bourget - 9 640. Agents d'entretien de locaux, conducteurs routiers, ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaire et agents de sécurité et de surveillance.

Ouest 95 - 8 990.

Employés de libre-service, aides-soignants, employés de la restauration et agents d'entretiens de locaux.

Des inégalités socio-spatiales importantes

En France, les disparités de niveaux de vie infra-départementales peuvent être fortes en cas de présence d'une métropole.

En 2019 le revenu médian en Val d'Oise était évalué à 22 220 €, ce qui est légèrement plus élevé que le niveau de vie à l'échelle nationale soit 22 040 € (source Insee).

Pour la même année, le revenu des Valdoisiens les plus modestes était de 10 590 € (1^{er} décile de niveau de vie).

En 2018, il était de 10 752 € soit le 2^e plus faible après la Seine-Saint-Denis. Le revenu médian métropolitain étant plus élevé avec 11 946 € pour la même année (source Insee).

Le taux de pauvreté quant à lui s'établissait à 17,2 %, toujours en 2018, ce qui est supérieur à la moyenne régionale, 15,6 % et métropolitaine, 14,6 %. Or, la part des ménages fiscaux imposables est de 55,3 % contre 60,8 % au niveau francilien et 40,6 % au niveau métropolitain.

Dans les faits, les inégalités de revenus sont en moyenne plus fortes en Val d'Oise que dans le reste de la métropole.

Cependant, le Val d'Oise demeure un département où les niveaux de vie sont plutôt homogènes comparativement à l'ensemble de l'Île-de-France, particulièrement au niveau communal.

3 Le chômage de longue durée et les phénomènes de précarité

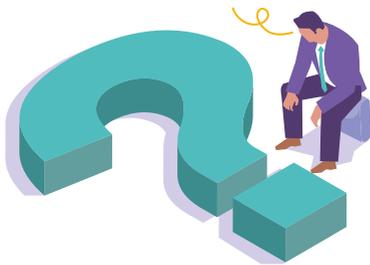
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)

Le nombre de demandeurs d'emploi longue durée en 2022 est équivalent à celui de 2018 soit près de 47 000 personnes. Durant la période du Covid-19, ce nombre a augmenté : d'abord en janvier 2019 avec 49 550 DELD recensés et au moment des confinements liés au Covid-19 avec 55 750 DELD.

Pour autant, l'évolution entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, se caractérise par une baisse du nombre de DELD de 16,4 % (source DRIETS)

Situation des quartiers politique de la ville (QPV) et des zones de reconquête républicaine (ZRR)

La quasi-totalité des quartiers de la politique de la ville se situent dans les zones sud et sud-est du département, entre les communes de Cergy et Roissy. En 2022, la proportion de demandeurs d'emploi, résidant au sein des quartiers de la politique de la ville est de 24,8 %. Le département se situe au-dessus de la moyenne régionale qui est de 19,5 % en Île-de-France. À noter que la proportion d'employés non qualifiés est de 6,8 points plus élevée dans les QPV que dans l'ensemble du département.



Accès au logement

Pour les ménages les plus modestes, le logement reste la principale source de dépense et l'accès au logement reste un élément important de justice sociale, particulièrement en Île-de-France où les prix du logement sont en moyenne plus élevés que dans le reste du pays.

En Val d'Oise, le taux de ménages résidant en logement social était de 22,1 % en 2018. Le nombre d'allocataires d'une aide au logement (APL, ALF, ALS) de 100 029 au cours de la même année. Ce nombre est en baisse, il est passé à 95 800 en 2021. Cette diminution s'explique notamment par la baisse du nombre de bénéficiaires de l'allocation logement à caractère familial passant sur cette période de 21 418 à 19 344.

41 des 272

quartiers de la politique de la ville en Île-de-France sont recensés dans le Val d'Oise

Caractérisation et évolution des bénéficiaires du RSA et des populations couvertes (Source CAF du Val d'Oise)

En 2021, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise comptait près de 250 640 allocataires (toutes allocations confondues) pour une population couverte de 706 770 personnes (allocataires, conjoints, enfants, personnes à charge).

Le nombre de bénéficiaires de prestations sociales a diminué de 0,09 % entre 2020 et 2021.

La part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus disponibles de la population était de 5,9 % sur la même période (moyenne francilienne 4,4 % et moyenne métropolitaine : 5,5 %).

Le RSA en détail

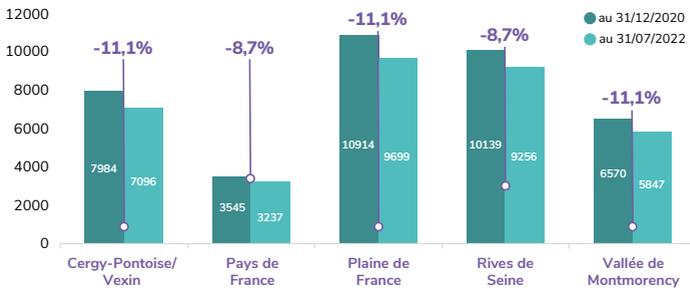
Après avoir fortement augmenté en 2020 (+ 12,8 %) entre mars et novembre, le nombre de bénéficiaires du RSA est en baisse. Il a diminué de 9,5 % entre décembre 2020 et juillet 2022 (source CAF).

Une diminution consécutive aux fortes décisions adoptées par l'Assemblée départementale avec le renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et au placement en emploi des personnes, ainsi qu'à la politique de lutte contre les différentes formes de fraude au RSA. Il est à noter qu'en Val d'Oise, le taux de demandeurs d'emploi, bénéficiaires du revenu de solidarité active est légèrement plus faible que le taux national. Il s'établit à 19,4 % contre 19,8 % au niveau national.

Le graphique ci-après illustre la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA sur chacun des territoires du Val d'Oise.



Répartition des allocataires du RSA par territoire de Mission insertion



4 Des perspectives incertaines

L'évolution du coût de l'énergie et inflation

Comme pour l'ensemble du territoire national, la vie du département a été grandement impactée par le contexte mondial perturbé de ces dernières années.

De nombreux secteurs d'activités subissent de fortes tensions de recrutement quand d'autres connaissent une refondation de leurs modes de fonctionnements (avec la mise en place du télétravail).

Le contexte géopolitique dans l'Est de l'Europe impacte également les chaînes d'approvisionnement et l'offre globale sur les marchés. La hausse des prix des matières premières et de l'énergie se répercutent sur les coûts de production et les prix de vente.

En conséquence, une dégradation du pouvoir d'achat des ménages est observée.

Le Département du Val d'Oise en tant que collectivité de proximité et chef de file de l'action sociale, prête une attention particulière à ces évolutions, pour apporter un appui et une aide aux Valdoisiens confrontés à des difficultés sociales qui relèvent de ses compétences.

UNE INFLATION EN HAUSSE

En janvier 2018, l'inflation est estimée à 1,3%.

En juillet 2022, l'inflation est estimée à 6,1%.

L'inflation a augmenté de 5,6% entre septembre 2021 et 2022.

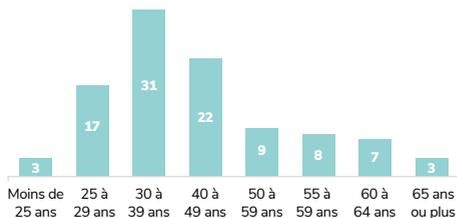
La hausse des prix de l'énergie contribue à l'inflation à hauteur de 3,1 points. (Source Insee)



5 Qui sont les bénéficiaires du RSA en Val d'Oise ?

En juillet 2022, le département du Val d'Oise comptait 35142 allocataires RSA

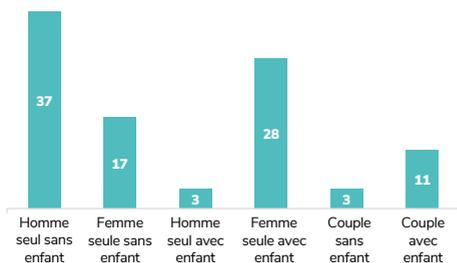
Répartition des allocataires par tranche d'âge (en %)



La moitié des allocataires du RSA en Val d'Oise ont entre 30 et 50 ans.

Les moins de 39 ans représentent eux 20 % des allocataires.

La composition familiale des allocataires du RSA (en %)

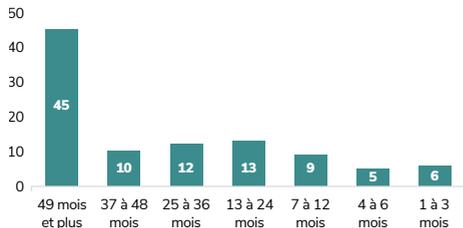


28 % des allocataires sont des femmes seules avec enfant contre seulement 3% pour les hommes seuls avec enfant.

Les personnes célibataires représentent 86% des allocataires.



Répartition par ancienneté dans le RSA (en %)



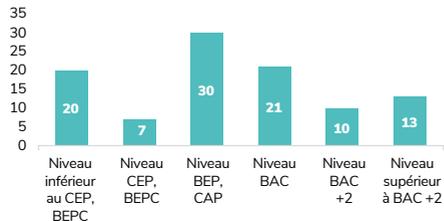
45 % des bénéficiaires sont allocataires depuis plus de 2 ans.

20 % des bénéficiaires sont allocataires depuis moins d'1 an.

Pour permettre à chacun de se réinsérer professionnellement, le PDIE vise à renforcer :

- les actions d'accompagnement global aux côtés de Pôle Emploi
- les actions autour de la levée des contraintes sociales des allocataires.

Niveau de formation des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi (en %)



57 % des allocataires ont un niveau de formation inférieur au bac.

Au travers du PDIE, l'une des orientations stratégiques du Département sera, entre autres, de soutenir et favoriser l'insertion durable des bénéficiaires du RSA par la construction de programmes de formations adaptés aux personnes les moins qualifiées.



Les orientations stratégiques du Département du Val d'Oise en matière de politique d'insertion



Chapitre 3

25

Programme Départemental d'Insertion
vers l'Emploi (PDIÉ) 2025-2027

Répondre aux défis de demain

À travers ce nouveau Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE), le Département du Val d'Oise entend favoriser, en lien avec les acteurs des territoires impliqués à ses côtés, l'accès et le retour à l'autonomie socio-économique des bénéficiaires du RSA et des jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion. Une volonté qui passe par la prise en charge et l'inscription des personnes dans des parcours d'insertion diversifiés qui privilégient l'insertion professionnelle. L'emploi doit, en effet, être au cœur de notre politique et un horizon accessible pour tous, y compris pour les personnes qui rencontrent des difficultés sociales par un accompagnement adapté. Pour traduire cette volonté dans la réalité, le Département a proposé à ses partenaires, dans le cadre de sa démarche d'élaboration du PDIE, de partager des ambitions et des priorités qui répondent aux besoins d'insertion des Valdoisiens. Les orientations proposées dans ce document se structurent autour de cinq orientations stratégiques.

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'AMBITION CENTRALE DU DÉPARTEMENT ET DE SES PARTENAIRES

Favoriser le retour et l'accès à l'emploi de tous les bénéficiaires du RSA en répondant aux défis qui se posent en matière d'insertion

1

Favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes : placer la remise en activité et à l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours d'insertion et des principes d'accompagnement individuel et collectif

2

Prévenir les entrées et les ré-inscriptions dans le dispositif RSA : ouvrir les actions du PDIE au-delà des seuls bénéficiaires du RSA (jeunes en difficulté, demandeurs d'emploi en fin d'indemnisation)

3

Prendre en compte les besoins et attentes des entreprises locales en matière d'emploi et de compétences dans l'élaboration des actions et parcours d'insertion : renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel

4

Mobiliser les partenaires pour accompagner les efforts du Département en matière de politique d'insertion

5

Assurer la maîtrise du dispositif RSA par la responsabilisation des bénéficiaires et des acteurs, la lutte contre les fraudes, le suivi et l'évaluation en continu des actions financées par le Département

1 Favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes

Placer la remise en activité et l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours d'insertion et des principes d'accompagnement individuel et collectif

Le Département du Val d'Oise et ses partenaires ont à cœur de **favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA** en prenant appui sur le développement de l'activité et de l'emploi en faveur des personnes.

En effet, l'insertion professionnelle est inscrite au cœur des principes d'action des services du Département et des partenaires financés pour accompagner les personnes.

C'est pourquoi, dans un contexte marqué par une baisse du chômage et un marché du travail qui offre des opportunités à l'ensemble des demandeurs d'emploi, les accompagnements proposés aux bénéficiaires du RSA doivent avoir pour finalité l'accès à l'emploi et cela, quelle que soit la nature des actions proposées aux personnes.

C'est à ce titre que les partenaires, financés par le Département dans le cadre du PDIE pour la prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, sont invités à travailler à :

- une prise en charge et une orientation rapide des personnes dès leur inscription dans le dispositif RSA,
- la mobilisation des moyens utiles à la réussite des parcours d'insertion (remise à niveau, accès à la qualification...).

ZOOM SUR LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL (SSD) ET SON ACTION

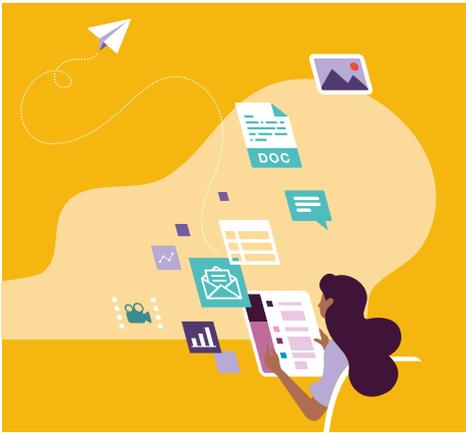
Le Service Social Départemental s'adresse à tous les habitants du Val d'Oise qui rencontrent des difficultés sociales diverses (perte d'emploi, difficultés à se maintenir dans son logement, problèmes familiaux, problématiques financières etc.).

Il a pour mission :

- d'accueillir toute personne en difficulté ;
- d'évaluer et d'orienter ;
- de prévenir les risques d'exclusion sociale ;
- de favoriser l'accès aux droits, à l'autonomie et à la vie sociale ;
- de contribuer à protéger les plus vulnérables : enfants et publics fragilisés ;
- d'accompagner les personnes ou les groupes dans la résolution de leurs difficultés sociales et dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Pour ce faire, des équipes de professionnels composées de travailleurs sociaux, de référents d'insertion et d'agents administratifs interviennent auprès des publics, au sein des antennes sociales du SSD, ou à domicile.





Les acteurs de l'insertion s'inspireront par ailleurs des bonnes pratiques pour proposer des accompagnements adaptés qui allient suivi social et recherche de solutions d'insertion professionnelle. Ils doivent de ce fait :

Développer les actions visant à répondre aux demandes sociales pour favoriser la remise en activité et l'accès à l'emploi des personnes (Fiche action n° 1 page 52)

Pour proposer à chaque bénéficiaire du RSA accompagné des perspectives de retour à l'emploi pérenne et éviter ainsi une installation durable dans le dispositif RSA.

Les bénéficiaires du RSA doivent pouvoir se voir proposer rapidement une inscription dans des activités, en même temps qu'un accompagnement permettant la levée de certains freins sociaux qui entravent les parcours d'insertion de certaines personnes (mobilité, garde d'enfants, hébergement...),

Les actions d'insertion du nouveau PDIE mettent en avant autant que faire se peut :

- l'autonomie sociale des ménages et leur accès à l'information et aux droits sociaux pour renforcer leur pouvoir d'agir ;
- la lutte contre les différentes formes d'exclusion (dans les domaines du numérique, de la santé, de la mobilité, du logement et de la parentalité etc.) ;
- les outils de remobilisation pour aider les personnes en insertion à retrouver l'estime de soi et la confiance en leurs capacités d'agir y compris via l'accès à des activités sportives, culturelles ou dans la nature ;

- la prise en charge des personnes en souffrance psychosociale via notamment le recours au Parcours santé (Diagnostic infirmier/orientation sur un parcours de soins et des espaces d'appui technique Santé à destination des référents) ;
- la responsabilisation des bénéficiaires du RSA et la lutte contre toutes les formes de fraude au RSA.

Inscrire tous les bénéficiaires dans des parcours contractualisés d'insertion vers l'emploi privilégiant leur remise en activité

Comme cela a déjà été indiqué, en Val d'Oise, la politique d'insertion du Département repose sur **l'équilibre entre « les droits et les devoirs » des bénéficiaires du RSA**. Un travail pour garantir la qualité du service rendu aux bénéficiaires du RSA a été conduit par les services du Département en lien avec les partenaires impliqués dans le champ des politiques sociales. Il a abouti à :

- une simplification des procédures et des circuits ;
- une structuration du pilotage du dispositif RSA autour d'un processus d'amélioration continue, pour assurer sa maîtrise tant sur le volet Insertion que sur le volet Allocation ;
- la mise en place, en mars 2022, d'une plateforme unique d'accueil, d'évaluation et d'orientation vers des parcours d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Avec 5 lieux d'accueil physiques accessibles à tous les Valdoisiens et Valdoisiennes, la nouvelle plateforme vise à **organiser et optimiser la prise en charge des bénéficiaires du RSA, tout en garantissant à l'ensemble des allocataires d'être reçus dans les plus brefs délais (moins de 1 mois) pour un entretien collectif et individuel**. Lors de l'information collective,

les bénéficiaires du RSA accueillis sont informés sur les droits attachés à leur statut, mais aussi leurs devoirs. À l'occasion de l'entretien individuel d'évaluation, ils sont informés des actions mises en place par le Département et ses partenaires pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Ils sont systématiquement inscrits dans un parcours d'insertion mobilisant les moyens nécessaires à la réussite du parcours.

Le parcours d'insertion proposé aux personnes fait l'objet d'une contractualisation, puisque les personnes concernées signent un contrat d'engagement réciproque (CER).

Avec ce nouveau dispositif, le Val d'Oise se place parmi les départements de taille comparable, où le taux de contractualisation des bénéficiaires du RSA est le plus important, et parmi les tous premiers de l'Île-de-France.

Il est à noter que les personnes qui refusent de s'inscrire sans motif valable dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle proposés, et qui contreviennent de ce fait

aux devoirs liés au statut de bénéficiaire du RSA, peuvent faire l'objet de sanctions (diminution ou suspension de l'allocation) dans le respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Par son caractère unique, la nouvelle plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation a permis une **harmonisation des pratiques professionnelles des équipes territorialisées du Département travaillant sur l'insertion des bénéficiaires du RSA**, tout en s'assurant que chaque personne bénéficie d'un suivi de parcours adapté à ses besoins et privilégiant la remise en activité et l'accès à l'emploi.

Pour consolider et renforcer cette dynamique dans les années à venir, le PDIE 2023-2027 propose :

- la systématisation des opérations de prise de contact avec les personnes bénéficiaires du RSA qui ne viennent plus ni vers les administrations, ni vers les acteurs qui interviennent dans le champ des politiques d'insertion. C'est tout le sens des opérations dites « Perdus de vue » qui ont pour finalité première de proposer aux personnes isolées un accompagnement ;
- l'extension de l'accueil et des services proposés par la plateforme au public RSA relevant de la prise en charge des centres communaux d'action sociale (CCAS), et ce dès 2023 ;
- le renforcement des capacités d'accueil des opérateurs conventionnés dans le cadre du PDIE en les responsabilisant sur une base de paiement aux résultats, pour favoriser le placement en emploi des personnes accompagnées ;
- le développement, en cas de nécessité, du recours aux contrats aidés y compris dans les services du Département et chez les partenaires (Établissements et services sociaux et médico-sociaux, associations, autres collectivités territoriales), confrontés à des difficultés de recrutement ;
- la mobilisation des groupements d'employeurs et des chambres consulaires pour promouvoir l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté dans les entreprises valdoisiennes ;
- le soutien aux dispositifs et aux Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- le soutien à l'engagement associatif et au bénévolat des bénéficiaires du RSA ;
- l'accompagnement au développement et à la pérennisation de l'activité indépendante des BRSA (Bénéficiaires du RSA).

Développer l'accès à la formation pour les bénéficiaires du RSA (Fiche action n° 2 page 53)

Depuis la fin des confinements successifs liés à la crise du Covid-19, l'Île-de-France, comme d'autres régions de France connaissent une embellie du marché du travail.

De nombreux emplois sont à pourvoir notamment dans les secteurs dits en tension. En Val d'Oise, de nombreux métiers sont concernés (hôtellerie et restauration, logistique et préparation de commandes, services à la personnes, sécurité...).

Par ailleurs, la région parisienne sera le théâtre en 2023 et 2024 de deux grands événements internationaux : la Coupe du Monde de Rugby et les Jeux Olympiques et Paralympiques. De multiples emplois seront proposés à cette occasion aux franciliens.

Les groupements d'employeurs et les entreprises adhérentes se disent disposés à travailler avec les Départements pour offrir des opportunités d'emploi aux bénéficiaires du RSA et aux jeunes.

Pour répondre aux besoins des entreprises qui recrutent, et accompagner avec réussite les Valdoisiens vers toutes les opportunités d'emploi ainsi ouvertes, le nouveau PDIE se donne pour ambition de renforcer la mobilisation des outils et leviers de la formation professionnelle au profit des publics inscrits dans des parcours d'insertion. Il est ainsi proposé de mettre à profit les savoir-faire des services du Département et des acteurs de l'insertion en Val d'Oise pour :

- construire et renforcer des partenariats au titre de la formation professionnelle avec la Région Île-de-France, Pôle emploi, les groupements et fédérations d'employeurs et les opérateurs de compétences (OPCO) chargés d'apporter un appui technique aux branches professionnelles et de financer les formations ;
- informer et sensibiliser les acteurs de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et le public sur l'offre de services existante en matière de formation et de qualification ;
- organiser en lien avec les acteurs de l'insertion, le repérage des publics RSA et des jeunes qui peuvent être orientés vers les formations proposées pour répondre aux besoins de compétences des entreprises ;
- construire en lien avec les OPCO, des programmes de formation adaptés à la situation des publics non qualifiés (demandeurs d'emploi de longue durée, réfugiés) et répondant également aux besoins de recrutement des entreprises ;
- développer plus particulièrement à l'Est et au Sud du département, une offre de services de formation dans les domaines de la remise à niveau et de la linguistique à visée professionnelle pour les publics employables, mais qui connaissent des difficultés de maîtrise de la langue française ;
- consolider et renforcer le partenariat avec le Hub Nicola TESLA dans le domaine des formations des métiers du numérique.

2 Prévenir les entrées et les réinscriptions dans le dispositif RSA

Ouvrir les actions du PDIE au-delà des seuls bénéficiaires du RSA

En application de la loi N° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le bénéfice de l'allocation RSA est ouvert aux personnes âgées de 25 ans et plus. Toutefois certains jeunes âgés de moins de 25 ans peuvent percevoir cette allocation de solidarité s'ils remplissent l'une des conditions prévues par la loi (avoir un enfant à charge ou attendre un enfant à naître).

L'installation durable de ces jeunes dans le dispositif RSA est souvent synonyme d'un échec des nombreux autres dispositifs prévus en amont pour leur accompagnement et leur insertion sociale et professionnelle.

Aussi, en Val d'Oise, **la prévention de l'entrée des jeunes et du retour dans le RSA est un levier important de la politique d'insertion du Département.**

Que ce soit par la prévention des premières entrées – au niveau des publics jeunes en particulier – ou du retour dans le RSA des publics déjà accompagnés et sortis des différents dispositifs d'accompagnement, la sécurisation des parcours est un enjeu central de la politique d'insertion, que ce soit pour les publics accompagnés que pour une meilleure gestion des flux de bénéficiaires.

Prévenir l'entrée des jeunes au RSA (Fiche action n° 3 page 54)

Département parmi les plus jeunes de France, le Val d'Oise a su mettre en place une politique particulièrement dynamique pour accompagner les jeunes et soutenir les acteurs qui les suivent. Un Conseil départemental des Jeunes (CDJ) vient d'ailleurs de voir le jour en 2022. Essentiellement composé de collégiens, ce Conseil a pour vocation de donner à voir aux élus du Département les problèmes de la vie quotidienne des jeunes et de formuler des propositions pour apporter des solutions favorisant l'épanouissement de la jeunesse valdoisienne.

En matière de RSA et d'insertion sociale et professionnelle, la prévention de l'entrée des jeunes dans le dispositif est une priorité de la politique d'insertion et du PDIE 2023-2027.

Une priorité qui passe par :

- la mobilisation de tous les outils d'insertion proposés pour les jeunes du Val d'Oise, tels que décrits dans la stratégie « Faire grandir le Val d'Oise » adoptée par délibération, le 18 février 2022 ;
- l'ouverture aux jeunes de toutes les actions d'accompagnement financées par le Département au titre de son offre de services aux bénéficiaires du RSA (notamment, les chantiers et ateliers d'insertion, actions de formation, actions pour les diplômés...) ;
- la mobilisation des « coups de pouce » aux jeunes âgés de 16 à 30 ans pour faire levier dans leurs parcours de formation et d'insertion et valoriser leurs talents, sécuriser l'accès et le maintien en formation en agissant sur les freins périphériques (mobilité, logement, aide matérielle etc.) via les Missions locales, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et le dispositif « Val d'Oise Tremplin » (anciennement EVA) ;

- valoriser auprès des jeunes et des accompagnants socio-professionnels les actions proposées et rendre plus lisibles les politiques départementales en faveur de l'action sociale, de l'éducation, du sport, de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'égalité femmes-hommes ;
- développer l'engagement et la citoyenneté des jeunes Valdoisiens et Valdoisiennes ;
- soutenir l'accès au bénévolat et à la vie associative pour les jeunes ;
- encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes.

- repérer, en lien avec Pôle Emploi, les personnes en fin d'indemnisation chômage et susceptibles d'intégrer le dispositif RSA et leur proposer, des accompagnements adaptés dans le cadre du PDIE pour favoriser le retour rapide à l'emploi.

Encourager et soutenir le maintien dans l'emploi des bénéficiaires du RSA et ouvrir les actions du PDIE aux chômeurs en passe de s'inscrire dans le dispositif après une période d'indemnisation par Pôle Emploi

Une étude récente réalisée par le Département pour connaître le profil des bénéficiaires du RSA et leur trajectoire de sortie a démontré que bon nombre d'entre eux effectuent des allers-retours dans le dispositif et cela au gré des opportunités d'emploi qui leurs sont offertes. Ils reviennent dans le dispositif RSA après une période d'indemnisation chômage.

Il convient donc de prendre en considération cette donnée pour mieux sécuriser les parcours des personnes qui retrouvent un emploi. Dès lors, **la question du maintien dans l'emploi des personnes doit également être au cœur des actions menées au titre du PDIE. Il est proposé de :**

- mobiliser les opérateurs financés dans le cadre du PDIE pour qu'ils développent des actions d'accompagnement des personnes qui retrouvent un emploi pour éviter les ruptures ;
- sensibiliser les groupements d'employeurs et les entreprises adhérentes pour améliorer les conditions d'accueil et d'intégration en entreprise ;
- favoriser l'accès aux dispositifs d'aides à la mobilité, au logement, aux crèches et modes de garde pour les bénéficiaires du RSA qui retrouvent un emploi ;



3 Prendre en compte les besoins et attentes des entreprises locales en matière d'emploi et de compétences dans l'élaboration des actions et parcours d'insertion

Renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel

Le Val d'Oise est riche d'un tissu dense d'entreprises. Un tissu constitué à la fois de très petites entreprises (TPE), de petites et moyennes entreprises (PME), mais aussi de grands groupes.

Toutes ces entreprises expriment, au gré de l'évolution de leurs activités et de leurs carnets de commandes, des besoins en recrutement. Ces besoins sont actuellement très élevés dans les secteurs des métiers dits en tension.

Les bénéficiaires du RSA, les jeunes en difficulté et les acteurs qui les accompagnent au quotidien, doivent pouvoir saisir les opportunités offertes pour développer l'emploi dans les territoires et faire baisser le chômage et la précarité qui affectent certaines familles.

L'action du Département du Val d'Oise en matière de politique d'insertion s'inscrit donc pleinement dans cette stratégie de développement de l'emploi dans les territoires.

Le nouveau PDIE se donne ainsi pour ambition de renouveler les relations entre les acteurs de l'insertion et les entreprises, pour mieux articuler les besoins en recrutements et ceux des publics en insertion à la recherche d'une activité ou d'un emploi.

Le PDIE 2023-2027 mobilise des moyens conséquents en matière de financement des opérateurs de l'insertion. Les actions de placement en emploi, mais aussi celles dédiées à l'accompagnement socio-professionnel des publics en insertion sont de ce fait, des outils intéressants pour travailler au plus près des entreprises locales et positionner les bénéficiaires du RSA sur les emplois à pourvoir.

Le renouveau du partenariat avec le monde économique doit s'opérer sur un modèle d'échanges et d'engagement mutuel entre les acteurs de la politique d'insertion et les employeurs ; il s'agit de **mieux faire connaître les besoins du territoire et de s'engager pour l'emploi des publics en insertion.**

Le Département doit pouvoir signer une charte avec les groupements d'employeurs sur la Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) pour mieux sensibiliser ces dernières sur la question de l'emploi des publics en insertion et plus spécifiquement sur l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Renforcer le partage de l'information sur les besoins en compétences et en emploi avec les acteurs du monde économique (Fiche action n° 4 page 55)

Comme indiqué précédemment, les territoires du Val d'Oise bénéficient d'un riche tissu économique marqué

par la proximité de Paris et de l'aéroport de Roissy notamment, mais aussi par la présence de nombreux acteurs qui travaillent au développement de l'emploi local (services du Département, Pôle Emploi, intercommunalités associations et entreprises d'insertion, organismes de formation...).



Pour répondre de façon adaptée aux besoins en compétences du territoire, il est proposé dans le cadre de ce PDIE que le Département et ses partenaires économiques et associatifs s'engagent dans une dynamique de partage de l'information quant aux besoins de recrutements. Ces échanges sont à organiser au plus près des territoires, mais également au niveau des secteurs professionnels, à l'image de ce qui a été mis en place dans le secteur des métiers de l'aide à la personne.

De nombreuses actions sont ainsi à entreprendre :

- le développement de la Plateforme « valdoise-emplois.fr » avec une sensibilisation des employeurs à y déposer des offres d'emploi ;
- le renforcement du partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Paris CDG Alliance, pour le développement de l'emploi des bénéficiaires du RSA dans les métiers de l'aéroportuaire ;
- le renforcement du partenariat avec les groupements d'entreprises, notamment le Mouvement des entreprises du Val d'Oise, avec son action sur le savoir-être en entreprise et le placement en emploi ;
- le renouvellement et le développement du partenariat avec les chambres consulaires du Val d'Oise dans le domaine de la formation et l'accès à l'emploi des publics en insertion ;

- le renforcement des clauses sociales dans la commande publique du Département et l'incitation des autres collectivités publiques à en faire autant.

Soutenir les initiatives des groupements d'employeurs et des entreprises locales

L'engagement commun pour l'insertion par l'emploi des bénéficiaires du RSA passe également par le soutien aux groupements d'employeurs pour renforcer la capacité des entreprises à accueillir et à salarier des personnes en insertion.

Il est proposé que le PDIE soutienne des initiatives telles que :

- les immersions en entreprise et les stages de découverte des métiers ;
- les visites en entreprises ;
- les méthodes de recrutement par simulation (MRS).

4 Mobiliser les partenaires pour accompagner les efforts du Département en matière de politique d'insertion

Fort de son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département du Val d'Oise a su construire, au cours de ces dernières années, de **nombreux partenariats pour soutenir les Valdoisiers et les Valdoisiennes dans leur vie quotidienne.**

En matière de politique d'insertion ces partenariats prennent appui sur **de nombreux acteurs** :

- les services de l'Etat ;
- les services de la région Île-de-France ;
- les communes et les intercommunalités ;
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;
- les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) ;
- Pôle Emploi ;
- les Associations, les PLIE ;
- les Groupements d'employeurs et d'entreprises,
- les organismes de formation...

Le Département met en place des actions pour que l'insertion des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté soit et reste l'affaire de tous ces acteurs. Les publics valdoisiens doivent en effet pouvoir **bénéficier de l'ensemble des dispositifs de droit commun développés et déployés par ces institutions.**

C'est à ce titre que le nouveau PDIE propose de sortir de la logique du travail en silo, en renforçant les coopérations et les synergies entre partenaires pour offrir des solutions complémentaires et adaptées aux réalités de chaque territoire.

Il s'agit d'accompagner les efforts déployés par le Département en faveur des publics qui relèvent de ses compétences sociales. Notre institution **mobilise annuellement d'importants moyens pour l'ensemble de ses missions sociales et plus spécifiquement pour le dispositif RSA.**

Pour consolider cette logique de coopération territoriale, le PDIE 2023-2027 s'appuiera notamment sur 3 partenariats structurants :

Promouvoir « l'accompagnement global » en partenariat avec Pôle Emploi (Fiche action n°5 page 56)

Pour favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi, l'Assemblée des départements de France (ADF) et la Direction nationale de Pôle Emploi ont signé, en avril 2019, **un protocole de coopération portant sur l'accompagnement global des personnes.** C'est une pratique professionnelle qui consiste en un **accompagnement coordonné, entre un conseiller**

de Pôle Emploi et un travailleur social du Département, pour traiter conjointement les freins sociaux et professionnels qui entravent la recherche et l'accès à l'emploi des publics accompagnés.

Elle s'adresse donc aux bénéficiaires de minima sociaux, dont des bénéficiaires du RSA, mais aussi à des demandeurs d'emploi de longue durée qui **cumulent des difficultés sociales et professionnelles** (faible niveau de qualification, ruptures de parcours, problèmes administratifs, difficultés de logement...).

En conformité avec sa stratégie de développement de l'emploi en faveur des publics en insertion, le Département a décidé de décliner en Val d'Oise ce partenariat en signant une convention avec la Direction territoriale de Pôle Emploi.

Les équipes territorialisées du Service Social Départemental (SSD) travaillent en collaboration avec les conseillers dédiés de toutes les agences locales de Pôle Emploi, à l'identification, la prise en charge et l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA et des chômeurs de longue durée.

Pour intégrer davantage de personnes dans cet accompagnement, le Département en accord avec Pôle Emploi a :

- étendu le dispositif aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) qui accompagnent des bénéficiaires du RSA, avec un financement incitatif ;
- mobilisé les associations d'insertion financées dans le cadre du PDIE afin qu'elles interviennent également pour développer l'accompagnement global en Val d'Oise.

Des résultats en matière de remise à l'emploi des personnes accompagnées ont été observés sur l'ensemble des agences Pôle Emploi. Cet accompagnement global a contribué à la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA dans notre

département. Aussi, parce qu'il produit des résultats et renforce la collaboration entre Pôle Emploi et les équipes du Département, il est en cela un **levier important du nouveau PDIE**.

Renforcer la collaboration avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et le Département dans le cadre du nouveau pacte des solidarités

Le Département du Val d'Oise est signataire depuis 2019 avec les services de l'Etat, d'une **Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE)**.

Ce partenariat permet au Département de mobiliser des **financements substantiels** de l'Etat (3 M€ en 2022) pour compléter les moyens propres qu'il flèche annuellement sur ses politiques sociales.

La CALPAE fait une place prépondérante à l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA.

De nombreuses actions ont ainsi été mises en place pour favoriser l'insertion, en faisant **appel à l'initiative et à l'innovation des acteurs associatifs du Val d'Oise**.





La question des mobilités des publics en insertion vers les zones d'activité est notamment une des priorités partagées par les acteurs qui interviennent dans le champ des politiques de l'emploi et du social.

La CALPAE ou « Plan Pauvreté » est aussi un **cadre de concertation qui a permis de renouveler, dans le sens d'une meilleure collaboration, le dialogue entre les services de l'Etat et le Département dans le domaine des politiques sociales.** La DDETS est l'interlocuteur privilégié des services du Département sur ce chantier.

La négociation annuelle des objectifs de la CALPAE permet en effet, aux parties de définir dans le champ des politiques de lutte contre la pauvreté :

- les actions à mener relevant des priorités partagées entre l'Etat et le Département ;

Et

- les actions à mener relevant des priorités du Département.

Des indicateurs d'impact de ces actions sur la réduction de la pauvreté sont également renseignés, observés et partagés entre les services du Département et ceux de l'Etat en Val d'Oise.

A partir de 2024, le plan Pauvreté, sous sa forme CALPAE, va évoluer vers un Pacte des solidarités dont les contours seront prochainement précisés.

La mise en œuvre de ce pacte constitue un des leviers pour la réussite des objectifs de notre PDIE 2023-2027.

Renouveler et renforcer le partenariat avec les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (Fiche action n° 6 page 57)

Les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) sont des partenaires de longue date du Département du Val d'Oise dans la mise en œuvre de la politique d'insertion. **Un cadre conventionnel a été défini par une délibération du 18 juin 2004, à la suite du transfert de la compétence RMI aux Départements. Il a été renouvelé après l'expérimentation et la généralisation du revenu de solidarité active en 2009.**

Ce cadre conventionnel permet aux CCAS et CIAS, en lien avec les services du Département, d'accueillir et d'accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. En Val d'Oise, **37 % des personnes au RSA relevaient de cet accompagnement en 2022.**

Plus de 50 CCAS et CIAS étaient conventionnés et financés par le Département en 2022 pour mettre en œuvre cette mission.

Dans le cadre de leur accompagnement, les CCAS et CIAS interviennent dans de nombreux champs :

- évaluation et orientation des personnes vers des dispositifs d'accompagnement ;

- accompagnement social ;
- appui à la recherche d'emploi ;
- levée des freins sociaux (hébergement, garde d'enfants, aide à la mobilité...);
- accompagnement administratif ;
- appui numérique...

De ce fait, **la place des CCAS et CIAS dans le dispositif valdoisien de soutien aux personnes inscrites dans des parcours d'insertion demeure prépondérante.**

Le Département dans le cadre du PDIE 2023-2027 entend donc consolider et renforcer la collaboration de proximité avec les CCAS et CIAS du Val d'Oise.

Aussi, le PDIE 2023-2027 est l'occasion de travailler à une meilleure articulation entre :

- les CCAS/CIAS et les services du Département ;
- les CCAS/CIAS et la nouvelle plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation des bénéficiaires du RSA. Il s'agit de faire en sorte que les CCAS et CIAS capitalisent sur le travail d'évaluation formalisé dans le 1^{er} contrat d'engagement réciproque (CER), pour mettre en place leur accompagnement.

En 2023, les services du Département, les CCAS/CIAS et l'Union Départementale (UDCCAS) vont travailler à l'adaptation du partenariat et des modalités d'accompagnement au nouveau contexte de la politique départementale d'insertion, pour mieux anticiper la réforme attendue du RSA.

Favoriser le développement de l'insertion par l'activité économique (Fiche action n° 7 page 58)

La culture de l'expérimentation et de l'innovation sociale en Val d'Oise sont des composantes à part entière des politiques publiques de solidarité et plus spécifiquement de la politique d'insertion.

Aussi, dans le cadre de ce nouveau PDIE, il s'agira de poursuivre le renforcement des actions de qualification et de placement en emploi des bénéficiaires du RSA en soutenant et favorisant les dispositifs d'insertion sous toutes leurs formes (IAE, ESS, bénévolat et engagements associatifs, création ou reprise d'activité). Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) figurant, de ce point de vue, parmi les instruments les plus pertinents à la disposition des professionnels chargés du suivi des personnes.

ZOOM SUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) : UN SECTEUR À DÉVELOPPER

50 STRUCTURES
en Val d'Oise (AI, ACI, EI, ETTI, régies de quartier)

72 ACTIVITÉS

Les axes stratégiques à déployer :

- le renforcement de l'attractivité du secteur de l'insertion dans un cadre territorialisé par la mise en place d'un site internet IAE 95 ;
- un accompagnement à la croissance et aux mutations du secteur dans une logique de développement durable (un coaching en direction des SIAE volontaires est proposé pour les soutenir dans les questions de mutualisation, réponse commune aux marchés publics, etc.) ;
- la consolidation de la qualité et de la progressivité des parcours d'insertion par la promotion du dispositif « SEVE EMPLOI » ;
- une adaptation de la gouvernance territoriale et partenariale du CDIAE.



Insertion par l'Activité Économique

5 Assurer la maîtrise du dispositif RSA par la responsabilisation des bénéficiaires et des acteurs, la lutte contre les fraudes, le suivi et l'évaluation en continu des actions financées par le Département

Le PDIE constitue un cadre de travail sur le temps long.

En Val d'Oise, le Département mobilise annuellement des moyens substantiels en faveur des bénéficiaires du RSA.

Ces moyens concernent à la fois le volet allocation du dispositif, mais aussi son volet insertion.

Ainsi, en 2022 ce sont 232 M€ qui ont été consacrés au paiement des allocations et 13,7 M€ à l'insertion sociale et professionnelle des personnes, dont 2,5 M€ consacrés aux charges des personnels sociaux intervenant dans le champ de l'insertion.

Pour que le Département continue à assumer cette solidarité en mettant en place les actions qui permettent d'accompagner les personnes vers l'autonomie socio-économique, la maîtrise du dispositif RSA doit également être au cœur de l'action sociale départementale.

Une maîtrise qui passe par **la responsabilisation de tous les acteurs et la mise en place de réponses adaptées à la diversité des parcours**, afin notamment, de favoriser le retour ou l'accès à l'emploi bénéficiaires du RSA. L'emploi étant la solution qui permet au plus grand nombre de sortir du dispositif.

Une responsabilisation qui concerne donc en premier lieu les bénéficiaires du RSA, mais aussi l'ensemble des acteurs chargés de leur accompagnement.

La maîtrise du dispositif, c'est aussi l'évaluation et l'ajustement continus des actions proposées aux bénéficiaires du RSA. Elles doivent être évaluées en termes d'efficience et d'efficacité, pour les faire évoluer le cas échéant. C'est tout le sens du partenariat avec le laboratoire de mesure d'impact de l'ESSEC.

C'est à ce titre que le PDIE 2023-2027 mettra en avant les principes d'action suivants :

Inscrire les bénéficiaires du RSA dans des parcours faisant de l'emploi un horizon pour tous

Dès l'entrée dans le dispositif RSA et la prise en charge des bénéficiaires par les organismes financés par le Département pour les accompagner, le Contrat d'engagement réciproque (CER) signé par les personnes doit leur offrir des perspectives permettant de changer positivement leur situation.

L'accès à un emploi, y compris pour les personnes rencontrant des difficultés sociales marquées, doit être un des éléments inscrits dans le CER liant le bénéficiaire du RSA au Département.

Sachant que pour ces publics, qui connaissent des difficultés sociales, la levée des freins qui entravent le retour à l'emploi est à travailler de manière concomitante avec l'insertion professionnelle, **le recours aux structures de l'insertion par l'activité**



économique est particulièrement adapté pour ces bénéficiaires du RSA considérés comme éloignés de l'emploi.

Pour les autres, et plus spécifiquement ceux qui viennent de rentrer dans le dispositif, ou encore ceux qui passent de Pôle Emploi au RSA à l'issue de leur période d'indemnisation chômage, **tout doit être mis en œuvre pour les aider à retrouver rapidement un travail, et éviter ainsi, leur installation durable dans le RSA.**

La mobilisation des dispositifs spécifiques du PDIE, notamment les actions de placement en emploi et les autres dispositifs de droit commun de soutien pour le retour à l'emploi sont également à privilégier.

Par ailleurs, pour renforcer la mobilisation de tous les acteurs en faveur de l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes, le Département du Val d'Oise a renouvelé le cadre contractuel qui le lie aux opérateurs qu'il finance dans le cadre du PDIE pour prendre en charge et accompagner les personnes.

Ces opérateurs, quel que soit leur statut, **doivent désormais s'engager sur des objectifs mesurables de mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes qu'ils accompagnent annuellement.**

Les financements accordés par le Département comportent en effet **une part variable pour chaque opérateur soumis à l'atteinte de tout ou partie des engagements pris en matière d'accès à l'emploi des personnes**. Il est à noter qu'un dispositif de pondération a été mis en place pour prendre en considération les sujétions rattachées au travail des opérateurs associatifs qui accompagnent les publics les plus éloignés de l'emploi.

Le contrôle de l'inscription des bénéficiaires du RSA dans des parcours d'insertion et la lutte contre toutes les formes de fraude

Le contrôle de l'inscription des bénéficiaires du RSA dans des parcours d'accompagnement est un des leviers importants de la politique d'insertion du Département.

L'objectif premier de ce contrôle est d'offrir des solutions d'insertion au plus grand nombre et notamment aux personnes qui ne viennent plus vers les administrations ou les structures d'accompagnement.



Par ailleurs, la loi RSA conditionne le bénéfice du RSA au respect d'un certain nombre d'obligations. Au rang de ces obligations, la nécessité pour le bénéficiaire d'entreprendre des démarches utiles à son insertion sociale et professionnelle.

Cette obligation peut légalement faire l'objet d'un contrôle. En Val d'Oise, outre les démarches d'insertion que les personnes peuvent entreprendre de leur propre initiative, le Département propose dans le cadre des actions qu'il finance au titre du PDIE, de **nombreuses actions pour aider les bénéficiaires du RSA à résoudre les difficultés sociales et professionnelles** auxquelles elles sont confrontées.

La palette de ces actions est très large et va du Parcours Santé, aux actions de placement en emploi, en passant par des actions de formation, d'aide à l'accès au permis de conduire, de soutien à la garde d'enfants, ou des ateliers et chantiers d'insertion.

Pour garantir des solutions d'insertion au plus grand nombre, voire à tous, le PDIE 2023-2027 continuera de s'appuyer sur des démarches permettant de :

- prendre contact systématiquement avec tous les bénéficiaires du RSA : les nouveaux entrants dans le dispositif, mais aussi les personnes déjà dans le dispositif, au travers des opérations dites « perdus de vue » ;
- valoriser dans les contrats d'engagement réciproque les solutions d'insertion proposées aux bénéficiaires du RSA dans le cadre des actions de droit commun.

Le contrôle de l'inscription des bénéficiaires du RSA s'accompagne d'un **dispositif de lutte contre toutes les formes de fraudes au RSA**. En effet, en tant que chef de file de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, le Département du Val d'Oise est attaché à **la notion de juste droit**. Il est engagé de longue date dans l'articulation entre la lutte contre la fraude au RSA et l'offre d'actions menée au titre du PDIE sur le principe suivant : **lutter contre la fraude pour mieux insérer**.

Ce travail doit concerner aussi bien les services du Département, la CAF et les opérateurs du PDIE pour agir ensemble pour une allocation équitable des ressources dédiées au RSA.

Avec sa politique de lutte contre les fraudes, le Département du Val d'Oise travaille en complémentarité avec la Caisse d'Allocations Familiales pour faire de la prévention, mais aussi pour détecter les situations de fraudes et engager les sanctions prévues par la loi. Le partenariat avec la CAF et la MSA dans ce domaine repose concrètement sur :

- la sécurisation des ouvertures de droit RSA : le Département a délégué par convention à la CAF et à la MSA, la mission liée à l'ouverture des droits. Ces caisses procèdent à la vérification de toutes les conditions légales requises, ainsi qu'à l'appel et à la vérification de l'authenticité des pièces justificatives. En cas de difficultés, les services compétents du Département sont systématiquement interrogés pour avis et décision avant toute ouverture de droit au RSA ;
- les croisements de fichiers : dans le traitement des demandes de RSA et les contrôles, la CAF et la MSA du Val d'Oise procède de manière systématique à des croisements de fichiers avec les autres grandes administrations qui délivrent des prestations (Pôle Emploi, Assurance maladie...) d'une part, et avec l'administration fiscale d'autre part ;
- les contrôles au domicile ou contrôles sur place : dans le plan de contrôle inscrit dans la convention qui lie le Département et la CAF, cette dernière est habilitée à effectuer des contrôles sur place

au domicile des personnes, pour procéder à des vérifications prévues par loi. Ces contrôles permettent à la CAF en lien avec les services du Département de lutter efficacement contre les fraudes, mais aussi d'informer les allocataires sur leurs droits et les inviter à déclarer les changements de situations qui peuvent conduire à des indus RSA.

Avec la complexification de la nature des fraudes sociales, le partenariat avec la CAF et la MSA, ainsi que les autres administrations est un chantier important de notre nouveau PDIE.

Renforcer les démarches d'évaluation et de mesure d'impact des actions d'insertion financées par le Département en faveur des bénéficiaires du RSA et des jeunes (Fiche action n° 8 page 59)

Le suivi de la politique d'insertion constitue un engagement fort du Département, notamment avec un travail de caractérisation des publics et d'évaluation de l'impact des actions menées. Aujourd'hui, le Val d'Oise veut renforcer l'évaluation et le suivi du PDIE pour une meilleure utilisation des financements et *in fine* un accompagnement plus efficace des publics.

En effet, le Département du Val d'Oise est un département pionnier en matière d'évaluation et de mesure d'impact dans le domaine des politiques d'insertion. Il a été lauréat en 2020 du prix "TERRITORIA-D'OR" dans la catégorie Evaluation. Un prix qui récompense annuellement les collectivités dans le domaine de l'innovation.

La démarche engagée en Val d'Oise avait pour finalité d'objectiver l'impact des actions financées et mises en place pour encourager l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Des expérimentations ont ainsi été lancées en partenariat avec le laboratoire de Mesure d'impact social (MIS) de l'ESSEC et le cabinet MFG-Lab, spécialisé dans l'analyse de données.

Dans un premier temps ces expérimentations ont été conduites sur le territoire de l'intercommunalité du Val Paris, et dans un second temps sur l'ensemble du département. Le PDI complémentaire voté en 2020, a également permis de suivre des cohortes de bénéficiaires du RSA et des groupes témoins, pour regarder le taux d'accès à l'emploi et à la formation des personnes, tout en comparant les solutions proposées.



Avec cette démarche, **le Département du Val d'Oise place désormais l'évaluation et la mesure d'impact au cœur de son dispositif de pilotage du RSA et de la politique d'insertion**. Il s'agit de regarder de manière continue l'efficacité, la pertinence et l'efficience des solutions proposées par le Département et ses partenaires aux personnes accompagnées.

Le PDIE 2023-2027 est l'occasion de généraliser cette démarche à l'ensemble des cahiers des charges qui structurent l'offre d'insertion du Département.

L'évaluation et la mesure d'impact, en particulier sur les registres de l'efficacité (résultats au regard des objectifs), de la pertinence (objectifs au regard des besoins) et de l'efficience (résultats au regard des moyens), doivent permettre d'enclencher un cycle vertueux d'amélioration et d'adaptation de la politique d'insertion du Val d'Oise.

C'est une démarche qui va prendre appui sur le savoir faire des services du Département, mais aussi sur l'ensemble des opérateurs du PDIE qui accueillent et accompagnent des bénéficiaires du RSA. Des parties prenantes qui pourront également s'appuyer sur l'écosystème scientifique et académique du laboratoire de MIS de l'ESSEC et de ses partenaires qui constitue, somme toute, un atout important pour le Val d'Oise dans ce domaine.

Il nous a en outre permis de définir des indicateurs robustes afin de :

- mesurer le taux de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA à la suite d'un accompagnement dans le cadre d'une action d'insertion du PDIE ;

- recueillir et observer les autres résultats qui impactent la situation du bénéficiaire du RSA pendant l'accompagnement PDIE (accès à un logement, accès à une solution de mobilité, mise en place d'un parcours de soins...);
- comparer les résultats observés selon les opérateurs financés dans le cadre du PDIE, selon les territoires et selon les cahiers des charges ;
- croiser les données pour déterminer des leviers actionnables pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en travaillant sur les trajectoires.





Gouvernance du PDIE 2023-2027

Chapitre 4

43

Programme Départemental d'Insertion
vers l'Emploi (PDIE) 2023-2027

Pour créer les conditions de réussite et mettre en œuvre les objectifs opérationnels du PDIE 2023-2027, le Département du Val d'Oise, chef de file de l'action sociale et ses partenaires, entendent impulser une dynamique de concertation qui favorise la complémentarité des actions mises en œuvre par les uns et les autres à l'échelle des territoires.

L'ambition du Département est de proposer une gouvernance concertée reposant sur les acquis du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE) qui avait été signé en 2018 avec le Préfet et l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ des politiques d'insertion.



En effet, à travers son pacte territorial, le Département du Val d'Oise s'inscrit dans la volonté de mobiliser les acteurs engagés au plus près du terrain pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté. C'est le sens de la démarche de concertation menée à l'occasion de l'élaboration de ce nouveau PDIE.

Il est primordial que les actions d'accompagnement mises en place en faveur des personnes accompagnées prennent en considération les réalités locales. A titre d'exemple, les questions de la mobilité vers les zones d'activité ou celles de l'offre en matière de modes de garde, sont différentes d'un territoire à l'autre dans notre département.

L'esprit du Pacte Territorial est de partager les diagnostics territoriaux pour positionner des actions adaptées et corriger les déficits de ressources lorsque de tels déficits sont observés.

Par ailleurs, l'implication des acteurs de terrain permet à la fois d'enrichir la politique départementale d'insertion par l'émergence de nouvelles propositions et aussi de capitaliser sur les pratiques en renforçant la complémentarité des interventions.

S'agissant de la gouvernance des politiques sociales en général et de la politique d'insertion en particulier, il est à noter que le jeu d'acteurs s'est complexifié depuis 2018, avec l'arrivée notamment de nouveaux dispositifs et de nouvelles démarches partenariales.

Le Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté (Plan pauvreté) et le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) relèvent de cette logique. Ils instituent chacun, un cadre de gouvernance et de pilotage qui mobilise le Département et les partenaires qui interviennent à ses côtés dans le cadre de ses missions de solidarité.

Aussi, pour prendre en compte cette nouvelle réalité, il est proposé que le pilotage et la gouvernance du PDIE 2023-2027 soit adaptée en :

1. Reconstituant les instances de concertation locales du Pacte Territorial Pour l'Insertion et l'Emploi animées par les 5 Missions insertion du Département.
Des instances qui permettent de réunir localement tous les acteurs impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des publics RSA ;

2. Instituant une conférence annuelle placée sous l'égide de la Présidente du Département et du Vice-président délégué à la Vie sociale, à l'Insertion, au Logement social et à la Santé, **pour présenter les actions conduites dans le cadre du PDIE, en lien avec les objectifs contractualisés par notre institution au titre du plan de lutte contre la pauvreté et du SPIE ;**

3. Renouveler les conférences sociales annuelles entre le Département et les centres communaux et intercommunaux d'action sociales, partenaires de premier plan, mobilisés aux côtés du Département dans la prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.



Schéma de Gouvernance

Conférence départementale annuelle pour l'insertion et l'emploi

- **Membres** : partenaires institutionnels, intercommunalités, représentants du monde économique, représentants des associations
- **Fonction** : actualisation du diagnostic, partage des éléments de bilan et d'évaluation en continu du PDIE et des niveaux de coordination interinstitutionnelle, partage des réorientations stratégiques éventuelles
- **Animation** : sous la Présidence de Madame la Présidente du Département du Val d'Oise

5 instances de concertation locales du Pacte Territorial Pour l'Insertion et l'Emploi

- **Membres** : acteurs impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des jeunes
- **Fonction** : recueil des besoins, coordination technique, ingénierie de projet
- **Animation** : techniciens des Missions Insertion du Département

Conférence sociale annuelle

- **Membres** : services du Département et CCAS
- **Fonction** : recueil des besoins, coordination stratégique et technique
- **Animation** : services du Département

Les modalités de gouvernance et de pilotage du PDIE pourront évoluer en fonction des expérimentations en cours et notamment celle portant sur la mise en œuvre de France Travail.



Les moyens mobilisés dans le cadre du PDIE 2023-2027 pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA



Chapitre 5

47

Programme Départemental d'Insertion
vers l'Emploi (PDIE) 2023-2027

En application de l'article L.263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Département délibère chaque année avant le 31 mars sur l'adoption ou l'adaptation d'un Programme Départemental d'Insertion vers l'emploi (PDIE), définissant la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recensant les besoins et l'offre locale d'insertion et planifiant les actions d'insertion correspondantes. Le document doit en outre faire apparaître les données budgétaires permettant d'apprécier le montant des dépenses d'insertion hors allocations que la collectivité départementale entend consacrer à cette politique pendant les cinq années couvertes, à savoir 2023-2027.

1 Un PDIE ambitieux dans son financement

Comme cela a été rappelé précédemment, le Département du Val d'Oise consacre des moyens importants pour le dispositif RSA, à la fois pour le financement du volet allocation, mais aussi pour celui du volet insertion. La mise en œuvre du PDIE repose sur les crédits d'insertion annuellement votés par l'Assemblée départementale.

Ces crédits, à travers les actions qu'ils financent, doivent favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA en leur permettant notamment de retrouver un emploi et de sortir du dispositif.

Avec la volonté politique marquée du Département de travailler à la réinsertion des bénéficiaires du RSA, ces crédits ont été considérablement augmentés au cours de ces dernières années. Ils sont ainsi passés de 10,8 M€ en 2021, à 13,7 M€ en 2022. Il est prévu de les porter à 15,5 M€ en 2023. Soit une progression de plus de 13 % entre 2022 et 2023.

Il est à noter que ces montants intègrent les 2,5 M€ consacrés annuellement par le Département au paiement des salaires de ses personnels sociaux qui interviennent en matière de prise en charge et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

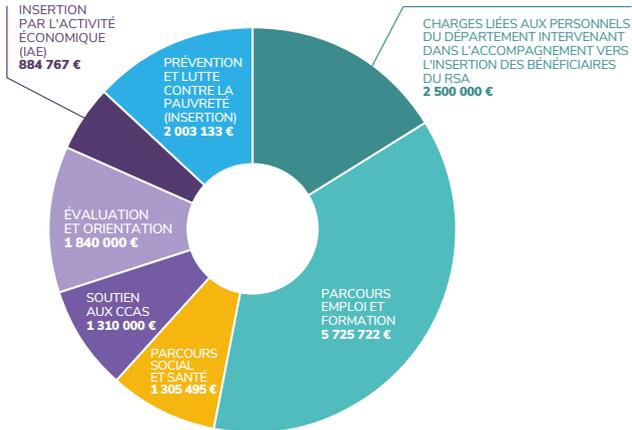
L'ambition du Département est de renforcer progressivement son PDIE, en particulier son volet Parcours Emploi, en finançant cet effort par les économies induites sur les dépenses d'allocations.

Il reviendra souverainement chaque année au Département, dans le cadre des arbitrages et du vote de son budget, de procéder à l'ajustement des crédits qu'il entend consacrer au financement des actions du PDIE.

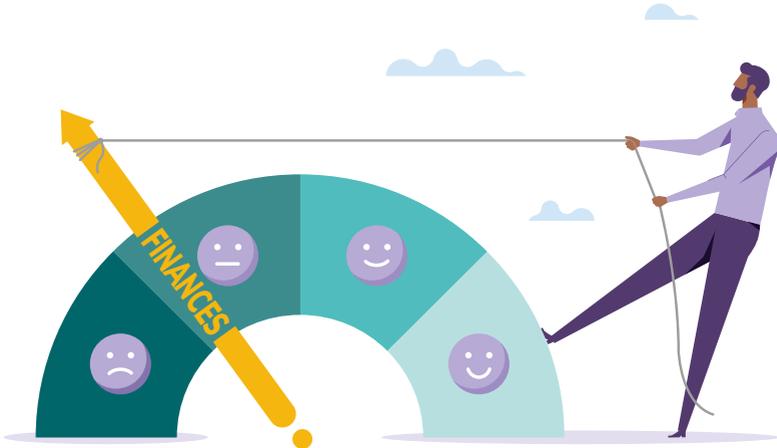
Le tableau ci-après indique la ventilation des moyens prévus au Budget Prévisionnel (BP) 2023 pour le PDIE

Ventilation des crédits d'insertion du PDIE inscrits au BP 2023	
Domaines d'intervention	Montants
Parcours emploi et formation	5 725 722 €
Parcours social et santé	1 305 495 €
Prévention et lutte contre la pauvreté	2 003 133 €
Évaluation et orientation	1 840 000 €
Insertion par l'activité économique (IAE)	884 766 €
Soutien aux CCAS	1 310 000 €
Charges liées aux personnels intervenant dans le champ de l'insertion	2 500 000 €
TOTAL	15 569 117 €

Répartition des crédits d'insertion 2023 (BP)



- PARCOURS EMPLOI ET FORMATION **5 725 722 €**
- INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) **884 767 €**
- PARCOURS SOCIAL ET SANTÉ **1 305 495 €**
- PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (INSERTION) **2 003 133 €**
- SOUTIEN AUX CCAS **1 310 000 €**
- CHARGES LIÉES AUX PERSONNELS DU DÉPARTEMENT INTERVENANT DANS L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA **2 500 000 €**
- ÉVALUATION ET ORIENTATION **1 840 000 €**



2 La mobilisation des crédits du Fonds Social Européen (FSE)

Le Département du Val d'Oise dispose d'une compétence reconnue dans la gestion des Fonds européens. Cette compétence est mise à la disposition des acteurs valdoisiens (Établissement Public de Coopération Intercommunale, associations, entreprises, établissements d'enseignement supérieur...) qui bénéficient ainsi d'un accompagnement pour saisir les opportunités de financements européens.

Compte tenu de l'importance de l'effet de levier généré par les Fonds Européens Structurels d'Investissements (FESI), le Département **concentre principalement son action sur la mobilisation des subventions relevant de la politique régionale européenne, au profit des projets portés par le Département lui-même, ou par les acteurs valdoisiens.** Ce choix prioritaire n'exclut pas pour le Département de se positionner également sur d'autres programmes européens, en lien avec les politiques publiques départementales.

Sur la période de programmation 2014-2021, les projets de territoires portés par les différents acteurs ont bénéficié au total, **de plus de 45 M€ de fonds européens.** Les projets portés par le Département ont été **soutenus à hauteur de 11,4 M€ de Fonds Social Européen (FSE) et de 1,5 M€ de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).**

Le FSE a permis de considérablement renforcer la Politique Départementale d'Insertion (PDI). Ainsi, sur la période 2014-2021, **près de 82 projets d'insertion sociale et professionnelle portés par le Département à travers son PDI ont bénéficié du financement du FSE.**

Pour la nouvelle période de programmation du FSE +, à savoir 2022-2027, le PDIE continuera à être un des leviers à la main du Département pour mobiliser les fonds européens au bénéfice des habitants du Val d'Oise.





Fiche 1

Développer les actions visant la résolution de contraintes sociales pour la remise en activité et l'accès à l'emploi des personnes

Enjeux

Proposer à chaque bénéficiaire du RSA accompagné des perspectives d'autonomie sociale, en assurant une équité d'accès aux droits, pour éviter une installation durable dans le dispositif RSA.



Modalités de réalisation

- > Accès à l'information et aux droits sociaux ;
- > Accompagnement à la résolution des freins liés à la santé, la mobilité, le logement, la parentalité, la fracture numérique ;
- > Actions de remobilisation et de restauration de l'image de soi, par l'accès à la culture, au sport et par la prise en compte de la santé globale.



Public cible

Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou jeunes de moins de 25 ans entrant dans le champ de l'accompagnement, et en capacité de s'engager dans des actions visant l'accès à l'autonomie et l'emploi à court ou moyen terme.



Indicateurs d'évaluation

- > Nombre d'informations collectives ;
- > Délai moyen d'orientation ;
- > Nombre de personnes accompagnées ;
- > Nombre de personnes ayant résolu le(s) frein(s) identifié(s) ;
- > Nombre de sorties ;
- > Nombre de sorties du RSA.

Fiche 2

Développer l'accès des bénéficiaires du RSA à la formation certifiante ou qualifiante

Enjeux

Répondre aux besoins des entreprises qui recrutent et accompagner la réussite des bénéficiaires du RSA et des jeunes vers toutes les opportunités d'emploi ainsi ouvertes par l'accès à la formation certifiante ou qualifiante.



Modalités de réalisation

- > Informer et sensibiliser les acteurs de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et le public sur l'offre de formation existante ;
- > Organiser, en lien avec les acteurs de l'insertion, le repérage des publics RSA et des jeunes qui peuvent être orientés vers les formations ;
- > Renforcer les partenariats avec la Région Île-de-France, Pôle Emploi, les groupements et fédérations d'employeurs et les opérateurs de compétences (OPCO), le Hub Nikola Tesla.



Public cible

Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou jeunes de moins de 25 ans entrant dans le champ de l'accompagnement, et en capacité de s'engager dans des actions visant l'accès à l'autonomie et l'emploi à court ou moyen terme.



Indicateurs d'évaluation

- > Taux d'accès à la formation certifiante ou qualifiante ;
- > Taux d'accès à l'emploi à l'issue de la formation.

Enjeux

Contribuer à l'autonomie sociale et à l'insertion professionnelle des jeunes Valdoisiens dans une logique d'égalité des chances et d'accès à la vie active



Modalités de réalisation

- > Information sur tous les outils d'insertion proposés pour les jeunes du Val d'Oise (FAJ, Val d'Oise Tremplin, offres de formation etc.) ;
- > Ouverture aux jeunes de toutes les actions d'accompagnement financées par le Département au titre de son offre de services aux bénéficiaires du RSA ;
- > Soutenir l'accès au bénévolat et à la vie associative pour les jeunes ;
- > Encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes.



Public cible

Jeunes de moins de 25 ans accompagnés dans un projet d'insertion sociale et professionnelle



Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de jeunes accompagnés ;
- > Nombre de jeunes formés ;
- > Nombre de jeunes ayant accédé à l'emploi durable.

Fiche 4

Renforcer le partage de l'information sur les besoins en compétences et en emploi avec les acteurs du monde économique

Enjeux

Expérimenter l'intervention d'un chargé de relation Entreprises pour développer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA

Engager les partenaires économiques et associatifs dans une dynamique de partage de l'information quant aux besoins de recrutements



Modalités de réalisation

- Le développement de la Plateforme « valdoise-emplois.fr » avec une sensibilisation des employeurs à y déposer des offres d'emploi ;
- L'encouragement des entreprises à accueillir et à salarier des personnes en insertion ;
- Le renforcement du partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Paris CDG Alliance et les groupements d'entreprises du Val d'Oise ;
- Le développement des projets de formation et d'accès à l'emploi des publics en insertion avec les chambres consulaires du Val d'Oise ;
- Le renforcement des clauses sociales dans la commande publique du Département.



Public cible

Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou jeunes de moins de 25 ans entrant dans le champ de l'accompagnement, et en capacité de s'engager dans des actions visant l'accès à l'autonomie et l'emploi à court ou moyen terme.



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de placements en emploi ;
- Nombre d'entreprises ayant recruté ;
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action de parrainage ;
- Nombre de MRS (Méthode de recrutement par simulation) ;
- Nombre de PMSMP (Périodes de Mise en situation en Milieu Professionnel) ;
- Nombre de candidats recrutés et taux de retour en emploi dans le cadre des marchés avec clauses sociales.

Promouvoir « l'accompagnement global » en partenariat avec Pôle Emploi

Enjeux

Traiter conjointement les freins sociaux et professionnels qui entravent la recherche et l'accès à l'emploi des publics accompagnés pour faciliter leur insertion professionnelle durable



Modalités de réalisation

- > Améliorer la coordination des acteurs ;
- > Elargissement du dispositif aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) qui accompagnent des bénéficiaires du RSA, et à des associations d'insertion financées dans le cadre du PDIE.



Public cible

Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou non, entrant dans le champ de l'accompagnement socio-professionnel, et en capacité de s'engager dans des actions visant l'accès à l'autonomie et l'emploi à court ou moyen terme.



Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global ;
- > Nombre de bénéficiaires du RSA entrés en accompagnement global ;
- > Délai moyen d'intégration dans le parcours ;
- > Nombre de sorties positives (emploi-formation-crédation d'activité).

Fiche 6

Renouveler et renforcer le partenariat avec les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale

Enjeux

Accompagner les bénéficiaires du RSA pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle



Modalités de réalisation

- Évaluation et orientation des personnes vers des dispositifs d'accompagnement vers la formation et l'emploi ;
- Mise en œuvre de l'accompagnement global ;
- Accompagnement social, par la levée des freins (hébergement, mobilité, accès aux droits et appui dans les démarches administratives etc.) ;
- Accès aux différents services mis à disposition par la Ville (services Emploi, ateliers numériques, accès à la culture etc.).



Public cible

Bénéficiaires du RSA éligibles à l'accompagnement des CCAS



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes accompagnées sur le volet social ;
- Nombre de personnes orientées en accompagnement global ;
- Nombre de personnes accompagnées en accompagnement global ;
- Nombre de personnes orientées sur des actions du PDIE ;
- Nombre de Contrats d'engagement réciproque ;
- Nombre de sorties du dispositif RSA.

Favoriser le développement de l'insertion par l'activité économique

Enjeux

Renforcer les actions de qualification et de placement en emploi des bénéficiaires du RSA en soutenant et en favorisant leur accès aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)



Modalités de réalisation

- > Contribuer à la professionnalisation du secteur de l'IAE afin de répondre aux besoins des entreprises et des particuliers ;
- > Encourager le maillage territorial de structures d'insertion par l'activité économique en mesure de répondre aux besoins des entreprises en matière de RSE ;
- > Développer la connaissance des dispositifs mobilisables par les SIAE (site internet IAE95) ;
- > Favoriser l'orientation des bénéficiaires du RSA sur les actions IAE conventionnées dans le cadre du PDIE.



Public cible

Bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 25 ans inscrits par un prescripteur sur la Plateforme de l'Inclusion (service numérique de délivrance des Pass IAE)



Indicateurs d'évaluation

- > Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers une structure de l'IAE ;
- > Nombre de sorties IAE pour entrer en formation qualifiante et/ou diplômante ;
- > Nombre de sorties de l'IAE vers le marché de l'emploi ordinaire.

Fiche 8

Renforcer les démarches d'évaluation et de mesure d'impact des actions d'insertion financées par le Département en faveur des bénéficiaires du RSA et des jeunes

Enjeux

Généraliser l'évaluation et le suivi du PDIE pour une meilleure utilisation des financements et *in fine* un accompagnement plus efficace des publics en insertion.



Modalités de réalisation

- > Mesurer le taux de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre d'une action d'insertion du PDIE ;
- > Recueillir et observer les autres résultats qui impactent la situation du bénéficiaire du RSA pendant l'accompagnement PDIE (accès à un logement, accès à une solution de mobilité, mise en place d'un parcours de soins..);
- > Comparer les résultats observés selon les opérateurs financés dans le cadre du PDIE, selon les territoires et selon les cahiers des charges ;
- > Croiser les données pour déterminer des leviers actionnables pour améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en travaillant sur les trajectoires.



Public cible

Bénéficiaires du RSA et jeunes accompagnés dans le cadre du PDIE



Indicateurs d'évaluation

- > Taux de retour à l'emploi des bénéficiaires suite à l'accompagnement dans le cadre du PDIE.
- > Résultats observés pendant l'accompagnement (acquisition de logement, solutions de mobilité, suivi santé).

Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027



Création : communication@valdoise.fr - Cédric B. communication@valdoise.fr

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 Cergy-Pontoise Cedex

Tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val
d'oise
le département

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**N° 5-05****Séance du 31 mars 2023**

SERVICE : Direction du Développement Durable et de l'Agriculture

OBJET : Programmation 2023 des opérations d'études et recherches, et des travaux d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux.

Environnement - Espaces naturels sensibles

IMPUTATIONS : 1323 // 738, 2031 // 738, 2117 // 738, 2118 // 738, 2121 // 738, 2152//738, 2157 // 738, 2312 // 738, 2314 // 738, 238 // 738, 6032 // 738 , 60632 // 738, 60636 // 738, 6064 // 738, 61521 // 738, 61524 // 738, 61558 // 0, 617 // 738, 6188 // 738, 6218 // 738, 6231 // 738 , 6236 // 738, 6281 // 738, 637 // 738, 6561 // 738, 6568 // 738, 6574 // 738, 7022 //738, 7035 // 738, 70388 // 738, 74718 // 738, 7472 // 738, 7473 // 738, 752//738

PIECES JOINTES : * Un programme de martelage des forêts départementales
* Neuf programmes d'actions relatifs à des partenariats
Trois projets de conventions de partenariat
Un projet d'atlas des massifs à risques de feux de forêt

RESUME :

En application de la stratégie 2022-2028, votée le 18 février 2022 par l'Assemblée départementale, le Département entend poursuivre le développement du réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur son territoire. Dans ce cadre, il est proposé de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale la programmation 2023 des opérations d'études et de recherches, d'aménagement et de gestion sur les forêts et ENS départementaux.

Pour les forêts, les dépenses proposées s'élèvent à 158 000 € en investissement et 130 926 € en fonctionnement.

Concernant les ENS départementaux, les dépenses proposées s'élèvent à 419 670 € en investissement (hors acquisitions) et 509 695 € en fonctionnement (en incluant les partenariats), auxquels s'ajoutent 73 300 € en fonctionnement pour le dispositif "Sorties nature en Val d'Oise".

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, et notamment des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département du Val d'Oise est propriétaire ou gestionnaire de quatre forêts et de vingt-cinq ENS (dont trois sur des emprises de forêts départementales), soit 881,36 hectares d'espaces naturels au total.

Les espaces naturels départementaux participent à l'attractivité du territoire et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ils constituent des entités paysagères remarquables et accueillent des espèces animales et végétales protégées, pour lesquelles le Département porte une responsabilité territoriale. Ces espaces participent à la connectivité des milieux au niveau départemental et régional. Ils ont pour vocation, si les enjeux de conservation le permettent, à être ouverts au public et à participer à l'information et à l'éducation à l'environnement. Certains accueillent des activités sportives de pleine nature, dont le développement doit être maîtrisé grâce à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), instaurée par délibération n° 4-07 de l'Assemblée départementale du 26 mars 2021. Le réseau des espaces naturels départementaux a également fait l'objet, en 2021, d'une étude pour la définition de plans d'interprétation visant, à terme, la mise en tourisme de certains espaces naturels selon leur identité et leurs potentiels.

Les actions liées aux espaces naturels et à la biodiversité sont intégralement financées par les produits de la Taxe d'Aménagement (TA).

Le réseau des espaces naturels départementaux (ENS et forêts) est synthétisé dans les tableaux ci-dessous (chiffres fonciers mis à jour en 2022) :

Nom du site	Commune(s) concernée(s)	Date de validation du Conseil départemental	Surface du projet (ha)	Propriété du Conseil départemental (ha)	Convention de gestion avec le propriétaire (ha)
Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux					
Bois du Chesnay	Vêtheuil / Vienne-en-Arthies	12/07/2002 24/05/2019	153,11	28,30	0
Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Vigny-Longuesse	Vigny/ Longuesse	14/03/2003	21,87	21,87	0
Bois du Moulin de Noisement	Chars / Brignancourt	14/03/2003 24/11/2006 12/04/2013	73,98	17,90	0
Marais de Boissy-Montgeroult	Boissy-l'Aillier / Montgeroult / Puisseux-Pontoise	12/03/2004 29/04/2016	88,04	28,46	21,99
Marais de Frocourt	Amenucourt	12/03/2004	58,64	0	58,64
Marais du Rabuais	Arronville / Berville / Amblainville (60)	17/12/2004	66,60	0	39,91
Buttes de Rosne	Le Heaulme Haravilliers	20/12/2013 10/07/2020	250,06	0	44
Marais du ru de Presles (privé, limitrophe du Marais du Moulin Neuf)	Saint-Martin du-Tertre / Maffliers	20/10/2006	18,46	0	18,46
Marais du Moulin Neuf (public)	Presles / Maffliers	22/09/2017	9,17	0	9,17
Etang de Vallière	Le Perchay/ Santeuil	21/09/2007	23,86	9,64	15,42
Butte de Marines	Le Heaulme / Marines / Bréançon	21/12/2007 19/06/2020	367,03	21,10	11,42
Bois et Marais du Gouy	Luzarches	22/02/2008	197,38	18,00	7,08
Pelouses du Bois de la Tour du Lay	Champagne-sur-Oise / Parmain	19/12/2008	5,47	5,47	0

Pelouses du Bois de Morval	Guiry-en-Vexin	19/12/2008	9,26	9,26	0
Site géologique de l'Auver sien	Auvers-sur-Oise	15/01/2010	99,9	4,68	0,62
Ile fleurie	Bezons	01/10/1993 07/05/2010	8,00	3,30	0
Site géologique du Guépelle	Saint-Witz	25/06/2010	26,55	19,85	0
Buttes d'Arthies	Aincourt / Villers-en-Arthies / Maudétour-en-Vexin	26/11/2010	278,65	27,06	0
Marais de Baillon	Asnières-sur-Oise	23/11/2011	8,42	0	8,42
Bois des Garennes	Mériel / Méry-sur-Oise / Villiers-Adam / Frépillon	15/01/2016	162,5	0	14,12
Carrières de Saillancourt	Sagy	25/03/2016	29,22	0	0
Marais de l'Aubette de Meulan	Longuesse / Sagy / Condécourt	07/07/2017	76,10	1,95	9,37
Marais et Bois Humides de la Vallée du Sausseron	Epiais-Rhus / Vallangoujard	30/03/2018	60,04	0	16,80
Lisières de la Forêt de l'Hautil	Boisemont / Jouy-le-Moutier	29/03/2019	29,39	8,97	0
Bois de l'Aunaie et de Morlù	Genainville	27/03/2020	96,54	0	0
Trois sources	Nucourt	17/06/2022	17,64	0	0
TOTAUX			2 235,88	225,81	275,42

Bois et forêts départementaux			
Nom du site	Commune(s) concernée(s)	Date de validation du Conseil départemental	Propriété du Conseil départemental (ha)
Forêt de l'Hautil	Jouy-le-Moutier / Boisemont	1992	135,03
Bois de Morval	Guiry-en-Vexin	1975	51,79
Bois de la Tour du Lay	Ronquerolles / Champagne-sur-Oise / Nesles-la-Vallée / Parmain	1978 27/09/2019	148,71
Ile des Aubins	Bruyères-sur-Oise	1980	20,27
TOTAUX			355,80

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'examiner pour l'année 2023 la programmation des travaux et des études envisagés sur les sites départementaux, ainsi que les partenariats techniques et scientifiques établis. Ces activités et dépenses concourent à la responsabilité territoriale du Département en matière de conservation, tout en alimentant la politique d'accès et de mise en valeur de ces sites naturels auprès des Valdoisiers.

Les aménagements de sites et les connaissances découlant de ces études, travaux et gestion courante sont partagés à travers des espaces d'accueil, des panneaux pédagogiques, des publications et une programmation annuelle d'environ 120 sorties nature abordant une diversité de sujets liés à la nature et à ses usages récréatifs.

1. AMENAGER ET GERER LES ESPACES NATURELS DU DEPARTEMENT

1.1. Bilan de l'année 2022

L'entretien annuel consiste à faucher les abords des chemins, élaguer les arbres dangereux (Bois du moulin de Noisement à Chars, marais et bois humides de la vallée du Sausseron à Vallangoujard, et marais de Boissy-l'Aillierie), lasurer le mobilier, remplacer les éléments vandalisés, entretenir les plantations, ramasser les déchets, tailler les arbres fruitiers, entretenir par fauche ou pâturage ovin les milieux ouverts, et arracher les espèces exotiques envahissantes.

Il est à souligner également l'organisation des 20 ans de la politique ENS, par la tenue de journées "portes ouvertes" sur les sites de la Forêt de l'Hautil à Boisemont et Jouy-le-Moutier, du Bois de Morval à Guiry-en-Vexin, de l'Etang de Vallière à Santeuil, et du site géologique de Vigny-Longuesse.

En plus de l'entretien courant, des travaux de génie écologique et des aménagements ont été réalisés, afin d'améliorer la qualité des sites pour l'accueil du public et de la biodiversité.

Sur les ENS, les principales réalisations en 2022 ont été les suivantes :

- la restauration écologique de la Mare Tornibus, sur les Buttes d'Arthies, couplée à une expérimentation de lutte contre la fougère aigle par scarification des rhizomes ;
- l'inauguration des travaux de restauration et de mise en valeur du site géologique du Guépelle à Saint-Witz ;
- la restauration de la zone favorable à l'espèce d'oiseau patrimoniale (Oedicnème criard) et l'installation de points d'ancrage pour faciliter l'entretien des fronts de taille, sur le site géologique du Guépelle à Saint-Witz ;
- l'installation d'un nouveau platelage en bois pour l'accueil du public sur un nouveau secteur du marais de Boissy-l'Aillerie ;
- la première phase des travaux de reconversion de la peupleraie du marais de l'Aubette de Meulan à Sagy ;
- la plantation d'arbres fruitiers sur la butte de Marines, ainsi qu'en vallée de Chauvry ;
- la création de lisières forestières étagées au bois du Chesnay à Vétheuil ;
- la pose d'une lisse basse de protection des chaos rocheux au bois des Garennes à Mériel ;
- la démolition d'un cabanon amianté au bois et marais du Gouy à Luzarches ;
- le changement du toit de l'abri à randonneurs au bois du moulin de Noisement à Chars.

Une étude pour la mise en place d'un plan de gestion sur le site du bois et marais du Gouy à Luzarches a également permis :

- la découverte d'une station de Laïche appauvrie (*Carex depauperata*), qui constitue la première donnée en Val d'Oise pour cette espèce végétale classée "en danger" et protégée au niveau régional ;
- la découverte d'une station de Germandrée des marais (*Teucrium scordium*), classée "vulnérable" au niveau régional.

Sur les ENS, ce programme a représenté un budget voté de 908 135 € en 2022, soit 597 878 € en fonctionnement (incluant les partenariats évoqués plus bas) et 310 257 € en investissement hors acquisitions foncières.

Dans les bois et forêts départementaux, les principales réalisations en 2022 ont été les suivantes :

- la pose d'une signalétique d'accueil du public (conforme à la charte "ENS" du Département) sur la forêt de l'Hautil à Jouy-le-Moutier et Boisemont, et le bois de Morval à Guiry-en-Vexin ;
- l'optimisation de l'accès au parking depuis la Route Départementale (RD) 22 de la forêt de l'Hautil ;

- les opérations d'entretien courant : fauche des abords des chemins, élagage des arbres dangereux, réparation du mobilier, entretien des plantations, ramassage des déchets, taille des arbres fruitiers sur l'ensemble des quatre forêts, suppression de mobiliers obsolètes et de chemins secondaires, sur les parties de forêts destinées à être préservées de la sur-fréquentation, dans un objectif d'accroissement de la biodiversité ;
- la gestion des pelouses calcicoles par pâturage ovin et caprin ;
- la plantation d'arbres fruitiers en forêt de l'Hautil à Jouy-le-Moutier et Boisemont ;
- les plantations forestières dans la forêt de l'Hautil et le bois de Morval, suite aux coupes sanitaires engagées en raison de la maladie de l'encre ou de la chalarose, qui touchent respectivement les peuplements de châtaigniers et frênes ;
- la pose de clôtures pour la sécurisation des zones de fontis dans la forêt de l'Hautil suite à l'expertise de l'Inspection Générale des Carrières (IGC) ;
- l'installation de clôtures et barrières pour limiter les dépôts sauvages sur l'Île des Aubins à Bruyères-sur-Oise, le bois de la Tour du Lay à Champagne-sur-Oise, et la forêt de l'Hautil à Jouy-le-Moutier et Boisemont ;
- la restauration de chemins au bois de la Tour du Lay ;
- la première phase du travail, en lien avec l'Office National des Forêts (ONF), sur un nouveau plan d'aménagement forestier du Bois de Morval, en prenant en compte les nouveaux objectifs de gestion sur ce site et en intégrant les effets du réchauffement climatique.

Sur les bois et forêts départementaux, ce programme a représenté un budget voté de 243 712 € en 2022, soit 121 712 € en fonctionnement et 122 000 € en investissement.

En ce qui concerne les actions en faveur de la biodiversité, il est à souligner l'assistance technique et financière apportée aux huit lauréats de la première édition, ainsi qu'aux quatre lauréats de la seconde édition de l'appel à projets "Pollinisateurs sauvages en Val d'Oise", et le lancement de la troisième édition en fin d'année.

Par ailleurs, afin d'améliorer les connaissances scientifiques, d'affiner la caractérisation des enjeux, de redéfinir les principes de gestion et de valoriser la biodiversité présente sur les parcs départementaux, un inventaire des chiroptères a été réalisé sur le Château d'Auvers-sur-Oise, la Maison du Docteur Gachet (Auvers-sur-Oise) et l'Abbaye de Maubuisson (Saint-Ouen l'Aumône) pour un coût de 15 000 €.

Enfin, le programme des "Sorties nature en Val d'Oise" est également l'occasion de renforcer la fréquentation, l'attractivité et les activités pédagogiques sur les sites départementaux, naturels et culturels. Le bilan de l'année 2022 est très positif : pour les 123 animations proposées sur 31 sites répartis sur l'ensemble du territoire, on comptabilise 1 713 inscriptions. L'année 2022 a permis d'innover avec des animations adaptées aux petits (moins de deux ans), un parcours sur le thème de la géologie en Val d'Oise, l'impression de la brochure sur papier recyclé... A l'occasion des 20 ans des ENS, plus de 400 personnes ont été accueillies sur le stand du Département. Des actions auprès des publics en situation de handicap ont également été menées.

Enfin, des collégiens lauréats de l'appel à projets "Développement durable" ont bénéficié d'une visite commentée du marais de Boissy-l'Aillierie.

Le programme des "Sorties nature en Val d'Oise" a représenté en 2022 un budget voté en fonctionnement d'un montant de 73 300 €.

1.2. La programmation 2023 pour les ENS

S'agissant des ENS départementaux, la programmation 2023 s'élève à un montant prévisionnel total de 1 002 665 €, répartis de la manière suivante : 509 695 € en fonctionnement (incluant les partenariats techniques et scientifiques décrits plus bas), auxquels s'ajoutent 73 300 € en fonctionnement pour le dispositif "Sorties nature en Val d'Oise", et 419 670 € en investissement (hors acquisitions et autorisations de programme du sanctuaire de biodiversité de l'Île d'Herblay-sur-Seine et de l'étang des aulnes de Montgeroult).

Le programme d'actions envisagé recouvre principalement :

- la révision du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Vigny-Longuesse, arrivé à échéance, ainsi que la pose de panneaux pédagogiques et l'étude pour la reconversion de l'ancienne déchetterie attenante au site en un espace d'accueil du public ;
- la seconde phase d'exploitation de la peupleraie du marais de l'Aubette de Meulan, afin de retrouver une mosaïque de milieux humides ouverts propices à la biodiversité et de peuplements forestiers indigènes ;
- la plantation d'arbres fruitiers sur le site géologique du Guépelle à Saint-Witz, intégrant une réflexion sur l'aménagement paysager du talus extérieur ;
- l'élaboration des dossiers réglementaires pour la reconversion de la peupleraie des marais et bois humides de la vallée du Sausseron à Vallangoujard ;
- la poursuite de l'expérimentation de lutte contre la fougère aigle sur les buttes d'Arthies ;
- le déploiement de la nouvelle gamme de mobiliers d'accueil du public sur les marais et bois humides de la vallée du Sausseron et le marais de l'Aubette de Meulan à Sagy ;
- le prolongement du platelage en bois et la création d'un sentier d'interprétation au marais de Boissy-l'Aillierie, secteur Est ;
- la plantation d'une haie bocagère en surplomb des fronts de taille de l'étang de Vallière à Santeuil ;
- la démolition d'un cabanon amianté ainsi que l'installation de panneaux pédagogiques dans l'abri à randonneurs du bois du moulin de Noisement à Chars ;
- la mise en œuvre de la notice de gestion réalisée en interne sur ce même site, comprenant notamment la réouverture des pelouses calcicoles à enjeux pour l'entomofaune (insectes) ;
- la mise en œuvre du plan de gestion des bois et marais du Gouy à Luzarches, comprenant notamment la protection des espèces végétales patrimoniales précitées, ainsi que l'étrépage de la roselière, associée à des abattages ponctuels pour contenir le développement des saules ;
- le remplacement et le déploiement de nouveaux éco-compteurs sur les sites les plus fréquentés ;

- la poursuite et le développement de la gestion des pelouses calcicoles par pâturage ovin ;
- les opérations classiques d'entretien courant.

Par ailleurs, deux projets d'études préalables à de futurs travaux d'aménagement sur des espaces naturels départementaux phares seront poursuivis en 2023 :

- la finalisation de la mission de maîtrise d'œuvre, l'obtention des demandes d'autorisation environnementale et la consultation des entreprises, en vue des travaux d'aménagement écologique de l'étang des aulnes à Montgeroult, pour un montant total d'études s'élevant à 63 047,00 € ;
- la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création du sanctuaire de biodiversité de l'île d'Herblay-sur-Seine. Les enveloppes financières dédiées figurent dans des Autorisations de Programmes (AP) pour un montant de 110 797,50 € (hors acquisitions) pour 2023.

La mise en œuvre de certaines opérations se fait avec le concours financier de la Région Ile-de-France et de l'Etat. Pour cette année 2023, il est demandé à l'Assemblée départementale, d'autoriser :

- le renouvellement annuel de l'adhésion du Département, en tant que personne morale membre actif, à l'association des Réserves Naturelles de France (RNF) pour un montant de 340 € par an et 20 € par RN en gestion, soit 360 € pour 2023 ;
- la sollicitation de la subvention régionale pour couvrir une partie des dépenses liées aux travaux et au poste de garde-animateur sur la Réserve Naturel Régionale (RNR) du site géologique de Vigny-Longuesse (70 % en investissement et en fonctionnement) ;
- la sollicitation de la subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement écologique de l'étang des aulnes à Montgeroult, auprès de la Région Ile-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Département est également propriétaire de forêts figurant, de plus longue date, dans son patrimoine et nécessitant une gestion durable en lien avec l'accueil du public.

1.3. La programmation 2023 pour les bois et forêts départementaux

En 2023, sur les quatre bois et forêts départementaux, la programmation s'élève à un montant prévisionnel total de 288 926 €, soit 130 926 € en fonctionnement et 158 000 € en investissement. Le programme d'actions envisagé recouvre, principalement :

- le remplacement des éco-compteurs sur les bois et forêts départementales ;
- l'étude pour le réaménagement en vue d'une meilleure insertion paysagère de l'aire de stationnement de la forêt de l'Hautil côté Boisemont ;

- la plantation d'environ 3 000 plants forestiers sur 2 ha en forêt de l'Hautil à Jouy-le-Moutier et Boisement, suite aux coupes sanitaires réalisées en 2022 et la poursuite du déploiement de la nouvelle gamme de mobilier pour remplacer les dispositifs d'accueil du public vieillissants ;
- la fermeture des chemins secondaires afin de créer des zones de quiétude pour la faune en forêt de l'Hautil ainsi qu'au Bois de Morval à Guiry-en-Vexin ;
- la poursuite du travail, en lien avec l'ONF, sur un nouveau plan d'aménagement forestier du Bois de Morval ;
- l'étude pour la mise en œuvre de mesures compensatoires liées à l'aménagement du port de Bruyères-sur-Oise par la société Telamon (ex Panhard) sur l'Île des Aubins ;
- la gestion des pelouses calcicoles par pâturage ovin et caprin ;
- les opérations classiques d'entretien courant.

Il est également désormais avéré, par une étude de l'ONF réalisée en 2020, que les massifs départementaux de l'Hautil et de la Tour-du-Lay sont victimes de la maladie de l'encre, champignon pathogène présent dans le sol et causant le dépérissement inéluctable des châtaigniers, essence majoritaire de ces forêts. De même, le bois de Morval est, lui, concerné par la chalarose du frêne, autre maladie en pleine propagation. Des suivis de terrain ont été réalisés en 2021, afin de déterminer les programmations de coupes sanitaires. Les secteurs prioritaires ont été traités en 2022, une communication spécifique à destination du grand public ayant été mise en place.

Un nouveau programme de martelage (marquage des bois à abattre sur les parcelles) est présenté pour 2023. Cette campagne de martelage concerne cinq parcelles dont quatre sur la Forêt de l'Hautil et une sur le Bois de la Tour du Lay. Les coupes programmées visent majoritairement la sécurisation des chemins et des améliorations légères par sélection.

Conformément au Code forestier, ces bois sont martelés, et vendus sur pied par l'ONF, à des exploitants forestiers, par le biais d'appels d'offres au mieux-disant, publiés au catalogue permanent, tous les premiers mercredis du mois. Ce système octroie un délai de quatre jours pour acter la vente, contre quelques secondes lors d'une vente aux enchères classique. Le prix de retrait, ou prix minimal de vente, est fixé conjointement par l'ONF et le Technicien forestier du Département au vu de la qualité des bois et de la mercuriale, ou table indicative des prix, en vigueur. Au vu des enjeux pour la biodiversité et l'accueil du public, prioritaires par rapport aux enjeux sylvicoles sur les forêts départementales, il pourra être ajouté des prescriptions techniques additionnelles au Règlement National Forestier (RNF).

Si le Département souhaite mettre à disposition des bois sur pied, ou couper lui-même ces bois et les mettre à disposition des habitants des communes concernées, il doit effectuer une demande de délivrance auprès de l'ONF. Dans ce cadre, il est proposé d'augmenter le prix moyen des ventes de bois de chauffage à environ 33 € le stère (contre 28 € le stère en 2022), lorsque le bois est vendu débité en bouts d'un mètre, et d'environ 17 € le stère (contre 12 € le stère en 2022), pour du bois sur pied. Cette évolution de tarification est conforme aux prix actuels du marché.

En 2022, le produit total de ces ventes de bois à des particuliers a été évalué à 920 €. Un montant de recette estimatif identique est envisagé pour 2023.

Le détail du programme de martelage, parcelle par parcelle, est joint en annexe au présent rapport.

Les premières coupes de bois pourront avoir lieu en fin d'année, sous réserve de leur vente et de la disponibilité des exploitants.

Au-delà des travaux d'entretien et d'aménagement menés sur les propriétés départementales, des partenariats scientifiques ou techniques sont également mis en place afin d'améliorer la connaissance, les pratiques, la valorisation et l'attractivité des sites pour le public et la biodiversité.

2. Valoriser les ENS à travers les partenariats scientifiques et techniques

La gestion des espaces naturels, ainsi que des bois et forêts départementales, se fait avec le concours de partenaires scientifiques ou techniques en charge de conduire des actions de surveillance, de réaliser des suivis écologiques, de concevoir des outils pédagogiques, de réaliser des animations et journées de sensibilisation ou de conseiller le Département dans la gestion de ses propriétés naturelles.

En 2022, les partenariats ont permis :

- la réalisation de "Sorties nature" sur la faune et la géologie dont certaines à destination des enseignants ;
- l'organisation de trois journées de sensibilisation des techniciens du Département aux principes de gestion à adopter en présence d'odonates (libellules et demoiselles), rhopalocères (papillons de jour) ou orthoptères (sauterelles, grillons et criquets) protégés et les grands principes de la phytosociologie (inventaires floristiques) ;
- la compilation de données bibliographiques en vue de la rédaction d'un atlas des orthoptères du Val d'Oise ;
- l'accompagnement de la seconde édition de l'appel à projets "Pollinisateurs sauvages en Val d'Oise" ;
- l'inventaire de la flore et des végétations sur les deux ENS départementaux des trois sources de Nucourt et du bois du moulin de Noisement à Chars ;
- l'animation et la mise en œuvre de la stratégie départementale de conservation des espèces végétales patrimoniales menacées ;
- l'appui à la gestion du marais du Rabuais à Arronville et Berville ;
- la rédaction des dossiers réglementaires pour le renforcement des populations de la mélisse ciliée (graminée) sur les coteaux de la Seine ;
- le bilan du suivi temporel de 2005 à 2022 des papillons de jour dans le Val d'Oise ;

- la surveillance des populations de sangliers et de lapins de garenne sur l'ENS du site géologique du Guépelle à Saint-Witz et de la forêt de l'Hautil à Jouy-le-Moutier et Boisemont, afin de prévenir des dégâts sur les coupes géologiques et la végétation ;
- le suivi du dispositif dynamique d'identification de la faune et de prévention des collisions avec des véhicules sur la RD 922 à Seugy.

Pour l'année 2023, les dépenses de fonctionnement liées aux partenariats scientifiques et techniques nécessaires à l'amélioration des connaissances et à leur bonne prise en compte dans les actions de gestion sont estimées à 122 000 € selon le détail ci-après.

2.1. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Le CRPF a pour missions d'orienter et de développer la gestion des forêts privées. Dans le cadre de la convention 2021-2026, un programme d'actions est approuvé chaque année. Les axes de cette convention portent sur le conseil aux propriétaires, l'évaluation et l'accroissement de la biodiversité ainsi que sur l'adaptation des forêts privées aux effets du changement climatique.

Il est proposé que le programme 2023, joint en annexe du présent rapport, porte sur les actions suivantes :

- l'organisation d'une réunion forestière de sensibilisation et d'information des propriétaires de parcelles boisées valdoisiennes, afin de les aider à s'orienter vers une gestion durable au travers de diagnostics réalistes de leurs peuplements et l'établissement de documents de planification d'une gestion durable ;
- la réalisation de deux à trois visites-conseils, en complément de la réunion forestière, pour aider les propriétaires à mettre en place ou à améliorer la gestion durable de leurs parcelles boisées, le cas échéant, en les orientant vers l'élaboration d'un document de gestion durable ;
- la réalisation d'un diagnostic de biodiversité potentielle d'espaces boisés plus sensibles en lien avec des propriétaires, afin de les sensibiliser aux atouts du développement de la biodiversité ;
- la réalisation d'un diagnostic climatique pour prévenir les difficultés de gestion liées au changement climatique et en évaluer les risques, en lien avec les propriétaires ;
- la précision du projet d'installer par plantation un flot de peuplement de référence d'essences ou de provenances connues et aussi nouvelles, à tester pour leur adaptation au changement climatique.

Ce programme prévisionnel représente une dépense totale de 7 500 €.

2.2. Le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français

La convention de partenariat 2021-2026 avec le PNR du Vexin français inclut des missions de surveillance, d'inventaires, de suivis scientifiques, d'appui technique des services départementaux au repérage de sites patrimoniaux, d'accompagnement des communes en demande, ainsi que des actions de sensibilisation du public.

Il est proposé que le programme 2023 ci-annexé porte sur les actions suivantes :

- des projets pédagogiques : projets scolaires, chantiers-écoles, animations nature à destination de personnes en situation de handicap, notamment sur le marais de Frocourt à Amenucourt, le bois du moulin de Noisement à Chars et le marais de Boissy-l'Aillerie ;
- des actions de gestion conservatoire : accompagnement sur la mise en place d'un planning de pâturage en fonction des enjeux patrimoniaux des sites, participation aux actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, actualisation synthétique du plan de gestion de l'étang de Vallière à Santeuil et notice de gestion du marais du Rabuais ;
- des inventaires et des suivis scientifiques : crapaudrome de Marines, inventaire flash des amphibiens sur les Buttes d'Arthies à Maudétour-en-Vexin, suivi des espèces patrimoniales, suivi des espèces exotiques envahissantes, accompagnement pour le renouvellement des partenariats scientifiques, finalisation des documents ressources des bois de l'Aunaie et de Morlû à Genainville et du site des trois sources de Nucourt ;
- accompagnement pour le classement de nouveaux ENS, prospective et animation territoriale.

Ce programme prévisionnel représente une dépense totale de 42 000 €.

2.3. Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)

Dans le cadre de la convention de partenariat 2022-2026, le CBNBP améliore et valorise la connaissance de la flore valdoisienne en vue de sa conservation, tout en appuyant le Département dans la définition, la prise en compte et la gestion de la flore et des végétations sur les ENS. La mise en œuvre de ces actions est formalisée autour d'un programme annuel.

Le projet de programme d'actions 2023 annexé au présent rapport comprend :

- la poursuite de la connaissance de la flore et des végétations des espaces naturels départementaux, à raison d'un ou deux inventaires selon la superficie des sites sélectionnés par le Département ;
- la co-animation et la mise en œuvre de la déclinaison départementale de la stratégie de conservation des espèces végétales menacées du CBNBP, avec élaboration et mise en œuvre de programmes de réintroduction d'espèces le cas échéant ;
- l'appui technique au Département ;
- la formation sur le terrain à la reconnaissance de la flore et des végétations pour les agents du Département.

Ce programme prévisionnel représente une dépense totale de 30 000 €.

2.4. UniLaSalle Beauvais

La convention de partenariat avec UniLaSalle Beauvais est arrivée à échéance fin 2022. Il est proposé de la renouveler jusqu'en 2026, pour une durée et un montant identiques, en développant deux champs principaux : la valorisation pédagogique du patrimoine géologique et l'appui technique à la prise en compte de ce patrimoine dans la gestion des ENS.

Il est proposé que le programme 2023 porte notamment sur :

- la réalisation de cinq sorties nature et de quatre sorties à destination des enseignants sur les sites géologiques du Guépelle à Saint-Witz, de l'Auversien à Auvers-sur-Oise, et de La-Roche-Guyon ;
- la finalisation qualitative des acquisitions de photographies numériques des fronts de taille du site géologique de Vigny-Longuesse ;
- la poursuite de la mise à disposition d'outils numériques de visite virtuelle (Géolab) ;
- la visite de sites et la production d'iconographies et de textes pour la réalisation des panneaux d'information pour le bois du moulin de Noisement à Chars et les Buttes de Rosne à Haravilliers ;
- l'appui technique et réglementaire à la rédaction des arrêtés de protection de géotope pour le classement de certains sites géologiques du Val d'Oise ainsi que pour la lecture du livret pédagogique du site géologique du Guépelle à Saint-Witz ;
- l'organisation d'une journée technique "Géologie en Val d'Oise" avec les services départementaux (fin juin - début juillet).

Ce programme prévisionnel représente une dépense totale de 7 500 €.

2.5. L'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)

La convention de partenariat avec l'OPIE est également arrivée à échéance fin 2022. Il est proposé de la renouveler, pour une durée et un montant identiques, en développant trois champs principaux :

- l'amélioration des connaissances entomologiques sur les boisements du département, considérant les enjeux de conservation des coléoptères saproxyliques (insectes vivant dans le bois mort), face au regain d'intérêt pour l'exploitation sylvicole, lié à l'augmentation des coûts de l'énergie et la recherche de matériaux locaux et durables ;
- l'amélioration des connaissances sur les hétérocères (papillons de nuit) du département, pour étudier la pollution lumineuse et proposer des actions de restauration des trames noires ;
- la meilleure prise en compte des insectes bio-indicateurs dans le suivi des opérations de gestion sur les bords de cours d'eau, dans le cadre du Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur des Odonates.

Il est proposé que le programme 2023 porte notamment sur :

- l'assistance à l'édition de l'atlas des orthoptères (sauterelles, grillons) du Val d'Oise consécutivement à la sortie de la liste rouge régionale ;
- la poursuite de l'accompagnement à l'appel à projets "Pollinisateurs sauvages en Val d'Oise" (déclinaison du PNA dans le Val d'Oise) ;
- l'organisation d'une visite entomologique et le diagnostic des perspectives conservatoires d'un ou deux ENS selon la superficie des sites sélectionnés par le Département ;
- l'appui au Conseil scientifique pour le projet de sanctuaire de biodiversité de l'île d'Herblay-sur-Seine ;
- l'organisation de trois animations dans le cadre des "Sorties nature en Val d'Oise".

Ce programme prévisionnel représente une dépense totale de 12 000 €.

2.6. La Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France (FICIF)

La convention de partenariat avec la FICIF est aussi arrivée à échéance fin 2022. Il est proposé de la renouveler pour la même durée et le même montant, en reconduisant l'objectif de restauration des corridors écologiques pour la grande faune.

Il est proposé que le programme 2023 se décline autour des actions suivantes :

- l'animation de cinq "Sorties nature" ;
- la formation d'agents de la Direction des Mobilités (DM) à la nouvelle application de signalement des animaux victimes de collisions VIGIFAUNE ;
- la surveillance des populations de sangliers en forêt de l'Hautail et des lapins sur le site géologique du Guépelle ;
- l'organisation de réunions sur la thématique des passages de la faune, pour l'entretien des passages existants, le suivi du dispositif dynamique de signalement de la faune aux automobilistes sur la RD 922 à Seugy, et la mise en place d'un dispositif similaire sur la RD 316 à Epinay-Champlatreux ;
- la remontée des statistiques des collisions véhicule – animal pour leur prise en compte dans les projets routiers départementaux, tels que la déviation de la RD 14 à La Chapelle-en-Vexin.

Ce programme prévisionnel représente une dépense totale de 3 000 €.

2.7. L'Association des Lépidoptéristes de France (ALF)

La convention de partenariat 2021-2023 avec l'ALF vise à poursuivre le Suivi Temporel des Rhopalocères (papillons de jour) de France (STERF) sur le département.

La proposition de programme 2023, ci-annexée, comprend huit à dix sites suivis chaque année et dont les données font l'objet d'une valorisation.

Ce partenariat représente une dépense de 5 000 € par an.

2.8. Partenariat avec la Ferme pédagogique d'Ecancourt

La Ferme d'Ecancourt est une association d'éducation à l'environnement et au développement durable, basée en lisière de la forêt départementale de l'Hautil à Jouy-le-Moutier. Compte-tenu de son expertise, de son réseau et de sa localisation, une convention de partenariat a été établie en 2022 et jusqu'en 2024. Elle comprend des animations nature et des balades artistiques en forêt de l'Hautil, l'organisation d'évènements festifs en lien avec la protection de l'environnement, une contribution aux projets éducatifs du Département, la collecte et la valorisation de données naturalistes, l'organisation de chantiers nature participatifs et d'actions en faveur de la biodiversité ou encore la mise à disposition d'animaux pour le pâturage des parcelles du Département.

La proposition de programme 2023 annexée au présent rapport comprend :

- la finalisation du guide d'accompagnement à la création de "coins-nature" dans les collèges ;
- la participation et l'animation d'ateliers aux rencontres avec les enseignants porteurs de projets, dans le cadre de l'appel à projets "Education à l'Environnement et au Développement Durable" à destination des collèges ;
- la mise en place d'actions favorables aux insectes pollinisateurs sur la ferme et en lisière de la forêt départementale ;
- la création de haies bocagères favorables à la biodiversité, en lisière de la ferme ;
- la construction et la réalisation d'une enquête de fréquentation de la forêt de l'Hautil ;
- l'accueil et l'information du public pour l'inciter à découvrir la forêt ;
- la réflexion à engager pour créer un point de vente de bois de chauffage issu de la forêt départementale ;
- l'animation de Sorties nature.

Ce programme représente une dépense totale de 15 000 €.

3. METTRE EN VALEUR ET PERMETTRE L'ACCES DU PUBLIC

Les activités scientifiques et de gestion menées sur les sites sont rendues lisibles pour le public par le biais de mobiliers pédagogiques, bornes directionnelles, sentiers d'interprétation, voire de supports et itinéraires de découverte consultables sur l'application Valdoise Mybalade.

Ces aménagements et projets figurent dans une stratégie d'interprétation des ENS finalisée en 2021. Ce document identifie, par site, une offre adaptée aux publics ciblés (familles, scolaires, sportifs, naturalistes) ainsi qu'aux enjeux de conservation et de valorisation du patrimoine naturel. En découleront des parcours capables de générer une expérience de visite. Cet enrichissement de l'offre récréo-touristique du territoire, grâce au réseau des ENS ainsi peu à peu interprétés, pourra à l'issue des aménagements, aboutir à un plan de communication et de promotion.

En 2022, les panneaux pédagogiques de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) géologique de Vigny-Longuesse ont été actualisés et enrichis. Ils seront posés en 2023. Un nouveau sentier d'interprétation sera également aménagé cette année dans le marais de Boissy-Montgeroult où une micro-aventure de courte durée, simple à réaliser, à destination prioritairement des scolaires, sera proposée sur la base d'un livret pédagogique également mis à disposition de tous via l'application MyBalade. Les visiteurs guidés sur un parcours de découverte matérialisé (bornes, panneaux, platelage) pourront réaliser le diagnostic écologique du site. Ce diagnostic se construit à travers l'analyse de l'histoire du marais, de sa localisation, de sa biodiversité en relation à ses sols et à l'eau.

Des publications naturalistes grand public sont également diffusées aux mairies, associations et aux collègues. On citera en 2022, l'édition par le Département d'un Atlas des libellules et demoiselles, s'ajoutant à l'Atlas des papillons de jour édité en 2021. En 2023, un Atlas des grillons, criquets et sauterelles complètera la collection de livres naturalistes de terrain édités par le Département.

Au cours de l'année 2023, environ 120 animations seront proposées sur 40 espaces naturels et culturels du Val d'Oise, dont 10 animations à destination des personnes en situation de handicap, ainsi que diverses actions à destination des collégiens mettant en œuvre des projets liés à la biodiversité dans leurs établissements.

A noter comme nouveautés, deux animations seront organisées avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye (SMAPP) pour valoriser le projet de forêt de Maubuisson et deux animations sur le projet de sanctuaire de biodiversité de l'île d'Herblay-sur-Seine. Une fête des ENS sera également organisée dans le cadre du dispositif national "Fête de la Nature". Ce programme de sorties représente un budget total de 73 300 €, pour la commande des animations et des outils de communication.

4. PREVENTION DU RISQUE INCENDIE EN ESPACE NATUREL

Les ENS boisés, ou situés sur des sols calcaires, ainsi que les forêts départementales, sont particulièrement sensibles au risque d'incendie, accru par les périodes de sécheresse à répétition, et les actes de négligence, voire de malveillance, sur ces sites très fréquentés.

Les dépendances vertes du réseau routier départemental, qui jouxtent des espaces naturels ou agricoles, sont également concernées (jets de mégots par exemple).

Hormis la sécurité des biens et des personnes, l'enjeu porte sur les activités économiques (vente de bois, tourisme), la diversité biologique (faune et flore), ainsi que la qualité de l'air. Il est à noter que les indemnisations relatives aux catastrophes naturelles ne s'appliquent pas aux feux de forêt.

Dès lors, les services de l'Etat ont mandaté le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour concevoir un atlas des massifs vulnérables. L'objectif est de prioriser les massifs par niveaux de risque, ce dernier correspondant au croisement de l'aléa subi (i.e croisement entre l'aléa naturel et les activités humaines, source de départs de feux), avec les enjeux à protéger et la capacité à défendre le territoire (moyens du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)).

Cette étude représente un coût total de 55 500 €, pour lequel le CRPF sollicite une aide du Département du Val d'Oise. Il est proposé le versement de 5 500 €, correspondant à 10 % du projet.

Par ailleurs, vu la délibération n° 5-25 du Conseil départemental du 18 décembre 2020 relative à l'adoption du plan de prévention et de lutte contre la radicalisation ainsi que de la Charte des valeurs de la République et de la laïcité, les organismes financés, et concernés par ce dispositif, devront signer la Charte des valeurs de la République et de la laïcité du Conseil départemental pour percevoir l'aide financière du Département, la Charte constituant une pièce justificative nécessaire au paiement de toute aide départementale.

Il est rappelé qu'en cas de refus de signature de la Charte et/ou de manquement grave et avéré aux valeurs et principes inscrits dans la Charte des valeurs de la République et de la laïcité, l'organisme ne pourra prétendre au versement du financement départemental, les versements correspondant aux subventions concernées pouvant être suspendus et le remboursement des sommes déjà perçues exigé.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

RAPPELER que l'ensemble des dépenses prévues sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les bois départementaux, ainsi que les salaires des agents départementaux affectés à ces actions, sont financés par les produits de la Taxe d'Aménagement (TA) - volet ENS ;

PRENDRE ACTE des principales actions réalisées en 2022, au titre des ENS, des forêts et bois départementaux ;

VALIDER le programme indicatif des travaux ou opérations d'investissement ou d'actions de fonctionnement sous maîtrise d'ouvrage départementale sur les ENS départementaux pour 2023, représentant 509 695 € en fonctionnement (incluant les partenariats) et 419 670 € en investissement, hors acquisitions foncières ;

VALIDER le programme indicatif des travaux ou opérations d'investissement ou d'actions en fonctionnement sous maîtrise d'ouvrage départementale sur les bois et forêts départementaux pour 2023, représentant 130 926 € en fonctionnement et 158 000 € en investissement ;

VALIDER l'organisation au cours de l'année 2023 d'environ 120 "Sorties nature" sur les espaces naturels et culturels du Val d'Oise pour un montant total de 73 300 € en fonctionnement ;

M'AUTORISER à lancer les consultations et appels d'offres nécessaires à la réalisation des études, des travaux et des animations prévus en 2023 sur les ENS, ainsi que les bois et forêts départementaux et à signer les marchés et éventuels avenants en découlant ;

M'AUTORISER à solliciter l'aide financière de la Région d'Ile-de-France, dans le cadre de la gestion conservatoire et du financement du poste de garde animateur de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du site géologique de Vigny-Longuesse (en investissement et en fonctionnement), celle de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la restauration de l'étang des aulnes et celle du Département de l'Oise, pour les travaux intervenant sur la partie picarde du marais du Rabuais ;

AUTORISER le versement de la cotisation annuelle à l'association des Réserves Naturelles de France (RNF) en tant que personne morale, membre actif, d'un montant de 340 € par an et 20 € par réserve en gestion soit une cotisation totale de 360 € ;

AUTORISER le paiement de la taxe instaurée par la loi de Finances 2012 de 2 € / ha de bois soumis au régime forestier et bénéficiant d'un plan d'aménagement agréé ;

AUTORISER le versement à l'Office National des Forêts (ONF) des frais de garderie, à hauteur de 12 % des produits du domaine soumis au régime forestier ;

VALIDER le programme de martelage joint au présent rapport, proposé par l'ONF pour 2023 sur cinq parcelles ;

AUTORISER la vente du bois de chauffage aux particuliers dans les forêts départementales soumises au régime forestier au prix de 33 € le stère, en moyenne, selon la qualité du bois lorsqu'il est coupé en bouts d'un mètre et de 17 € le stère, en moyenne, quand il est vendu sur pied ;

M'AUTORISER à demander les coupes et abattages non prévus dans les plans d'aménagement sur les espaces naturels pourvus d'un document de gestion agréé par l'Etat et à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux et ventes de bois ;

DIRE que les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits sur les imputations 2117 // 738, 2118 // 738, 2312 // 738, 2157 // 738, 2031 // 738, 2152 // 738, 238 // 738, 2121 // 738, 2314 // 738, 60636 // 738, 617 // 738, 6188 // 738, 60632 // 738, 6574 // 738, 61524 // 738, 6218 // 738, 6561 // 738, 6231 // 738, 6281 // 738, 637 // 738, 6568 // 738, 6236 // 738, 61521 // 738, 61558 // 738, 6064 // 738, 6032 // 738 du budget départemental ;

DIRE que les diverses recettes liées à l'aménagement et à la gestion des sites départementaux seront enregistrées sur les imputations 7022 // 738, 752 // 738, 7035 // 738, 70388 // 738, 74718 // 738, 7472 // 738, 7473 // 738, 1323 // 738 du budget départemental ;

VALIDER le programme d'actions 2023 du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), annexé au présent rapport, conformément à la convention de partenariat 2021-2026 ;

RAPPELER que le versement de la subvention au CRPF au titre de 2023, d'un montant de 7 500 €, se fera en deux fois, conformément à la convention précitée :

- 80 %, soit 6 000 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 20 %, soit 1 500 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

DIRE que les crédits nécessaires à ce partenariat sont inscrits sur l'imputation 6568 // 738 du budget départemental ;

VALIDER le programme d'actions 2023 du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français sur les ENS départementaux, annexé au présent rapport, conformément à la convention de partenariat 2021-2026 ;

RAPPELER que le versement de cette participation au PNR du Vexin français se fera en deux fois, conformément à la convention précitée :

- 70 %, soit 29 400 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 12 600 €, au vu de la remise du bilan annuel d'activités ;

DIRE que les crédits nécessaires à ce partenariat sont inscrits sur l'imputation 6561 // 738 du budget départemental ;

VALIDER le programme d'actions 2023 du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), annexé au présent rapport, conformément à la convention de partenariat 2022-2026 ;

DIRE que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 30 000 € par an, sont inscrits sur l'imputation 6568 // 738 du budget départemental, et seront versés comme suit, pour l'année 2023 :

- 70 %, soit 21 000 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 9 000 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

M'AUTORISER à signer la convention de partenariat 2023-2026 avec UniLaSalle Beauvais, annexée au présent rapport ;

DIRE que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 7 500 € cette année, sont inscrits sur l'imputation 6568 // 738 du budget départemental, et seront versés comme suit :

- 70 %, soit 5 250 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 2 250 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

M'AUTORISER à signer la convention de partenariat 2023-2026 avec l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), annexée au présent rapport ;

DIRE que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 12 000 € cette année, sont inscrits sur l'imputation 6574 // 738 du budget départemental et seront versés comme suit :

- 70 %, soit 8 400 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 3 600 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

M'AUTORISER à signer la convention de partenariat 2023-2026 avec la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France (FICIF), annexée au présent rapport ;

DIRE que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 3 000 € cette année, sont inscrits sur l'imputation 6574 // 738 du budget départemental, et seront versés comme suit :

- 70 %, soit 2 100 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 900 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

VALIDER le programme d'actions 2023 de l'Association des Lépidoptéristes de France (ALF), annexé au présent rapport, conformément à la convention de partenariat 2021-2023 ;

DIRE que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 5 000 € cette année, sont inscrits sur l'imputation 6574 // 738 du budget départemental, et qu'ils seront versés en totalité à la remise du rapport annuel fin 2023 ;

VALIDER le programme d'actions 2023 de la Ferme pédagogique d'Ecancourt, annexé au présent rapport, conformément à la convention de partenariat 2022-2024 ;

DIRE que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 15 000 € maximum par an, sont inscrits sur l'imputation 6574 // 738 du budget départemental, et seront versés comme suit, pour l'année 2023 :

- 70 %, soit 10 500 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 4 500 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

PRENDRE ACTE de la nécessité de construire une politique de prévention des incendies de forêt en Ile-de-France ;

VALIDER le versement, au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), d'un montant de 5 500 €, pour la production d'un atlas des massifs à risque de feux de forêt, représentant 10 % du coût total du projet ;

DEMANDER au CRPF d'associer notre collectivité aux diverses étapes de cet atlas ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation 617 // 738 du budget départemental, et seront versés une fois la délibération rendue exécutoire ;

M'AUTORISER à signer tout document afférent à ce projet ;

PRECISER que les associations financées doivent signer la Charte des valeurs de la République et de la laïcité du Conseil départemental pour percevoir l'aide financière du Département, la Charte constituant une pièce justificative nécessaire au paiement de toute aide départementale ;

RAPPELER qu'en cas de refus de signature de la Charte et/ou de manquement grave et avéré aux valeurs et principes inscrits dans la Charte des valeurs de la République et de la laïcité, l'organisme ne pourra prétendre au versement du financement départemental, les versements correspondant aux subventions concernées pouvant être suspendus et le remboursement des sommes déjà perçues exigé ;

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 5-05

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Madame Céline VILLECOURT

SERVICE : Direction du Développement Durable et de l'Agriculture

OBJET : Programmation 2023 des opérations d'études et recherches, et des travaux d'aménagement et de gestion sur les forêts et Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux.

Environnement - Espaces naturels sensibles

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu la délibération n° 5-25 du Conseil départemental du 18 décembre 2020 relative à l'adoption du plan de prévention et de lutte contre la radicalisation ainsi que de la charte des valeurs de la République et de la laïcité

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

RAPPELLE que l'ensemble des dépenses prévues sur les Espaces Naturels Sensibles (ENR) et les bois départementaux, ainsi que les salaires des agents départementaux affectés à ces actions, sont financés par les produits de la Taxe d'Aménagement (TA) - volet ENS ;

PREND ACTE des principales actions réalisées en 2022, au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des forêts et bois départementaux ;

VALIDE le programme indicatif des travaux ou opérations d'investissement ou d'actions de fonctionnement sous maîtrise d'ouvrage départementale sur les ENS départementaux pour 2023, représentant 509 695 € en fonctionnement (incluant les partenariats) et 419 670 € en investissement, hors acquisitions foncières ;

VALIDE le programme indicatif des travaux ou opérations d'investissement ou d'actions en fonctionnement sous maîtrise d'ouvrage départementale sur les bois et forêts départementaux pour 2023, représentant 130 926 € en fonctionnement et 158 000 € en investissement ;

VALIDE l'organisation au cours de l'année 2023 de 120 "Sorties nature" sur les espaces naturels et culturels du Val d'Oise pour un montant total de 73 300 € en fonctionnement ;

AUTORISE la Présidente à lancer les consultations et appels d'offres nécessaires à la réalisation des études, des travaux et des animations prévus en 2023 sur les ENS ainsi que les bois et forêts départementaux et à signer les marchés et éventuels avenants en découlant ;

AUTORISE la Présidente à solliciter l'aide financière de la Région d'Ile-de-France, dans le cadre de la gestion conservatoire et du financement du poste de garde animateur de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du site géologique de Vigny-Longuesse (en investissement et en fonctionnement), celle de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la restauration de l'étang des aulnes et celle du Département de l'Oise, pour les travaux intervenant sur la partie picarde du marais du Rabuais ;

AUTORISE le versement de la cotisation annuelle à l'association des Réserves Naturelles de France (RNF) en tant que personne morale, membre actif, d'un montant de 340 €, par an et 20 € par réserve en gestion soit une cotisation totale de 360 € ;

AUTORISE le paiement de la taxe instaurée par la loi de Finances 2012 de 2 € / ha de bois soumis au régime forestier et bénéficiant d'un plan d'aménagement agréé ;

AUTORISE le versement à l'Office National des Forêts (ONF) des frais de garderie, à hauteur de 12 % des produits du domaine soumis au régime forestier ;

VALIDE le programme de martelage proposé par l'ONF pour 2023 sur cinq parcelles ;

AUTORISE la vente du bois de chauffage aux particuliers dans les forêts départementales soumises au régime forestier au prix de 33 € le stère en moyenne selon la qualité du bois lorsqu'il est coupé en bouts d'un mètre et de 17 € le stère, en moyenne, quand il est vendu sur pied ;

AUTORISE la Présidente à demander les coupes et abattages non prévus dans les plans d'aménagement sur les espaces naturels pourvus d'un document de gestion agréé par l'Etat et à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux et ventes de bois ;

DIT que les crédits nécessaires à ces opérations seront prélevés sur les imputations 2117 // 738 , 2118 // 738, 2312 // 738, 2157 // 738, 2031 // 738, 2152 // 738, 238 // 738, 2121 // 738, 2314 // 738, 60636 // 738, 617 // 738, 6188 // 738, 60632 // 738, 6574 // 738, 61524 // 738 , 6218 // 738, 6561 // 738, 6231 // 738, 6281 // 738, 637 // 738, 6568 // 738, 6236 // 738, 61521 // 738, 61558 // 738, 6064 // 738, 6032 // 738 du budget départemental ;

DIT que les diverses recettes liées à l'aménagement et à la gestion des sites départementaux seront encaissées sur les imputations 7022 // 738, 752 // 738, 7035 // 738, 70388 // 738, 74718 // 738, 7472 // 738, 7473 // 738, 1323 // 738 du budget départemental ;

VALIDE le programme d'actions 2023 du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), annexé à la présente délibération, conformément à la convention de partenariat 2021-2026 ;

RAPPELLE que le versement de la subvention au CRPF au titre de 2023, d'un montant de 7 500 €, se fera en deux fois, conformément à la convention précitée :

- 80 %, soit 6 000 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 20 %, soit 1 500 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

DIT que les crédits nécessaires à ce partenariat seront prélevés sur l'imputation 6568 // 738 du budget départemental ;

VALIDE le programme d'actions 2023 du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français sur les ENS départementaux, annexé à la présente délibération, conformément à la convention de partenariat 2021-2026 ;

RAPPELLE que le versement de cette participation au PNR du Vexin français se fera en deux fois, conformément à la convention précitée :

- 70 %, soit 29 400 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 12 600 €, au vu de la remise du bilan annuel d'activités ;

DIT que les crédits nécessaires à ce partenariat seront prélevés sur l'imputation 6561 // 738 du budget départemental ;

VALIDE le programme d'actions 2023 du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), annexé à la présente délibération, conformément à la convention de partenariat 2022-2026 ;

DIT que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 30 000 € par an, seront prélevés sur l'imputation 6568 // 738 du budget départemental, et seront versés comme suit, pour l'année 2022 :

- 70 %, soit 21 000 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 9 000 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat 2023-2026 avec UniLaSalle Beauvais, annexée à la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 7 500 € cette année, seront prélevés sur l'imputation 6568 // 738 du budget départemental, et seront versés comme suit :

- 70 %, soit 5 250 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 2 250 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat 2023-2026 avec l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), annexée à la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 12 000 € cette année, seront prélevés sur l'imputation 6574 // 738 du budget départemental et seront versés comme suit :

- 70 %, soit 8 400 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 3 600 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat 2023-2026 avec la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France (FICIF), annexée à la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 3 000 € cette année, seront prélevés sur l'imputation 6574 // 738 du budget départemental, et seront versés comme suit :

- 70 %, soit 2 100 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 900 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

VALIDE le programme d'actions 2023 de l'Association des Lépidoptéristes de France (ALF), annexé à la présente délibération, conformément à la convention de partenariat 2021-2023 ;

DIT que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 5 000 € cette année, seront prélevés sur l'imputation 6574 // 738 du budget départemental, et qu'ils seront versés en totalité à la remise du rapport annuel fin 2023 ;

VALIDE le programme d'actions 2023 de la Ferme pédagogique d'Eancourt, annexé à la présente délibération, conformément à la convention de partenariat 2022-2024 ;

DIT que les crédits nécessaires à ce partenariat, soit 15 000 € maximum par an, seront prélevés sur l'imputation 6574 // 738 du budget départemental, et seront versés comme suit, pour l'année 2023 :

- 70 %, soit 10 500 €, une fois la délibération, actant le programme d'actions 2023, rendue exécutoire ;
- 30 %, soit 4 500 €, au vu du compte rendu d'exécution du programme ;

PREND ACTE de la nécessité de construire une politique de prévention des incendies de forêt en Ile-de-France ;

VALIDE le versement, au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), d'un montant de 5 500 €, pour la production d'un atlas des massifs à risque de feux de forêt, représentant 10 % du coût total du projet ;

DEMANDE au CRPF d'associer notre collectivité aux diverses étapes de cet atlas ;

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 617 // 738 du budget départemental, et seront versés une fois la délibération rendue exécutoire ;

AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à ce projet ;

PRECISE que les associations financées doivent signer la Charte des valeurs de la République et de la laïcité du Conseil départemental pour percevoir l'aide financière du Département, la Charte constituant une pièce justificative nécessaire au paiement de toute aide départementale ;

RAPPELLE qu'en cas de refus de signature de la Charte et/ou de manquement grave et avéré aux valeurs et principes inscrits dans la Charte des valeurs de la République et de la laïcité, l'organisme ne pourra prétendre au versement du financement départemental, les versements correspondant aux subventions concernées pouvant être suspendus et le remboursement des sommes déjà perçues exigé.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

PROGRAMME D'ACTION 2023

Dans le cadre de la convention de partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et l'Association des Lépidoptéristes de France (ALF) pour le développement du STERF en Val d'Oise

L'ALF et le Conseil départemental s'accordent sur le programme suivant pour l'année 2023 :

Bernard Maillard effectuera des relevés sur les sites suivants :

- Bois de la Tour-du-Lay
- Marais de Rabuais

Yvan Diringer effectuera des relevés sur les sites suivants :

- Forêt de Morval
- Buhy-Buchet site GDF (1)
- Carrière de Vigny

Louis Diringer interviendra à :

- Gommecourt
- La Roche-Guyon - Haute-Isle
- Buhy (3), site calcicole différent (à 2 km) du Buhy (1)
- Site géologique du Guépelle à Saint-Witz (nouveau)

Soit 10 sites, avec un budget annuel de 5000 €

Fait à _____, le _____
En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Val d'Oise
La Présidente du Conseil départemental

Pour l'Association des Lépidoptéristes de France
Le Président de l'ALF

Marie-Christine CAVECCHI

Louis DIRINGER

Conseil départemental du Val-d'Oise
Hôtel du département – Direction de
l'Environnement et du Développement
Durable
2, avenue du parc
95032 Cergy-Pontoise cedex

Conservatoire botanique national du Bassin
parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05

PROGRAMMATION 2023

Conformément à la convention cadre de partenariat en faveur de la connaissance floristique sur les espaces naturels départementaux et de la valorisation scientifique de l'inventaire de la flore départementale, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien et le Conseil départemental du Val d'Oise s'accordent sur le programme suivant pour l'année 2023 :

- L'inventaire de la flore et des végétations d'un ENS ;
- L'animation et la mise en œuvre de la stratégie départementale de conservation des espèces végétales patrimoniales menacées (suivi de stations départementales de *Pyrola minor*, *Galium saxatile*, *Stachys alpina*, *Peucedanum gallicum*, *Oenanthe pimpinelloides* et *Ranunculus hederaceus* ; récoltes de graines de *Triglochin palustre*, *Stachys alpina*, *Galium saxatile* et *Ranunculus hederaceus* ; l'envoi de porters-à-connaissance pour les stations de *Seseli annuum*, la rencontre sur le terrain des propriétaires des stations de *Carex mairei* ayant repris contact suite à la réception d'un porter-à-connaissance ; visite de terrain de l'ENS « Bois et marais de Gouy » afin de rechercher les populations de *Teucrium scordium* et *Carex depauperata* et de mener une réflexion sur les mesures de gestion appropriées à mettre en place) ;
- La finalisation de la rédaction d'un nouveau dossier de dérogation pour mettre en place une action expérimentale de renforcement de population de Mélisque ciliée et l'expérimentation de renforcement sous réserve d'un retour favorable du CNPN ;
- Une formation de terrain pour les techniciens ENS du Département sur la thématique de la flore et des végétations sur l'ENS expertisé en 2023.

Les cartes des périmètres concernés par les inventaires des habitats et de la flore seront fournies par le Département par mail au format SIG.

Pour 2023, le montant total de la convention est de 30 000 € TTC.

Toutes les autres stipulations de la convention-cadre restent inchangées.

Fait à Cergy le

En deux (2) exemplaires originaux,

Pour le Département du Val d'Oise

Pour le Muséum national d'Histoire naturelle

Marie-Christine CAVECCHI

La Présidente du Conseil départemental

Bruno DAVID

Le Président

Programme d'actions du CRPF pour l'année 2023

Référence : convention du 19 juillet 2021 – délibération N° 4-13 du 28 mai 2021

Objectifs du projet :

Déployer au bénéfice du territoire et en le ciblant sur les propriétaires volontaires les actions :

1. Organiser une **réunion forestière** de sensibilisation et d'information des propriétaires de parcelles boisées valdoisiennes, afin de les aider à s'orienter vers une gestion durable au travers diagnostics réalistes de leurs peuplements et l'établissement de documents de planification de leur gestion durable,
2. réaliser 2 à 3 **visites-conseils**, en complément de la réunion forestière, pour aider les propriétaires à mettre en place ou à améliorer la gestion durable de leurs parcelles boisées le cas échéant en les orientant vers l'élaboration d'un document de gestion durable.
3. réaliser un diagnostic de **biodiversité** potentielle d'espaces boisés plus sensibles en lien avec des propriétaires afin de les sensibiliser aux atouts du développement de la biodiversité.
4. réaliser un diagnostic **climatique** pour prévenir les difficultés de gestion liées au changement climatique et en évaluer les risques en lien avec des propriétaires eux-mêmes.
5. Préciser le projet d'installer par plantation un îlot de **peuplement de référence** d'essences ou de provenances connues et aussi nouvelles à tester pour leur adaptation au changement climatique.

Besoins et budget prévisionnel :

- Une réunion forestière 2 jours
- 2 à 3 visites-conseils avec comptes-rendus 3 jours
- Un diagnostic de biodiversité potentielle relatif à une propriété de l'ordre de 5 à 6 ha boisés donnant lieu à un rapport d'expertise 2 jours
- Un diagnostic climatique relatif à une propriété de l'ordre de 5 à 6 ha boisés donnant lieu à un rapport d'expertise 2 jours
- Installer sur les six ans 2 îlots de référence « climatique », 1 jour
- Frais d'installation (plants, travaux) (1 îlot 10404€/2ha)
- Coordination et administration des actions 2 jours

TOTAL pour 2023 : 12 jours

Montant d'une journée CNPF en moyenne : 961 € (tarif 2021).

Coût de revient des journées :	11532	€
Frais d'installation d'îlots de référence « climatique » :	3468	€
TOTAL coût de revient :	15000	€
Aide du conseil départemental (50%) :	7500	€

-0000000-

Apport à la construction d'une politique de prévention des incendies de forêt en Ile-de-France : production d'un atlas des massifs à risques feux de forêt

Contexte / enjeux

Les récentes études produites par les ministères en charge de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, en collaboration avec Météo-France et l'ONF, mettent en avant une remontée des risques de feux de forêt et de végétation vers le Nord de la France. La succession d'été chauds et secs (2018, 2019, 2020, 2022), ainsi que l'ampleur qu'ont pris les incendies de forêts en 2022, sur des régions allant de la Nouvelle Aquitaine à la Bretagne, en passant par la Bourgogne-Franche-Comté, illustrent bien la réalité et l'urgence de cette problématique. L'Ile-de-France n'échappe pas à ce phénomène, et voit l'ampleur du risque incendie de forêt accentuée par une forte concentration de population dans un espace où forêts et zones urbaines sont étroitement imbriquées. Ce constat souligne la nécessité d'intégrer le plus rapidement possible l'évolution de ce risque dans les politiques publiques.

Le CNPF : l'acteur de référence de service public pour les forêts privées

La forêt francilienne est dominée par la forêt privée, qui recouvre 174 000 ha, soit 67% de la surface forestière régionale, et détenue par près de 150 000 propriétaires. En Val-d'Oise, on compte plus de 16.000 ha boisés privés, soit 65% de la surface forestière, appartenant à plus de 17.000 propriétaires.

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est un d'Établissement Public Administratif (EPA) de l'Etat. Il est compétent pour développer, orienter et améliorer la gestion forestière des bois et forêts des particuliers. Ses effectifs permanents sont limités ; sa délégation territoriale (Ile-de-France / Centre Val de Loire) compte 21 agents, dont 3 sont affectés à l'Ile-de-France, dont 2 techniciens forestiers territoriaux.

La délégation territoriale du CNPF s'est préoccupée de cette question dès 2021, en région Centre-Val de Loire :

- élaboration et réalisation d'un programme de réunions 2022 avec les SDIS : les échanges avec les pompiers révèlent une forte demande de leur part pour mieux connaître les caractéristiques des massifs forestiers privés, et pouvoir disposer des données correspondantes (sensibilité de la végétation, desserte, points d'eaux, points noirs...).
- actualisation des SRGS avec recommandations sur les précautions à prendre pour aménager les propriétés.

Objectifs et actions proposées

Dans le cadre de la politique de prévention et de gestion des risques naturels, pilotée par les services déconcentrés de l'Etat (DRIAAP, DRIEAT), la délégation territoriale Ile-de-France / Centre-Val de Loire du Centre National de la Propriété Forestière se propose d'apporter un appui technique par une opération, déjà éprouvée sur la région Centre-Val de Loire grâce un plan d'action en trois volets, dont le premier consiste à

- Assurer la production d'un **atlas des massifs à risques** feux de forêt en Ile-de-France, en se basant sur la méthodologie utilisée par la DREAL Centre-Val de Loire. L'objectif de cet atlas consiste à prioriser les massifs par niveaux de risque, ce dernier correspondant au croisement de l'aléa subi (ie croisement entre l'aléa naturel et les activités humaines, source de départs de feux), avec les enjeux à protéger et la capacité à défendre le territoire (moyens du SDIS).

Les 2 autres volets traiteront de réunions de sensibilisation à destination des propriétaires & gestionnaires, ainsi qu'en une analyse détaillée d'un massif pilote à haut risque.

Livrables

1 atlas des massifs à risque à l'échelle de l'Ile-de-France & note méthodologique.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpf.fr



Partenariats

- Services déconcentrés de l'Etat : DRIEAT & DRIAAP (coordinateur de l'action) + DDT
- Région Ile-de-France, en particulier Institut Paris Région (prestataire de cartographie potentiel) ;
- Départements & SDIS et leur directeur technique régional ;
- IGN ;
- ONF, AEV, FRANSYLVA, gestionnaires forestiers privés.

Tâches à réaliser

- **Mise en place d'un comité de pilotage** : prise de contact avec l'ensemble des acteurs, définition des interlocuteurs adaptés par catégories, réalisation de 3 à 4 réunions plénières (installation, validation méthodologique, présentation des résultats) ;
- **Construction d'une méthodologie** : retours d'expérience sur atlas Centre-Val de Loire et Pays de la Loire avec analyse critique, échanges avec services DFCL régions acculturés au risque incendie (Nouvelle-Aquitaine, PACA, Occitanie), identification des données pertinentes à collecter, définition des attendus d'analyse et préparation de critères de choix de priorisation de massifs à risque ;
- **Collectes et structuration des données** : bases de données IGN & Météo France, données naturalistes et patrimoniales (DREAL, DRAC), données SDIS (matériels et équipements, positionnement des centres de secours, départs de feux), données ONF / AEV sur desserte forestière et accueil du public, autres données sur loisirs en forêt (randonnées, équitation, VTT, ...)
- **Production cartographique** : croisement des couches de données, analyse critique des résultats et ajustements éventuels, production des cartographies définitives ;
- **Restitution et diffusion des résultats** : élaboration d'une note méthodologique sur le travail cartographique, production d'un rapport technique et financier de synthèse sur le travail réalisé, mise à disposition et diffusion de l'atlas sous différents supports.

Calendrier prévisionnel

2023 :	T1	T2	T3
<i>Mise en place d'un COPIL</i>			
<i>Construction méthodologie</i>			
<i>Collecte et structuration des données</i>			
<i>Production cartographique</i>			
<i>Restitution et diffusion de l'atlas</i>			

Moyens humains affectés

Animation de l'étude : 1 ingénieur CDD 8 mois ;

Encadrement et appui technique :

- Direction CRPF (directeur, ingénieur Ile-de-France, responsable administrative) : 18 j.
- Responsable SIG CRPF : 5 j.

Production cartographique : intervention des cartographes spécialisés de l'Institut Paris Région (base 10 j. à 700 €/j) ;

Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Personnel opérationnel	30 000 €	FNADT (90%)	50 000 €
Personnel d'encadrement	9 500 €	Val-d'Oise (10%)	5 500 €
Déplacements & coûts indirects	7 000 €		
Production cartographique	7 000 €		
Investissement	2 000 €		
TOTAL :	55 500 €	TOTAL :	55 500 €



Programme d'actions 2023 entre la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France et le Conseil départemental du Val d'Oise

Conformément aux trois axes définis dans la « CONVENTION de partenariat en faveur de la restauration des corridors écologiques pour la grande faune », la FICIF et le Conseil départemental s'accordent sur le programme suivant pour l'année 2023.

Axes	Description de l'action
1 - Sensibiliser les Valdoisiers à la problématique liée à la grande faune	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de 5 sorties nature : 4 ayant pour thématique « L'écoute du brame du Cerf sur l'ENS du Marais de Baillon » et une ayant pour thématique « Découvrir et observer la grande faune du Vexin français » - Formation d'agents de la Direction des Mobilités à la nouvelle application de signalement des animaux victimes de collisions routières VIGIFAUNE - Surveillance des populations de sangliers en forêt de l'Hautil
2 - Améliorer la fonctionnalité des passages faune existants	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions sur la thématique des passages faune et suivi du dispositif dynamique de signalement de la faune aux automobilistes sur la RD922 - Etude pour la mise en place d'un nouveau dispositif sur la RD316 - Assistance technique sur les projets routiers du Département (ex : déviation de la D14 à La-Chapelle-en-Vexin)
3 – Rétablir les continuités écologiques fragmentées	- Sans objet en 2023
Assistance technique	- Assistance technique sur les baux de chasse départementaux

Pour 2023, le montant total de la convention s'établit à 3 000 € TTC.

Fait à Le

En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Val d'Oise

La Présidente du Conseil départemental

Pour la FICIF

Le Président

PROGRAMME D' ACTIONS 2023 – FERME D'ECANCOURT

Thématique	Opération	Quantité prévue (jour)
Projets pédagogiques Education Environnement et Développement Durable	Finalisation d'un guide d'accompagnement des collèves à la création de « coins-nature »	10
	Préparation et réalisation d'une visite du marais de Boissy-Montgeroult à destination des enseignants de collèves du Val d'Oise, en lien avec les services du Département	2
Actions en faveur de la biodiversité	Mise en place d'actions favorables aux insectes pollinisateurs sur la Ferme et en lisière de forêt départementale	4
	Création de haies bocagères favorables à la biodiversité, en lisière de la ferme	7
Accueil et sensibilisation du public	Construction et réalisation d'une enquête de fréquentation de la forêt de l'Hautil (week-ends notamment, hors et pendant les vacances scolaires)	12
	Accueil et information du public pour l'inciter à découvrir la forêt départementale (circuits de découverte des lisières de Boisemont ou du patrimoine d'Écancourt, quizz pédagogique...)	10
	Participation à la Fête des ENS 2023 (1 journée de préparation et 1 journée de tenue d'un stand sur un site départemental)	2
	Journées d'Automne – valorisation des vergers conservatoires départementaux – animation et dégustation	3
Total		50

Pour 2023, le montant total de la convention s'établit à 15 000 € TTC

Fait en deux exemplaires originaux, le

Pour la Ferme,

Pour le Département,

Président de la Ferme d'Écancourt

Présidente du Conseil départemental

Conformément aux axes définis dans la convention cadre de partenariat scientifique et technique, l'Opie et le Conseil départemental du Val d'Oise s'accordent sur le programme suivant pour l'année 2023 :

Axe 1	<ul style="list-style-type: none"> Assistance à l'édition de l'atlas des Orthoptères du Val d'Oise consécutivement à la parution de la Liste rouge régionale
Axe 2	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de 2 visites entomologiques avec perspectives conservatoires sur des espaces naturels départementaux Participation au Conseil scientifique du projet de renaturation de l'île d'Herblay-sur-Seine porté par le Département Participation aux journées techniques organisées par le Département ayant pour thème la biodiversité, notamment celle à destination des 25 communes valoisienne récemment intégrées au Parc naturel régional Oise-Pays-de-France
Axe 3	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de 3 animations dans le cadre des « Sorties nature en Val d'Oise » Participation à la Fête des ENS 2023
Axe 4	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la prise en compte de l'entomofaune forestière : recueil des données existantes et préconisations en termes d'études, inventaires naturalistes et gestion technique, mise en évidence du parallèle entre les services écosystémiques rendus et les taxons, pour le prochain site départemental à faire l'objet d'une révision du plan d'aménagement forestier Réflexion sur les actions existantes et à engager favorables à la restauration de la trame noire valdoisienne, les acteurs à mobiliser Prise de contact avec les syndicats mixtes de gestion de cours d'eau connus par le Département, pour évaluer les besoins concernant la prise en compte des enjeux conservatoires liés à l'entomofaune dans leurs projets

Pour 2023, le montant total de la convention s'établit à 12 000 € TTC.

Fait à _____, le _____
En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Val d'Oise
La Présidente du Conseil départemental

Pour l'Opie
La Présidente de l'association

Marie-Christine CAVECCHI

Christine ROLLARD

PROGRAMME D'ACTIONS 2023 DU PNRVF SUR LES ENS DEPARTEMENTAUX

Thématique	Opérations 2023	Quantité prévue (jours)
Projets pédagogiques	Projets scolaires avec les classes de primaires et secondaires. Poursuite des projets de sensibilisation à la gestion des ENS (Frocourt)	5
	Chantiers-nature avec les établissements de formation (Lycée de St-Germain-en-Laye et Magnanville) (ENS de Chars et Boissy)	4
	4 sorties adaptées sur les ENS (PMR, malvoyants, malentendants, déficients mentaux)	6
	Conception des panneaux du circuit de découverte de l'ENS du Bois du moulin de Noisement (Mares pédagogiques, boisements humides, forêt)	8
	Animation conjointe Pays d'Art et d'Histoire	1
Gestion conservatoire	Actualisation synthétique du plan de gestion de Vallière - Notices de gestion simplifiée du Rabuais	70
	Participation au crapaudrôme	7
Inventaire et suivis scientifiques	Inventaire fash des amphibiens et odonates sur l'ENS des buttes d'Arthies	5
	ENS du bois de Morval et du bois de la tour du Lay : suivi des orchidées et de l'Actée	4
	Suivi et actions sur les EEE	6
	Finalisation des documents ressources des ENS de Genainville et de Nucourt	8
	Suivi des pelouses (Chars)	2
	Inventaires amphibiens et reptiles (Rabuais)	10
Volet technique	Accompagnement à la mise en place du pâturage	5
	Accompagnement à la réouverture des pelouses (Chars)	5
Gestion/ Administration	Organisation du COPIL sur le marais du Rabuais et le marais de Frocourt	5
	Programmation annuelle de la mission ENS, bilan, rapport d'activité, suivi de budget	10
Prospectives/ Animation territoriale	Formations collisions faune, EEE (agents des routes, DDDA)	5
	Accompagnement à la création d'ENS. Préparation de futurs classements en ENS d'après le schéma stratégique des ENS	5
Missions transversales, techniques et	Réunions	10
	Formations/ colloques/journées techniques	5
	Missions ponctuelles pour le Parc ou le Département	14
TOTAL		200

Pour 2023, le montant de la convention s'établit à 42 000 € TTC.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Pour le Parc

**Monsieur le Président du Parc naturel
Conseil
Régional du Vexin français**



Parc naturel
régional
du Vexin français

Pour le Département

Madame la Présidente du

Départemental du Val d'Oise



d'oise
le département

PROGRAMME 2023

Conformément à la convention cadre de partenariat scientifique et technique 2023-2026 en faveur de la valorisation du patrimoine géologique sur les espaces naturels départementaux, l'Institut Polytechnique UniLaSalle Beauvais et le Département s'accordent sur le programme suivant pour l'année 2023 :

- Réalisation de cinq "Sorties nature" et de quatre sorties enseignants :

Sorties Nature		
Site	Date	Date
Carrière de Vigny	24 juin 2023	14 octobre 2023
Site de l'Auversien	10 juin 2023	07 octobre 2023
Roche Guyon	29 avril 2023	
Sortie enseignants		
Site	Date	Date
Carrière de Vigny	15 mars 2023	10 mai 2023
Site de l'Auversien	12 avril 2023	17 mai 2023

En cas d'évolution sanitaire contraignante, possibilité de décaler jusqu'à 15 jours à l'avance les sorties destinées aux enseignants.

En cas d'absence d'inscription ou moins de 2 inscrits, la visite sera décalée une fois puis annulée en absence d'inscription à la nouvelle date proposée.

- Participation à la réunion bilan annuelle des Sorties nature
- Finalisation qualitative des acquisitions de photographies numériques des fronts de taille de la RNR de Vigny-Longuesse
- Poursuite de la mise à disposition d'outils numériques de visite virtuelle (Géolab)
- Visite de sites et production d'iconographies et de textes pour la réalisation des panneaux d'information pour l'ENS du Bois du Moulin de Noisement et des Buttes de Rosne

(notamment les secteurs sur les communes du Ruel et Haravilliers), l'ENS des trois sources de l'Aubette à Nucourt

- Appui technique et règlementaire à la rédaction des arrêtés de protection de Géotope pour le classement de certains sites géologiques du Val d'Oise
- Journée technique « Géologie en Val d'Oise » avec les services départementaux
- Participation à diverses réunions (ateliers CDESI, CTDENS, autres)
- Mise à disposition des illustrations paléo-environnementales réalisées par Mazan pour le Conseil départemental dans le cadre d'un ouvrage de communication des éditions UniLaSalle
- Visite de sites préalable à la mise en place d'une étude sur la Faille de Banthelu

Pour 2023 le montant total de la convention est de 7 500,00 €

Fait à Beauvais le

Pour le Département du Val d'Oise,

La Présidente du Conseil Départemental

Pour Institut Polytechnique UniLaSalle

Le Président

Forêt	Type de coupe	UG	SURFACE
TOUR DU LAY	Eclaircie	13_u	5,85
HAUTIL	Cloisonnement	2b	2,92
	Amélioration (éclaircie)	2c	0,96
	Amélioration (éclaircie)	4b	4,62
	Régénération définitive (travaux de plantation)	8b	1,43
	Amélioration (éclaircie)	8c	2,14
	Amélioration (éclaircie)	8d	3,23

COMMENTAIRE CDVO
Bord de route "Chemin du grand Val" à L'Est (à sécuriser) Attention TRAPIL sur limite Nord Poursuivre mise en lumière (étagement) en bord d'allée principale
ANNULATION CLOISONNEMENT : TIOT DE VIEILLISSEMENT > Sécurisation : traitement des lisières uniquement pour grouper avec la 2 c (lot à constituer) : - mise en sécurité et étagement de la végétation sur le "sentier des lisières" (Est) - mise en sécurité et étagement sur chemins forestiers (au Nord et à l'Ouest)
Ok (sentier des lisières + allée principale idem 2b) / Entrée de forêt
OK (certains chemins sont à sécuriser + étager lisières internes, d'autres sont à fermer définitivement)
OK Trouée 0,8/1 ha environ (enrichissement à prévoir)
OK (chemins à sécuriser + lisières internes à étager / aire de pique-nique au Nord)
ANNULATION DE LA COUPE D'AMELIORATION > Régénération définitive : uniquement ouverture trouée de 0,8/1 ha environ (enrichissement à prévoir)

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**N° 5-06****Séance du 31 mars 2023**

SERVICE : Direction du Développement Durable et de l'Agriculture

OBJET : Programme d'actions 2023 dans les parcs et jardins départementaux.

Environnement - Promotion de l'environnement

IMPUTATIONS : 2031 // 738, 2031//0, 2121 // 738, 2121//0, 2152 // 738, 2157 // 738,
2312 // 738, 2312 // 0, 60632 // 738, 60632 // 0, 60636 // 738, 6064 // 738,
6068 // 738, 6068 // 0, 61521 // 738, 61521 // 0, 61558 // 738, 617 // 738,
6188 // 738, 6188 // 0, 6218 // 738, 6236 // 738, 637 // 738, 6474 // 738,
6568 // 738

PIECES JOINTES :

RESUME :

En application de la note stratégique du 18 février 2022, le Département du Val d'Oise ambitionne, pour la période 2022-2028, de "Faire grandir le Val d'Oise" et d'être "la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité".

Dès lors, le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale un programme de travaux à réaliser sur l'année 2023 dans les parcs et jardins, propriétés du Conseil départemental. Ces opérations s'élèvent à 286 800 € en fonctionnement et à 126 800 € en investissement (hors Château d'Auvers-sur-Oise et le projet d'aménagement du Parc de l'Abbaye de Maubuisson, qui font l'objet de budgets dédiés).

Dans le cadre de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien du parc Schlumberger à Corneilles-en-Parisis pour la période 2021-2024, il est prévu, au titre de l'année 2023, une participation du Département aux frais de fonctionnement pour l'entretien du parc par la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) à hauteur de 50 000 €.

1. ESPACES VERTS ET PARCS PROPRIETES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Département est propriétaire de 29 espaces verts répartis sur tout le territoire pour une surface d'environ 50 ha. Une typologie simplifiée pourrait classer ces espaces verts en quatre catégories :

- des espaces verts d'accompagnement de bâtiments. De faible surface, ils présentent généralement peu d'enjeux, sauf aux abords des bâtiments "vitrines", comme le Campus ou la Palette ;
- des parcs plus prestigieux comme celui du Château d'Auvers-sur-Oise ou de l'Abbaye de Maubuisson. Ces sites présentent de forts enjeux au vu de leur fréquentation et de leur rayonnement à l'échelle régionale. Ils constituent un support de sensibilisation et d'information des citoyens en faveur du patrimoine culturel et de l'environnement ;
- des jardins historiques comme celui du Musée de l'Outil et de la Maison du Docteur Gachet, plus intimistes et demandant un entretien très soigné ;
- des parcs "urbains", d'un rayonnement communal ou intercommunal, comme les parcs de Grouchy (Osny) et Schlumberger (Cormeilles-en-Parisis). Ces sites présentent des enjeux en termes de fréquentation et de protection des paysages ou des espaces ayant un caractère plus naturel (boisements).

En 2013, une stratégie d'intervention pour les espaces verts départementaux, permettant d'appréhender les enjeux sociaux, environnementaux, historiques et d'attractivité a été adoptée par l'Assemblée départementale.

Conformément à cette stratégie, il est proposé de valider le programme d'actions pour l'année 2023, ainsi que la participation du Département aux frais de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) pour l'entretien du parc Schlumberger.

1.1. L'Abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen l'Aumône

Le Département a la volonté d'accroître l'essor et le rayonnement de l'Abbaye de Maubuisson par la valorisation de son histoire, le renforcement de son attractivité touristique et sociale, le développement de ses activités culturelles, tout en y intégrant une dimension économique et entrepreneuriale.

Ainsi en 2017, le Département a validé la phase opérationnelle de l'aménagement du parc à hauteur de 1,3 M€. Une Autorisation de Programme (AP) spécifique, pluriannuelle, a été validée pour cette opération.

Les services départementaux travailleront, en 2023, sur un projet global. La maîtrise d'œuvre (ou étude globale de définition), qui en découlera, intégrera des opérations qui seront suivies, transversalement, par trois Directions du Conseil départemental (Direction Gestion Patrimoniale (DGP), Direction de la Culture (DC) et Direction du Développement Durable et de l'Agriculture (DDDA)).

Les opérations concernées par ce projet sont les suivantes :

- une mise en sécurité avec installations de caméras de surveillance ;
- une amélioration de l'éclairage patrimonial et du parc ;
- la réfection des allées ;
- un accès rue Prachay retravaillé (portail) ;
- l'aménagement et la valorisation du parc incluant potentiellement un kiosque ;
- la restauration des clôtures et des murs d'enceinte du site ;
- une révision des ouvrages hydrauliques et du canal des latrines ;
- une révision de la signalétique et du mobilier du site ;
- une vision du devenir et du réaménagement des bungalows ;
- la création d'un espace de stockage et matériel pour la régie espaces verts et de l'Abbaye ;
- une vision sur le devenir de la grange.

Les crédits nécessaires sont disponibles à hauteur de 300 000 € pour l'aménagement du parc.

En 2023, la régie espaces verts du Département poursuit l'entretien du parc, auparavant externalisé. Seules quelques prestations d'abattage-élagages restent confiées à des entreprises spécialisées.

L'entretien des ouvrages hydrauliques (fossés, latrines, pièges à boue du ru de Liesse) et des pièces d'eau (miroir d'eau) a été confié, en 2021, à des prestataires spécialisés.

Une maîtrise d'œuvre a été lancée en 2022 pour accompagner le Département dans les travaux de curage du miroir d'eau avec une phase opérationnelle de travaux prévue pour la fin 2023.

1.2. Le parc de Grouchy à Osny

Le parc occupe 41 ha dans le Val de la Viosne. Il alterne des zones boisées, des étangs et de vastes pelouses. Il est très fréquenté. Le parc de Grouchy est la propriété partagée du Département (22 ha) et de la commune d'Osny (18 ha).

La gestion du parc est partagée entre trois acteurs : le Département, la commune d'Osny et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). La commune d'Osny a, en effet, délégué la gestion de sa partie du parc à la CACP.

Le Département est en charge, sur ses propriétés (22 ha), des opérations de gestion courante (entretien des chemins, ramassage des feuilles, collecte des poubelles, abattage...), ainsi que des aménagements (pose et entretien de mobilier).

L'entretien des ouvrages hydrauliques a été confié à une entreprise spécialisée.

En 2021, une étude précisant les priorités de gestion a été partagée avec les cogestionnaires du parc, dans la perspective d'une cession de la partie départementale.

Dans le cadre du régime forestier, l'Office National des Forêts (ONF) va procéder au printemps 2023 à un marquage des arbres malades et dangereux aux abords de l'ensemble des cheminements du parc.

1.3. Le jardin de la Maison du Docteur Gachet à Auvers-sur-Oise

La Maison du Docteur Gachet est un musée du Département. Le jardin associé est composé de plusieurs espaces qui communiquent par des escaliers ou d'étroits passages :

- les terrasses du jardin ;
- un atelier troglodytique creusé dans la falaise ;
- un cirque aux parois abruptes tapissées de clématites sauvages, de lierre et de lianes.

Le site est géré par la régie des espaces verts du Département. Les actions d'entretien de ces espaces sont nécessaires pour sécuriser et améliorer l'accueil du public, ainsi que pour prolonger leur immersion aux côtés des grands noms de la peinture.

En 2022, un inventaire des chauves-souris dans les cavités a été réalisé.

En 2023, une campagne de replantation sera réalisée afin de remplacer les végétaux ayant disparu avec le temps. En lien avec la nouvelle scénographie du site, ces plantations permettront de retrouver l'état originel du jardin.

Le site accueille chaque année des sorties nature sur des thématiques florales, sur les insectes pollinisateurs ou des activités liées au bien-être.

1.4. Le jardin du Musée de l'Outil à Wy-dit-Joli-Village

Le jardin du Musée de l'Outil a été créé par Claude Pigeard surnommé le "jardinier forgeron". Ce jardin dit "de curé", de 1 500 m², abrite une grande diversité de fleurs, de plantes médicinales, d'arbustes et de rosiers.

Le site est géré par la régie des espaces verts du Conseil départemental.

Le jardin est labellisé "Jardin Remarquable" par l'Etat (Ministère de la Culture) et le renouvellement du "Label Eco Jardin" (pour sa gestion écologique) intervient également depuis 2019.

Fort de ces récompenses, il est proposé de poursuivre l'aménagement du jardin, afin de permettre aux visiteurs de prolonger leur visite et d'offrir de nouvelles propositions d'animations pour les scolaires et le grand public.

Un dossier d'orientation a été réalisé, fin 2022, afin de redéfinir les espaces et les plantations à venir, le but étant de retrouver l'esprit originel du site et de préparer le renouvellement du label "Jardin Remarquable" en 2024.

Le site continue d'accueillir, chaque année, des sorties nature sur des thématiques florales, sur les insectes pollinisateurs ou des activités liées au bien-être.

1.5. Le jardin du Musée Archéologique de Guiry-en-Vexin

Le Musée Archéologique du Val d'Oise (MADVO) présente des espaces extérieurs à valoriser par le végétal et par des aménagements spécifiques, afin d'améliorer l'ambiance et l'accueil des usagers.

En 2023, une exposition sur le thème "Néandertal" est organisée, tout au long de l'année, avec l'installation d'un campement reconstitué et de nombreuses animations.

1.6. Le parc du Château d'Auvers-sur-Oise

Le Château d'Auvers-sur-Oise, construit au XVII^{ème} siècle, a été acheté en 1987 par le Département. Emblématique de l'architecture du XVIII^{ème} siècle, il accueille désormais un nouveau parcours scénographique intitulé "Vision Impressionniste" qui retrace l'histoire de l'impressionnisme, de sa naissance aux héritiers. Il est également régulièrement loué pour l'organisation de mariages ou d'autres manifestations, notamment culturelles.

Son jardin à la française, de près de 300 ans, son jardin éphémère, son labyrinthe de charmilles, son orangerie, ainsi que ses collections d'iris, sont mis à l'honneur et font se rencontrer l'art et le végétal.

Le Département a désormais la maîtrise d'ouvrage sur l'aménagement, l'entretien et la gestion du parc. Les opérations courantes d'entretien sont confiées à une entreprise d'espaces verts, dans le cadre d'un marché public, tandis que des travaux d'égouttage sont conduits par une entreprise spécialisée.

En 2022, un inventaire des chauves-souris dans les cavités a été réalisé. De plus, un relevé sanitaire a été effectué sur les arbres isolés ou d'alignement ainsi que sur le boisement, afin de pouvoir mettre en place une gestion durable.

Début 2023, sera lancée l'étude pour l'élaboration d'un nouveau plan de gestion du parc du château d'Auvers-sur-Oise. Elle sera réalisée en corrélation avec la future scénographie du château.

Il convient de rappeler que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits sur le budget annexe d'Auvers.

1.7. Les espaces verts d'accompagnement du parc immobilier

Les espaces verts accompagnant les bâtiments du Département feront, en 2023, l'objet de travaux d'entretien classique (sécurisation, tontes, soufflage de feuilles...). Le regarnissage de parterres et la création de massifs seront poursuivis sur le Campus et quelques autres sites.

Début 2023, fut également réalisée la réfection de la façade du Département, avenue de l'Hautil, au carrefour de l'avenue du Parc, avec les anciennes cascades transformées en terrasses végétalisées.

1.8. Les autres espaces verts départementaux : PMI, bâtiments à vocation sociale

Les espaces verts de plusieurs centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI), centres de dépistage, dispensaires et autres bâtiments à vocation sociale, sont également gérés durablement.

Dispersés sur l'ensemble du département, ils sont entretenus par des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), qui ont pour missions principales le retour à l'emploi et l'intégration de primo-arrivants en France. Ils interviennent principalement sur des travaux d'entretien (tonte, taille, désherbage, ramassage de déchets diffus et feuilles). Néanmoins, ils peuvent également être mobilisés pour de petits travaux d'aménagement (plantations, paillage), permettant ainsi aux salariés de se former et d'embellir les lieux où ils interviennent.

L'ensemble des travaux d'aménagement et d'entretien courant des parcs, jardins et espaces verts, propriétés du Département, représente un budget voté de 126 800 € en investissement et de 286 800 € en fonctionnement (hors Château d'Auvers-sur-Oise, parc Schlumberger et Abbaye de Maubuisson).

A ce budget de travaux, doivent être ajoutés les coûts liés à l'entretien du parc Schlumberger, réalisé en partenariat avec la CAVP, présenté ci-après.

2. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS SUR LE PARC SCHLUMBERGER

Le parc Schlumberger est une propriété départementale de 7,5 ha, majoritairement boisée, ouverte au public, incluse dans le périmètre Espace Naturel Sensible (ENS) des Buttes du Parisis, sur lequel le droit de préemption a été délégué à l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région d'Ile-de-France. Depuis 1992, la gestion et l'entretien de ce parc sont réalisés grâce à un partenariat local avec les collectivités de situation.

Des conventions de partenariat ont successivement été signées avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien (SIAE) des Buttes du Parisis, puis la CAVP depuis 2017.

Ainsi, pour le Département, il s'agit d'assurer les travaux d'investissement (hors mobilier et aire de jeux) ainsi que les travaux d'entretien du boisement. Pour la CAVP, il s'agit d'assurer l'entretien du parc ainsi que les investissements liés à l'aire de jeux et au mobilier. Dans ce cadre, le Département prend à sa charge 75 % des coûts de fonctionnement de la CAVP sur le parc.

En 2021, la convention de partenariat a été renouvelée entre le Département et la CAVP pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

La CAVP sollicite une participation de 50 000 € pour la gestion courante du parc Schlumberger.

En vertu de la convention signée en 2021, il est proposé de régler cette participation en deux versements :

- un premier acompte de 50 %, soit 25 000 €, au vu du budget prévisionnel, versé dès cette présente délibération rendue exécutoire ;
- le solde interviendra, courant 2024, au vu d'un état précis des dépenses réalisées par la CAVP sur le parc pour l'année considérée.

En conclusion du présent rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

APPROUVER le programme d'actions à réaliser dans les parcs, jardins et espaces verts départementaux, au titre de l'année 2023, à hauteur de 286 800 € en fonctionnement et 126 800 € en investissement ;

M'AUTORISER à lancer les consultations et appels d'offres nécessaires à la réalisation des études, des travaux et des animations prévus sur les parcs et jardins en 2023 et à signer les marchés et éventuels avenants en découlant ;

AUTORISER, au titre de l'année 2023, le versement d'une participation à la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) de 50 000 € pour l'entretien du Parc départemental Schlumberger ;

AUTORISER à verser à la CAVP 50 % de cette somme dès la présente décision rendue exécutoire, soit 25 000 € ;

DIRE que le solde sera versé, courant 2024, au vu d'un état des dépenses réellement réalisées ;

RAPPELER que les crédits nécessaires aux études, travaux et prestations diverses liées à l'aménagement et à la valorisation du parc de l'Abbaye de Maubuisson sont inscrits au budget 2023 à hauteur de 200 000 € en investissement et 300 000 € en fonctionnement ;

RAPPELER que toutes les dépenses intervenant pour le parc du Château d'Auvers-sur-Oise sont affectées au budget annexe "Château d'Auvers" ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits sur les imputations 2031 // 738, 2031 // 0, 2121 // 738, 2121 // 0, 2152 // 738, 2157 // 738, 2312 // 738, 2312 // 0, 60632 // 738, 60632 // 0, 60636 // 738, 6064 // 738, 6068 // 738, 6068 // 0, 61521 // 738, 61521 // 0, 61558 // 738, 617 // 738, 6188 // 738, 6188 // 0, 6236 // 738, 637 // 738, 6568 // 738, 6218 // 738 et 6474 // 738 du budget départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 5-06

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nessrine MENHAOUARA, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Philippe SUEUR, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

Le rapporteur : Madame Céline VILLECOURT

SERVICE : Direction du Développement Durable et de l'Agriculture

OBJET : Programme d'actions 2023 dans les parcs et jardins départementaux.
Environnement - Promotion de l'environnement

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le programme d'actions à réaliser dans les parcs, jardins et espaces verts départementaux, au titre de l'année 2023, à hauteur de 286 800 € en fonctionnement et 126 800 € en investissement ;

AUTORISE la Présidente à lancer les consultations et appels d'offres nécessaires à la réalisation des études, des travaux et des animations prévus sur les parcs et jardins en 2023 et à signer les marchés et éventuels avenants en découlant ;

AUTORISE, au titre de l'année 2023, le versement d'une participation à la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) de 50 000 € pour l'entretien du Parc départemental Schlumberger ;

AUTORISE à verser à la CAVP 50 % de cette somme dès la présente délibération rendue exécutoire, soit 25 000 € ;

DIT que le solde sera versé, courant 2024, au vu d'un état des dépenses réellement réalisées ;

RAPPELLE que les crédits nécessaires aux études, travaux et prestations diverses liées à l'aménagement et à la valorisation du parc de l'Abbaye de Maubuisson sont inscrits au budget 2023 à hauteur de 200 000 € en investissement et 300 000 € en fonctionnement ;

RAPPELLE que toutes les dépenses intervenant pour le parc du Château d'Auvers-sur-Oise sont affectées au budget annexe "Château d'Auvers" ;

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations 2031 // 738, 2031 // 0, 2121 // 738, 2121 // 0, 2152 // 738, 2157 // 738, 2312 // 738, 2312 // 0, 60632 // 738, 60632 // 0, 60636 // 738, 6064 // 738, 6068 // 738, 6068 // 0, 61521 // 738, 61521 // 0, 61558 // 738, 617 // 738, 6188 // 738, 6188 // 0, 6236 // 738, 637 // 738, 6568 // 738, 6218 // 738 et 6474 // 738 du budget départemental.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 5-07

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction des Mobilités

OBJET : Programme d'intervention 2023 relatif à la rénovation du patrimoine et à l'amélioration du réseau routier départemental.

Voirie - Intervention sur la voirie départementale

IMPUTATIONS : 1321 // 621, 1322 // 621, 1324 // 621, 1328 // 621, 23151 // 621

PIECES JOINTES : *Un tableau des travaux d'amélioration de la voirie départementale. Programme 2023

RESUME :

Les Routes Départementales (RD) constituent des axes de communication importants et structurants du maillage territorial. Conformément à la Stratégie 2022-2028 adoptée par l'Assemblée départementale le 18 février 2022, le Département s'engage à poursuivre sa politique de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale par l'approbation du Programme 2023 pour un montant d'Autorisation de Programme (AP) de 37 900 000 € TTC, avec un effort d'investissement particulier en matière d'aménagements cyclables et de couches de roulement notamment.

Ce programme se décline en deux catégories : les grosses réparations du patrimoine (renouvellement des couches de roulement, travaux de réparations et d'entretien des ouvrages d'art, divers travaux) pour un montant de 15 000 000 € TTC et les autres interventions sur la voirie départementale (les Opérations Secondaires d'Intérêt Local (OSIL) et de sécurité pour les écoles, les aménagements cyclables, ainsi que les opérations liées aux classements / reclassements de voirie), pour un montant de 22 900 000 € TTC.

Chaque année, il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver un programme de travaux d'amélioration et de requalification de la voirie départementale ayant pour objet de prolonger l'effort de modernisation du réseau départemental, d'améliorer l'état des chaussées par itinéraire, d'entretenir le patrimoine des ouvrages d'art, et de traiter les points noirs, générateurs d'accidents corporels ou de perturbations dans l'écoulement du trafic.

La programmation 2023 des opérations résulte, comme en 2022, des analyses établies par la Direction des Mobilités (DM), qui prend en compte l'état des chaussées, des dépendances, de la signalisation, les niveaux de trafic et les statistiques en matière d'accidents.

Le programme annuel 2023 d'un montant de 37 900 000 € TTC maintient l'effort sur la rénovation du patrimoine par la réfection de couches de roulement ainsi que la rénovation d'ouvrages d'art, mais aussi sur la mise en œuvre du Plan Vélo avec un important programme de nouveaux aménagements cyclables.

Ces choix stratégiques permettent de mobiliser l'aide financière régionale pour accompagner l'action du Département.

La présentation de chaque programme est déclinée par type d'opération et par secteur.

1. LES GROSSES REPARATIONS LIEES AU PATRIMOINE

1.1. Le renouvellement des couches de roulement sur le réseau départemental

Les sections des Routes Départementales (RD), dont les couches de roulement sont à renouveler, constituent les priorités du programme établi à l'aide des analyses et auscultations des chaussées.

Ce programme, figurant à l'annexe 1.1, jointe au présent rapport, représente un montant global de 7 500 000 € TTC.

1.2. Les ouvrages d'art

Les campagnes systématiques d'inspections détaillées de la totalité du patrimoine départemental en matière d'ouvrages d'art génèrent un important programme de réparations, tant les besoins sont nombreux dans ce domaine.

Ce programme est indispensable pour assurer la sécurité et la maintenance de ce patrimoine stratégique en matière de mobilité et de maintien de l'activité économique. Il s'agit de travaux de grosses réparations et de rénovation qui portent principalement sur des reprises ponctuelles de structure : remplacement des joints, reprise d'étanchéité et de chaussées, peinture des garde-corps.

L'ensemble de ce programme, détaillé à l'annexe 1.2 jointe au présent rapport, correspond à un montant de 4 500 000 € TTC.

1.3. Divers travaux

Ce programme est indispensable pour assurer, tout au long de l'année, des travaux imprévus : travaux de voirie ou de voiries agricoles, travaux d'assainissement, travaux de signalisation verticale et horizontale, travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, travaux sur les anciennes carrières sous chaussées...

Ce programme, figurant à l'annexe 1.3 jointe au présent rapport, représente un montant global de 3 000 000 € TTC.

Ces trois catégories d'opérations représentent un montant total de travaux estimé à 15 000 000 € TTC.

2. LES AUTRES INTERVENTIONS SUR LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

2.1. Les Opérations Secondaires d'Intérêt Local (OSIL)

Les OSIL regroupent, depuis 1997, les anciens programmes d'amélioration du réseau routier, intitulés "renforcement-recalibrage et opérations de sécurité".

Une part importante de ce programme concerne, depuis 2000, les opérations de requalification du réseau en milieu urbain, auxquelles se sont ajoutés, depuis le 1^{er} janvier 2006, des travaux d'aménagement de carrefours ou de requalification des anciennes Routes Nationales (RN) transférées au Département.

Le programme 2023 des OSIL, figurant à l'annexe 2.1 jointe au présent rapport, s'élève à un montant total de 15 770 500 € TTC.

2.2. La mise en sécurité aux abords des établissements scolaires (OSIL-ECOLE)

Dans le cadre du programme OSIL-ECOLE, le Département a adopté en date du 27 mars 2000, la mise en place d'un volet de travaux sur le réseau départemental visant à sécuriser les abords immédiats des établissements scolaires, à aménager des cheminements piétonniers conduisant à ces lieux, à créer des passages piétons surélevés, à réaliser des "zones 30" ou bien encore à installer des équipements de signalisation tricolore.

Ce volet du programme permet de financer des opérations de mise en sécurité par des travaux d'aménagement aux abords des établissements scolaires, décrits à l'annexe 2.2 jointe au présent rapport, correspondant à un montant de 229 500 € TTC.

2.3. Les pistes cyclables ou circulations douces

Conformément à l'annexe 2.3 jointe au présent rapport, un programme d'un montant de 6 000 000 € TTC est prévu pour permettre diverses opérations d'aménagement, de création et de requalification d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du département.

Il convient de souligner que des subventions, variables suivant les opérations, seront sollicitées auprès de la Région d'Ile-de-France, notamment pour des travaux se rapportant aux aménagements dédiés aux modes actifs inscrits au Plan vélo du Val d'Oise.

2.4. Les travaux liés aux opérations de classement / reclassement

Ce programme, figurant à l'annexe 2.4 jointe au présent rapport, pour un montant total de 700 000 € TTC, concerne la remise en état de voiries départementales ou le versement d'une subvention d'équipement avant le transfert dans le domaine public communal.

2.5. Opérations pour compte de tiers

Ce programme, figurant à l'annexe 2.5 jointe au présent rapport, représente un montant total de 200 000 € TTC.

Ces cinq catégories d'opérations représentent un montant total de 22 900 000 € TTC.

La programmation 2023 s'établit ainsi comme suit :

	Type d'Opération	Programme 2023 en € TTC
Annexe 1	Grosses réparations du patrimoine	
1.1	Renouvellement couches de roulement	7 500 000,00 €
1.2	Ouvrages d'Art	4 500 000,00 €
1.3	Divers travaux	3 000 000,00 €
	Sous-total	15 000 000,00 €
Annexe 2	Autres interventions sur la voirie départementale	
2.1	OSIL	15 770 500,00 €
2.2	OSIL ECOLE	229 500,00 €
2.3	Pistes cyclables - circulations douces	6 000 000,00 €
2.4	Travaux liés aux classements/reclassements sur RD	700 000,00 €
2.5	Opérations pour compte de tiers	200 000,00 €
	Sous-total	22 900 000,00 €
	Total Programme 2023	37 900 000,00 €

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

APPROUVER le programme 2023 des grosses réparations liées au patrimoine, telles qu'elles sont mentionnées dans les annexes 1.1, 1.2, 1.3 jointes au présent rapport pour un montant total d'Autorisation de Programme (AP) de 15 000 000 € TTC ;

APPROUVER le programme 2023 des travaux de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale, tels qu'il est renseigné dans les annexes 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 jointes au présent rapport, pour un montant total d'AP de 22 900 000 € TTC ;

M'AUTORISER à lancer des procédures de mise en concurrence et à les signer, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et dans la limite des AP votées au budget départemental ;

M'AUTORISER en cas de procédure infructueuse, à recourir à la procédure avec négociation et à signer le marché à intervenir en application de l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique ou à recourir au marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence en application de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;

DEMANDER au Préfet du Val d'Oise d'engager les éventuelles procédures d'enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), relative à la police des Eaux, à la loi sur l'Air, à la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), sur les communes concernées ;

SOLLICITER, auprès de la Région d'Ile-de-France et les autres partenaires financeurs, les subventions relatives aux travaux d'amélioration de sécurité et d'aménagements cyclables ;

M'AUTORISER à signer, si nécessaire, les actes d'acquisition amiable, sous forme administrative ou notariée, à intervenir, à payer les indemnités, lorsque le prix de vente des terrains ou le montant des indemnités sera inférieur ou égal aux estimations faites par le Service des Domaines (SD) et, le cas échéant, à entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir une DUP pour acquérir ces terrains par voie d'expropriation ;

M'AUTORISER à déposer, auprès des autorités compétentes, si nécessaire, les demandes de permis de construire et de démolir, utiles aux opérations ;

PRECISER qu'il sera fait application de l'article 1-042 du code des Impôts qui prévoit que les acquisitions immobilières faites à l'amiable et à titre onéreux, y compris les fonds de commerce, ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor Public ;

M'AUTORISER à signer les conventions à intervenir avec les communes, les aménageurs, les promoteurs et toutes les collectivités, pour les opérations à l'initiative d'autres collectivités ;

M'AUTORISER à signer les conventions de transaction concernant les indemnités à régler aux propriétaires et aux exploitants, notamment pour les pertes de récoltes et les dégâts aux cultures ;

M'AUTORISER, pour chacune des opérations, à engager les démarches nécessaires afin de solliciter des aides financières auprès des partenaires et **M'AUTORISER** à signer les actes y afférents ;

DIRE que les crédits sont inscrits sur l'imputation 23151 // 621 du budget départemental ;

DIRE que les recettes seront enregistrées sur les imputations 1321 // 621, 1322 // 621, 1324 // 621 et 1328 // 621 du budget départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 5-07

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le rapporteur : Monsieur Anthony ARCIERO

SERVICE : Direction des Mobilités

OBJET : Programme d'intervention 2023 relatif à la rénovation du patrimoine et à l'amélioration du réseau routier départemental.

Voirie - Intervention sur la voirie départementale

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le programme 2023 des grosses réparations liées au patrimoine, telles qu'elles sont mentionnées dans les annexes 1.1, 1.2, 1.3 jointes à la présente délibération pour un montant total d'Autorisation de Programme (AP) de 15 000 000 € TTC ;

APPROUVE le programme 2023 des travaux de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale, tel qu'il est mentionné dans les annexes 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 jointes à la présente délibération, pour un montant total d'AP de 22 900 000 € TTC ;

AUTORISE la Présidente à lancer des procédures de mise en concurrence et à les signer, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et dans la limite des AP votées au budget départemental ;

AUTORISE la Présidente en cas de procédure infructueuse, à recourir à la procédure avec négociation et à signer le marché à intervenir en application de l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique ou à recourir au marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence en application de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;

DEMANDE au Préfet du Val d'Oise d'engager les éventuelles procédures d'enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), relative à la police des Eaux, à la loi sur l'Air, à la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), sur les communes concernées ;

SOLLICITE, auprès de la Région d'Ile-de-France et autres partenaires financeurs, les subventions relatives aux travaux d'amélioration de sécurité et d'aménagements cyclables ;

AUTORISE la Présidente à signer, si nécessaire, les actes d'acquisition amiable, sous forme administrative ou notariée, à intervenir, à payer les indemnités, lorsque le prix de vente des terrains ou le montant des indemnités sera inférieur ou égal aux estimations faites par le Service des Domaines (SD) et, le cas échéant, à entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir une DUP pour acquérir ces terrains par voie d'expropriation ;

AUTORISE la Présidente à déposer, auprès des autorités compétentes, si nécessaire, les demandes de permis de construire et de démolir, utiles aux opérations ;

PRECISE qu'il sera fait application de l'article 1-042 du code des Impôts qui prévoit que les acquisitions immobilières faites à l'amiable et à titre onéreux, y compris les fonds de commerce, ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor Public ;

AUTORISE la Présidente à signer les conventions à intervenir avec les communes, les aménageurs, les promoteurs et toutes les collectivités, pour les opérations à l'initiative d'autres collectivités ;

AUTORISE la Présidente à signer les conventions de transaction concernant les indemnités à régler aux propriétaires et aux exploitants, notamment pour les pertes de récoltes et les dégâts aux cultures ;

AUTORISE la Présidente, pour chacune des opérations, à engager les démarches nécessaires afin de solliciter des aides financières auprès des partenaires et **AUTORISE** la Présidente à signer les actes y afférents ;

DIT que les crédits seront prélevés sur l'imputation 23151 // 621 du budget départemental ;

DIT que les recettes seront encaissées sur les imputations 1321 // 621, 1322 // 621, 1324 // 621 et 1328 // 621 du budget départemental.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

**Travaux d'amélioration de la voirie départementale
Programme 2023**

Sommaire

Annexe 1.1 RENOUELEMENT COUCHES DE ROULEMENT

Annexe 1.2 OUVRAGES D'ART

Annexe 1.3 DIVERS TRAVAUX

Annexe 2.1 OPÉRATIONS SECONDAIRES D'INTÉRÊT LOCAL (O.S.I.L.)

Annexe 2.2 O.S.I.L. – ÉCOLE

Annexe 2.3 PISTES CYCLABLES - CIRCULATIONS DOUCES

Annexe 2.4 TRAVAUX LIÉS AUX CLASSEMENTS ET RECLASSEMENTS SUR RD

Annexe 2.5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

SECTEUR OUEST (VEXIN)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
14	ABLEIGES - LA VILLENEUVE SAINT-MARTIN	Reprise de la couche de roulement sens Province - Paris du PR 28+000 au PR 26+150	440 000,00 €

SECTEUR EST (PLAINE ET PAYS DE FRANCE)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
84	GONESSE	Reprise de la couche de roulement en enrobé acoustique du PR 3+000 au PR 3+500 dans les deux sens de circulation	380 000,00 €

ENSEMBLE DES SERVICES ROUTIERS (DM)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
Toutes RD	DEPARTEMENT	Couches de roulement - programme 2023	6 680 000,00 €

Total Renouvellement couches de roulement			7 500 000,00 €
--	--	--	-----------------------

ENSEMBLE DES SERVICES ROUTIERS (DM)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
Toutes RD	DEPARTEMENT	Travaux de réparation d'ouvrages d'art - programme 2023	4 500 000,00 €
Total Ouvrages d'Art			4 500 000,00 €

ENSEMBLE DES SERVICES ROUTIERS (DM)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
		Divers assainissement	300 000,00 €
		Divers bruit	50 000,00 €
		Divers carrières	50 000,00 €
		Divers éclairage public	800 000,00 €
Toutes RD	DEPARTEMENT	Divers signalisation lumineuse tricolore	200 000,00 €
		Divers signalisation verticale et horizontale	900 000,00 €
		Divers travaux voiries	400 000,00 €
		Divers travaux voiries agricoles	100 000,00 €
		Verdissement du réseau	200 000,00 €
Total Divers Travaux			3 000 000,00 €

ANNEXE 2.1

OPERATIONS SECONDAIRES D'INTERET LOCAL (O.S.I.L.)

SECTEUR EST (PLAINE ET PAYS DE FRANCE)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
44	BOUFFEMONT	Mise en sécurité de la sortie de l'école	200 000,00 €
44	BOUFFEMONT	Travaux de requalification entre la rue de la République et la rue Berthelot (Crédits d'études)	80 000,00 €
44	DOMONT	Création d'un aménagement de sécurité	110 000,00 €
301	DOMONT	Étude d'accès de la clinique de Domont (Crédits d'études)	10 000,00 €
370	ECOUEEN	Création d'un plateau et d'un feu récompense	130 000,00 €
922	FOSSSES	Création d'aménagements de sécurité	120 000,00 €
47	JAGNY SOUS BOIS	Création d'un accotement et réaménagement du fossé (Crédits d'études)	50 000,00 €
316	LUZARCHES	Création d'un giratoire pour sécuriser le carrefour RD 316 / Avenue de la libération (carrefour de Gascourt)	1 600 000,00 €
9	MAREIL EN FRANCE	Mise aux normes des RD9-RD26 et RD47 sur Villaines-sous-Bois, Villiers-le-Sec, Mareil-en-France et Fontenay-en-Paris	1 000 000,00 €
11	PISCOP	Création d'un aménagement de sécurité	50 000,00 €
11	SAINTE BRICE SOUS FORET	Sécurisation des cheminements piétons sous l'ouvrage de la RD301	100 000,00 €
317	VAUDHERLAND	Sécurisation de l'accès à la RD317 (Crédits d'études)	100 000,00 €
370	VILLIERS LE BEL	Création d'un aménagement de sécurité	100 000,00 €
Total général			3 650 000,00 €

SECTEUR OUEST (VEXIN)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
983	AINCOURT	Sécurisation du carrefour avec la route menant au hameau de Lesseville	150 000,00 €
135	AMBLEVILLE	Sécurisation de l'approche des deux ouvrages d'art	30 500,00 €
43	AVERNES	Aménagement de sécurité en traversée de commune sur les RD43 et 81	200 000,00 €
22	BOISSY L'AILLERIE	Création d'un aménagement pour la gestion du trafic PL	1 500 000,00 €
142	CHAUSSY	Réaménagement du centre bourg	150 000,00 €
100	CHERENCE	Réaménagement d'un carrefour hors agglomération	180 000,00 €
43	COMMENY	Sécurisation des entrées de la commune	1 500 000,00 €
28	CONDECOURT	Aménagement de sécurité en entrée de commune	500 000,00 €
147	GENAINVILLE	Reprise de l'assainissement en traversée de commune	100 000,00 €
22	GENICOURT	Création d'un aménagement de sécurité en traversée du hameau de Gérocourt	90 000,00 €
86	HODENT	Aménagement de sécurité en traversée du hameau de la Jalousie	60 000,00 €
913	LA ROCHE-GUYON	Travaux supplémentaires Réaménagement du carrefour RD913 / RD100	100 000,00 €
43	LE BELLAY EN VEXIN / COMMENY	Sécurisation de l'îmitaire de la RD43 nord - Etude type SURE (entre la RD14 et la limite du département)	500 000,00 €
43	LE BELLAY EN VEXIN	Sécurisation des entrées de la commune	1 000 000,00 €
159	MOUSSY	Aménagement de sécurité en traversée de commune (travaux supplémentaires)	70 000,00 €
174	NUCOURT	Aménagement de sécurité en entrée du hameau d'Hardeville côté RD43	75 000,00 €
51	SANTEUIL	Mise aux normes des arrêts de bus place de la Mairie	300 000,00 €
913	VETHEUIL	Reprise aménagement de sécurité	60 000,00 €
81	WY DIT JOLI VILLAGE	Création d'un aménagement de sécurité en traversée du hameau d'Enfer	60 000,00 €
Total général			6 625 500,00 €

SECTEUR SUD (RIVES DE SEINE VALLEE DE MONTMORENCY)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
109P	ANDILLY	Aménagement de sécurité, rue Aristide Briand	80 000,00 €
109P	ANDILLY	Aménagement de sécurité sens unique bus, rue CDG	150 000,00 €
124E	ANDILLY	Requalification de la route de la Berchère	600 000,00 €
928	BESSANCOURT	Complément pour la requalification section avenue CDG / avenue de la Libération	300 000,00 €
121	CORMEILLES EN PARISIS	Création d'un giratoire, boulevard du Parisis	250 000,00 €
928	DEUIL LA BARRE	Réaménagement du Carrefour de la Barre	250 000,00 €
140	ERMONT	Installation de feux micro-régulés ou récompenses sur le boulevard de Cernay	50 000,00 €
140	ERMONT	Crédits d'études pour la requalification de l'avenue du Président Georges Pompidou	100 000,00 €
14	FRANCONVILLE LA GARENNE	Requalification entre l'avenue du Marais et le giratoire A15	800 000,00 €
311	MONTMORENCY	Crédits d'études pour la requalification de l'avenue Charles de Gaulle entre la RD928 et la rue Perquel	100 000,00 €
14	PIERRELAYE	Mise aux normes de l'assainissement devant le Lidl (2 sens de circulation)	220 000,00 €
403	SANNOIS	Crédits d'études pour la création d'un carrefour entre la RD403, l'avenue de la Source et la rue des Vignerons en lien avec le projet ANRU.	50 000,00 €
109E	SOISY SOUS MONTMORENCY	Aménagement de sécurité, rue de l'orangerie	180 000,00 €
109	ST GRATIEN	Création d'un feu régulé, avenue Danièle Casanova	50 000,00 €
502	ST LEU LA FORET	Aménagement de sécurité pour sécuriser la traversée de la coulée verte	200 000,00 €
928	ST PRIX	Aménagement de sécurité, carrefour avec la rue d'Ermont	100 000,00 €
Total général			3 480 000,00 €

SECTEUR CENTRE (VALLEE DE L'OISE)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
929	BERNES SUR OISE	Sécurisation du carrefour de Bel Air (RD929 / RD4z) - crédits d'études	50 000,00 €
922	BOISEMONT	Renforcement d'un aménagement de sécurité en entrée de ville	30 000,00 €
4	BUTRY SUR OISE	Création d'un mini-giratoire	215 000,00 €
151	FROUVILLE	Création d'un aménagement de sécurité en entrée de ville depuis la RD927	30 000,00 €
4	PARMAIN	Renforcement et reprise de chaussée	500 000,00 €
915	PONTOISE	Sécurisation et mise aux normes du carrefour Bougara / Kennedy / Europe	100 000,00 €
927	PONTOISE	Création d'un aménagement de sécurité en entrée de ville	50 000,00 €
1	VILLIERS ADAM	Création d'un aménagement de sécurité en entrée de village	40 000,00 €
Total général			1 015 000,00 €

ENSEMBLE DES SERVICES ROUTIERS (DM)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
Toutes	DEPARTEMENT	Mise en conformité de la signalisation verticale (RD301 Sud, RD915, RD47)	1 000 000,00 €
Total général			1 000 000,00 €

Total O.S.I.L.	15 770 500,00 €
-----------------------	------------------------

ANNEXE 2.2

O.S.I.L.L. ECOLE

SECTEUR EST (PLAINE ET PAYS DE FRANCE)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
316	SARCELLES	Mise en sécurité de la traversée piétonne suite à modification de la carte scolaire	76 500,00 €
Total général			76 500,00 €

SECTEUR SUD (RIVES DE SEINE VALLEE DE MONTMORENCY)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
909	MONTLIGNON	Aménagement de sécurité, rue de Paris à proximité de l'Hotel de ville	76 500,00 €
909	MONTLIGNON	Aménagement de sécurité, rue de Paris à proximité de l'école La Mayotte	76 500,00 €
Total général			153 000,00 €

Total O.S.I.L.L. ECOLE

229 500,00 €

SECTEUR EST (PLAINE ET PAYS DE FRANCE)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
47	GOUSSAINVILLE	Création de piste cyclable RD47 - Grand axe cyclable	1 200 000,00 €
10	LE PLESSIS GASSOT	Création de voie verte le long de la RD10 entre la francilienne et le giratoire de Bouqueval	1 500 000,00 €
Total général			2 700 000,00 €

SECTEUR OUEST (VEXIN)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
142	CHAUSSY	Création d'une voie verte du centre bourg au domaine de Villarceaux - jalonnement	50 000,00 €
159	MARINES	Création d'une voie verte pour rejoindre en sécurité la zone d'activités des Carreaux depuis le village	300 000,00 €
Total général			350 000,00 €

SECTEUR SUD (RIVES DE SEINE VALLEE DE MONTMORENCY)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
122	CORMEILLES EN PARSIS	Création d'une voie verte le long de la route stratégique	1 400 000,00 €
48	HERBLAY SUR SEINE	Réalisation d'une piste cyclable assurant la continuité avec l'existant jusqu'aux Cailloux gris	400 000,00 €
Total général			1 800 000,00 €

SECTEUR CENTRE (VALLEE DE L'OISE)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
9	MERIEL	Création d'une voie verte entre le carrefour RD 9 / RD 1 (Faisanderie) et l'Abbaye du Val (complément d'AP)	300 000,00 €
64	NERVILLE LA FORET	Création d'un aménagement cyclable	850 000,00 €
Total général			1 150 000,00 €

Total Pistes cyclables – circulations douces	6 000 000,00 €
---	-----------------------

ANNEXE 2.4

TRAVAUX LIÉS AUX CLASSEMENTS ET RECLASSEMENTS SUR RD

ENSEMBLE DES SERVICES ROUTIERS (DM)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
122	ARGENTEUIL	Reclassement de la RD122 entre le boulevard Héloïse et la RD41	350 000,00 €
192	ERMONT	Reclassement de la RD192 entre la RD401 et la RD502	100 000,00 €
Toutes RD	DEPARTEMENT	Divers classements / reclassements	250 000,00 €
Total général classements / reclassements			700 000,00 €

ANNEXE 2.5

OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

ENSEMBLE DES SERVICES ROUTIERS (DM)

RD	Commune	Intitulé	Montant TTC en euros
Toutes RD	DEPARTEMENT	Diverses opérations pour compte de tiers	200 000,00 €
Total général Opérations pour compte de tiers			200 000,00 €

PROGRAMMATION 2023
Bilan des Autorisations de Programme

	Type d'Opération	Montant
Annexe 1	Grosses réparations du patrimoine	
1.1	Renouvellement couches de roulement	7 500 000,00 €
1.2	Ouvrages d'Art	4 500 000,00 €
1.3	Divers travaux	3 000 000,00 €
	Sous-total	15 000 000,00 €
Annexe 2	Autres interventions sur la voirie départementale	
2.1	OSIL	15 770 500,00 €
2.2	OSIL ECOLE	229 500,00 €
2.3	Pistes cyclables - circulations douces	6 000 000,00 €
2.4	Travaux liés aux classements et reclassements sur RD	700 000,00 €
2.5	Opérations pour compte de tiers	200 000,00 €
	Sous-total	22 900 000,00 €
	Total Programme 2023	37 900 000,00 €

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 5-08

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction des Mobilités

OBJET : Convention partenariale d'objectifs et d'études pour la préfiguration des projets de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy et du tramway Express 11.

Transports - Divers secteurs et programmes

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : * Un plan
Un Projet de convention partenariale
(n° 23-1599) avec Ile-De-France Mobilités

RESUME :

Conformément à la stratégie départementale 2022-2028 "Faire grandir le Val d'Oise" votée par l'Assemblée départementale du 18 février 2022, le Département investit pour les mobilités en Val d'Oise en se mobilisant pour les grands projets de transports reliant le Val d'Oise au reste de l'Ile-de-France.

Les projets de trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy et du projet de prolongement du tramway Express 11 (T11) entre Epinay-sur-Seine et Sartrouville (via Argenteuil) sont nécessaires aux Valdoisiens et Valdoisiennes et ce, malgré leurs mises en service lointaines.

Afin d'améliorer dès maintenant les conditions de mobilités sur le territoire, le présent rapport a pour objet d'approuver la convention partenariale d'objectifs et d'études entre Ile-de-France Mobilités (IDFM) et le Département, permettant de préfigurer ces projets de BHNS et de tramway Express 11 par des solutions plus légères pouvant être rapidement mises en œuvre.

1. DES PROJETS NECESSAIRES POUR LE VAL D'OISE AVEC DES MISES EN SERVICE LOINTAINES

1.1. Les trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy

Le Département porte la maîtrise d'ouvrage (MO) (déléguée par Ile-de-France Mobilités-IDFM) des études de trois lignes de BHNS reliant les communes de l'Est du Val d'Oise aux pôles d'emplois du Grand Roissy. Pour rappel, cette opération vient en "compensation" de nombreux projets abandonnés par l'Etat sur l'Est du Département (barreau ferroviaire de Gonesse, Eurocapacity...).

Les trois lignes sont :

- Garges-Sarcelles – Parc des expositions – Roissypôle (environ 21 km) ;
- Goussainville – Parc des expositions (environ 11 km) ;
- Villiers-le Bel – Parc des expositions – Roissypôle (environ 20 km).

Ce projet, inclus dans le Plan Val d'Oise présenté par le Premier Ministre le 7 mai 2021, est primordial pour un territoire fortement impacté par le chômage et marqué par un faible taux d'activité et permettra d'accompagner le développement du territoire (Triangle de Gonesse, projet Agoralim, nouvelle Cité scolaire...).

Les études de faisabilité ont été réalisées entre janvier 2020 et novembre 2021. La mise en service des trois lignes est envisageable à l'horizon 2030.

Afin de répondre au plus vite aux enjeux du territoire, les représentants du Conseil départemental du Val d'Oise ainsi que de la Communauté d'Agglomération Roissy - Pays de France (CARPF) ont exprimé, lors du comité de pilotage du 15 novembre 2021, leur volonté de voir mises en place rapidement des lignes en préfiguration du projet.

1.2. Le prolongement du tramway Express 11

La phase 1 du tramway Express 11 (T11), en service depuis 2017 entre Epinay-sur-Seine et le Bourget RER, permet des liaisons facilitées entre les communes du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis. Toutefois, il ne sera pleinement efficace qu'avec la réalisation de la phase 2 qui comprend un prolongement à l'Ouest jusqu'au RER A à Sartrouville (en desservant deux stations à Argenteuil) et un prolongement à l'Est jusqu'à Bobigny.

En juin 2019, dans le cadre du Plan d'urgence du Val d'Oise, la Région d'Ile-de-France s'est mobilisée en faveur de la relance des études du prolongement de la ligne T11 qui sont actuellement en fin de phase d'avant-projet (AVP).

En parallèle de la poursuite des études de la phase 2, dont la mise en service n'est pas envisageable avant 2035, le Département du Val d'Oise a souhaité étudier la possibilité de mise en œuvre de lignes de bus express de rocade. Le souhait du Département est que ces lignes puissent constituer une préfiguration de l'extension du tramway Express 11, offrant un maillage avec les réseaux lourds existants (RER, Transilien, T11...).

2. OBJET DE LA CONVENTION

La convention partenariale d'objectifs et d'études (n° 23-1599) a pour objet de définir les conditions et modalités de préfiguration des trois projets du "BHNS du Grand Roissy" et du projet "tramway Express 11" par des lignes express ou des améliorations des lignes existantes ainsi que le rôle de chacune des parties. Cette convention a été approuvée par IDFM en décembre 2022 (délibération n° 20221207-231 du Conseil d'administration du 07/12/2022).

La présente convention pourra être complétée par des conventions de financements dédiées pour préciser les conditions précises de co-financement des expérimentations de lignes nouvelles.

2.1. Préfigurations des trois lignes de BHNS du Grand Roissy (Annexe 1 jointe au présent rapport)

Pour proposer des préfigurations aux lignes de BHNS du Grand Roissy, les principes suivants ont été proposés :

- éviter les secteurs où le BHNS emprunte des voiries qui n'existent pas encore, l'objectif à court terme suppose qu'aucune opération de travaux lourds ne soit nécessaire ;
- desservir Roissy-pôle plutôt que le Parc International des EXpositions (PIEX) : à court terme (pas encore de ligne 17 ou de développement du Triangle de Gonesse), Roissy ayant un potentiel de demande supérieur au PIEX ;
- s'appuyer, si possible, sur le réseau de bus existant pour éviter de créer des doublons et faciliter la synergie avec les lignes du secteur.

2.1.1. Préfiguration pour la "ligne de Garges - Sarcelles"

Les parties actent l'expérimentation d'une ligne de bus Express entre Sarcelles, Garges et l'aéroport de Roissy via la Route Départementale (RD) 170 et l'Autoroute A1, au titre de la préfiguration de la "ligne de Garges - Sarcelles" du BHNS du Grand Roissy. Ainsi :

- l'offre envisagée à ce stade est d'un bus toutes les 30 minutes de 6h à 23h. Cette offre doit être consolidée et affinée par le futur exploitant du secteur (Délégation de Service Public (DSP) n° 6) ;

Le coût annuel de l'expérimentation est estimé dans une fourchette comprise entre 1,3 M€ et 1,8 M€ TTC par an. Les parties actent le principe d'un cofinancement de l'expérimentation à 50 % par IDFM et à 50 % par le Département (soit entre 650 000 € et 900 000 € TTC pour le Département pour une année d'expérimentation). Les modalités précises de financement feront l'objet d'une convention dédiée lorsque le coût définitif sera présenté par le futur exploitant.

- si les parties jugent l'expérimentation concluante, la ligne express Sarcelles - Garges - Aéroport de Roissy-Charles de Gaulle pourra être pérennisée.

2.1.2. Préfiguration pour la "ligne de Goussainville"

Les parties actent l'amélioration de la ligne 32 entre Goussainville et Roissy-pôle par la mise en œuvre de la future délégation de service public n° 6 (DSP n° 6) au titre de la préfiguration de la "ligne de Goussainville" du BHNS du Grand Roissy. Ainsi :

- cette amélioration consiste à renforcer la fréquence à 20 mn en heure de pointe, (contre 30 mn actuellement) et à adopter un tracé plus direct et moins long ;
- cette nouvelle offre sera déployée à la mise en œuvre de la DSP n° 6 (prévue le 31 août 2023) ;

Cette amélioration est intégralement financée par IDFM, dans le cadre de la délégation de service public n° 6 (DSP n° 6).

2.1.3. Préfiguration pour la "ligne de Villiers-le Bel"

Les parties actent la nécessité d'améliorer la liaison de bus entre le centre de Villiers-le Bel, Gonesse et Roissy, au titre de la préfiguration de la "ligne de Villiers-le Bel" du BHNS du Grand Roissy. Ainsi :

- les parties s'engagent à une réflexion partenariale sur le sujet.

Les solutions qui seront mises en œuvre feront l'objet d'une convention dédiée ou d'un avenant à la délégation de service public n° 6.

2.2. Préfigurations de l'extension du tramway Express 11

En mars 2022, le Département a proposé à IDFM d'étudier la création de deux lignes express de rocade sur le secteur T11 :

- Epinay-sur-Seine – Argenteuil – Pont de Bezons – Nanterre ;
- Argenteuil – Plaine St Denis (– Bobigny Pablo Picasso).

Pour proposer des préfigurations à l'extension du T11, les principes suivants ont été proposés :

- proposer des lignes circulant majoritairement sur voie express ou autoroute (enjeu de vitesse) ;
- rechercher un maillage avec l'ensemble des lignes ferroviaires croisées : RER A, B, C, Transilien J, T2, T11 (enjeu réseau) ;
- desservir directement des grands pôles d'emplois ou d'études à proximité de la ligne.

Les réflexions relatives à ces lignes sont intégrées à l'étude pour un schéma de développement des lignes Express, actuellement menée par IDFM, et qui devrait être présentée devant leur Conseil d'administration à l'automne 2023.

Les solutions qui seront mises en œuvre à l'issue de ces réflexions feront l'objet d'une convention dédiée ou d'un avenant à la délégation de service public d'exploitation du réseau de bus du secteur.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

APPROUVER les objectifs de préfigurations des trois projets Bus à Haut Niveau de Service "BHNS du Grand Roissy" et du projet d'extension du "tramway Express 11" (schéma en annexe 1) ;

M'AUTORISER à signer la convention partenariale n° 23-1599 entre Ile-de-France Mobilités (IDFM) et le Département du Val d'Oise concernant ces préfigurations ;

ACTER

- la préfiguration de la "ligne de Garges - Sarcelles" du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy pour un montant financier pressenti entre 1,3 M€ et 1,8 M€ TTC pour une année d'expérimentation ;
- le principe d'un cofinancement entre le Département et IDFM pour moitié du montant pressenti, soit pour le Département entre 650 000 € et 900 000 € TTC pour une année d'expérimentation ;

PRECISER que ce cofinancement fera l'objet d'une convention dédiée lorsque les modalités de l'expérimentation seront stabilisées ;

ACTER que les améliorations du réseau existant au titre des préfigurations des "ligne de Goussainville" et "ligne de Villiers-le Bel" du BHNS du Grand Roissy seront financées par IDFM dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP) n° 6 ;

CHARGER la Direction des Mobilités (DM) de poursuivre les études et démarches avec IDFM pour la mise en œuvre de ces préfigurations.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 5-08

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Anne FROMENTEIL donne procuration à M. Paul DUBRAY

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le rapporteur : Monsieur Philippe ROULEAU

SERVICE : Direction des Mobilités

OBJET : Convention partenariale d'objectifs et d'études pour la préfiguration des projets de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy et du tramway Express 11.

Transports - Divers secteurs et programmes

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les objectifs de préfigurations des trois projets Bus à Haut Niveau de Service "BHNS du Grand Roissy" et du projet d'extension du "tramway Express 11" (schémas en annexe 1 de la présente délibération);

AUTORISE la Présidente à signer la convention partenariale n° 23-1599 entre Ile-de-France Mobilités (IDFM) et le Département du Val d'Oise concernant ces préfigurations ;

ACTE

- la préfiguration de la "ligne de Garges - Sarcelles" du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy pour un montant financier pressenti entre 1,3 M€ et 1,8 M€ TTC pour une année d'expérimentation ;

- le principe d'un cofinancement entre le Département et IDFM pour moitié du montant pressenti, soit pour le Département entre 650 000 € et 900 000 € TTC pour une année d'expérimentation ;

PRECISE que ce cofinancement fera l'objet d'une convention dédiée lorsque les modalités de l'expérimentation seront stabilisées ;

ACTE que les améliorations du réseau existant au titre des préfigurations des "ligne de Goussainville" et "ligne de Villiers-le Bel" du BHNS du Grand Roissy seront financées par IDFM dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public n° 6 (DSP 6) ;

CHARGE la Direction des Mobilités de poursuivre les études et démarches avec IDFM pour la mise en œuvre de ces préfigurations ;

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

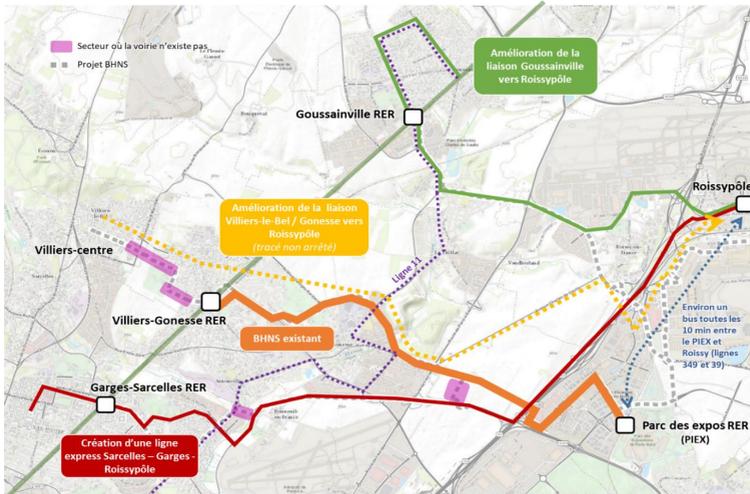
ANNEXE 1

1 - Préfigurations des trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy

Les trois lignes sont :

- **Garges-Sarcelles** – Parc des expositions – Roissy-pôle (environ 21 km) ;
- **Goussainville** – Parc des expositions (environ 11 km) ;
- **Villiers-le-Bel** – Parc des expositions – Roissy-pôle (environ 20 km).

Schéma global des préfigurations des BHNS Ouest de Roissy

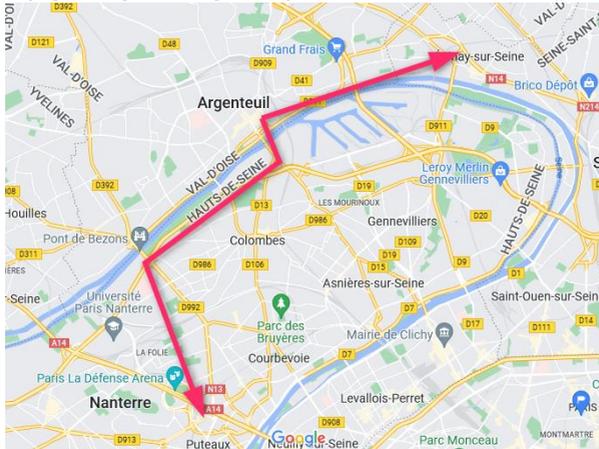


2 – Prolongement du Tramway Express 11

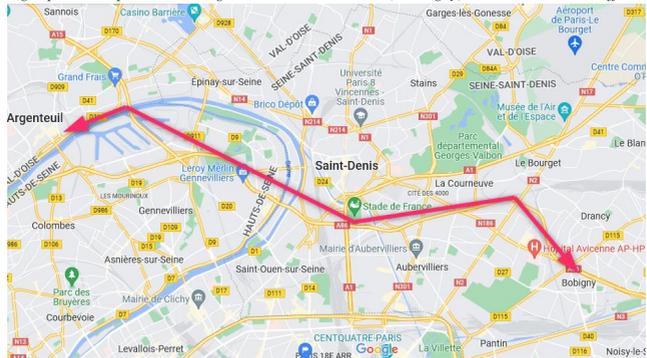
Les deux lignes express de rocade sur le secteur T11 en étude :

- Epinay – Argenteuil – Pont de Bezons – Nanterre ;
- Argenteuil – Plaine St Denis (– Bobigny Pablo Picasso).

Ligne pressentie pour liaison Epinay – Argenteuil – Nanterre. Tracé et terminus à affiner



Ligne pressentie pour liaison Argenteuil – Plaine St Denis (– Bobigny). Tracé et terminus à affiner



RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 5-09

Séance du 31 mars 2023

SERVICE : Direction des Mobilités

OBJET : Nouvelle convention de financement du dispositif Pour Aider à la Mobilité (PAM) dans le cadre la régionalisation du service.

Transports – Transports des personnes âgées ou handicapées

IMPUTATIONS : 6568 // 821, 7066 // 52, 7472 // 52, 7475 // 52

PIECES JOINTES : Projet de convention de financement PAM n° 23-1597

RESUME :

En application de la stratégie départementale 2022-2028, votée par l'Assemblée départementale le 18 février 2022, le Département entend poursuivre l'inclusion de chaque personne handicapée dans la société en subventionnant et en mettant en service une solution de transport collectif, adaptée au public en situation de handicap, Pour Aider à la Mobilité (PAM) 95. Depuis 2009, Ile-De-France Mobilités (IDFM) délègue au Département du Val d'Oise sa compétence en matière de service de transport à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite. Le principe de la régionalisation progressive du PAM en vue d'améliorer ce service a été adopté le 11 février 2021 par le Conseil d'Administration (CA) d'IDFM. Une nouvelle tarification était aussi adoptée le 14 septembre 2021 ainsi que le nouveau règlement régional PAM le 11 octobre 2021. Dans ce cadre, le présent rapport propose la mise en place d'une convention de financement du PAM dans le cadre de la régionalisation. Celle-ci intègre la nouvelle tarification et les compensations aux pertes subies par le Département en résultant ainsi que la contribution financière annuelle du Département s'élevant à 1,2 M € (hors révision annuelle).

1. CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée, relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités (IDFM), autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, favorise depuis le 1^{er} juillet 2005 le transport des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et peut organiser des services de transport à la demande.

Depuis 2009, IDFM a délégué la compétence au Département, via une convention, afin qu'il organise un transport spécialisé pour les PMR, dispositif dénommé "Pour Aider à la Mobilité" (PAM).

Par délibération n° 20210211-037 du 11 février 2021, le Conseil d'Administration (CA) d'IDFM a décidé à l'unanimité de régionaliser le service PAM afin d'uniformiser le transport et améliorer le service.

Par la suite, les élus du CA d'IDFM ont acté le principe d'une nouvelle tarification par délibération n° 20210914-215 au CA du 14 septembre 2021 et d'un nouveau Règlement Régional par délibération n° 2021011-249, lors du CA du 11 octobre 2021.

Enfin par délibération n° 20221207-235 du 7 décembre 2022, le CA d'IDFM a approuvé le modèle type de la convention de financement du PAM régional qui s'appliquera à tous les Départements et à la Ville de Paris.

Les premiers Départements d'Ile-de-France vont intégrer le PAM régional à partir du 1^{er} avril 2023, mais le Val d'Oise ne les rejoindra qu'au 1^{er} septembre 2025 (à la fin du marché avec son prestataire actuel, le groupement d'opérateurs économiques Transdev Trans Val d'Oise (mandataire) et Citemobil (co-traitant)). Une phase de transition sera néanmoins mise en place pour le Département, avec l'application de la nouvelle tarification régionale à partir du 12 juillet 2023 au marché actuel.

2. LE PAM REGIONAL

Le service PAM est un service public de transport à la demande qui a pour but de faciliter les déplacements des PMR, handicapés ou dépendantes.

Ouvert depuis 2003 sur la Ville de Paris et sur l'ensemble du territoire francilien depuis 2011, le service était initialement destiné aux résidents du territoire francilien.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), qui a supprimé la notion de lieux de résidence, a ainsi étendu le service PAM à l'ensemble des usagers éligibles.

Le PAM est un service payant, "d'adresse à adresse", avec prise en charge et dépose sur le domaine public et via réservation préalable, pour assurer des déplacements réguliers et occasionnels des personnes éligibles ("ayants droit").

Le service PAM est défini comme un transport "d'adresse à adresse" :

- collectif, ou le cas échéant individuel, lorsque les contraintes d'exploitation et de qualité de service le rendent nécessaire ;
- à la demande, sur réservation auprès du centre de service ;
- assuré pour des trajets réguliers ou occasionnels ;
- dont la distance est au moins supérieure ou égale à 500 mètres (à vol d'oiseau).

La destination convenue lors de la réservation est figée. Elle ne peut être modifiée au cours du trajet.

Actuellement chaque PAM départemental a ses propres caractéristique (tarification, critères d'éligibilités, notion de trajet prioritaire), mais répond au règlement régional (cadre).

L'objectif de la régionalisation est d'uniformiser le service afin de le rendre :

- identique, accessible à tous dans les mêmes conditions d'accès, d'éligibilité des trajets et de conditions de transport ;
- accessible au même tarif pour l'utilisateur, quel que soit le lieu de résidence ;

Ce service doit permettre :

- la possibilité de voyager sans contrainte sur l'ensemble du territoire francilien, quel que soit le département de résidence et les lieux d'origine et de destination ;
- une adaptation de l'offre aux besoins, plus réactive ;
- une mise en œuvre plus rapide des améliorations attendues du règlement régional pour des engagements forts en matière de qualité de service à l'utilisateur (délai de réservation, ponctualité, information...)
- une gouvernance partagée entre les Départements, Paris, la Région d'Ile-de-France et IDFM, alliant leurs compétences sociales et leurs compétences en mobilités pour organiser un service proche des usagers et adapté à la diversité des territoires franciliens ;
- une gestion efficiente, permettant un service de qualité à un coût compatible avec les capacités financières des usagers et les exigences budgétaires des collectivités, considérant que les contributions actuelles des Départements constituent un plafond de leurs contributions.

S'agissant du Val d'Oise, l'impact le plus important portera sur la suppression de la notion de trajets prioritaire afin de répondre au code des transports et au respect de la vie privée en ne demandant plus le motif de la course. En effet, actuellement, le PAM95 transporte en priorité les usagers des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), les usagers ayant un motif de travail ou une convocation à dates imposées.

De plus, les détenteurs de la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées n'auront plus accès au PAM. Néanmoins, les adhérents actuels porteurs de cette carte pourront accéder au PAM jusqu'à extinction de leurs droits et au plus tard au 31 décembre 2026.

3. OBJET DE LA CONVENTION

Les objectifs de la convention de financement du PAM dans le cadre de la régionalisation du service (n° 23-1597), mise en place du 12 juillet 2023 au 31 août 2026, sont détaillés ci-dessous.

3.1. Fixer les modalités de prise en charge des pertes de recettes subies par le Département du Val d'Oise en raison de la nouvelle grille tarifaire régionale

Dans le cadre de l'exécution du service PAM actuel, le Département récupère les recettes usagers.

La nouvelle grille étant plus avantageuse pour les usagers, IDFM s'engage, via la convention, à prendre en charge (compensation) la perte de recette du Département pour la période du 12 juillet 2023 au 31 août 2025.

ESMS

TARIFICATION ACTUELLE PAM95			NOUVELLE TARIFICATION REGIONALE			COMPENSATION
ZONE	DISTANCE	TARIF	ZONE	DISTANCE	TARIF	PAR COURSE
1	0 à 4 km	1,80 €	1	0 à 15 Km	2,00 €	0,55 € 1,70 € 2,85 €
2	5 à 8 km	2,55 €				
3	9 à 12 km	3,70 €				
4	13 à 15 km	4,85 €				
5	16 à 30 km	6,10 €	2a	16 à 20 Km	3,20 €	2,90 €
			2b	21 à 25 Km	4,00 €	2,10 €
			2c	26 à 30 km	5,00 €	1,10 €
6	31 à 50 km	7,35 €	3a	31 à 35 km	6,25 €	1,10 €
			3b	36 à 40 km	7,80 €	
			3c	41 à 45 km	9,75 €	
			3d	46 à 50 km	12,20 €	
7	Plus de 50 km	8,65 €	4	Plus de 50 km	14,00 €	

Citoyen

TARIFICATION ACTUELLE PAM95			NOUVELLE TARIFICATION REGIONALE			COMPENSATION
ZONE	DISTANCE	TARIF	ZONE	DISTANCE	TARIF	PAR COURSE
1	0 à 15 km	8,20 €	1	0 à 15 km	2,00 €	6,20 €
2	16 à 30 km	12,30 €	2a	16 à 20 Km	3,20 €	9,10 €
			2b	20 à 25 Km	4,00 €	8,30 €
			2c	26 à 30 km	5,00 €	7,30 €
3	31 à 50 km	20,50 €	3a	31 à 35 km	6,25 €	14,25 €
			3b	36 à 40 km)	7,80 €	12,70 €
			3c	41 à 45 km	9,75 €	10,75 €
			3d	46 à 50 km	12,20 €	8,30 €
4	Plus de 50km	41,00 €	4	Plus de 50 Km	14,00 €	27,00 €

3.2. Fixer les modalités de financement du PAM par le Département, à compter de son intégration dans le dispositif régional

A partir de l'année de l'intégration dans le dispositif régional, soit le 1^{er} septembre 2025, la contribution du Département sera calculée au prorata temporis des mois passés (soit quatre mois en 2025 et huit mois en 2026).

La convention acte donc le financement par le Département à 1,2 M €, sur la base forfaitisée au titre de l'année 2019 et conformément à la délibération n° 20210211-037 du CA d'IDFM du 1^{er} février 2021 à compter du 31 août 2025, date de fin du marché avec le prestataire actuel, la Société TRANSDEV, jusqu'au 31 août 2026, date de fin de la convention.

	Prorata temporis	Contribution (hors révision (article 8) et hors mise en œuvre de l'article 10)
2023	0/12	0 €
2024	0/12	0 €
2025	4 mois/12	400 000 €
2026	8 mois/12	800 000 €

3.3. Fixer les grands principes de la gouvernance du dispositif

En tant que co-financeur du service, le Département participe à la gouvernance de l'ensemble du dispositif PAM. Cette gouvernance est composée des instances suivantes :

- une instance de décision : le Comité de pilotage des élus du PAM.

Il intervient notamment sur les projets de modification substantielle du règlement régional, ainsi que sur les sujets relatifs au financement et le suivi de l'activité du service. Le Comité de pilotage PAM se réunit à minima une fois par an.

- une instance de concertation : le Comité régional des usagers.

Il est un lieu d'échange avec les associations et a pour vocation de suivre l'activité du service, et notamment les éléments de la qualité de service rendu aux usagers.

- des instances de travail : le Comité technique et le Comité de suivi des directeurs.

Ces instances sont réunies à échéance régulière (tous les mois pour le Comité technique) jusqu'à la régionalisation de tous les services PAM départementaux.

3.4. Fixer le principe d'une revoyure sur le financement du PAM

L'évolution de la fréquentation du PAM étant incertaine, les financeurs ont convenu d'un bouclage du financement permettant d'atteindre un volume de 1 million de courses à l'échelle régionale en 2026.

Au-delà du seuil de 1 million de courses réalisées, qui correspond à 37,5 % de hausse, le financement des coûts supplémentaires reste à définir.

Dans cette perspective, afin de suivre finement l'évolution de la fréquentation, les parties (les Départements, la Région et IDFM) conviennent de se rapprocher pour examiner les besoins prévisionnels de financement.

Cette revoyure est activée dès lors que la hausse des courses atteint + 25 % à l'échelle du Département (soit une augmentation de 127 035 courses par rapport à 2019 pour le Val d'Oise), au plus tôt en 2025 et au plus tard six mois avant le terme de la convention.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

APPROUVER la convention de financement du Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans le cadre de la régionalisation du service (n° 23-1597) pour une durée allant du 12 juillet 2023 au 31 août 2026 et **M'AUTORISER** à la signer ;

ACTER les nouvelles tarifications (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux ("ESMS") et "Citoyen") du PAM régional ;

APPROUVER les modalités de prise en charge par Ile-de-France Mobilités (IDFM), des pertes de recettes liées à cette nouvelle tarification du PAM régional pour la période allant du 12 juillet 2023 au 31 août 2025 ;

APPROUVER la contribution financière du Département au dispositif PAM régional pour un montant s'élevant à 1,2 M€, (hors révision et hors mise en œuvre - article 8 et 10 de la convention) à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026 ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation 6568 // 821 du budget départemental ;

DIRE que les recettes seront enregistrées sur les imputations 7472 // 52, 7475 // 52 et 7066 // 52 du budget départemental.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 5-09

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Anne FROMENTEIL donne procuration à M. Paul DUBRAY

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le rapporteur : Monsieur Philippe ROULEAU

SERVICE : Direction des Mobilités

OBJET : Nouvelle convention de financement du dispositif Pour Aider à la Mobilité (PAM) dans le cadre la régionalisation du service.

Transports – Transports des personnes âgées ou handicapées

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de financement du Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans le cadre de la régionalisation du service (n° 23-1597) pour une durée allant du 12 juillet 2023 au 31 août 2026 et **AUTORISE** la Présidente à la signer ;

ACTE les nouvelles tarifications (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux ("ESMS") et "Citoyen") du PAM régional ;

APPROUVE les modalités de prise en charge par Ile-de-France Mobilités (IDFM), des pertes de recettes liées à cette nouvelle tarification du PAM régional pour la période allant du 12 juillet 2023 au 31 août 2025 ;

APPROUVE la contribution financière du Département au dispositif PAM régional pour un montant s'élevant à 1,2 M€, (hors révision et hors mise en œuvre - article 8 et 10 de la convention) à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026 ;

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 6568 // 821 du budget départemental ;

DIT que les recettes sont encaissées sur les imputations 7472 // 52, 7475 // 52 et 7066 // 52 du budget départemental.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**N° 5-10****Séance du 31 mars 2023**

SERVICE : Direction des Mobilités

OBJET : Commune de Vémars - Reclassement du domaine public départemental d'une section de la RD 17 vers le domaine public de la commune de Vémars.

Voirie - Rénovation du réseau départemental - Intervention sur la voirie départementale.

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : *Un plan

RESUME :

Les Routes Départementales (RD) , réseau de vie du territoire s'inscrivent pleinement dans la stratégie départementale 2022-2028, adoptée par l'Assemblée départementale le 18 février 2022. A ce titre, le Département s'engage à poursuivre sa politique de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale avec un effort particulier, notamment en matière d'opérations de classement, déclassement ou de reclassement.

Dès lors, le présent rapport a pour objet d'approuver le principe de reclassement "en l'état", du domaine public départemental vers le domaine public communal de Vémars, d'une section de la RD 17 (voirie et dépendances) pour un linéaire total de 707 m, du PR 0 + 650 au PR 1 + 360, (hors carrefour giratoire sur les RD 9 / RD 17), ainsi qu'une parcelle n° A496, accessoire du domaine public d'une contenance de 58 m². Il n'y a pas d'incidence financière pour cette procédure et aucune participation ne pourra être demandée ultérieurement au Département.

En accord avec la commune de Vémars, des modifications de domanialité de la Route Départementale (RD) 17 sont prévues afin d'optimiser la gestion de l'exploitation du domaine public et les projets d'aménagement situés sur son territoire.

Ainsi, les principaux objectifs de l'opération de reclassement à Vémars visent à :

- permettre le drainage de la circulation de la RD 17 vers des axes de communication mieux adaptés techniquement et géométriquement à un trafic important (RD 16) ;
- diminuer les flux routiers en traversée de la commune de Vémars ;
- garantir de meilleures conditions de sécurité pour les véhicules, les piétons et les riverains.

Ce reclassement de la RD 17 (rue Pierre Curie et rue de la Mairie (section Nord), concerne la section allant de la RD 9, du PR 0 + 650 jusqu'au PR 1 + 360 sur la RD 16, soit un linéaire total de 707 mètres, et ce, afin de procéder à son classement dans le domaine public communal de Vémars.

La parcelle n° A496, d'une contenance de 58 m², est un accessoire du domaine public. Le Conseil départemental demandera aux services de l'Etat son intégration au domaine public en précisant qu'il s'agira du domaine public communal.

Il est à souligner que le reclassement de cette section de la RD 17 permet d'achever le transfert de la totalité de cette voie à la commune de Vémars, une première section ayant déjà été reclassée sur 650 ml en 2012, conformément à la délibération n° 4-11 de l'Assemblée départementale du 21 septembre 2012.

Ainsi, cette section de voie n'a donc plus vocation à demeurer au patrimoine des RD et sera reclassée "en l'état" dans le domaine public communal. Il est précisé que ce transfert sera effectif lors de la mise en service d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD 9 / RD 17. La création de ce giratoire a été approuvée au Programme d'intervention 2022 (OSIL) pour un montant prévisionnel de 500 000 € TTC, conformément à la délibération n° 5-06 de l'Assemblée départementale du 18 février 2022.

Le reclassement de voirie, qui permet de modifier la domanialité d'une voirie entre deux collectivités, s'opère sans déclassement préalable. Cette procédure est permise, conformément à l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui précise que : "les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public."

La commune de Vémars a délibéré le 16 décembre 2022 sur le principe de ce transfert de propriété sous forme de reclassement et les modalités qui lui sont liées.

Ainsi, le reclassement, objet du présent rapport, concerne le transfert "en l'état", du domaine public départemental vers le domaine public de Vémars, d'une section de la RD 17 (voirie et dépendances) pour un linéaire total de 707 m, du PR 0 + 650 au PR 1 + 360, (hors carrefour giratoire sur les RD 9 / RD 17). Il n'y a pas d'incidence financière pour cette procédure et aucune participation ne pourra être demandée ultérieurement au Département.

Le Département demandera aux services de l'Etat l'intégration de la parcelle n°A496, d'une contenance de 58 m², accessoire du domaine public, au domaine public en précisant qu'il s'agira du domaine public communal.

Le transfert de la RD 17 (voiries et dépendances) se fera à la mise en service du carrefour giratoire à l'intersection des RD 9 / RD 17. Ce carrefour giratoire restera dans le domaine public départemental.

A l'issue de cette opération, le Département du Val d'Oise ne supportera plus les frais d'entretien de la voie transférée ainsi que l'ensemble des obligations tenant à la conservation de cette section de RD, celle-ci étant reclassée vers le domaine public de la commune de Vémars.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

APPROUVER le principe de reclassement "en l'état", du domaine public départemental vers le domaine public de la commune de Vémars, d'une section de la Route Départementale (RD) 17 (voirie et dépendances) pour un linéaire total de 707 m, du PR 0 + 650 au PR 1 + 360, (hors carrefour giratoire à l'intersection des RD 9 / RD 17) ;

PRECISER que le Département demandera aux services de l'Etat l'intégration de la parcelle n° A496, d'une contenance de 58 m² (accessoire du domaine public), au domaine public communal ;

M'AUTORISER à signer tous les actes afférents à la réalisation de cette procédure en partenariat avec la commune de Vémars ;

PRECISER que le reclassement et le transfert de cette section de la RD 17 (voiries et dépendances) sera effectif et définitif après les délibérations du Département et de la commune de Vémars et à la mise en service du carrefour giratoire à l'intersection des RD 9 / RD 17 à Vémars ;

PRECISER que le Département du Val d'Oise ne supportera plus les frais d'entretien de la voie reclassée et de ses dépendances, ainsi que l'ensemble des obligations tenant à la conservation de cette section de RD, celle-ci étant transférée à la commune de Vémars ;

PRECISER que cette procédure est sans incidence financière et qu'aucune participation ne pourra être demandée ultérieurement au Département.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GENERAL

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 5-10

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 31 mars 2023

LE : 06-04-2023

Sylvie BOURESCHÉ

Chef du Service des Assemblées

La Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 31 mars 2023 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, M. Patrick HADDAD, M. Xavier HAQUIN, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Étaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

Mme Anne FROMENTEIL donne procuration à M. Paul DUBRAY

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

Mme Nadia METREF donne procuration à M. Pascal BERTOLINI

M. Luc STREHAIANO donne procuration à Mme Aziza PHILIPPON

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le rapporteur : Monsieur Anthony ARCIERO

SERVICE : Direction des Mobilités

OBJET : Commune de Vémars - Reclassement du domaine public départemental d'une section de la RD 17 vers le domaine public de la commune de Vémars.

Voirie - Rénovation du réseau départemental - Intervention sur la voirie départementale.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu le code de la voirie routière - articles L.141-3 et L.131-4,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques - articles L.3112-1 et L.1311-1,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de reclassement "en l'état", du domaine public départemental vers le domaine public de la commune de Vémars, d'une section de la Route Départementale (RD) 17 (voirie et dépendances) pour un linéaire total de 707 m, du PR 0 + 650 au PR 1 + 360, (hors carrefour giratoire à l'intersection des RD 9 / RD 17) ;

PRECISE que le Département demandera aux services de l'Etat l'intégration de la parcelle n° A496, d'une contenance de 58 m² (accessoire du domaine public), au domaine public communal ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les actes afférents à la réalisation de cette procédure en partenariat avec la commune de Vémars ;

PRECISE que le reclassement et le transfert de cette section de la RD 17 (voiries et dépendances) sera effectif et définitif après les délibérations du Département et de la commune de Vémars et à la mise en service du carrefour giratoire à l'intersection des RD 9 / RD 17 à Vémars ;

PRECISE que le Département du Val d'Oise ne supportera plus les frais d'entretien de la voie reclassée et de ses dépendances, ainsi que l'ensemble des obligations tenant à la conservation de cette section de RD, celle-ci étant transférée à la commune de Vémars ;

PRECISE qu'il n'y a pas d'incidence financière pour cette procédure et qu'aucune participation ne pourra être demandée ultérieurement au Département.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

